





f. col 50

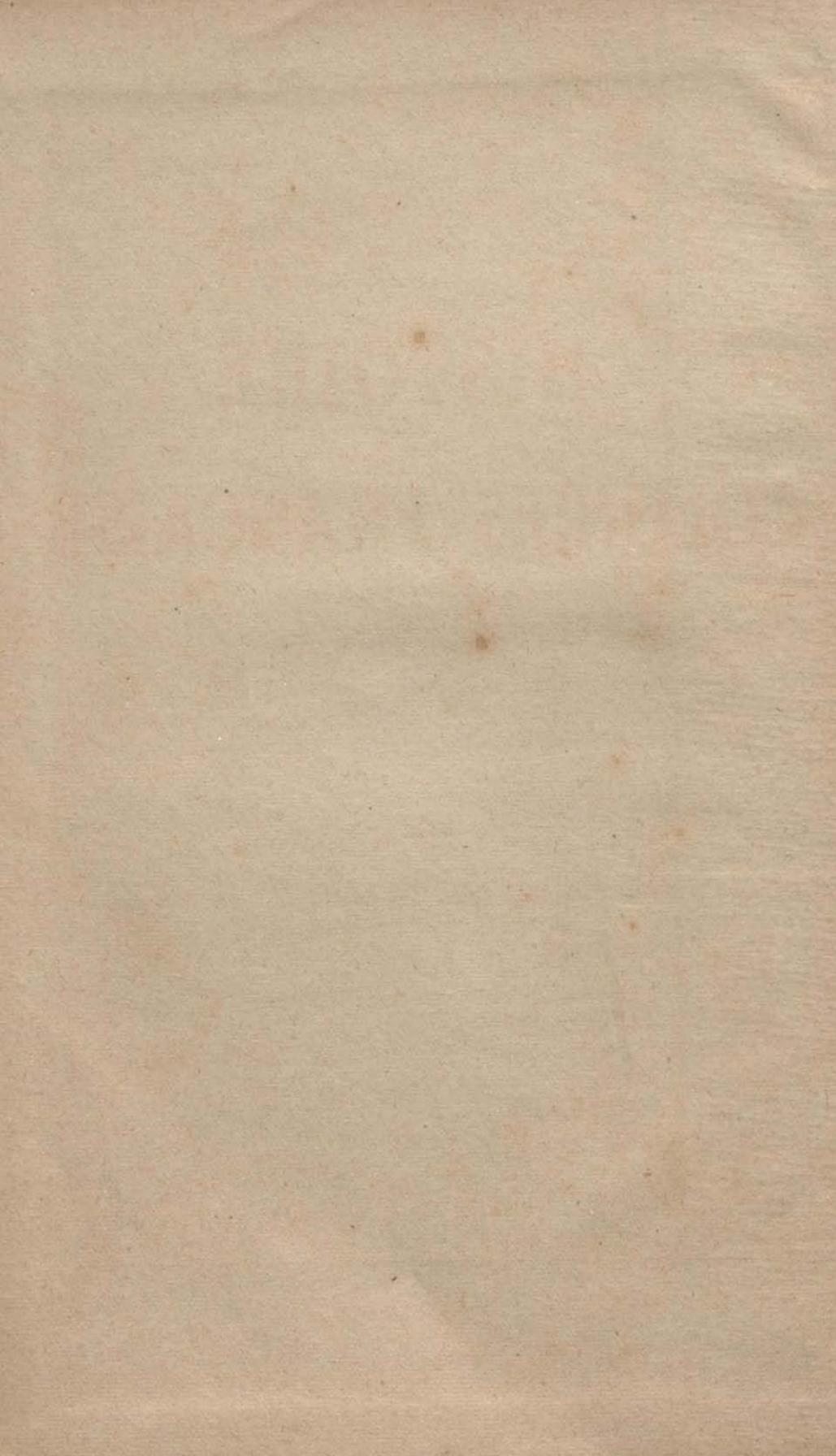
Histoire coloniale

773









BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

---

VICTOR PIQUET

---

**HISTOIRE**  
DES  
**COLONIES FRANÇAISES**

---

*L'EMPIRE COLONIAL DE L'ANCIEN RÉGIME*

*L'EMPIRE COLONIAL DE LA FRANCE MODERNE*

---



---

PAYOT, PARIS



**HISTOIRE**  
DES  
**COLONIES FRANÇAISES**

## DU MÊME AUTEUR

---

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

**Les Civilisations de l'Afrique du Nord :** *Berbères, Arabes, Turcs*, 2<sup>e</sup> édition refondue. Un volume in-18 de 416 pages, avec 4 cartes *hors texte*.  
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques).

**La Colonisation française dans l'Afrique du Nord :** *Algérie, Tunisie, Maroc*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée. Un volume in-8° écu de x-538 pages, avec 4 cartes *hors texte*.  
(Ouvrage couronné par l'Académie française).

**Le Maroc :** *Géographie, Histoire, Mise en valeur*. Un volume in-8° écu de xii-484 pages, avec 5 cartes *hors texte*, dont une carte en couleur. *Nouvelle édition (3<sup>e</sup>), entièrement mise à jour et augmentée*.  
(Ouvrage couronné par l'Académie française).

**L'Algérie française :** *Un siècle de Colonisation (1830-1930)*. Un volume in-8° écu.

---

LIBRAIRIE CHARLES-LAVAUZELLE

**Campagnes d'Afrique (1830-1910) :** *Algérie, Tunisie, Maroc*. 2<sup>e</sup> édition mise à jour, 1912. Un volume in-18 broché.

---

LIBRAIRIE LAROSE

**Les réformes en Algérie et le statut des indigènes.** Un volume in-16.

**Le peuple marocain. Le bloc berbère.** Un volume in-8° de x-301 pages avec 2 cartes *hors texte*.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

---

325  
PIQ

VICTOR PIQUET

---

HISTOIRE  
DES  
COLONIES FRANÇAISES



PAYOT, PARIS  
106, BOULEVARD ST-GERMAIN

---

1931

*Tous droits réservés*

*Premier tirage mai 1931*

Tous droits de traduction, de reproduction et  
d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright 1931, by Payot, Paris.

## INTRODUCTION

Redevenue, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la seconde Puissance coloniale du globe, la France semble encore étonnée de cette destinée.

C'est que, longtemps repliée sur elle-même après sa défaite de 1870, elle avait oublié son passé. Les générations d'aujourd'hui doivent en relire l'histoire. C'est pourquoi nous évoquerons dans cet ouvrage :

— L'empire colonial de l'ancien régime (Première partie).

— Notre œuvre magnifique dans la Méditerranée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (Deuxième partie).

— Enfin la constitution de notre empire colonial actuel (Troisième partie).

De cette lecture on retirera une exacte notion de la place et du rôle de la France dans le monde moderne.

Une légende encore reste à détruire : les générations d'avant-guerre ont vécu dans l'obsession de l'œuvre coloniale de l'Angleterre, et s'étaient habitués à considérer les Anglais comme des précurseurs et des maîtres en matière coloniale. Une brève comparaison (au dernier chapitre) du rôle des différentes Puissances colonisatrices : l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre et la France, viendra nous prouver, d'abord que nous avons rarement été devancés sur les différentes mers du globe, et ensuite que le rôle de l'Angleterre fut assez différent de ce que nous imaginions.

Ce qui est vrai, c'est que la France, absorbée trop souvent par des soucis continentaux, n'a pu que par intermittence porter son effort au loin. C'est la raison des hauts et des bas de notre politique coloniale.

Mais ce que ne pouvait pas toujours faire la France, ses fils, isolés et souvent sans ressources, ont toujours su le faire, sur tous les continents, et, bien que leurs forces les aient parfois trahis, ils ont partout accompli des prodiges :

— qu'il s'agisse des premiers marins bretons ou normands que, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve dans toutes les mers;

— des grands navigateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui ne devaient se montrer inférieurs à ceux d'aucunes des Puissances dites alors maritimes;

— des gouverneurs à peine officiels, puisque simples agents

des grandes compagnies de commerce, qui eurent une vue claire des possibilités qu'offraient pour la France tels pays lointains, qu'il s'agit du Canada ou des Indes;

— de ces voyageurs admirables qui au XIX<sup>e</sup> siècle parcourent l'Afrique, comme René Caillé, comme Savorgnan de Brazza, seuls, sans appui officiel, alors que de puissantes missions étaient organisées par d'autres nations;

— enfin de cette pléiade d'officiers qui, sous la troisième République surent conquérir, pacifier l'Afrique noire, et dont l'action constitue la plus extraordinaire des épopées.

Jamais ne fut mieux justifiée la parole de G. D'Annunzio : le monde est un don des héros à la multitude.

Ces Français isolés n'ont d'ailleurs pas borné leur action à la colonisation proprement dite; ils ont effectué à travers le monde d'importants travaux d'intérêt général en pays étrangers : le canal de Suez constitue la plus connue de ces entreprises.

Mais il convient de citer aussi le canal de Panama de conception française, plusieurs lignes de chemin de fer, dont certaines nous intéressent directement, enfin de nombreux ports. On mentionnera quelques-uns de ces grands ouvrages à la fin du volume.

Nous n'avons pas pensé que l'on pût actuellement écrire un abrégé de notre histoire coloniale, sans tenir compte de l'œuvre magistrale qu'est « l'Histoire des colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le monde moderne », publiée sous les auspices de MM. G. Hanotaux et A. Martineau. Cet ouvrage n'est pas complètement paru. Mais la Société d'Histoire Nationale a bien voulu nous autoriser à faire état des parties non encore publiées comme des premiers volumes. Nous lui exprimons ici notre vive gratitude de cette faveur.

V. P.

PREMIÈRE PARTIE

---

L'EMPIRE COLONIAL DE L'ANCIEN RÉGIME



## CHAPITRE PREMIER

### LES CONCEPTIONS COLONIALES DE LA MONARCHIE <sup>1</sup>

On ne veut pas mentionner ici le rayonnement qu'exerça la France dans son voisinage, en Europe, à diverses époques de son histoire, et l'on entend se borner à son action proprement coloniale.

Si l'on ne se limitait à ce cadre, il faudrait rappeler ces reflux de la race gauloise après les invasions qu'elle eut à subir : après les invasions nordiques, la conquête de l'Angleterre par les Normands; après les invasions germaniques, cette floraison d'abbayes et de couvents fondés par les Gallo-Francis du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle; sur les confins de la Germanie et de la Suisse; et l'on noterait que les lois des Alamands furent alors rédigées par des juristes français.

Il faudrait rappeler que les Francs de Charlemagne incarnaient la civilisation d'Occident, aux yeux des Arabes, avec qui ils étaient en rapport.

Et signaler enfin la conquête de la Sicile par les Normands, qu'attestent des cathédrales identiques à celles de nos villes de Normandie.

Beaucoup plus tard c'est le rayonnement intellectuel du siècle de Louis XIV, continué par l'extraordinaire expansion de la culture française au xviii<sup>e</sup> siècle : la Prusse empressée à s'assimiler notre civilisation, et Frédéric II attirant les lettrés français; la Pologne, la Russie, la Suède

#### 1. Bibliographie :

G. Hanotaux et A. Martineau : *Histoire des Colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*. T. I. *Introduction. L'expansion civilisatrice dans le monde*, par M. Gabriel Hanotaux.

s'emparant de l'esprit français; Catherine II, imitant Frédéric II, et Christine de Suède appelant Descartes à Stockholm.

C'est ensuite l'immense remous causé par la Révolution française dans toute l'Europe et dans les colonies espagnoles d'Amérique du Sud, dont elle provoquera l'émancipation.

Au XIX<sup>e</sup> siècle même, il faudrait mentionner l'affranchissement de la Grèce, et toute la politique de Napoléon III dont on trouve les armées en Crimée, en Italie, arrachant la Vénétie à l'Autriche, et soutenant partout le principe des nationalités.

Parfois la distinction entre cette expansion purement intellectuelle et l'action colonisatrice est délicate à faire, par exemple dans le Levant; on tentera cependant de se borner à cette dernière.

## I. — PROGRÈS ET DÉCLIN DE NOTRE PREMIER EMPIRE COLONIAL

### 1. — *Les progrès.*

Ce sont d'abord les Croisades, de peu d'intérêt par elles-mêmes, mais d'importance extraordinaire si l'on songe aux royaumes francs qui furent alors fondés dans le Levant et dont le souvenir n'est pas aboli.

La guerre de Cent ans ne fit que restreindre l'activité des Francs, en la dérivant vers le Sud, les Anglais occupant les ports de l'Océan. Le commerce de l'Orient au moyen âge en fut d'autant plus florissant : les villes du Midi ont alors des établissements sur les côtes du Levant et d'Égypte; Jacques Cœur se rend dans le Proche Orient pour acheter des épices, et s'y crée une situation commerciale considérable, à laquelle il intéresse toute la bourgeoisie commerçante du Midi. En même temps, les Normands naviguent sur la côte occidentale d'Afrique et Jean de Béthancourt

prend possession des Canaries, qu'il ne détient que quelques années.

A la fin de la guerre de Cent ans — milieu du xv<sup>e</sup> siècle — on assiste à une sorte de réveil du monde qui prépare l'ère des grandes découvertes. Et quand, un peu plus tard, l'invasion turque a fermé les routes de terre vers l'Orient, tous les peuples s'élancent vers l'Ouest pour en chercher de nouvelles par les océans.

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les Portugais sont parvenus dans l'Océan Indien et, par le détroit de Malacca, aux côtes de Chine. De l'Amérique on connaît les côtes dans leurs grandes lignes depuis Terre-Neuve jusqu'à l'Amazone, et presque toutes les Antilles.

Dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle les Portugais, en Extrême-Orient, ont poussé jusqu'au Japon; Magellan a fait le tour du monde. En Amérique du Nord on a reconnu le delta du Mississipi; en Amérique du Sud, Cortès conquiert le Mexique et Pizarre le Pérou.

Les Français ne sont nullement restés en arrière.

Peut-être avaient-ils fréquenté Terre-Neuve dès le xv<sup>e</sup> siècle. Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, ils y venaient normalement et reconnaissaient l'embouchure du Saint-Laurent. En 1503, un navire de Honfleur, *l'Espoir*, commandé par Paulmier de Gonneville partait à destination des Indes Orientales, mais, manquant son but, il paraît avoir atterri au Brésil. C'est un Dieppois, Jean Ango, qui devait prendre à son tour l'initiative des voyages aux Indes Orientales, et déjà l'on aperçoit chez les hommes de ce temps le magnifique effort d'initiative individuelle qui devait à deux reprises conquérir un empire colonial à la France.

Jean Ango réunissait en association plusieurs armateurs et pouvait ainsi équiper des flottes importantes et fortement armées. « Les expéditions<sup>1</sup>, dit G. Hardy, étaient méthodiquement préparées : il avait groupé autour de lui des marins expérimentés et des savants, italiens pour la plupart, qui centralisaient les renseignements et prépa-

1. *Histoire des Colonies françaises.*

raient les instructions pour les capitaines; il avait même constitué une sorte de musée de curiosités et productions coloniales, qu'il fit un jour visiter à François I<sup>er</sup>...

« Il fallait un homme de belle envergure pour mener à bien une telle tâche, car les difficultés en dehors même des risques de mer et de la part énorme d'inconnu qui subsistait, étaient nombreuses...

« La piraterie surtout exposait les armateurs à de rudes mécomptes et les flottes de Jean Ango durent livrer de fréquents combats contre les Portugais et les Espagnols. La liberté de Jean Ango, même dans ce rôle purement défensif était à chaque instant entravée : il avait obtenu du roi en 1531 des lettres de marque qui lui donnaient le droit d'armer ses navires en guerre, et ce droit, à la suite de réclamations du Portugal et de l'Espagne lui fut à plusieurs reprises contesté. »

Presque tous les grands voyages d'alors, dont quelques-uns forment de véritables explorations, sont d'initiative individuelle, et si quelques-uns de ces hardis navigateurs ont des lettres patentes du roi, comme Jacques Cartier et Roberval, c'est qu'ils ont su l'intéresser à leurs vues.

Les entreprises de colonisation surtout sont d'initiative privée : celle par exemple de Coligny à Rio.

Si d'ailleurs la plus grande partie des voyages de cette époque n'ont pour objet que le commerce, — pêche des morues ou recherche de l'or en Occident, commerce des richesses de l'Inde en Orient, — ils ne sont nullement à dédaigner car ils devaient conduire à la fondation des colonies, par une insensible transformation des idées.

La royauté devait bientôt s'intéresser à ces entreprises.

Elle n'est en effet nullement restée étrangère à l'idée coloniale. Mais, absorbée par la politique continentale, conduite à y consacrer toutes les ressources du pays, elle resta presque toujours privée de moyens pour une action lointaine. Trop rarement elle put prendre des initiatives en matière coloniale; plus rarement encore envoyer au loin les secours nécessaires. Ce sont donc nos explorateurs et nos colons qui, trop souvent livrés à eux-mêmes, constituèrent

l'empire colonial de l'ancien régime, et le conservèrent par des prodiges le plus longtemps qu'ils purent.

Louis XI, ce souverain si avisé, prend en mains toutes les entreprises françaises en Méditerranée et déploie pour les aider une activité extraordinaire. Dès que Marseille est rattachée à la couronne (1481) il entrevoit l'avenir de son port et fait tout pour le mettre à même de jouer un grand rôle. Les commerçants des villes du Midi ne devaient-ils pas être les colonisateurs des côtes barbaresques? C'est également Louis XI qui eut la première idée du port du Havre, pour aider les pêcheurs normands.

Les guerres d'Italie, la lutte contre la maison d'Autriche, les guerres de religion enfin détournent — déjà — les gouvernements de l'idée coloniale qui point. Mais François I<sup>er</sup>, suivant du regard les premiers Français qui se montrent aux Antilles, s'insurge contre la prétention des Espagnols et des Portugais à se partager ces régions.

Catherine de Médecis songe à la Floride, à Terre-Neuve.

Avec Henri IV l'idée coloniale se précise : on pense que les explorations doivent avoir pour objet l'expansion de la race, autant que la colonisation et l'expansion de la foi catholique.

Devant les progrès de la Hollande et de l'Angleterre, le roi exprime l'opinion qu'il faut prendre possession de ceux des pays nouveaux où nous nous sommes acquis des titres. C'est à ce moment que Lescarbot au Canada oppose aux procédés espagnols sa conception de la colonisation par la mise en valeur du sol. Monchrestien écrit dans son *Traité d'Economie politique*, de 1615, qu'on doit « planter et provigner au loin de Nouvelles Frances » qui aideront au commerce d'exportation et « à la richesse de l'État », qui conduiront enfin à avoir une forte marine pour les guerres européennes.

En 1604, une Compagnie des Indes orientales essayait de se constituer avec l'appui du roi et un édit décidait que le commerce sur mer ne dérogerait plus. On tenta même un essai de colonisation; malheureusement ce fut en Guyane.

et l'échec vint nuire, au moins dans l'esprit de Sully, au mouvement naissant.

Ce fut sous Louis XIII que définitivement l'État prit en mains chez nous la direction des entreprises coloniales.

De la période de 1622 à 1633 datent la prise de possession de la Gambie et la fondation de Saint-Louis du Sénégal. Le premier fort de Cayenne s'élève en 1636; les Antilles sont abordées en 1625-1640. Cette action dirigée vers le Nouveau Monde était voulue et raisonnée; car la mode, à l'époque, attirait plutôt la curiosité privée vers l'Orient, ouvert depuis la fin de la domination portugaise.

Cette orientation des idées était avant tout l'œuvre de Richelieu.

Richelieu envisageait la colonisation à la fois en elle-même et comme un moyen de donner plus de force à la marine qui lui était nécessaire dans la lutte politique contre la Maison d'Autriche, ainsi que dans la concurrence commerciale contre la Hollande et l'Angleterre. Dès qu'il devint « grand maître et surintendant du commerce et de la navigation en France » (1626), il eut le souci de voir la France prendre sa place au delà des mers : il inaugura la diplomatie coloniale.

Le moyen auquel il eut recours fut celui des grandes Compagnies, qu'employaient toutes les Puissances.

En 1627 fut créée la Compagnie des Cent associés qui devait transporter des colons en Amérique du Nord et à qui le roi avait cédé le fort et l'habitation de Québec « avec tout le pays de la Nouvelle France, dite Canada, depuis la Floride jusqu'au cercle arctique, et depuis Terre-Neuve jusqu'au Grand Lac dit Mer douce ». La même année, apparaissait la Compagnie des Iles d'Amérique destinée à coloniser les « îles Saint-Christophe, la Barbade et autres, situées à l'entrée du Pérou ». Enfin sont créées plusieurs compagnies successives d'Orient ou des Indes Orientales, destinées à permettre à la France de prendre place dans le Sud de l'Atlantique et dans les îles de la Sonde, où les Puissances coloniales de l'époque régnaient en maîtresses. Et quand les Français furent détournés des îles de la Sonde,

des Normands fondèrent une Compagnie de Madagascar.

On a souvent comparé ces grandes compagnies aux compagnies hollandaises. En réalité elles en différaient profondément. Les premières compagnies hollandaises avaient été imaginées en effet pour empêcher la chute des prix : c'étaient de véritables cartels et leur objet demeura toujours exclusivement commercial. Les compagnies françaises au contraire s'étaient vu assigner d'autres buts; elles avaient le monopole d'exploitation des richesses des régions visées, mais elles devaient aussi y fonder des établissements, les fortifier, les étendre même et étaient conduites par conséquent à une véritable œuvre de colonisation. L'État leur demandait de jouer ce rôle en échange des monopoles et des privilèges qu'il leur concédait, et leur déléguaient une véritable souveraineté, se réservant de les tenir en mains; c'était une conception plus proche en somme du système espagnol que du système hollandais, avec un but plus noble et l'étroit égoïsme de la Métropole en moins.

Telle était du moins la conception du roi et de son ministre, sinon celle des actionnaires.

Richelieu voulait même encourager l'immigration dans les « comptoirs », et allait jusqu'à assurer des privilèges aux Français qui s'expatriaient, même pour un temps.

Lorsque Louis XIII mourut, les résultats de cette politique étaient loin d'être négligeables et l'on a pu dire justement que Richelieu fut le seul homme d'État de l'ancien Régime qui eût compris l'importance politique des colonies. Mais ses moyens d'action n'étaient pas à la hauteur de ses conceptions, et l'opinion était loin d'être préparée à les admettre et à le suivre.

Le Gouvernement de Louis XIV continua la même politique. Le principal inspirateur en fut Colbert qui agit dès 1661 et davantage encore quand, en 1669, il fut chargé à la fois de la marine, du commerce et des colonies. Et Seignelay, son fils, formé à son école, devait prendre sa succession.

Colbert vit dans la colonisation un des articles essentiels de son programme d'expansion économique. Mais à l'encontre de Richelieu, il n'y vit pas autre chose; il semblait

surtout frappé des succès de la politique coloniale hollandaise, et les colonies lui apparurent comme des annexes économiques de la métropole.

Pourtant Colbert voulait qu'elles fussent peuplées; il est vrai qu'il pensait surtout au Canada qui en effet était une terre de peuplement et qui même ne pouvait avoir d'intérêt que peuplée. Il ne s'interdit pas non plus les explorations, ni les extensions, et voulut enfin fortifier les colonies pour qu'elles pussent se défendre.

Le point de départ était autre, mais on aboutissait — par nécessité — aux mêmes conclusions. Si l'on en cherche les raisons, on s'aperçoit que c'est surtout parce que les pays envisagés alors étaient très peu peuplés.

Colbert créa donc lui aussi des Compagnies, auxquelles il concéda des privilèges et qui étaient encore de grandes entreprises nationales, où l'intérêt de l'État était prépondérant. Le Gouvernement s'occupa même très directement de leur lancement. En 1664, deux grandes Compagnies étaient fondées : celle des Indes Orientales, et celle des Indes Occidentales (dont le domaine s'étendait aux deux rives de l'Atlantique); deux puissantes escadres devaient protéger leurs opérations : l'escadre dite de Perse et celle des Antilles.

Et cependant ces Compagnies ne réussirent pas. C'est devant cet échec que Colbert se décida à reprendre une partie de nos comptoirs, ceux qui se trouvaient dans des colonies de peuplement ou de cultures : le Canada, la Guyane, le Sénégal, Bourbon; les autres, plus favorables à une exploitation commerciale, furent laissés aux Compagnies qui avaient ainsi plus de chance de réussir.

A la mort de Colbert, en 1683, on a dit que Louvois avait négligé les affaires coloniales. Il n'en fut rien, mais le protectionnisme qu'il pratiqua en faveur de l'industrie nationale rendit les affaires des Compagnies difficiles, et d'autre part les guerres continentales absorbèrent les forces de la France.

On était entré dans l'ère de la lutte directe contre l'Angleterre et la Hollande qui s'efforçaient de nous créer des préoccupations sur le continent, et la politique orgueilleuse

du Grand Roi avait fait le reste. La guerre de la Ligue d'Augsbourg d'abord, celle de la succession d'Espagne ensuite occupent en effet la fin du règne.

Les résultats furent importants cependant, et au cours du long règne de Louis XIV qui fut presque continuellement en guerre avec les Puissances coloniales, on voit les clauses relatives aux colonies tenir de plus en plus de place dans les traités. En 1715, à la mort du roi, l'empire colonial de la France n'était déjà plus ce qu'il avait été, mais restait cependant considérable<sup>1</sup>.

C'est pendant cette période que se dessina ce qu'on a appelé le *système colonial*, qui naquit des circonstances. Les Compagnies, fortes de leurs privilèges, interdisaient en effet aux colons de rien céder de leurs denrées aux étrangers. Lorsque le roi leur succéda dans l'administration des territoires, le commerce, privilégié ou libre, conserva les mêmes avantages. (L'État n'eut jamais qu'une sorte de droit de participation de 3 % perçu en francs).

Quant à l'exclusion des importations de l'étranger aux colonies, que l'on a désignée du nom de *régime de l'exclusif*, elle fut l'objet d'un premier code en 1698 et fut confirmée par lettres patentes de 1717 et 1727. Ces dernières réservaient le commerce des colonies aux bâtiments français, déclaraient ce commerce libre de droits, et interdisait aux navires étrangers de rien transporter aux colonies.

Evidemment l'ensemble de ces dispositions rappelait un peu la politique de l'Espagne, réservant tous les avantages

#### 1. La France possédait :

En Amérique du Nord toute la région du Saint-Laurent et des grands lacs, constituant la colonie du Canada; et la région du Mississipi qui n'était pas encore organisée, mais dont on avait pris possession au nom du Roi en l'appelant Louisiane.

Aux Antilles : la plupart des Antilles et une partie de Saint-Domingue.

En Amérique du Sud : l'île de Cayenne et une partie de la Guyane.

En Afrique occidentale, les comptoirs du Sénégal, de la Gambie et de la Casamance.

Dans l'Océan Indien, l'île Bourbon et l'île de France.

Aux Indes : Pondichéry, Mazulipatam; des comptoirs à Ceylan et au Bengale.

à la métropole; aussi devait-il rencontrer des résistances dans les colonies riches.

Un dernier trait de cette époque est l'importance prise par la traite des noirs, amenés des côtes d'Afrique aux colonies d'Amérique, Comme Colbert visait surtout le commerce des épices, les colonies tropicales d'Amérique l'intéressaient avant tout, et, comme elles manquaient de main-d'œuvre, la traite des nègres lui paraissait le plus nécessaire des trafics.

Les gouvernements du XVIII<sup>e</sup> siècle devaient s'intéresser de plus en plus vivement à l'idée coloniale.

Le Gouvernement français en 1717 avait des vues très justes. Le Conseil de marine déclarait :

« Les Colonies bien conduites sont un des plus sûrs moyens de conserver et d'estendre la puissance des grands Etats... Après avoir abandonné l'Amérique du Sud aux Espagnols et aux Portugais, allons-nous abandonner l'Amérique du Nord aux Anglais? »

Ce sont les colonies que Law prit pour pivot de ses combinaisons. Quand il fonda sa fameuse banque qui devait lancer le « billet de banque » (1717), il comptait la soutenir par les bénéfices retirés des colonies; il se fit concéder les privilèges des principales Compagnies d'alors et mit sur pied un puissant organisme.

Mais les entreprises coloniales — c'est une vérité que l'on oublie encore — ne pouvaient donner des bénéfices immédiats, du moins des bénéfices assez considérables; elles ne pouvaient soutenir le système financier de Law, et, lorsqu'après une période de folle hausse, et devant la multiplication inconsidérée des billets, l'inquiétude s'empara du public, la débâcle s'ensuivit et atteignit malheureusement l'idée coloniale (1719); les meilleurs esprits d'alors en vinrent à considérer la colonisation comme une folie désastreuse.

Cependant les colonies déjà mises en rapport donnaient de beaux profits; la production du sucre aux Antilles s'était accrue considérablement et, pendant l'ère de paix que fut le

long ministère du cardinal Fleury (1725-1743), le commerce colonial tout entier connut une grande prospérité.

Mais bientôt s'ouvrit la période de guerres avec l'Angleterre, qui ne devait se terminer qu'en 1815.

Nos aptitudes coloniales ne diminuent nullement, mais les circonstances deviennent très défavorables; les complications européennes absorbent de plus en plus nos forces, tandis que l'Angleterre est presque libre de toute attache continentale. La France ne peut plus consacrer assez d'argent à sa flotte. Celle des Anglais prend nettement la supériorité à partir de 1748, malgré nos alliances et nos efforts passagers en faveur de la marine. L'Angleterre peut donc bloquer nos colonies, tandis que nous ne pouvons intervenir efficacement sur des théâtres d'opérations plus nombreux et plus disséminés qu'au siècle précédent.

Le traité de Paris (1763) qui termine la guerre de Sept ans ne nous laisse que des débris de notre empire colonial<sup>1</sup>,

## 2. — *Le déclin. Transformation des idées.*

Les gouvernements successifs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle allaient tenter de tirer parti au mieux de ce qui nous restait.

Nous eûmes encore, après 1763, des ministres qui furent des coloniaux convaincus. Choiseul, dans un mémoire au roi, en 1765, établissait que « la véritable affaire était la guerre aux colonies » et projetait une descente en Amérique: c'était, chose curieuse, quelques années avant notre inter-

1. La France abandonnait à l'Angleterre : tout le Canada, l'île du Cap Breton, les îles du Saint-Laurent; toute la portion de la Louisiane située à l'Ouest du Mississipi (la partie orientale devait être cédée aux Espagnols en compensation de la perte de la Floride qui leur était enlevée par l'Angleterre). La France ne gardait en somme que le droit de pêche dans l'estuaire du Saint-Laurent et sur la côte Nord-Ouest de Terre-Neuve avec les îles de Saint-Pierre et Miquelon pour servir de refuge aux pêcheurs, et, dans les Antilles, la Guadeloupe, la Martinique et Sainte-Lucie.

En Afrique, la France cédait tous ses postes, sauf l'île de Gorée.

Dans l'Inde, elle ne gardait que les villes qu'elle a conservées depuis lors et quelques « loges ».

vention dans la guerre d'Indépendance. On fit un effort de colonisation très sérieux en Guyane, et c'est la compagnie des Indes, bien plutôt que l'Etat, qui abandonna les Indes.

Mais le pays était épuisé. Les mots souvent cités de tel ou tel ministre qui refuse des secours à nos possessions, ne sont que des paroles de désespoir et ne signifient nullement que le siècle se soit désintéressé de l'idée coloniale. Tout au plus peut-on reprocher à la monarchie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de n'avoir pas, après la reconstitution de notre marine, tiré tout le parti possible des grands voyages en Océanie de Bougainville et de La Pérouse.

Les colonies au contraire prenaient une nouvelle importance aux yeux de l'opinion; celle-ci paraît entrevoir à nouveau le parti que l'on peut en tirer du point de vue politique, et spécialement militaire.

Le Ministère de Choiseul songea ainsi à faire de la Martinique et de la Guadeloupe des bases d'opérations.

Pour réaliser de tels projets, l'Etat devait récupérer les droits territoriaux qu'il avait concédés aux compagnies dans leurs chartes même. Choiseul en 1763 se fit céder ainsi par la compagnie de Gorée les comptoirs de Gambie et de Ouidah dans le golfe de Bénin, et acheta Dakar au nom du roi; en 1767 il reprenait de même les îles de France et de Bourbon, ainsi que leurs dépendances, les Seychelles et Sainte-Marie de Madagascar. Après la suppression de la Compagnie des Indes, tous les établissements français des Indes furent soumis au gouvernement direct du roi et un bureau des Indes créé à cet effet au ministère de la Marine; c'est l'origine de notre ministère des Colonies.

Ces rachats étaient possibles parce qu'en même temps on renonçait, en matière économique, à la conception des compagnies privilégiées. Les philosophes et les économistes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle voyaient en effet dans le principe du privilège une entrave au développement des affaires, en même temps qu'une atteinte au principe de la liberté.

En 1769 le privilège de la Compagnie des Indes fut donc supprimé et les compagnies disparurent, sauf une, celle

de Barbarie, qui commerçait sur les côtes de l'Afrique du Nord. Les actionnaires cédaient leurs droits au roi qui reprenait l'actif et le passif des entreprises.

Et en effet on dut constater que les économistes avaient raison : le commerce des Indes orientales, aussitôt libre, tripla d'importance et acquit une régularité qu'il n'avait jamais connue.

Le régime du pacte colonial enfin allait s'atténuer peu à peu. En 1767 déjà, deux entrepôts pour denrées étrangères, deux « ports francs » avaient été créés pour Saint-Domingue et Sainte-Lucie. Le gouvernement de Louis XVI alla beaucoup plus loin : en 1784 le libre commerce des étrangers avec les colonies était autorisé, au moins pour un certain nombre de denrées, et Louis XVI avait promis à Turgot d'entrer davantage encore dans cette voie.

Les colonies qui nous restaient furent en somme, sous le règne de Louis XVI, prospères. Le gouvernement s'en préoccupait à tous égards et les faisait mettre méthodiquement en état de défense. Le commerce était des plus actifs : en 1786, plus de 1.200 navires faisaient avec les colonies un commerce de 300 millions de livres, contre 25 millions en 1716 pour des possessions plus étendues; il est vrai que les seules Antilles figuraient dans ce total pour une grosse part.

Au surplus l'exotisme était à la mode et, si les philosophes se montrent en général hostiles à la colonisation, du moins en discute-t-on; et quelques hommes comme Malouet, ancien gouverneur de la Guyane et de Saint-Domingue, et divers publicistes peuvent soutenir la thèse favorable.

Cet état d'esprit devait se manifester dans la guerre de l'Indépendance américaine, en nous fournissant une première occasion de revanche contre l'Angleterre.

La paix de Versailles qui reconnaissait la liberté de treize Etats unis, nous valait quelques avantages<sup>1</sup>, mais

1. La France et l'Angleterre se restituaient ce qu'elles avaient conquis dans les Indes Orientales et occidentales. La France recevait en outre l'île de Tabago; elle rentrait en possession des comptoirs du Sénégal, perdus au traité de Paris, gardait en toute propriété Saint-Pierre et Miquelon et obtenait des avantages nouveaux en matière de pêche sur la côte de Terre-Neuve.

s'accompagnait de fâcheux renoncements : engagement de ne rien entreprendre dans l'Amérique du Nord, abandon de nos alliés hindous aux vengeances britanniques, — concessions qui s'expliquent par le découragement que causait la mauvaise situation financière : c'était l'époque où Calonne rétablissait le monopole du commerce des Indes pour se créer des ressources.

A ce moment encore, le commerce colonial fait des progrès croissants. Les brillantes affaires réalisées aux Antilles avaient conduit les grandes familles de France à y prendre des intérêts; elles s'étaient alliées à des colons et l'on vit même un créole, Dubuc, parent de Choiseul, devenir Directeur des colonies en France. Il s'était formé un « parti colonial » et à ce mouvement la bourgeoisie ne demeurerait pas étrangère : on devait le voir bientôt dans les cahiers du Tiers-Etat qui apparurent bourrés de suggestions concernant les colonies.

A vrai dire, ces suggestions des Cahiers s'inspiraient d'idées qui étaient demeurées assez étrangères jusque-là au « monde colonial » de l'époque.

Pour le gouvernement, les colonies représentaient une force, un appui; pour les particuliers, une source d'affaires intéressantes. Mais on s'était assez peu préoccupé de ce que nous appelons aujourd'hui la politique indigène, c'est-à-dire du sort des peuples autochtones, non plus d'ailleurs que de la vie des colons établis dans ces terres lointaines; et d'autre part on pratiquait sans vergogne la traite des noirs, recrutés en Afrique pour aller travailler les plantations d'Amérique. Le principal intérêt de nos établissements du Sénégal et des côtes de Bénin paraissait même être la traite, et aucune voix — même dans l'Eglise — ne s'élevait pour y faire obstacle : c'est un aspect curieux de la vie sociale de l'ancien régime.

Les Cahiers des délégués aux Etats Généraux de 1789 étaient au contraire pleins d'idées libérales touchant à ces différents points, inspirées sans doute des écrits des philosophes.

Ils demandaient que les colonies fussent « réputées provinces de France, soustraites au pouvoir arbitraire du Département de la Marine, assimilées aux autres provinces, participantes comme elles à tous les avantages qu'elles doivent attendre de lois constitutionnelles et convenablement représentées aux Etats Généraux ». C'est là une idée qui a hanté le peuple français depuis lors et qui s'est fait jour à toutes les époques de révolutions, en 1848, comme en 1870, et l'a conduit souvent à des mesures précipitées assez fâcheuses.

Les Cahiers ensuite réclamaient l'abolition de l'esclavage, liée généralement dans l'esprit des Députés à l'abolition de la servitude en France.

Les Assemblées révolutionnaires discutèrent beaucoup des questions coloniales; la Constituante créa même un « Conseil Colonial » et songea à créer un ministère des Colonies. Elle paraissait surtout apprécier les Colonies comme débouchés pour les produits nationaux. On constate non sans surprise qu'elle hésita sur la question de l'esclavage et n'aboutit même pas à en condamner le principe. C'est que cette question avait un côté pratique extrêmement délicat : toute la prospérité des plantations coloniales paraissait mise en cause.

Quant à ce qui restait du pacte colonial, on ne s'en préoccupa bientôt plus. Sans que rien n'ait été voté, les colonies s'étaient mises à s'approvisionner à leur gré. D'autre part le 3 avril 1790, le commerce des Indes fut déclaré libre et ouvert à tous; les droits d'entrée et de sortie qui gênaient le commerce d'Amérique furent supprimés.

La Législative ne régla pas davantage la question de l'esclavage.

C'est la Convention qui, en 1794, décréta par acclamations l'abolition de l'esclavage<sup>1</sup>. La Convention se montra foncièrement assimilatrice : « Ces Colonies, avait-elle

1. La Convention avait admis trois députés de Saint-Domingue : un blanc, un mulâtre et un noir; Camboulas déclarait qu'après les aristocraties nobiliaire et sacerdotale disparaissait l'aristocratie « cutanée ». Le lendemain l'assemblée abolissait l'esclavage.

décroté, sont parties intégrantes de la République, et sont soumises aux mêmes lois constitutionnelles. Elles sont divisées en départements ». Un projet de répartition départementale fut même dressé. La Convention abolit d'autre part les douanes entre la métropole et les Colonies, établissant une union douanière que la France n'a plus osé réaliser depuis lors.

Vint enfin la Constitution de l'An III. La Déclaration des droits de l'homme affirmait à nouveau l'abolition de l'esclavage.

La proclamation de ces principes allait provoquer aux colonies une effervescence que l'Angleterre, à l'instigation de Pitt, se plut à attiser pour en profiter. Dès 1793, elle s'emparait de Tabago (devenue française en 1783), de Saint-Pierre et Miquelon, des comptoirs de l'Inde, et l'année suivante elle s'attaquait à l'ensemble des Antilles françaises. Mais la paix d'Amiens (1802) vint restituer à la France la Martinique, l'île de Gorée, les établissements de l'Inde et une partie de la Guyane. Comme l'Espagne nous avait restitué en 1795 la partie orientale de Saint-Domingue et rendu la Louisiane en 1801, le domaine colonial de la France se trouvait plus étendu qu'en 1783.

Quant aux principes libéraux, Napoléon revint nettement en arrière sur la Révolution. Il n'apparaissait plus que les habitants des colonies pussent jouir des mêmes droits politiques que les citoyens français; et d'autre part le brusque appel à la liberté de populations vivant jusque là en esclavage, avait paru offrir bien des inconvénients. La Constitution de l'An VIII s'inspira de ces idées, et l'esclavage ainsi que la traite des noirs furent rétablis par une loi de 1802.

Napoléon eut certainement les vues les plus larges en matière coloniale, et dès le lendemain de la paix d'Amiens on le voit aborder vigoureusement la réalisation de vastes projets. Il est demeuré l'homme de l'expédition d'Égypte et songe à l'Orient. Il donne pour mission au général Brune, ambassadeur à Constantinople, de « restaurer par tous les moyens la suprématie que la France avait depuis deux cents

ans dans cette capitale », de « tenir constamment son rang au-dessus des ambassadeurs de toutes les nations », enfin de « reprendre sous sa protection tous les hospices et tous les chrétiens de Syrie et d'Arménie », surtout dans « les Lieux Saints ».

« Il envoie <sup>1</sup> le colonel Sébastiani en Tripolitaine, en Egypte et en Syrie (1802) pour étudier, semble-t-il, les chances d'une nouvelle expédition d'Orient. En même temps il entre en relations avec les Etats Barbaresques, signe des traités de paix avec la Régence de Tripoli et le beylicat de Tunis, expédie une division navale devant Alger pour obliger le dey à réfréner les corsaires (1802).

« Il ébauche aussi un vaste plan d'action dans les Indes Orientales. L'ancien conventionnel Cavaignac est nommé « résident et commissaire des relations commerciales » à Mascate, sur le golfe d'Oman, avec mission de capter l'amitié de l'imam, et comme par ailleurs la France, alliée de la Hollande, aide cette puissance à se réinstaller au Cap et dans les îles de la Sonde, elle se trouve postée sur les trois points les plus importants de l'Océan indien. Pour l'Inde même, Decaen est nommé capitaine général des cinq comptoirs... Enfin le capitaine Baudin est envoyé en Australie, sous couleur d'exploration scientifique, en réalité pour voir si ce continent mal connu valait la peine d'être convoité ».

Napoléon veut enfin faire grand aux Indes occidentales : les Antilles et Saint-Domingue doivent dans sa pensée former le centre d'un empire qui s'étendra de la Louisiane au Nord à la Guyane au Sud. C'est vraisemblablement la raison de sa politique de réaction aux Antilles. Il avait réoccupé Saint-Domingue, qui dut finalement être évacuée. Sur la Louisiane, il avait d'abord projeté un gros effort, mais brusquement en 1803 la céda aux Etats-Unis. Trafalgar enfin, en 1805, ruina ses projets coloniaux et après 1809 les colonies qui nous restaient furent occupées par l'Angleterre.

Le traité de Paris, en 1814, devait rendre à la France quelques débris de son empire<sup>1</sup>.

## II. — LES « VIEILLES COLONIES ».

On qualifie aujourd'hui les colonies qui nous restent de l'ancien régime de « Vieilles Colonies » et l'on range dans cette catégorie, avec les anciennes colonies d'Amérique et de l'Océan Indien, les quatre communes du Sénégal.

Ce nom ne leur est pas donné seulement en raison de leur passé, mais aussi de leur régime particulier: dans certaines d'entre elles les indigènes sont citoyens français et elles sont toutes plus ou moins complètement représentées dans les Chambres françaises, ce qui suffirait à retenir l'attention.

Or, elles tiennent ces particularités du régime administratif qui fut le leur à l'origine ou même au XIX<sup>e</sup> siècle, et dont il convient de dire un mot.

Nos premiers établissements dans les mers lointaines furent la propriété de grandes compagnies. Celles-ci comptaient parmi leurs privilèges le droit de souveraineté et faisaient administrer leurs comptoirs et les territoires qui en dépendaient comme eût pû le faire le Roi lui-même. On voit donc la compagnie des Iles d'Amérique, puis la grande compagnie des Indes occidentales délivrer des commissions de capitaine général, voire de sénéchal.

Cependant, la royauté sentit assez vite la nécessité d'avoir dans certains de nos « Etablissements » un lieutenant général ou gouverneur « chargé de surveiller la compagnie et de

1. Aux Antilles, les possessions de 1792 sauf Tabago et Sainte-Lucie qui étaient cédées à l'Angleterre.

La Guyane.

Les droits de pêche à Terre-Neuve.

En Afrique les établissements du Sénégal.

Dans l'Océan Indien, les cinq villes de l'Inde seulement, tandis que les Seychelles, l'île Rodrigues, l'île de France restaient à l'Angleterre; les droits acquis par la France à Madagascar étaient passés sous silence.

sauvegarder les droits de Sa Majesté ». Il en fut ainsi aux Antilles dès 1638, aux Mascareignes à partir de 1689. Naturellement des conflits ne manquaient pas d'éclater entre les représentants du Roi et les Directeurs des compagnies.

Puis les colonies tombent successivement au pouvoir de la couronne. Colbert reprend l'administration directe des colonies de peuplement, laissant aux compagnies de commerce celles qui se prêtent mieux à l'exploitation des denrées coloniales. Le Canada et les Antilles sont aussi repris en 1674, la Louisiane en 1721, les Mascareignes en 1764.

Ces colonies deviennent en quelque sorte des provinces rattachées au ministère de la Marine.

Le régime administratif était d'ailleurs sensiblement le même, que la colonie soit régie par les compagnies ou directement par la Couronne. Les compagnies mettaient à la tête de leurs établissements un gouverneur qui en somme détenait tous les pouvoirs; il était assisté seulement d'un conseil dit Conseil supérieur formé d'agents de la compagnie qui étaient en réalité chefs des principaux services. Quand la colonie comprenait comme l'Inde des territoires sans liens entre eux, des gouverneurs subordonnés étaient placés dans chacun d'eux; ils étaient assistés de conseils dits provinciaux.

Quand l'Etat reprenait une colonie, il se contentait de placer auprès du gouverneur un Intendant qui avait les attributions plus particulièrement administratives et financières.

Dans les colonies qui furent comme le Canada prises presque dès le début en administration directe, il y avait bien entendu un Intendant; on voulut y mettre aussi des conseils analogues à ceux des compagnies, mais leur composition fut un peu différente : ils groupèrent bien entendu les titulaires des principaux postes administratifs mais aussi des notables; et ces conseils qui étaient qualifiés en France de « supérieurs », eurent bientôt la prétention de se faire appeler « souverains ». Au Canada, par exemple, le conseil qui fut créé en 1660 comprenait le gouverneur, l'évêque et

cinq membres nommés par eux; l'intendant y entra un peu plus tard et les membres furent dès lors désignés par le Roi. Les notables étaient des commerçants et restèrent confinés dans leur rôle de juges — puisque les conseils étaient surtout des cours de justice. Aux Antilles, par contre, les notables étaient des planteurs, qui eurent aussitôt tendance à se regarder comme des représentants de leur classe. et bientôt les conseils entendirent prendre part à tous les actes importants du gouvernement de la colonie. Il soufflait aux Antilles un vent d'indépendance et, pour donner satisfaction aux colons, on délégua aux conseils en 1712 et 1715, une grande partie de l'administration financière. Ils ne s'en contentèrent pas; on supportait mal, aux Iles, le système de l'exclusif et à plusieurs reprises (en 1717, en 1722) les conseils « souverains » se firent assez vivement les défenseurs des intérêts locaux.

Quant à la législation, que l'on ne veut pas étudier ici, il faut signaler cependant que l'on se borne à importer les lois françaises : le Canada applique par exemple la coutume de Paris. On ne concevait alors que l'assimilation, et Colbert lui-même ne pensait pas autrement, en manifestant cependant le souci d'adaptation indispensable. Sans doute en était-il ainsi parce qu'il ne s'agissait que de colons et que l'on n'avait guère, sauf dans l'Inde, à se préoccuper d'administrer des indigènes. Quant aux esclaves, on rédigea à leur intention en 1685 un ensemble de Règlements dit Code Noir, conçu sans dureté, mais du point de vue purement économique.

La Révolution ne changea pas grand chose à l'administration des colonies.

Mais elle vit se produire la première manifestation de la représentation coloniale : les planteurs blancs des Antilles firent d'eux-mêmes des élections et les députés ainsi élus se mêlèrent à ceux des provinces de France, prêtèrent le serment du jeu de paume, et comme ils se montraient « patriotes » furent admis par l'Assemblée, au nombre de six, après discussion toutefois. Les députés des autres îles furent alors successivement admis.

La Convention, par la suite, nomma des commissaires de la République qui allèrent prendre la place des gouverneurs de l'ancien régime.

Mais on entre alors dans une période de changements et de tâtonnements extrêmement confuse.

La Constitution de l'an VIII, tout d'abord, prive les colonies des embryons de représentation qu'elles avaient acquis.

La charte de 1814 leur rend leur caractère « colonial ». Elles ont un gouverneur appelé « commandant et administrateur pour le Roi », un Intendant qui prend le nom de « Commissaire ordonnateur » ; et un conseil de fonctionnaires adjoint au gouverneur.

Le ministère Villèle par ordonnance de 1825 développe ce régime administratif.

Le commandement général et la haute administration étaient confiés à un gouverneur.

A ses côtés étaient trois fonctionnaires :

un directeur général de l'intérieur,

un commissaire ordonnateur (pour les finances),

un procureur général,

qui formaient le conseil privé.

Un conseil général s'assemblait deux fois l'an et donnait son avis sur les questions financières spécialement et sur toutes les questions intéressant le pays.

C'est ce système qui, dans son ensemble, s'est maintenu dans les « vieilles colonies » jusqu'à nos jours.

Il fut appliqué d'abord à l'île Bourbon et successivement à nos autres possessions de cette époque.

La charte de 1830 accentua surtout au point de vue de la législation et dans un esprit libéral le caractère particulier des colonies. La loi du 24 avril 1833 donna le nom de conseils coloniaux aux conseils généraux de la Restauration ; les membres devaient en être élus et ils auraient l'administration du budget de la colonie. Cette réforme libérale ne fut appliquée qu'à la Martinique, à la Guadeloupe, à l'île Bourbon et à la Guyane.

La République de 1848 affirme à nouveau les principes de la Constituante. Elle supprime les conseils coloniaux et

les délégués des colonies en France. Elle leur donne des députés élus dans les mêmes conditions que ceux de France. C'est ainsi qu'un nègre de pure race entra pour la première fois au Palais-Bourbon, comme député de la Guadeloupe.

Mais en 1852, la représentation coloniale est supprimée. Le sénatus-consulte du 3 mai 1854 institue à nouveau des conseils généraux (au lieu de conseils coloniaux) dont les membres sont nommés moitié par le gouverneur, moitié par les conseils municipaux (eux-mêmes nommés). Ils voteront les dépenses d'intérêt local et les impôts destinés à faire face à ces dépenses.

Des délégués constituent un comité consultatif placé auprès du ministre de la Marine et des Colonies.

Le sénatus-consulte du 4 juillet 1860 étendait encore les attributions du conseil général (local); mais il ne fut mis en application qu'à la Martinique et à la Réunion.

En 1870, le gouvernement provisoire rappela les représentants (députés). Les conseils généraux subsistèrent sans modification.

La troisième République, de 1870 à 1890, fut assimilatrice et chercha à introduire aux colonies des institutions calquées sur celles de la Métropole. Les colonies furent admises par exemple à jouir des bénéfices de la loi municipale de 1884. Par la suite, elle se rendit aux réalités, et tendit à laisser une responsabilité de plus en plus large aux autorités locales. On invoqua souvent dès lors l'exemple des colonies anglaises où la décentralisation est largement pratiquée. Mais ce sont surtout les nouvelles colonies qui reçurent application de ces principes.

Les anciennes colonies ont toujours à leur tête un gouverneur.

Il est assisté d'un « conseil privé » dans les colonies dotées de conseils généraux (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Inde, Nouvelle-Calédonie); d'un « conseil d'administration » dans les autres (Côte des Somalis, Saint-Pierre et Miquelon, Etablissements français de l'Océanie).

La différence est la suivante : le conseil privé est toujours le conseil privé de 1814, et n'est composé que de fonction-

naires. Il est d'ailleurs permis de se demander s'il a encore une signification quelconque, le gouverneur étant aujourd'hui seul responsable, et les fonctionnaires qui composent le conseil n'ayant plus du tout, à l'exception du Procureur général, le caractère d'indépendance qu'ils avaient sous la Restauration. Là où il n'y a pas d'autre représentation des intérêts locaux, c'est-à-dire pas de conseil général, on a introduit dans le conseil privé des colons et on lui a donné le nom de conseil d'administration. Les colons sont toutefois nommés et n'ont que voix consultative.

Sous cette forme la représentation des intérêts locaux a paru insuffisante. On a récemment modifié (pour les Etablissements de l'Océanie à tout le moins) le caractère du conseil d'administration; il a été porté de sept à vingt membres et est investi du pouvoir de délibérer en matière de dépenses et d'impôts.

Sont représentées par un sénateur et des députés : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, l'Inde.

Par des députés seulement : la Guyane, les quatre communes du Sénégal, la Cochinchine.

Les autres colonies par des délégués au conseil supérieur.

Le fait même que certains de ces représentants sont des indigènes nous oblige à dire un mot des « gens de couleur ».

Il ne fut question d'abord que des mulâtres, puis des noirs non esclaves; les Assemblées de la Révolution s'en occupèrent, avec quelque embarras. Ils reçurent des droits politiques qui disparurent avec l'Empire.

Les « gens de couleur » retrouvèrent leurs droits en 1830.

Quant aux noirs esclaves, le congrès de Vienne avait interdit la traite; elle cessa d'être licite, tout en se pratiquant encore. Quant à l'esclavage, une loi de 1845 sans l'abolir, avait donné un autre caractère à la « dépendance » du noir. La Révolution de 1848 décréta le principe de l'abolition, contre indemnités. Nous avons alors dans nos colonies 248.000 esclaves (dont 74.000 à la Martinique et 87.000 à la Guadeloupe).

Les gens de couleur — anciens esclaves compris — per-

dirent à nouveau leurs droits politiques en 1852 et les retrouvèrent en 1870,

L'exercice de ces droits politiques ne fait pas des indigènes des citoyens français, sauf deux exceptions :

Les Hindous de nos établissements de l'Inde qui ont renoncé à leur statut personnel : le droit à cette renonciation résulte d'arrêts de la cour de cassation de 1852 et 1878 et fit ensuite l'objet d'un décret de 1881. On a admis que les renonçants doivent être considérés comme citoyens français intégraux.

Les indigènes des quatre communes du Sénégal, de par la loi du 29 décembre 1916. Le législateur s'est trouvé faire ainsi, sans y prendre garde, des citoyens français qui n'ont pas le statut personnel du Code civil : du moins la Cour de l'A. O. F. a-t-elle décidé que les intéressés pouvaient conserver leur statut. La question de la naturalisation dans le statut, si discutée, s'est trouvée là tranchée par le fait.

## CHAPITRE II

### LES AMÉRIQUES <sup>1</sup>

#### I. — LE CANADA ET LA LOUISIANE

##### 1. *Les débuts.*

Le début du xvi<sup>e</sup> siècle vit les premières reconnaissances des côtes de l'Amérique du Nord.

C'était l'époque où l'on cherchait la route des Indes et de la Chine à la fois par l'Est et par l'Ouest. On croyait à l'existence d'un « passage du Nord-Ouest » qui devait permettre, comme le détroit de Magellan au Sud, de franchir le continent américain soit au Nord, soit au Centre.

Des banquiers florentins établis à Lyon avaient envoyé déjà un de leurs compatriotes, Verazzano, vers l'ouest, avec mission de trouver la route la plus courte pour accéder au « pays de la soie », c'est-à-dire en Chine. Verazzano fit un premier voyage en 1523-1524, et dota de noms français tous les points de la côte qu'il toucha.

A son retour, un groupe où figurait un armateur de Dieppe, Jean Ango, lui fournit les moyens de repartir, en 1526. Bien entendu, il ne trouva pas le passage cherché, et périt en Amérique centrale, lors d'un troisième voyage, en 1528, mangé par les anthropophages. Il avait laissé aux bouches

##### 1. Bibliographie :

G. Hanotaux et A. Martineau : *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*. T. I. *L'Amérique française* par MM. Ch. de la Roncière, Johannès Tramond et Emile Lauvrière, ouvrage dont nous nous sommes aidé pour le présent chapitre.

du Saint-Laurent la dénomination de Nova Gallia, qui fut conservée.

Ce sont les Malouins qui tentèrent le premier essai de colonisation dans cette Nouvelle France. Un de leurs pilotes, Jacques Cartier, avait obtenu de François I<sup>er</sup> une subvention de 6.000 livres tournois pour l'équipement de deux navires. Il se proposait simplement, d'abord, de reprendre l'œuvre de Verazzano et de tenter de parvenir aux mers de l'Ouest par l'Océan Glacial. Parti en 1534, il longea le Labrador, reconnut les côtes de Terre-Neuve, et visita l'embouchure du Saint-Laurent. Renonça-t-il à pousser plus au Nord? Fut-il séduit par les côtes du golfe du Saint-Laurent, qu'il avait trouvées en juillet couvertes de nos arbres et arbustes d'Europe, « de groseilliers et de framboisiers », et embaumant du parfum des roses? Bref, à son retour, il se fit charger par le roi d'une nouvelle mission : il devait pénétrer plus profondément dans le golfe du Saint-Laurent, nouer des relations avec les « chefs sauvages » et prendre possession du sol au nom du roi de France. Il partit en 1535 avec une centaine d'hommes, et reconnut d'abord une île qui était Anticosti, et qu'il appela « Ile de l'Assomption », puis il pénétra dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Il y rencontra deux états indigènes.

Le premier, le Canada (le village) avait pour capitale Sladaconé, nom encore connu des Hurons, ou bien Québec (étrangement). Une petite rivière était voisine, qu'il nomma Sainte-Croix, et où il fonda un établissement.

Puis, remontant le Saint-Laurent, sur les rives duquel on apercevait les plus « beaux arbres du monde, savoir : chaisnes, hourmes, noyers, pins, seddrez, pruches, frennez, houlx, sauldres, oziers et force vignes. Il y avait pareillement force grues, signes, oultardes, ouayes, cannes, allouettes, faisans, perdrix, merles, mauviz, turtres, char-donnereux, serins, lunottes, rossignolz comme en France, et en grand habondance ». Il parvint ainsi à l'autre état indigène : Hachelaga (la montagne des Castors); il la nomma Montréal.

J. Cartier rentra en France en 1536, après un pénible hivernage où ses hommes souffrirent du scorbut. Mais l'expédition avait découvert « une aussi bonne terre qu'il soit possible de voir, pleine de fort beaux arbres de la nature et sorte de France, tels que chênes, ormes, frênes, noyers, ifs, cèdres, vignes, aubépines et autres arbres... »; elle avait su s'attirer par de bons procédés et de menus cadeaux, la sympathie des indigènes qui, à l'arrivée du bateau de Cartier, demeuraient toute la nuit au bord du fleuve « faisant plusieurs feux et danses, en disant à toutes heures Aguyaze, qui est dans leur dire de salut et joye »; elle ramenait avec elle plusieurs de ces « sauvages » qu'il paraissait aisé d'apprivoiser.

C'est seulement quatre ans après que François I<sup>er</sup>, pris jusque-là par les affaires du continent, put continuer à s'occuper de l'Amérique. En 1540, il invitait les armateurs de nos ports de l'Ouest à apporter leur concours à l'entreprise de J. Cartier. C'était bien, cette fois, de la colonisation qui était envisagée.

Un gentilhomme picard, J. F. de la Roque, seigneur de Roberval, qui paraissait d'ailleurs plus préoccupé de mines d'or et de pierres précieuses que de cultures, s'intéressa au projet. Il fut nommé lieutenant général de la Nouvelle-France, et J. Cartier lui fut adjoint comme capitaine général et maître-pilote. On obtint du roi 45.000 livres pour les premiers frais, et le droit de choisir pour les emmener un certain nombre de condamnés à mort ou à « d'autres peines ».

Cartier partit le premier, parvint à Sainte-Croix et construisit un poste fortifié qu'il appela Charlesbourg Royal. Puis il revint bientôt seul, et évitant Roberval; il rapportait des minéraux qu'il croyait être des richesses, et qui devaient, plus tard, à l'époque industrielle, en devenir en effet : c'étaient du cuivre et du mica, qui avaient alors peu de prix.

Roberval, laissé seul, échoua complètement et ne sut pas amorcer le commerce avec les indigènes. Les projets d'installation sur les rives du Saint-Laurent furent, dès lors, abandonnés pour un demi-siècle.

L'opinion cessa de s'occuper de ces froides régions. L'on semblait avoir renoncé à trouver au Nord le passage maritime recherché. Et, quant aux rives du Saint-Laurent, les spéculateurs qui pensaient trouver de l'or et des pierreries avaient été déçus; ceux qui songeaient à fonder des établissements étaient effrayés par la rigueur des hivers. Seuls continuèrent à fréquenter ces parages, les pêcheurs de morue qui se rendaient sur les côtes de Terre-Neuve et de l'Acadie, et les commerçants qui achetaient des fourrures aux indigènes.

Les projets de colonisation devaient être repris au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1598 déjà, Henri IV envoyait au Canada un gentilhomme breton, le sieur de la Roche, comme lieutenant général du roi. De la Roche ne fit qu'aller et revenir, mais, l'année suivante, un capitaine de la marine royale, Chauvin, et un habitant de Saint-Malo, Pontgravé, se firent donner le monopole du trafic sur la rivière Saint-Laurent, « à charge qu'ils habiteraient le pays et y feraient une demeure ». Mais ils devaient échouer.

En 1603, Pierre du Guast, sieur de Monts en Saintonge et gouverneur de Honfleur, obtint de Henri IV le titre de « vice-roi et capitaine général tant en la mer qu'en la terre au pays de la Cadie, du Canada et autres terres de la Nouvelle-France... etc... avec mission de peupler, cultiver et fortifier les dites terres... ».

Pour la première fois est nommée la Cadie. Verazzano avait ainsi appelé — sans qu'on ait retrouvé l'origine du mot, — la presque île qui porte aujourd'hui le nom de Nouvelle-Écosse.

Pierre du Guast s'embarqua en 1604 avec divers collaborateurs dont le « Géographe du Roi », Champlain, le sieur de Poutrincourt, gentilhomme picard, et un certain nombre de volontaires.

Nous voyons ainsi apparaître le nom de Champlain qui devait faire réellement de la Nouvelle-France une colonie française. Samuel de Champlain était un Saintongeais qui fut d'abord soldat, puis devint marin. Un voyage au Golfe

du Mexique l'avait fait connaître. C'était un observateur avisé, un homme de jugement sûr et de caractère.

Après quelques hésitations, Pierre du Guast fondait sur la baie de Fundi (en Cadie ou Acadie) Port-Royal qui est devenue Annapolis et qui se trouve ainsi être antérieure à Québec. Poutrincourt prit le gouvernement de la nouvelle colonie, secondé par un avocat au Parlement de Paris, Lescarbot. Ces deux hommes firent un très bel effort de colonisation où ils n'eurent en vue que la mise en culture du sol, et non plus la recherche des mines d'or. « La plus belle mine que je connaisse, disait Lescarbot, c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bétail : qui a ceci a l'argent... ».

Le plan de colonisation du Saint-Laurent lui-même, ébauché en 1598, sans succès, fut repris alors (1608) par le gouverneur de Dieppe Aymar de Chastes, qui renvoya là-bas Pontgravé, auquel fut adjoint Champlain. On retrouva à Québec les traces de l'établissement de J. Cartier et c'est là que, sur l'avis de Champlain, on s'installa dans une région couverte de bois et de prairies qui paraissaient favorables à la colonisation. Le climat en était aussi moins rude que dans la baie de Fundi.

Les deux colonies de l'Acadie ou Nouvelle Guyenne, et du Canada, étaient dès lors créées. Elles devaient poursuivre des destinées un peu différentes.

## 2. — *Le Canada et l'Acadie jusqu'en 1713*

Au Canada, Champlain s'occupa de reconnaître l'ouest; il poussa jusqu'au point qui devait devenir la capitale du Canada, Ottawa, et reconnut la « mer douce des Hurons ». Au fond, l'on cherchait toujours l'accès à l'autre Océan.

En même temps, il se préoccupait de colonisation. Il espérait, disait-il, voir s'échelonner le long du fleuve, « des peuplades de Français ». Malheureusement, les colons étaient alors si peu nombreux que, déjà, l'on signalait que nos établissements allaient disparaître. Les Français ne venaient guère peupler les rives du Saint-Laurent, tandis que

les Anglais envoyaient sur la côte voisine des flots de dissidents religieux et qu'ainsi se créaient des colonies anglaises qui deviendraient pour les nôtres une menace des plus graves.

Vint l'époque où Richelieu esquissa sa politique coloniale. Le développement des établissements anglais ne lui échappa certainement pas. Aussi, en 1627, en fondant la Compagnie des Cent associés, lui imposa-t-il l'obligation de transporter 4.000 colons en quinze ans; mais ces colons devaient être tous catholiques : la France pratiquait là une méthode exactement inverse de celle de l'Angleterre. Les protestants sollicitèrent aussitôt l'intervention des Anglais au Canada, en même temps qu'ils les appelaient au secours de La Rochelle assiégée. Québec dut capituler. Mais la paix de Saint-Germain nous rendit notre colonie (1632), et Champlain revint, accompagné de l'amiral de Razilly que l'on retrouvera plus loin. Il se préoccupa d'étendre la Colonie et de fortifier plusieurs points en amont de Québec. Les colons malheureusement manquaient toujours.

Quant aux indigènes, nous nous étions parfaitement entendus avec les Hurons; mais par là même nous nous étions aliéné les Iroquois, leurs ennemis, que nous devions avoir à combattre sérieusement à plusieurs reprises. Ce fut avec eux une guerre de guerillas, qui empêcha la colonisation de s'étendre; au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la crise fut même assez grave : les Iroquois en vinrent à saccager et terroriser la vallée du Saint-Laurent.

La colonisation prit un nouvel essor avec Colbert, et la fondation, en 1664, de la Compagnie des Indes Occidentales, qui engloba dans ses domaines la Nouvelle-France. La colonie eut l'heureuse fortune de recevoir alors un Intendant, Jean Talon, qui y demeura de 1665 à 1673 et mérita d'être appelé le Colbert du Canada. Il avait tenté de mettre en exploitation les ressources du pays, les bois, les textiles, la potasse; il avait même créé une brasserie. Il se trouvait des Français éminents pour accomplir une œuvre personnelle, même dans la voie de la mise en valeur et jusque dans le domaine industriel.

De cette époque date l'organisation définitive de la colonie. Colbert écrivait alors au Gouverneur : « Sa Majesté comptera vos services pour le nombre des colons que vous attirerez ». On admit même les mariages avec indigènes; des pensions furent accordées aux familles nombreuses. Faut-il voir là l'origine de l'extraordinaire fécondité de la race canadienne, fécondité qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui? Talon attirait des « engagés » qui servaient d'abord trois ans, puis s'établissaient dans le pays. Bref, en dix ans la population avait doublé et compta bientôt 7.000 Européens, ce qui prouve qu'avec des méthodes appropriées et de la volonté, on pouvait déjà faire du peuplement. Ce sont des conditions qui n'ont pas cessé d'être nécessaires.

Mais Talon — comme il arriva à bien d'autres administrateurs ou gouverneurs, — eut des difficultés avec ses administrés : avec les Jésuites d'abord. Ceux-ci, qui étaient arrivés en 1611 en Acadie, en 1625 au Canada, savaient très heureusement s'adapter aux populations indigènes, et, d'autre part, avaient fondé un établissement remarquable : le collège de Québec. Mais ils faisaient preuve d'un esprit d'indépendance qui devait être difficilement admis par le pouvoir civil; ils se montraient d'ailleurs hostiles à l'administration directe et à l'assimilation des indigènes qui, évidemment, réduisaient leur autorité. Contre eux, Colbert soutenait l'Intendant; mais celui-ci eut aussi contre lui les commerçants, que, seule, la traite des fourrures intéressait. Finalement, il dut abandonner son poste.

La colonie connut encore un grand Gouverneur, le comte de Frontenac, dont le nom est resté vivant au Canada. Il y demeura dix ans, de 1672 à 1682. La Compagnie des Indes Occidentales, qui n'avait pas réussi, avait disparu en 1674 et le Canada était devenu un pays d'administration directe. Frontenac, doué de qualités d'homme d'État, avait alors réuni, pour s'éclairer sur les besoins de la colonie, des États Généraux que nous appellerions aujourd'hui Délégations; mais cette initiative si remarquable fut blâmée par la Métropole où le pouvoir personnel s'exerçait

alors. Frontenac était d'ailleurs en lutte, lui aussi, avec les Jésuites et leurs créatures, qu'ils tentaient de glisser partout.

La Colonie fut menacée très sérieusement après son départ par les Iroquois (1684 à 1689), soutenus par les Anglais qui, en 1667, avaient remplacé les Hollandais à la Nouvelle Amsterdam, devenue New-York. La situation fut rétablie par Frontenac qui soumit définitivement les Iroquois en 1690.

Mais il eut à repousser les Anglais eux-mêmes. C'était, en effet, l'époque de la guerre avec l'Angleterre (guerre de la Ligue d'Augsbourg, 1689-1694), et la lutte se poursuivit durant des années avec les colonies anglaises. La paix de Ryswick rétablit les possessions des deux pays dans leur situation antérieure.

Malheureusement on devait se battre encore au Canada, avec les colonies anglaises voisines, pendant la guerre de la Succession d'Espagne, de 1704 à 1708; et le traité d'Utrecht (1713), qui termina cette guerre, eut pour la Nouvelle France des conséquences désastreuses.

Avant de les développer, il convient de s'arrêter à l'expansion vers l'ouest qui s'était heureusement poursuivie pendant cette période.

L'Intendant Talon avait incité déjà les explorateurs à reconnaître les régions occidentales, Frontenac avait fait de même; et, un peu plus tard, grâce aux reconnaissances de jeunes Français isolés, parmi lesquels on citera Saint-Susson et du Leith, l'extrémité du Lac Supérieur avait été atteinte; des postes fortifiés : Frontenac, Niagara, Chicago, marquaient cette avance.

Au nord, notre influence s'était étendue sur toute cette région de la baie d'Hudson qui devait être si tôt perdue.

Mais c'est surtout au Sud que des résultats magnifiques avaient été atteints. De 1671 à 1673, Jolliet et le P. Marquette avaient atteint le Mississipi et l'avaient descendu jusqu'au pays des Arkansas. Ils croyaient encore, eux aussi, parvenir à l'autre Océan; ils découvrirent que le fleuve se dirigeait vers le golfe du Mexique. Cette exploration devait

être reprise par le fondateur de la Louisiane, Cavelier de la Salle, un des plus grands Français de notre histoire coloniale; il en sera parlé à propos de la Louisiane.

Quant aux conséquences du traité d'Utrecht, elles devaient atteindre plus durement les terres voisines que les établissements des rives du Saint-Laurent eux-mêmes.

La baie d'Hudson fut perdue d'abord.

Puis ce fut le tour de l'Acadie. Celle-ci avait poursuivi sa destinée comme une colonie isolée. C'était un pays riche, abondant en pâturages et en bonnes terres, où la pêche de la morue était une autre source de richesse.

Ses fondateurs avaient réussi d'abord dans leurs entreprises agricoles, mais connurent bientôt des dissensions et des jalousies de toutes sortes. Cette colonie demeura d'ailleurs bizarrement livrée à elle-même, sans que l'on démêlât pourquoi. Aussi verra-t-on les Anglais, qui convoitaient cette côte, toujours à l'affût, s'en emparer à chaque occasion favorable. Ils l'avaient fait occuper une première fois par un aventurier. Vainqueur à La Rochelle, Richelieu remit les choses en l'état en 1629 et créa une Compagnie dite « de la Nouvelle France et de la Coste d'Arcadie », en même temps qu'il faisait intervenir l'amiral Izaac de Razilly. Razilly eut l'action la plus heureuse pendant trois années, mais mourut en 1735. Il s'était adjoint un homme remarquable, d'Aulnay, qui fut réellement le fondateur de l'Acadie. C'est un des bons exemples que l'on peut donner de l'action extraordinaire exercée par ces Français isolés.

Réoccupée par l'Angleterre en pleine paix de 1654, après les troubles de la Fronde, la colonie nous fut rendue à l'occasion du traité de Bréda (entre l'Angleterre et les Provinces unies, en 1667).

Lors de la prise en administration directe des colonies, l'importance stratégique de l'Acadie apparut soudain : « Il ne tient qu'à Votre Majesté, écrivait l'Intendant J. de Meulles, de jeter ici les fondements de la plus grande monarchie qui soit au monde ». Il insistait sur les emplacements excellents qu'offraient les côtes pour de grands ports.

Cependant, la France ne fit rien; malgré des avertissements répétés, elle ne fortifia pas le pays, et n'y mit qu'une garnison dérisoire.

Les colons anglais de Boston, qui jetaient des regards d'envie sur les pêcheries de la côte, eurent donc beau jeu; dès le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1690), Port-Royal fut attaquée et la ville fut bientôt aux abois.

Cette situation devait prendre fin en 1713 par la perte de la colonie. Le traité d'Utrecht nous retirait la baie d'Hudson, l'Acadie, et Terre-Neuve (dont il sera parlé plus loin). Au Canada, la France s'engageait à ne plus molester les Iroquois alliés des Anglais.

### 3. — *Le Canada de 1715 à 1763.*

La Nouvelle France, limitée au Nord, amputée à l'Est, allait être limitée au Sud; la Compagnie d'occident créée pour l'exploitation de la Louisiane, obtenait en effet la séparation des deux colonies au 40<sup>e</sup> parallèle.

L'histoire du Canada, dès lors, va devenir réellement celle d'une colonie, mieux, celle d'un pays en formation. Le Canada pouvait d'ailleurs s'étendre vers l'ouest : le Fort Ponchartrain du Détroit avait été créé déjà, sur l'emplacement de la ville actuelle de Détroit, et constituait un centre de rayonnement. Mais la France ne le sentit pas; elle s'intéressait d'ailleurs moins au Canada qu'à la Louisiane ou aux Indes, où étaient possibles les cultures tropicales. De plus, la colonie importait beaucoup plus qu'elle n'exportait : c'est dire qu'elle devait vivre sur son crédit, et était encore à la charge de la France; c'est surtout ce dont s'apercevait la Métropole.

Ce pays cependant voulait vivre et se sentait faible. En 1714, il ne comptait que 18.000 Français, alors que les colonies anglaises voisines avaient 250.000 habitants. Les gouverneurs firent leurs efforts pour attirer des colons, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ne réussirent pas à faire venir plus de 5.000 familles. Le Canada

ne devait se développer que grâce à une forte natalité et les colons de cette époque devaient être les fondateurs de la race. Il n'y avait que deux petites villes, Québec et Montréal; le reste de la population était formé de fermiers dispersés dans les campagnes, tendant toujours à pousser plus à l'ouest et de chasseurs de fourrures. C'est alors que se forma le caractère du peuple canadien, tel que l'a décrit Bougainville, « Le Canadien est haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable... Ils (les paysans) sont d'une merveilleuse étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France... ».

L'exploration de l'Ouest se poursuivit sous un Gouverneur qui devait demeurer en place vingt années : Ch. de la Boische, marquis de Beauharnais. Le commerce avec les Indiens de ces régions nouvelles procurait de beaux bénéfices. Des explorateurs étonnants, parmi lesquels on doit nommer les de Varennes de la Verendrye, poussèrent jusqu'aux Montagnes Rocheuses et couvrirent le pays de postes; ils l'avaient en quelque sorte marqué comme terre française au moyen de plaques de plomb dont l'une fut retrouvée en 1913.

Mais alors commença la lutte avec les colons anglais voisins. Le premier conflit — que l'on aurait peut-être pu éviter — éclata quand commença la Guerre de la Succession d'Autriche (1740) et porta d'abord sur l'Acadie. Cette province avait été cédée au traité d'Utrecht mais nous avions conservé l'île Royale qui la prolonge; cette île n'avait qu'une faible valeur agricole mais avait une grosse importance militaire et économique. Les Acadiens y avaient fondé une nouvelle capitale : Louisbourg. La place fut prise alors mais nous fut rendue à la paix (d'Aix-la-Chapelle).

Les mésintelligences recommencèrent à propos de la colonisation de la vallée de l'Ohio. Nous avions toujours prétendu à la souveraineté de cette région; or, en 1744, des émigrants protestants de l'Ulster et des presbytériens allemands vinrent s'y établir. Le Gouverneur français soutint sa prétention avec d'autant plus d'opportunité

que l'occupation de l'Ohio par des colons anglais menaçait de couper le Canada de la Louisiane. Mais les Anglais de Virginie réagirent vivement, et dès lors on s'achemina à l'inévitable conflit, aux guerres « françaises et indiennes », comme dirent les Anglais, dont le but devait être d'en finir sur ce continent avec Français et Indiens.

Dès 1755, les deux Puissances dirigèrent des renforts vers l'Amérique.

C'est alors que la France envoya le marquis de Montcalm. C'était un soldat magnifique et sachant manier ses hommes, milices canadiennes, ou auxiliaires indiens. Il eut dès l'abord le sentiment net de la situation : nous n'étions pas en forces; et dès lors, il se battit pour l'honneur, ce qui n'était pas sans grandeur.

La lutte devint implacable à partir de 1756, sous l'impulsion de W. Pitt, qui avait pris le pouvoir en Angleterre. Montcalm tint jusqu'en 1759, mais la France ne pouvait pas faire l'effort qu'il aurait fallu pour sauver le Canada. Québec succomba, Montcalm fut tué en la défendant.

Le Canada devait être perdu au traité de 1763; mais nous devons perdre davantage encore.

En effet, les Anglais, à la suite de la première prise de Louisbourg semblaient avoir pris conscience de la valeur de l'Acadie et de l'Île Royale.

Les limites mêmes du territoire abandonné en 1713 étaient jusque-là demeurées incertaines, et l'Angleterre s'était peu préoccupée d'occuper cette nouvelle colonie. Les Acadiens français étaient d'abord restés sur place. Mais en 1753, les anglo-américains firent venir des colons, fondèrent Halifax et commencèrent à déporter les anciens habitants.

Louisbourg, au cours de la guerre, fut prise une seconde fois et le traité de 1763 nous fit perdre, avec le Canada, l'Île Royale dont nos ennemis avaient compris la valeur. (Ils nous offrirent en compensation Saint-Pierre et Miquelon).

4. — *La Louisiane.*

La Louisiane devait également être sacrifiée par le traité de 1763.

Cette colonie s'était développée tout à fait indépendamment de la Nouvelle-France, quoiqu'elle eût été découverte par les Canadiens, et en partant du Canada.

On a mentionné les explorations de Cavelier de la Salle, qui constituent peut-être la plus belle page de l'histoire de l'Amérique française.

Robert Cavelier était un jeune normand venu au Canada en 1667, et d'une nature ardente et aventureuse. Il voulait lui aussi parvenir à la mer de l'Ouest. Il fit d'abord quelques explorations sur l'Ohio, puis commanda un poste, et se distingua de telle façon qu'il fut annobli et devint Cavelier de la Salle. Il rêva alors du Sud, et de la vallée du Mississipi — qu'avait touché le Père Marquette. Il sut convaincre Colbert qui lui confia une première mission, et en 1680 il construisait nos premiers postes sur le Mississipi. Il y connut bien des déboires; cependant, en 1682, il descendait pour la première fois le fleuve qu'il avait nommé le Colbert, et fondait Saint-Louis. « C'est, écrit-il, le plus beau pays du monde, comme prairies... des prairies toutes parées de bouquets d'arbres ». Il parvint enfin à la mer du Mexique, et « là, dit-il, on équarrit un arbre, on fit un poteau qu'on planta, et on y attacha les armes du Roi, faites du cuivre d'une chaudière. On planta aussi une croix et on enterra dessous une plaque de plomb où il y avait ces mots écrits : « Au nom du Roi Louis XIV, roi de France et de Navarre, le 9 avril 1682... ». Il donna au pays le nom du Roi : ce fut la Louisiane. Puis il entreprit de remonter le fleuve à la rame.

Il ne fut pas aidé par les chefs de la Colonie, bien au contraire. L'Intendant le chicana; le Gouverneur de la Barre lui refusa le moindre secours en armes ou en munitions. Il traitait La Salle de déserteur français et l'accusait

de vouloir se créer « un royaume imaginaire peuplé de tous les banqueroutiers fainéants du pays ». Les marchands canadiens eux-mêmes lui étaient hostiles, redoutant vaguement une concurrence de cette Nouvelle France du Sud.

La Salle parla franchement à Colbert, sut encore le convaincre, et une expédition fut décidée pour aller créer un port à l'embouchure du Mississipi. La Salle était nommé Gouverneur de la future Colonie; mais il allait être desservi par l'officier qui commandait le navire de guerre de l'expédition: les équipages refusèrent d'abord de chercher les bouches du Mississipi, et bientôt même La Salle fut abandonné sur cette côte par les vaisseaux qui reprirent la mer. Il dut remonter par terre, et périt assassiné par deux de ses compagnons (1687).

Il avait accompli la plus merveilleuse, la plus complète et aussi la plus féconde épopée.

Car l'idée devait faire son chemin. Les fils d'un Rouennais, Le Moyne, qui avait immigré au Canada, devaient s'y dévouer. L'un d'eux, qui portait le nom d'Iberville, et s'était signalé au Canada, présenta au Ministre un nouveau projet d'expédition qui fut agréé. Il partit de France en 1698, mais ne put retrouver les bouches du fleuve, et s'installa dans la baie de Biloxi. D'Iberville écrivait : « Si la France avait une colonie sur ces côtes, elle y deviendrait en peu de temps puissante : un parti de 4 à 500 Canadiens ou autres serait plus que suffisant ». Il insistait pour qu'on s'installât en Louisiane, expliquant que, si on ne le faisait pas, l'Angleterre, en moins de cent ans, aurait conquis toute l'Amérique. Déjà, il se heurtait à une Compagnie anglaise qui envoyait des navires pour installer des Huguenots dans la vallée du Mississipi. D'autre part, les Espagnols occupaient la Floride à l'Est, le Mexique à l'ouest, et avaient tenté de s'opposer à notre installation. Une redoute fut cependant construite à l'embouchure du fleuve, et la reconnaissance de l'intérieur commença. D'Iberville visita le beau pays des Natchez; Le Sueur, un de ses cousins, circulait de son côté. L'un et l'autre moururent à la tâche.

La colonie naissante, réduite encore à la côte, eut à

souffrir de la guerre de la Succession d'Espagne. Elle ne comptait que 25 familles, alors que la Caroline du Sud était déjà peuplée de 10.000 Anglais. Et ces rares colons étaient fort dépourvus : la côte, en effet, n'offre que des sables et des lagunes et le blé n'y poussait pas.

Le Gouvernement français, qui n'avait pu aider cette colonie comme il l'aurait voulu, était cependant partisan d'un solide établissement en Louisiane. Il songea donc à une compagnie. C'était l'heure de Law : la Compagnie d'Occident fut fondée, avec le monopole du commerce en Louisiane (à laquelle était rattaché l'Illinois), « avec tous droits souverains sur le pays, tant pour l'exploitation des terres et des usines que pour l'administration des hommes et des choses », avec la seule charge de peupler la colonie de 6.000 blancs et 3.000 noirs en dix ans.

On sait que la Compagnie d'Occident absorba toutes les autres entreprises analogues et devint la Compagnie des Indes Occidentales.

Celle-ci, ne trouvant pas de volontaires, se mit, pour réussir malgré tout, à envoyer des condamnés et des drôlesses; mais elle n'avait rien préparé pour les recevoir et les laissa même manquer de vivres; des difficultés de toute nature qu'elle éprouva naquit l'inquiétude qui entraîna la débâcle de Law.

Cependant, c'est à ce moment (1717) que Le Moyne de Bienville, un autre fils de Le Moyne colon du Canada, fondait la Nouvelle-Orléans, dans un site non inondable, sans recevoir d'ailleurs aucun concours du Directeur de la Compagnie qui, bien au contraire, le contraria parce que le tracé de la ville lésait quelques intérêts. L'ingénieur Pauger, venu d'Artois, s'y dévoua. On le voit approfondir la passe du Mississipi et veiller à tout; c'est une occasion de rendre hommage à ces pionniers du travail, dont les noms ne nous sont pas toujours parvenus, et dont l'œuvre de réalisation fut souvent aussi remarquable et utile que celle des explorateurs.

Les avantages de la Nouvelle-Orléans finirent par être reconnus, en même temps que des colons tenaces réussis-

saient sur les rives du Mississipi, chez les Natchez et les Illinois. L'exploration de l'Ouest fut également entreprise; en remontant les affluents du Mississipi, on parvint jusqu'aux Montagnes Rocheuses. On envoya même à Versailles des Indiens du Haut Missouri. Mais la Compagnie des Indes, préoccupée surtout de commerce, n'aidait guère à la colonisation.

« Ce n'est pas la faute de ces grands découvreurs, si des gouvernements incapables ne surent pas nous assurer la possession de l'immense empire qu'à force d'audace, d'énergie, et d'habileté avisée, ils nous offrirent si généreusement au prix de leur vie <sup>1</sup> ».

Nous excitions d'ailleurs la jalousie de nos rivaux. Les entreprises des Espagnols pour nous borner furent facilement écartées. Mais le danger anglais était d'une autre gravité. Les deux Puissances se trouvaient en contact dans les Alleghanys, et la Caroline du Sud ne cessait de se prétendre menacée. En 1720, les premiers conflits éclatèrent au poste du Niagara, entre les lacs Érié et Ontario. La Compagnie des Indes ne fit pas l'effort nécessaire pour soutenir nos postes; quelques maladroites nous valurent l'hostilité des Natchez; enfin, la Compagnie finit par résigner ses privilèges (1732).

Le gouvernement du roi reprit la colonie, et fit un effort. Bienville, le fondateur de la Nouvelle-Orléans, fut nommé Gouverneur et la colonie commença à se développer. En 1750, elle comptait 5.000 blancs et 2.000 noirs.

Mais, vers 1760, elle se trouva isolée à nouveau, et tandis que les Anglais se rendaient maîtres du Canada, elle resta des années sans secours. Elle coûtait d'ailleurs à la France. Et c'est sans doute pourquoi Choiseul offrit à l'Angleterre la rive gauche du Mississipi, à l'Espagne la rive droite et la Nouvelle-Orléans.

##### 5. — *La France en Amérique du Nord après 1763.*

Ainsi, était perdue pour la France l'Amérique du Nord. Une revanche, cependant, nous était promise : le con-

1. Emile Lauvrière. *La Louisiane.*

cours que nous devons apporter aux colons anglo-américains revendiquant leur liberté.

L'Angleterre possédait alors en Amérique du Nord treize colonies échelonnées du nord au sud du continent. Appauvrie après la guerre de Sept Ans, elle les mécontenta en leur imposant des taxes sur les marchandises importées. Les États firent alors paraître une Déclaration des Droits, puis, en 1776, une Déclaration d'Indépendance.

Une partie des troupes anglaises dut capituler à Saragota. Ce succès des *Insurgents* eut un immense retentissement. Leur révolte avait été populaire en France dès le premier jour : les Français, de plus en plus gagnés par le mouvement philosophique, ne pouvaient considérer qu'avec sympathie ce jeune peuple revendiquant son indépendance, et en même temps ils n'étaient pas fâchés de voir l'Angleterre aux prises avec des difficultés. L'aide de la France s'était cependant limitée jusque-là à des prêts d'argent et à des cessions de matériel de guerre ; de jeunes nobles, parmi lesquels Lafayette, étaient en outre allés mettre leur épée au service de la cause américaine. Après Saragota, Benjamin Franklin obtint la conclusion d'un traité de commerce et d'alliance (1778). D'autre part, l'Angleterre avait mécontenté les Puissances européennes en s'arrogeant le droit de visite : la France les groupa sous la direction de la Russie, dans une ligue de neutralité armée. Puis, devant la situation critique des forces américaines, elle en vint à l'envoi de troupes, que commanda Rochambeau. En même temps, la marine française reconstituée connaissait dans toutes les mers des succès. La principale armée anglaise dut capituler.

Ce n'était qu'une revanche morale. Elle aurait pu être suivie d'une autre, du moins en Louisiane : les Espagnols, assez embarrassés du cadeau qu'on leur avait fait, n'avaient envoyé d'abord qu'un Gouverneur, et les trente-six années de leur domination furent en somme légères à la Louisiane, dont les colons, restant Français de cœur, ne furent pas inquiétés, et qui continua à se développer. La population passa alors de 12.000 à 50.000 âmes.

La Louisiane avait, à cet égard, bénéficié des malheurs des autres Colonies. Les Acadiens surtout étaient venus s'y réfugier dès 1758, d'abord par petits groupes, puis par milliers. Les Gouverneurs espagnols qui les appréciaient comme colons les attirèrent même. A la Révolution, beaucoup de Français des Antilles s'y réfugièrent également.

Les Gouverneurs révolutionnaires eurent tous la préoccupation de récupérer la Louisiane. Bonaparte y parvint en 1800, et obtint même de l'Espagne une promesse d'abandon de la Floride; nous avions acquis en 1795 la partie orientale de Saint-Domingue, demeurée jusque là espagnole : nous paraissions devoir être seuls maîtres du golfe du Mexique. Bonaparte prépara en 1802 une importante expédition sur ces régions, et brusquement dut renoncer à tout. Les Anglais, maîtres de la mer, nous devenaient hostiles. Les Américains, qui redoutaient une nouvelle domination française, parlaient haut à Paris même; Bonaparte se décida à leur vendre la Louisiane pour 80 millions. Elle a formé 24 Etats de l'Union, parmi les plus riches.

La France a du moins la consolation d'avoir laissé, dans ces pays neufs, des traces profondes qui, loin de s'effacer, du moins au Canada, semblent chaque jour se revivifier.

Les Acadiens d'abord, dont le pays fut perdu avant le Canada, n'ont nullement disparu, quoiqu'un grand nombre aient été expulsés par les nouveaux colons et aient gagné les autres colonies françaises. Au début du xx<sup>e</sup> siècle ils formaient quatre groupes principaux et l'on en comptait :

En Nouvelle Ecosse 56.000.

Au Nouveau Brunswick 121.000 (et l'on estime que cette province dont un tiers de la population est acadienne sera bientôt aussi française que Québec).

A l'Ile Saint-Jean 10.000.

Au Canada, en divers groupements dits Petites Cadies, 100.000.

Bref c'est un demi-million d'Acadiens français qui seraient 2 millions sans les déportations de 1755.

Les Canadiens français étaient plus nombreux et se sont

multipliés. Aujourd'hui l'on rencontre au Canada à la fois une aristocratie et une population paysanne qui a conservé l'accent paysan français.

Québec est le séjour des anciennes familles nobles. La vieille ville a conservé son cachet français; un grand hôtel y porte le nom de *Château Frontenac*. A Montréal, la moitié de la population au moins est formée de Canadiens français. Partout dans la campagne, on trouve des maisons qui portent d'ailleurs le nom de fermes, et qui sont meublées comme les anciennes demeures françaises.

Ces Canadiens sont catholiques. Le clergé régulier et séculier, très nombreux, est resté français, et les écoles confessionnelles enseignent le français.

On parle, en principe, les deux langues, mais nombreux sont les Canadiens qui ne savent pas l'anglais. L'aveugle qui reçoit l'aumône répond d'un même trait : merci, dans les deux langues, et le garçon d'ascenseur s'adresse de même au voyageur. Mais un cocher que l'on prend dans la rue en lui parlant anglais manifeste son embarras : il ne sait pas l'anglais. En 1930, le sénateur Aimé Bonard a prononcé, en français, une adresse en réponse au discours du trône. C'était la première fois depuis trente ans que le français était employé en cette circonstance.

« Sur les neuf millions d'habitants, dit un voyageur<sup>1</sup> qui peuplent aujourd'hui le Canada plus grand que l'Europe, il en est quatre millions dont l'origine se trouve aux provinces de France. Je ne crois pas qu'il existe, sauf peut-être en Chine, de familles qui aient plus persévèrement conservé leurs titres d'origine ou leur arbre généalogique. »

Or, les Canadiens français sont extrêmement prolifiques : la famille de douze enfants est normale, celle de dix-huit enfants n'est pas rare; et, comme ils s'avancent constamment vers l'ouest, ils peuplent ces régions d'une race française; dans la province de Susquewana par exemple, où se développe actuellement la production du blé, la population

1. Maurice Larrouy, *Le beau périple*.

française fait des progrès extraordinaires. Et l'on se demande si, dans quelques années, la proportion indiquée plus haut ne sera pas renversée : quand le Canada aura douze millions d'habitants, peut-être sept seront-ils Canadiens français.

En Louisiane, dans la plupart des centres se sont maintenues également la civilisation et la langue françaises.

L'aspect des lieux et la silhouette des habitants sont tout à fait caractéristiques.

A la Nouvelle-Orléans on retrouve dans les vieux quartiers les hôtels entre cour et jardin du style XVIII<sup>e</sup> siècle. Les églises, un peu partout, avec des couleurs et des ors, ont conservé le caractère de l'époque. Les noms mêmes de certains centres sont demeurés : Bâton rouge, par exemple (alors que la Nouvelle-Orléans est devenue New-Orléans).

On rencontre encore des hommes d'un certain âge portant la barbe, et des femmes habillées suivant des modes légèrement désuètes. Partout la langue et la notion de l'origine française sont conservées : lorsqu'on s'étonne d'entendre une Américaine parler un français absolument pur et sans accent, elle répond : « Mais je suis française — française de la Nouvelle-Orléans ». Les nouveaux quartiers de cette ville ont le cachet anglais, mais les commerçants et hommes d'affaires parlent français chez eux. Les nègres du pays, fait curieux, semblent avoir conservé un souvenir attendri de l'époque française, et pour dire qu'ils sont de la Louisiane, disent « qu'ils sont français ».

Toute cette population, blanche et noire, apprend aujourd'hui l'anglais et s'américanise; mais sans doute demeurera-t-il longtemps encore dans ces Etats des traces de civilisation française.

## II. — TERRE-NEUVE

### SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Il semble bien qu'avant 1500 — date où les Portugais prétendirent découvrir Terre-Neuve, — les marins bretons

y venaient pêcher. Lescarbot écrivait à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle :

« De toute mémoire et dès plusieurs siècles, nos Diépois, Malouins, Rochelois et autres mariniers du Hâvre de Grâce, de Honfleur et autres lieux, ont fait les voyages ordinaires en ces pays-là pour la pêche des morues dont ils nourrissent presque toute l'Europe et pourvoyent tous vaisseaux de mer... »

Dès cette époque, la partie du continent qui avoisine Terre-Neuve portait le nom de Terre des Bretons. En tous cas, dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle, Bretons, Basques et Portugais pêchaient sur ces côtes. On a pu se rendre compte, par l'étude des noms propres, que la côte occidentale était aux Basques, le nord aux Bretons, le sud-est aux Portugais.

Marie de Médicis avait conçu le projet d'y planter notre pavillon. Troïlus de Mesgouez, gentilhomme breton nommé par elle vice-roi des Terres Neuves, avait tenté, en 1578, de débarquer dans l'île, mais en avait été empêché par les Anglais. Ceux-ci, pour nous devancer, y déployèrent alors le pavillon britannique. Mais en 1598, Troïlus réussit à mettre à terre quelques condamnés, qui y demeurèrent cinq ans abandonnés, et furent enfin découverts par les pêcheurs.

La tentative en resta là, et pendant la Ligue, alors qu'il n'y avait plus de Marine royale, ce sont les pêcheurs qui maintinrent nos droits, tandis que les Anglais en profitaient pour consolider leurs positions. Saint-Malo tenait la tête et les Malouins prirent même le parti d'entretenir un garde-côte sur les rivages du Petit Nord.

En 1638, Nicolas Denys était nommé lieutenant-général de Terre-Neuve et de l'Acadie, et en 1655 un Gouverneur de Terre-Neuve était désigné. Ce ne fut pas sans protestations des pêcheurs malouins qui vivaient, en quelque sorte, indépendants et même gouvernaient véritablement les établissements de pêche. Ils occupaient le Petit Nord, et, sur la Côte Sud, étaient installés dans leurs cantons respectifs les pêcheurs des autres provinces : Bretons, Normands, Bordelais, Basques; mais tous obéissaient aux réglemens des Malouins.

C'est un remarquable exemple d'esprit d'organisation chez des particuliers; mais ces flottilles de pêche ont toujours offert une remarquable cohésion. Il y eut d'ailleurs par la suite, parmi les gouverneurs officiels, des hommes énergiques, comme Nicolas Gorgot, nommé en 1658.

Les Anglais n'occupaient alors que la mince presque île qui se détache de l'île à l'Est. Les établissements français, au contraire, comptaient 687 colons habitant des villages aux jolis noms français : Plaisance, Petit Paradis..... Quand éclata la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689), les deux colonies entrèrent en conflit, et l'on vit Le Moyne d'Iberville avec son invincible milice canadienne s'emparer des postes anglais. La paix de Ryswick, malheureusement, ne nous donna pas l'île, et lors de la guerre de la Succession d'Espagne, dans les années de faiblesse de la fin du règne de Louis XIV, nous devions en être chassés, ne conservant que le droit de pêche sur la côte Nord et la faculté d'établir les échafauds nécessaires au séchage de la morue. Nos colons quittèrent l'île.

Nous n'eûmes plus rien dans ces parages jusqu'en 1763. Les îlots de Saint-Pierre, Grande Miquelon, et Langlade ou Petite Miquelon, voisins de la Côte Sud de l'île, ne paraissaient jouer aucun rôle, lorsque le traité de Paris nous les attribua au lieu et place de l'île Royale que nous aurions préféré conserver. C'étaient pour nous des refuges éventuels.

Cependant, les Acadiens de l'île Royale y vinrent aussitôt au nombre de 1.500 à 1.800, alors que tout était à faire et que le pays ne produisait rien. Un certain nombre s'en retournèrent et dès lors ce ne sont, au gré des guerres successives avec l'Angleterre, que peuplements suivis d'évacuations, car chaque fois que l'Angleterre occupait les îles, la population était déportée.

En 1820, enfin, quelques centaines de Français revinrent définitivement; la population atteint aujourd'hui 4.000 personnes, après avoir dépassé ce chiffre.

## III. — LES ANTILLES

1. — *Les débuts.*

On nommait au xvi<sup>e</sup> siècle les Antilles « les isles du Pérou ». Elles étaient peuplées de caraïbes anthropophages, peu nombreux. Quelques marins français y avaient fréquenté vers 1650. Mais les Espagnols étaient maîtres de la principale d'entre elles, Cuba, et dominaient dans ces parages.

Dans ces conditions, comment la France a-t-elle pu prendre pied aux Antilles, alors que l'Espagne et le Portugal avaient fait de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale leurs fiefs?

Ce fut possible, parce que l'Espagne, dont les forces étaient cependant limitées et qui occupait des territoires immenses, ne pouvait tout occuper et avait négligé les petites Antilles; et aussi parce qu'Henri IV avait obtenu des Espagnols qu'« au-delà de la ligne équatoriale » les parties contractantes pourraient se heurter sans entraîner de rupture entre les Cabinets.

C'est de ces dispositions que sortirent les corsaires — et les flibustiers, auxquels la France allait devoir ses colonies des Antilles.

Le corsaire était un capitaine à la mer auquel l'amirauté délivrait un congé de ce genre : Il pouvait « pourchasser les pirates qui empêchaient aux marchands français la navigation... au-delà du tropic du Cancer et du premier méridien des Açores ».

Esnambuc, qui devait fonder notre première colonie, Saint-Christophe, était un de ces corsaires qui, certain jour, désemparé, se réfugia dans cette petite île. Il y trouva par hasard d'autres naufragés français, et tous se firent les agents d'une de ces compagnies que fondait Richelieu.

Ces îles les avaient séduits par leur beauté. C'étaient des paysages de montagnes, où ruisselaient les eaux sous forme de torrents, et que couvrait la magnifique végétation tropi-

cale vert sombre, piquée des taches rouges du flamboyant; de belles terres d'origine volcanique s'y montraient propres à la culture.

Esnambuc et ses compagnons eurent aussitôt le sentiment de la colonisation possible; ils firent partager leur conviction au Gouvernement, et bientôt 600 hommes appareillèrent pour « les isles Saint-Christophe, la Barbade et autres, situées à l'entrée du Pérou ».

La Compagnie des Iles d'Amérique, succédant en 1635 à la Compagnie de Saint-Christophe, s'engageait à faire passer aux îles 4.000 colons en vingt ans. En fait, la Martinique fut occupée et compta bientôt un millier de colons. Ch. Liénard de l'Olive et J. du Plessis d'Ossonville, prirent ensuite possession de la Guadeloupe, où les débuts furent moins heureux.

En 1638, cependant, était créée une *lieutenance ès isles d'Amérique*. En 1640, le Lieutenant du roi faisait occuper l'île de la Tortue, puis Marie-Galante, la Grenade, Tabago. C'étaient au total quatorze îles groupées en trois secteurs qui portaient les noms de Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique. Une population blanche de plus de 5.000 âmes s'y trouvait déjà.

Malheureusement la Compagnie se ressentit d'une rivalité entre le Lieutenant du roi et l'Intendant des Iles et dut entrer en liquidation (1650); elle vendit ses trois secteurs : l'un à l'ordre de Malte, les autres à des particuliers.

La colonisation date réellement du commandeur Ph. de Louvilliers de Poincy, gouverneur de Saint-Christophe de 1639 à 1660 et qui donna à l'ensemble une organisation. Les Caraïbes furent confinés dans les îles Saint-Dominique et Saint-Vincent; c'était une race qui s'éteignait et c'est pourquoi l'on dut bientôt importer de la main d'œuvre noire.

La Compagnie des Indes Occidentales reprit l'affaire en 1664; on sait que c'était un puissant organisme fondé par Colbert et dont les privilèges s'étendaient aux deux rives de l'Atlantique. Elle ne subsista que quelques années et disparut en 1774, insolvable.

Nos possessions n'en devaient pas moins s'étendre. Il existait aux îles des chasseurs libres, qui tuaient les sangliers et les taureaux sauvages et auxquels on avait donné le nom de boucaniers (de boucan, claie en caraïbe); ils faisaient en effet sécher les produits de leur chasse sur des claies. Ce sont eux qui fondèrent la colonie de Saint-Domingue, dont Bertrand d'Ogeron, un de ces Français individualistes qui sont des créateurs, devint gouverneur en 1665. Il n'avait pas réussi à la Guyane, mais il sut donner ici une colonie à son pays. Un de ses exploits le peint et en même temps donne une idée de l'âpreté de la lutte qui se déroulait entre colons des différentes Puissances à cette époque. En 1673, après un naufrage, B. d'Ogeron fut emmené prisonnier à Porto-Rico où les Espagnols laissèrent mourir de faim ses compagnons. Avec deux flibustiers il s'échappa sur un petit canot sans rames, et tous trois faisant une voile de leurs chemises purent regagner Saint-Domingue. Et quelque temps après Porto-Rico était surprise et mise à feu et à sang. D'Ogeron avait foi dans son œuvre et s'y donnait tout entier : il faisait passer tous les ans à ses frais dans la colonie plus de 300 Bretons et Angevins, et des orphelines qu'il mariait aux boucaniers.

Il mourut en 1677, nous laissant « une colonie de quatre-vingts lieues de pays sur neuf ou dix de large, quatre à cinq mille habitants qui font tous les ans pour deux millions de livres de tabac. »

On a parlé des flibustiers, ces marins indépendants, dont la seule préoccupation paraissait être de se jeter sur les galions espagnols. Ils étaient installés à l'île de la Tortue, qui offre un refuge sûr, et s'appelaient eux-mêmes les « frères de la côte ». Bertrand d'Ogeron, sentant qu'il y avait là une force à ne pas négliger, n'hésita pas à les utiliser et leur délivra parfois des lettres de commission. Ils devaient d'ailleurs disparaître peu à peu.

Dans cette seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, nous eûmes à défendre Saint-Christophe et ses voisines contre les Anglais d'abord (avec le concours des Hollandais) (1666-1671), puis contre les seconds avec le concours des premiers

(1672-1764). Ruyter lui-même vint attaquer la Martinique, et d'Estrées tint campagne aux Antilles jusqu'à 1778.

Pourtant la prospérité des îles n'en fut pas atteinte dans l'ensemble. En 1687, la population s'élevait à 18.000 blancs et 28.000 noirs; en 1700 elle atteignait 25.000 blancs et 70.000 noirs. Dès 1682, les Antilles faisaient avec la France un commerce de 24 millions; 200 navires étaient armés à cet effet par les ports de Rouen, Nantes, La Rochelle et Bordeaux. Le sucre qui en provenait représentait le double de la consommation française et par conséquent procurait à la métropole une large source de profits.

On notera toutefois que les cultures riches avaient fait négliger les cultures vivrières et que les îles devaient être ravitaillées par la France, ce qui au cours des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier de la guerre de Succession d'Autriche, devait être une source de graves inquiétudes.

Il est intéressant de mentionner les incursions de nos marins dans le Pacifique à cette époque, avec un objectif purement commercial d'ailleurs. Les Malouins fondèrent même la « Compagnie royale de la mer Pacifique » et une expédition, remarquable par ses résultats scientifiques comme par les profits qu'elle procura au commerce, eut lieu en 1698. Ces Malouins découvrirent les Malouines (aujourd'hui Falkland), les Denycan (aujourd'hui Sea Lion Islands), enfin l'île de la Passion (Clipperton).

Au traité d'Utrecht, nous n'abandonnâmes aux Anglais que la moitié de Saint-Christophe, moitié que d'ailleurs ils avaient toujours occupée, et que nous devions reprendre en 1781.

## 2. — *Après 1713.*

On entre en 1715 dans le véritable âge colonial, celui de la mise en valeur des colonies; et en même temps apparaît le rôle que celles-ci peuvent jouer dans la politique générale de la métropole, du point de vue stratégique et économique à la fois.

L'intérêt est alors concentré sur la Martinique et la Gua-

deloupe. La première était depuis 1714 le siège du Gouvernement général des Iles françaises du Vent; on y comptait 6.000 blancs et 16.000 noirs. La Guadeloupe comptait 4 milliers des uns et des autres. Le commerce des deux îles équivalait à douze fois celui du Canada. Déjà elles constituaient une des plus riches possessions coloniales qui fussent au monde.

Saint-Domingue enfin prend brusquement un essor presque incroyable. Elle est aussi le siège d'un Gouvernement général : celui des « Iles sous le Vent »; elle compte 130.000 âmes, dont 100.000 esclaves et est demeurée en partie espagnole. (Le tiers occidental de l'île devait nous être reconnu par le traité de Ryswick en 1697).

Les deux groupes d'îles deviennent en même temps la terre d'élection du « Système colonial » tel qu'il a été défini.

On continuait à y cultiver surtout la canne à sucre et l'indigo; on devait y ajouter à partir de 1760 le coton et un peu plus tard (1782) le café, dont, selon la tradition, le capitaine de Clieux avait rapporté à la Martinique un pied que Jussieu lui avait remis au Jardin des Plantes de Paris. Le régime était forcément devenu celui de la grande propriété, en raison de ces cultures industrielles; des esclaves noirs fournissaient la main d'œuvre et l'on en amena vers cette époque (1720-1740) jusqu'à 4, 5 et 6.000 par an. D'autre part les îles, par leurs importations d'objets fabriqués, étaient devenues les meilleures clientes de la métropole.

La guerre de succession d'Autriche (1739-1748) mit en évidence l'importance stratégique de Saint-Domingue et fut marquée par un événement économique important : comme la liberté des mers n'existait plus, on permit l'introduction aux Iles des marchandises étrangères. C'était une première brèche au système de l'exclusif (1744).

La prospérité des Iles continuait à croître, mais pendant la guerre de Sept ans (1756-1763), où la France ne songea guère qu'au Canada, la Guadeloupe, puis la Martinique furent la proie des Anglais. Le traité de Paris nous laissa la Guadeloupe et, quelques-unes des petites Antilles dites

jusque-là neutres, notamment Sainte-Lucie. On tenta par la suite de coloniser celle-ci sans y réussir.

Le régime des Iles se modifia dès lors sensiblement : la Guadeloupe avait connu la liberté de commerce pendant quatre années de domination anglaise; le régime de l'exclusif était d'ailleurs de plus en plus contesté. En 1767 on en vint à un exclusif mitigé, qui accordait aux Iles la faculté de recevoir de l'étranger certaines denrées, régime qui fut confirmé en 1783 à la demande des Américains.

L'intérêt des Iles comme positions stratégiques fut à nouveau démontré puissamment pendant la guerre d'Amérique; c'est grâce à la base de Saint-Domingue que de Grasse put préparer le succès d'Yorktown.

A la veille de la Révolution, la Guadeloupe comptait près de 100.000 habitants, la Martinique 86.000, Saint-Domingue un demi-million. Sur le total, il fallait compter 50 à 60.000 blancs, et un élément mulâtre qui était important. La prospérité de l'ensemble était prodigieuse, et constituait pour la France une importante source de richesse. On estime qu'à la fin du règne de Louis XVI, nous tirions des îles pour 185 millions de denrées coloniales et qu'elles nous achetaient pour 78 millions de matières ou produits de toute nature; c'était le quart du commerce général de la France. En outre, des industries de transformation s'étaient créées en France pour traiter les produits des Iles et faisaient un chiffre d'affaires de 150 millions. 15.000 marins vivaient de ce transit. On a dit combien toute l'aristocratie française était alors intéressée dans les affaires coloniales, et surtout dans les affaires antillaises, les plus fructueuses.

Malheureusement ce riche empire colonial, dont la prospérité reposait sur des méthodes de colonisation de plus en plus contestées, et en particulier sur l'emploi exclusif des esclaves noirs, allait subir à la Révolution de terribles secousses.

### 3. — *Depuis la Révolution.*

Saint-Domingue avait d'elle-même élu des députés; à Paris même, d'autres avaient été nommés. L'Assemblée Nationale en admit dix. Et l'on sait qu'un décret de 1790 proclamait les colonies parties intégrantes de l'empire français. Mais la question devait être réglée par ce qui se passerait aux colonies même.

Or les Antilles prirent d'abord une attitude d'indépendance vis-à-vis de la Métropole. Elles eurent comme premier souci de proclamer l'admission des navires étrangers — même pour les communications avec la France — à quoi la Constituante répondit par l'Acte de Navigation (1791) qui réservait le commerce des colonies au pavillon français.

L'Assemblée coloniale de Saint-Domingue votait en même temps une Constitution coloniale qui est un véritable pacte d'indépendance.

Mais les difficultés devaient venir de la question des esclaves noirs. Il faut bien constater que l'organisation sociale des Antilles françaises était, en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, où triomphaient les idées libérales, un véritable paradoxe; et c'était aussi un réel danger, car une population d'esclaves tellement supérieure à la population blanche pouvait gravement menacer celle-ci, qui était exposée, dans ces îles lointaines, à rester sans défenses. Le danger était d'autant plus grand que les blancs allaient se diviser.

A Saint-Domingue, la situation devint particulièrement grave. Le commissaire Santhonnax, pour écraser la contre-révolution, eut le geste irréparable d'appeler les noirs à la liberté contre le gouverneur (juin 1793). Les colons affolés eurent le tort d'appeler les Anglais, qui débarquèrent quelques troupes. Santhonnax dressa alors la guillotine, tenta de rallier à lui les noirs insurgés et proclama la libération immédiate des esclaves (août 1793), devant le décret de la Convention. Il fut d'ailleurs rappelé peu après. C'est

seulement l'année suivante que les Anglais firent un sérieux effort pour occuper l'île. Les troupes françaises qui demeuraient virent heureusement venir à elles une partie des noirs, que leurs sympathies rapprochaient plutôt de nous que des Anglais, avec le chef qu'ils s'étaient donné, Toussaint Louverture.

Aux Iles du Vent, les désordres du début furent peu graves; le général Rochambeau en y arrivant trouva déjà la situation rétablie. Ces îles furent occupées par les Anglais comme Saint-Domingue en 1794.

Les commissaires désignés par la Convention, Victor Hugues et Chrétien, n'arrivèrent à la Guadeloupe qu'après l'occupation, avec un millier d'hommes; ils eurent l'audace de débarquer et eurent raison de 6 à 8.000 Anglais qui occupaient l'île. Victor Hugues se révéla un organisateur remarquable, créa des troupes, une marine même qui renouvela les exploits de nos corsaires. Il réoccupa les Petites Antilles, sauf la Martinique et Sainte-Lucie. Il montrait en même temps vis-à-vis des contre-révolutionnaires cette implacable rigueur et cette énergie sauvage qui ont fait bien des victimes, mais aussi la grandeur des hommes de ce temps.

De son côté, Toussaint Louverture à Saint-Domingue résistait aux offres des Anglais qui évacuèrent l'île.

En 1798, les Petites Antilles étaient libérées.

Lorsque vint la réaction contre les principes révolutionnaires, sous le Directoire et le Consulat, l'ancien ordre de choses reprit des plus facilement à la Martinique où les esclaves n'avaient jamais été libérés; un peu plus difficilement à la Guadeloupe; des effectifs y furent envoyés avec Richepanse et la réaction donna malheureusement lieu à des cruautés incroyables.

La grande affaire fut Saint-Domingue, qui finalement devait être perdue pour nous<sup>1</sup>. Toussaint Louverture était un ancien esclave — un ancien cocher — de quelque instruction, qui en tout cas révéla de véritables qualités de chef et d'organisateur. Resté maître de l'île après le départ

1. La partie espagnole de l'île nous avait été reconnue aux traités de Bâle, en 1795.

des Anglais, il fit de réels efforts pour reconstituer les cultures, non sans rencontrer des difficultés de la part des mulâtres qu'il dut combattre; il rappela même les colons; il sut prendre des accords commerciaux avec les Etats-Unis et les Anglais de la Jamaïque et proclama enfin une constitution coloniale qui faisait de l'île une sorte de Dominion, et c'est ce qui le perdit.

Saint-Domingue était un véritable royaume nègre, tout en restant dénommée « colonie faisant partie de l'Empire français ». Nous y avions des commissaires. Cependant après 1802, le premier Consul, mal renseigné peut-être, ne crut pas pouvoir s'accommoder de cet état de choses. On sait que dans sa pensée, les Antilles et Saint-Domingue devaient former la base d'un vaste domaine des Indes Occidentales, en même temps que le centre de l'expansion française dans ces régions. Cette conception s'accommodait mal de l'existence d'une république noire. Une expédition fut préparée pour reprendre l'île, expédition que commanda le général Leclerc. Les Français eurent raison de Toussaint qui fut déporté en France, et des noirs; mais le climat décima bientôt nos troupes. En même temps, le retour des anciens propriétaires, et l'attitude des soldats français qui profitèrent peut-être du désordre, provoquèrent un sourd mécontentement. Le rétablissement de l'esclavage devait y mettre le comble, et la révolte éclata dès la fin de 1802. Les noirs se rendirent maîtres de l'île après une guerre d'une férocité inouïe de part et d'autre. Leur chef Dessalines proclamait enfin l'indépendance en 1804. La colonie était ruinée, sa population noire était réduite de moitié, et surtout Saint-Domingue était perdue pour nous.

Malouet en 1815 tenta vainement des pourparlers avec les noirs. En 1824, Charles X prit une Ordonnance qui indemnisait les anciens propriétaires (sur les fonds de la colonie), et « concédait aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue leur pleine et entière indépendance ». Les indemnités prévues dépassaient les ressources du nouvel Etat et surtout le terme « concéder »

irrita fort les noirs. Un nouvel arrangement dut intervenir en 1838, réduisant les indemnités prévues et reconnaissant purement et simplement l'indépendance d'Haïti, — c'était le nom que l'île avait repris. Des paiements furent faits jusqu'en 1886.

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les noirs gardèrent la mémoire des événements de la Révolution. L'élite aujourd'hui apprécie mieux la culture française. Les missionnaires bretons maintiennent l'usage de la langue française; le clergé même est formé en France et les bons rapports de tout ordre ont repris; presque toute la production de café de Haïti, dont c'est aujourd'hui la principale richesse, vient en France.

La Martinique et la Guadeloupe qui nous restaient, comptaient en 1816, 99.000 et 102.000 habitants. L'esprit d'opposition d'avant la Révolution s'était atténué. Cependant la question des gens de couleur devait causer encore quelques troubles en 1823 à la Martinique. Quant à l'esclavage, il fut aboli en 1848, et les îles connurent encore à cette occasion quelques scènes de violences.

La grande difficulté fut la réorganisation du travail. Les nègres devenus libres s'étaient en grand nombre installés sur des lopins de terre qui leur suffisaient pour vivre. L'amiral de Gueydon, gouverneur de 1853 à 1876 s'en préoccupa, et prit un arrêté qui réorganisait le travail et qui forma un véritable et remarquable code; une capitation était imposée aux noirs, de façon qu'ils fussent amenés à travailler au moins quelque temps pour s'en procurer le montant. On tenta d'autre part en 1852 d'importer de la main-d'œuvre africaine, recrutée librement, ou asiatique. Il vint surtout des Hindous et des noirs, mais la plupart ne firent que passer.

Les Antilles avaient d'ailleurs perdu beaucoup de leur importance à tous les points de vue. Le sucre, concurrencé par les sucres étrangers et par le sucre de betterave, ne jouait plus le premier rôle, et de ce fait l'exclusif perdait beaucoup de son intérêt. Le traité de 1860 entre la France

et l'Angleterre, instituant le libre échange et mettant ainsi le commerce des îles en concurrence avec le commerce anglais, devait entraîner sa suppression. La loi de 1861 l'abolit.

La population noire qui, au temps de l'esclavage, n'augmentait pas, s'est multipliée depuis 1848, et les sangs se sont mélangés. Aujourd'hui l'on ne trouve aux Antilles que 27 % de noirs purs au lieu de la proportion de huit contre un en 1848. Une race mulâtre tend évidemment à se constituer.

#### IV. — LE BRÉSIL ET L'AMÉRIQUE DU SUD

Une légende dieppoise prétend que Jean Cousin aurait, en 1488, découvert le Brésil. En tous cas, dès les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, les Dieppois et les Malouins rapportaient de ces régions diverses denrées, et quand les Portugais y abordèrent en 1500, les indigènes leur firent comprendre que d'autres blancs, au poil blond, les avaient précédés.

Peu après, Paulmier de Gonneville, capitaine de l'*Espoir*, parti de Honfleur en 1503, arriva dans la région du Rio San Francisco do Sul, qu'il nomma Indes Méridionales.

Mais Espagnols et Portugais, forts d'une bulle papale de 1493 qui leur partageait ce monde nouveau, firent la chasse à nos marins et firent même subir d'effroyables supplices à ceux qu'ils saisirent.

Un essai très intéressant fut tenté néanmoins sous François I<sup>er</sup>, qui rêvait de faire une place à la France à côté des Portugais et des Espagnols.

L'amiral de Coligny, avant même d'être converti au protestantisme, avait recherché un moyen de mettre les protestants à l'abri des persécutions qui s'annonçaient, et chargé l'amiral de Villegagnon de créer pour eux, en Amérique, un centre d'immigration. « En 1555<sup>1</sup>, Villegagnon conduisit une colonie protestante dans une île de la

côte du Brésil, devant Rio de Janeiro, et y fonda un établissement qui fut appelé « le Fort Coligny en la France antarctique ». Les débuts furent encourageants. Les indigènes, qui détestaient les Portugais, se montrèrent accueillants aux Français; de nouvelles recrues protestantes arrivèrent, bien décidées à s'installer définitivement; il pouvait naître là un Etat analogue aux colonies anglaises d'Amérique ou à la colonie du Cap ».

Malheureusement, la division paraît s'être mise parmi les colons; quelques-uns cédèrent à la manie de convertir les indigènes au christianisme. L'amiral de Villegagnon les quitta et la colonie demeura abandonnée à son sort. Bientôt, les Portugais l'attaquèrent. Ils détruisirent le Fort Coligny, quatre années seulement après sa fondation.

L'idée de la colonisation en Amérique du Sud fut reprise par la suite, en dehors de toute préoccupation religieuse, par Peyrot de Montluc, d'abord, fils du maréchal, qui partit en 1566 pour le Brésil, mais fut tué en cours de route; puis par Philippe Strozzi, que les guerres de religion, au moment de la Saint-Barthélemy, arrêtaient.

Il semble bien, d'ailleurs, qu'en ce moment l'Espagne et le Portugal aient été des nations trop puissantes pour permettre une installation de la France dans ces régions<sup>1</sup>.

1. On peut rattacher à ces essais de colonisation protestante nos tentatives en Floride, qui eurent la même origine et sont intéressantes surtout en ce qu'elles offrent tous les caractères de la colonisation française.

La Floride avait été abordée déjà en 1539 par des conquistadors espagnols, mais ils n'avaient pas laissé de traces.

En 1562 Coligny y envoya deux capitaines, Jean Ribault et Laudonnière, qui laissèrent une petite garnison à Charleston; mais ces colons improvisés ne surent pas faire œuvre utile; ils se rebellèrent contre leur chef et abandonnèrent le pays que l'on dépeint pourtant comme « un paysage de féerie et une terre de bénédiction ». Laudonnière y conduisit une seconde expédition deux ans plus tard. Mais il prit imprudemment parti dans les querelles des Indiens, qui nous attaquèrent; nos hommes désertèrent. Un secours important arriva par mer; mais alors une flotte espagnole apparut et bloqua nos postes; les vaisseaux français firent naufrage et les Espagnols, sous couleur d'exterminer l'hérésie, massacrèrent indignement tous les Français (1565).

Le roi Charles IX ne fit entendre aucune protestation, mais il se leva un vengeur de l'honneur français : ce fut un gentilhomme de Mont-de-Marsan, Dominique de Gourgues qui n'était même pas protestant. Il gagna la Floride avec 180 partisans seulement, eut l'audace d'attaquer les établissements

Si l'action de celle-ci fut surtout morale par la suite elle fut loin d'être nulle.

Tout d'abord, dans les siècles qui suivirent, une importante immigration, surtout de Basques, contribua à peupler la République argentine. Quoique ces immigrants soient aujourd'hui perdus dans la population de langue espagnole, leurs noms si reconnaissables demeurent et rappellent la France.

D'autre part, l'intervention française en faveur des colons anglais de l'Amérique du Nord devait donner à notre pays, dans les colonies espagnoles, un prestige considérable que les générations actuelles ont trop ignoré.

« Beaucoup de jeunes gens <sup>1</sup> du Mexique, de la Nouvelle-Grenade, de La Plata, étaient allés en Europe, en France surtout, s'imprégner de l'atmosphère intellectuelle; les créoles qui restaient en Amérique apprenaient le français. Nulle part l'*Esprit des Lois* ne fut plus commenté et Montesquieu, l'inspirateur de la constitution des Etats-Unis, plus admiré que dans les centres intellectuels des colonies espagnoles. C'est dans l'*Histoire philosophique* de Raynal que les jeunes Américains apprenaient leur histoire. Rousseau suscitait de fougueux disciples... on s'enflammait aux répliques des personnages de Corneille, aux allusions de Tancrède :

L'injustice à la fin produit l'indépendance... »

« Comment ajoute M. Hanotaux ne pas indiquer les attaches françaises de Bolivar, la carrière révolutionnaire de Miranda, le rôle de Linières qui sauva Buenos-Aires de la conquête anglaise, celui du général Boyer, habile second de San Martin à cette bataille de Maypu qui marque l'affranchissement définitif du Chili, celui du général Labatut à Carthagène, et la mort de San Martin lui-même en territoire français »?

espagnols; et bientôt il ne resta plus trace de ceux-ci. Malheureusement il revint et les Français dès lors n'abordèrent plus en Floride.

1. Jules Mancini : *Bolivar et l'émancipation des colonies espagnoles*.

Il n'est pas douteux que la Révolution française provoqua l'affranchissement des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Nous n'en voulons pour preuve que le drapeau argentin, qui fut tricolore — bleu, blanc, rouge — à l'origine, et dont le rouge ne disparut que par la suite; ou le bonnet phrygien qui subsiste encore dans les armes de ce pays. Il est frappant enfin, et saisissant, quand on visite le musée historique de Buenos-Aires, de voir les uniformes des chefs des troupes insurgées, copiés sur ceux de nos généraux de la Révolution. Dans les tableaux où sont retracés les principaux épisodes de cette guerre d'Indépendance, on croirait voir les armées de la République, poursuivant, une fois de plus, dans les gorges dénudées des Andes, une guerre de liberté.

#### V. — LA GUYANE

Nos tentatives avortées au Brésil devaient mieux réussir au nord du fleuve des Amazones.

En 1596 avait paru à Londres un ouvrage de Raleigh sur « la découverte du vaste, riche et bel empire de Guyane ». Il y plaçait le merveilleux pays d'Eldorado et la ville de Manoa, où le dernier des Incas, fuyant Pizarre avait, prétendait-on, enseveli ses trésors : « meubles d'or et d'argent, statues d'or en bosses grandes comme des géants... » Un mémoire soumis à Henri IV situait même Manoa à quelques journées du port de Canury sur l'Orénoque.

Comment expliquer de pareils ouvrages d'imagination? Car c'était imagination pure. De tels récits s'inspiraient tout naturellement des trouvailles extraordinaires des conquistadors espagnols au Pérou. Lorsqu'on lit, dans les chroniques espagnoles du temps, la description des temples de la capitale des Incas — le Cuzco — où les bois et les métaux vulgaires étaient remplacés par l'or et l'argent, ou bien l'énumération des trésors qui s'y trouvaient, où abondaient les plus belles émeraudes du monde, on s'étonne moins. Sans doute espérait-on que de semblables décou-

vertes pourraient être faites chez tous les peuples indiens de ces régions. En tout cas tous les hommes entreprenants de l'époque, chez les principales Puissances colonisatrices, en eurent l'esprit troublé.

La réalité fut moins belle. On ne retrouva pas ailleurs de civilisation comparable à celle des Incas; le Pérou et la Colombie demeurèrent les régions favorisées pour les richesses minières, quoique le Mexique et la Guyane dussent plus tard donner aussi de l'or et de l'argent.

La côte de Guyane au début du xvii<sup>e</sup> siècle était un pays plat effroyablement malsain, habité par une rare population d'Indiens jaunes peu disposés au travail; l'élevage seul, comme au Venezuela voisin, y paraissait possible; au Sud commençaient les vastes forêts vierges du bassin de l'Amazone, peuplées d'anthropophages.

C'est dans un tel pays que nous allions tenter la colonisation; et chose curieuse, elle fut tentée avec une persistance qui ne devait se rencontrer nulle part ailleurs; les échecs étaient constants et cruels; rien ne décourageait les initiatives privées.

A quoi donc attribuer pareille ténacité? Au début, bien certainement, à l'attrait de ces fabuleux trésors qui avaient troublé les imaginations. Par la suite, ce fut plus sérieux, et l'on aperçoit une raison à ces efforts répétés : on se proposait de faire en Guyane de l'élevage et des cultures vivrières pour ravitailler les Antilles où seules les cultures industrielles s'étaient développées. Nous en avons la preuve très nette dans la décision de Choiseul après 1763 : quand il décida de faire un gros effort à la Guyane, il songeait surtout au ravitaillement des Antilles et le fit connaître. La question est toujours d'actualité d'ailleurs : les Antilles sont encore ravitaillées par l'élevage du Venezuela.

Il faut dire que les Portugais, les Hollandais, sur des terres voisines, réussissaient mieux que les Français; il semble donc que nos échecs aient tenu à ce que nos colons furent presque toujours livrés à eux-mêmes et qu'en tout cas le Gouvernement de la France ne s'attacha pas avec continuité à soutenir cette colonisation.

Une première tentative qui fut éphémère nous conduisit, non pas en Guyane, mais à l'embouchure des Amazones (ou Maranhao). Henri IV, sollicité par le gouverneur de Rennes, Montbarrot, autorisa en 1602 l'armement de quelques vaisseaux et la levée de 400 soldats pour aller fonder sur cette côte une colonie. Le chef de l'expédition fut Daniel de la Ravardière qui partit en 1604 avec le titre de « lieutenant général du roi aux Indes occidentales et terres du Brésil ». Il paraît avoir exploré toute la côte et remonté la rivière de Cayenne.

En 1610 un grand départ eut lieu, sous les ordres des deux Razilly.

L'île du Maranhao, où l'on s'était fixé, se présentait comme un pays riche, peuplé d'Indiens accueillants dont quelques-uns furent envoyés à Louis XIII. Mais bientôt, tandis que l'on reconnaissait l'intérieur du pays, il fallut tenir tête aux Portugais; notre établissement peuplé de 400 colons ou marins se rendit en 1612 à une flotte portugaise. Nous avons perdu au dire des chefs de l'expédition « un pays de merveilles qu'on peut dire un paradis terrestre ».

C'est cet échec qui rendit Sully assez tiède à l'égard des colonies.

Nous allions mieux réussir, sous le gouvernement de Richelieu. C'est avec le lyonnais Chantail que commence réellement en 1626 la colonisation française en Guyane. Des Normands lui succèdent et l'on voit, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, partir plusieurs convois. Les tentatives de colonisation prennent les formes les plus variées : des compagnies de commerce et de colonisation sont fondées, qui s'engagent à transporter des colons, mais à cet égard n'aboutissent à rien; un parisien, Pierre de Brétigny, s'en va jouer au souverain et périt tué par les Indiens révoltés; des escrocs fondent une société financière en promettant des dividendes fabuleux et entraînent là-bas des malheureux qui y périssent de misère.

C'est qu'en effet on n'avait pas pris garde au climat; on compte qu'environ 1.300 personnes succombèrent sur cette

côte pendant la première moitié du siècle. Les profits d'autre part paraissent avoir été maigres.

Après les désordres de la Fronde on rêve à nouveau de « la France équinoxiale ». Ce fut la raison sociale d'une compagnie nouvelle, fondée par Fouquet et qui ne donna pas de meilleurs résultats que les autres.

Les Hollandais profitant du désarroi s'installèrent alors à Cayenne. Mais une flotte française se montra sur ces côtes en 1664, lors de la création de la Compagnie des Indes occidentales. Colbert toujours désireux de concurrencer les Hollandais, obligea cette dernière à s'occuper de plantations plutôt que de prospection et prit des mesures pour faire importer d'Afrique de la main-d'œuvre noire.

Les Hollandais réapparurent en 1700, s'installèrent à leur tour, et nous nous trouvâmes pris entre eux et les Portugais. Nos possessions en furent notablement réduites. Cependant les Français, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avaient prospecté tout le pays qui s'étend au Nord de l'Amazone et qui forme un ensemble de plaines et de hauteurs, fermé par une ceinture de rivières, de marécages et de forêts. Il leur semblait qu'ils dussent en être maîtres. Malheureusement la France qui avait reconnu d'immenses étendues n'avait que peu occupé; on ne comptait là-bas que 5.000 Français, tandis que les colons anglais et hollandais étaient plus de 50.000 et possédaient d'importants établissements qui créaient à leurs pays respectifs une situation de fait. Au traité d'Utrecht (1713) nos droits furent singulièrement restreints; les limites séparant le territoire français des territoires hollandais et portugais furent tracées; elles étaient d'ailleurs encore vagues: c'est de cette époque que date le contesté franco-portugais, qui devait devenir le contesté franco-brésilien.

La zone qui nous était attribuée était assez déshéritée et nous n'y occupions guère que l'île de Cayenne qui devint une dépendance du Gouvernement général des Iles du Vent. Cette île de Cayenne, dans le delta de la rivière Oyac, devait être longtemps encore à peine défrichée. On y comptait alors 600 Français dont 200 soldats, et 1.500 nègres. Le

pays en effet était habité par des Indiens peu nombreux et inutilisables.

Colons et soldats entreprirent de reconnaître l'intérieur du pays, toujours en quête d'ailleurs du fameux Eldorado. Ces explorations furent remarquables; souvent elles étaient le fait de simples sergents demeurés obscurs et qui firent des prodiges, étant donné le peu de moyens dont ils disposaient; l'un d'eux nommé La Haye se distingua en 1729, par une reconnaissance particulièrement étendue. Des voyages de découverte plus importants étaient en même temps organisés : tel celui de La Condamine qui en 1743 remonta l'Amazone. La Guyane enfin intéressa toujours les savants et passait pour être le paradis des naturalistes.

Peu à peu elle se développait au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle était arrivée à compter 1.200 habitants blancs et 5.000 esclaves, et produisait des denrées coloniales en certaine quantité. On y avait introduit en 1716 le caféier qui venait de Surinam. La Guyane avait été ainsi la première des colonies françaises à connaître cette plante. Elle eut la chance d'ailleurs de traverser la période des guerres sans en souffrir.

Enfin, sous Choiseul, sur l'avis d'anciens colons qui estimaient que l'on pouvait en tirer beaucoup plus, on décida de faire un effort. Une large publicité fut faite; on attira les Acadiens; bref 8.000 colons environ furent transportés au Kourou. Malheureusement, on n'avait rien préparé pour les recevoir; Cayenne feignait même d'ignorer la tentative. Pourquoi faut-il qu'il en soit toujours ainsi dans les colonies françaises? Sans aucun doute il faut y voir un effet du terrible individualisme des Français.

Bientôt, les maladies se déclarèrent; les colons bien portants ne voulurent pas se mettre au travail; la tentative échoua et ne servit qu'à bien établir le renom d'insalubrité du pays. Sur 11.000 colons transportés au total il en resta moins de mille.

Choiseul cependant ne renonça pas; il fit de nouvelles tentatives sur d'autres points et faillit réussir à ranimer l'élevage. Malouet arrivé en 1766 alla voir ce que faisaient

les Hollandais voisins et décida d'entreprendre des travaux méthodiques et de drainer les marécages. En 1773, Poivre envoyait des plantes à épices. La population s'était augmentée un peu. On crut pouvoir espérer un bel avenir.

La question de main-d'œuvre était toujours la grosse affaire. On tenta avec une nouvelle vigueur de transporter des noirs, qui aux Antilles avaient donné de si excellents résultats. Une compagnie, fondée en 1777, se chargeait de la colonisation de la région de Cayenne moyennant le privilège du commerce de la gomme au Sénégal et de la traite des noirs. Louis XVI à ce moment inaugurait une politique libérale et entraînait dans la voie du libre trafic des colonies; mais la traite paraissait d'un tel intérêt pour la Guyane que l'on fit une exception au profit de cette compagnie.

Or, elle fit bien le commerce de la gomme au Sénégal, mais ne réalisa rien à Cayenne. Elle fut remplacée en 1788 par la Compagnie du Sénégal qui jouissait du même monopole et s'engageait à transporter un minimum de 400 noirs par an en Guyane.

Mais la Révolution survint, la Colonie n'en souffrit pas sérieusement : lorsque le décret d'émancipation des noirs fut promulgué, on s'en tira en mettant en réquisition les anciens esclaves. Victor Hugues y vint ensuite comme agent des Consuls et fit réintroduire des noirs en grand nombre; la traite devait être tolérée à la Guyane plus longtemps que dans n'importe laquelle de nos possessions, — jusqu'en 1830.

Une brève occupation portugaise marqua les dernières années de l'Empire, mais ne paraît pas avoir nui au développement de la colonie.

La Restauration sut résister aux revendications du Portugal et conserva la Guyane, plus par souci de dignité que par considération de l'intérêt — assez faible — qu'on attribuait à cette côte.

Pourtant on y fit encore une tentative intéressante. La main-d'œuvre était toujours la question qui primait tout; l'interdiction de la traite empêchait maintenant de recruter des noirs, du moins officiellement. On songea aux

Chinois, et il est intéressant de signaler cette tentative, car de nos jours on a transporté des Chinois aux Nouvelles Hébrides, au Congo et l'on a souvent examiné la possibilité d'en importer à Madagascar. Mais alors le recrutement de cette main-d'œuvre échoua; ni à Java, ni en Cochinchine, il ne fut possible de trouver des ouvriers; on ne put recruter que quelques Chinois et quelques Indiens qui ne se mirent pas au travail sérieusement. De sorte que l'expérience ne donna pas de résultats concluants. Il était d'autant plus indiqué cependant de la tenter que la préhistoire révèle des invasions chinoises qui, venues probablement par le Nord, ont gagné jusqu'à l'Amérique du Sud.

Les tentatives de colonisation n'en continuèrent pas moins, trop souvent fantaisistes malheureusement : un publiciste Catineau-Laroche, qui n'avait pas vu le pays, proposa au baron Portal, ministre de Louis XVIII, d'essayer une fois de plus le transport des cultivateurs français que l'on installerait « dans les régions saines ». Après étude, l'entreprise parut assez aventureuse; elle fut tentée cependant (1824); après avoir fait cette fois de grands frais, on n'installa que trois familles; c'était un échec de plus. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny à leur tour emmenèrent quarante cultivateurs qui abandonnèrent leurs exploitations à l'expiration de leur contrat de trois ans.

Néanmoins la Colonie avait acquis par les cultures riches une certaine prospérité vers 1830-1840.

Ce fut l'émancipation réelle des noirs en 1848 qui la ruina.

Le second Empire tenta de remédier à la crise de main-d'œuvre; quand il supprima les bagnes métropolitains, il songea à envoyer les forçats à la Guyane; mais les résultats furent nuls, et, en 1863, il se rejeta sur la Nouvelle-Calédonie. Plus tard on en revint à la Guyane, où la main-d'œuvre pénale connut à nouveau une grande mortalité et ne donna pas de meilleurs résultats, même pour l'exécution des travaux publics; et la présence des forçats a eu certainement pour effet de nos jours de détourner de la colonie bien des initiatives sérieuses. Le pays cependant permettrait l'élevage tout aussi bien que les Colonies voisines ou le Véné-

zuela, et les mulâtres qui forment aujourd'hui le fond de la population s'en occupent.

Les cultures riches ont en effet beaucoup diminué; l'exportation du sucre avait pris fin dès 1888.

La Guyane par contre n'a pas cessé de tenter les savants. Les explorations et les travaux du D<sup>r</sup> Crevaux, qui en 1877 explora l'intérieur et tout le Brésil, poussant à l'Ouest jusqu'aux Andes, et de H. Coudreau en 1889 méritent d'être cités.

La question du contesté a été réglée en 1900, à la suite de la découverte de mines d'or qui venaient lui donner une importance nouvelle; un arbitrage l'a attribué au Brésil.

La Guyane ainsi délimitée compte une population totale de 44.000 âmes comprenant seulement quelques familles blanches, 2.000 Indiens et 25.000 mulâtres environ.

La Guyane hollandaise, un peu plus considérable que la nôtre et la Guyane anglaise, d'ailleurs trois fois plus grande, sont beaucoup plus peuplées.

## CHAPITRE III

### L'INDE ET L'OCÉAN INDIEN<sup>1</sup>

#### I. — LES ILES DE L'OCÉAN INDIEN

Madagascar et les Mascareignes, qui devaient porter les noms d'Ile Dauphine, Ile Bourbon et Ile de France, forment un tout géographique qui dès le xvii<sup>e</sup> siècle faillit devenir une France de l'Océan Indien.

Et dans ce groupe on voit tour à tour chacune de ces îles jouer le premier rôle.

##### 1. — *Madagascar.*

Ce fut d'abord Madagascar.

En ce temps où la route des Indes passait par le Cap de Bonne Espérance, le gouvernement de Louis XIV, pour créer un port d'escale sur ce long trajet, jeta les yeux sur la Grande Ile.

En 1620, deux navires français naviguant pour la Compagnie des Indes Orientales (fondée l'année précédente) et commandés par un hardi Dieppois, Augustin de Beaulieu, relâchaient sur la côte ouest de l'île, dans la baie de Saint-Augustin. Beaulieu aperçut un paysage de prairies et de collines qui lui parut fertile et conclut avec les chefs indigènes « au son des trompettes et des tambours, une alliance cimentée par des présents. »

##### 1. Bibliographie :

G. Hanotaux et A. Martineau : *Op. cit.* T. V. *Madagascar* par M. Grandidier. *Les îles de l'Océan Indien* par M. Pierre Crépin, (non paru), ouvrages dont nous nous sommes inspiré dans le présent chapitre.

En 1638 un autre dieppois débarque sur la côte Est et explore le Sud de l'île.

Le même navigateur abordait peu après à la grande Mascareigne, assez voisine, qui devait plus tard prendre le nom d'île Bourbon. Elle était vide d'habitants; mais on n'avait pas pour le moment assez de monde pour y créer une colonie.

Des marchands normands fondèrent peu après une Compagnie de Madagascar qui ne dura que quelques années et fut réorganisée en 1642 sous le nom de Compagnie d'Orient. C'était l'époque où Richelieu tentait d'implanter la France dans « les mers du Sud »; une expédition fut organisée pour tenter un véritable essai de colonisation; elle fut commandée par Jacques Pronis, protestant de la Rochelle, qui s'établit d'abord dans la baie de Sainte-Luce, où les colons périrent de la fièvre, puis construisit le Fort Dauphin; il occupa également l'île de Sainte-Marie, très voisine de la côte. Il rencontra d'ailleurs des difficultés dans le gouvernement de sa colonie et dut déporter à la grande Mascareigne (Bourbon) des mutins qui en furent ainsi les premiers colons.

Nos établissements à l'étranger connurent alors une période d'abandon pendant les troubles de la Fronde.

En 1654, la Compagnie d'Orient, sur l'initiative du duc de la Meilleraye, envoya au Fort Dauphin, qui était resté des années sans secours et même sans nouvelles, une escadre de quatre navires; mais un seul reparut en France et, l'année suivante, devait faire naufrage. La Meilleraye dans un mémoire à Fouquet exposait son projet d'occuper Madagascar et les îles voisines, Comores à l'Ouest, Bourbon à l'Est et d'en faire une base pour rayonner vers les Indes, la Perse, la Chine. Ce grand dessein eût sans doute été réalisé sans la chute de Fouquet. Celui-ci disparaît en 1671, mais Colbert va s'occuper personnellement des Colonies.

Nous étions tributaires alors de la Hollande pour les denrées coloniales, du fait de la puissante Compagnie hollandaise des Indes. Il convenait de suivre les Hollandais dans cette voie et Louis XIV décida de créer une compagnie des Indes Orientales. C'est alors que furent créées les

grandes compagnies des Indes Orientales et des Indes occidentales. La première avait spécialement pour objet la colonisation de Madagascar qu'on appela île Dauphine et dont elle se proposait de faire son principal centre d'opérations pour le commerce de l'Orient. Or, ce fut probablement cette idée de colonisation mise à la base de l'entreprise qui devait nuire à celle-ci dès le début. Elle fut pourtant lancée par le gouvernement lui-même suivant des procédés que nous qualifierons des plus modernes :

« Il (le roi) commença<sup>1</sup> par constituer une sorte de « syndicat de lancement », composé de négociants parisiens; il les reçut en audience solennelle à Fontainebleau, le 28 mai 1664, leur offrit un somptueux dîner, annota et approuva de sa main le projet de statuts en quarante articles qu'ils lui soumirent. Puis « il soigna sa publicité » et chargea un membre de l'Académie française, nommé Charpentier, de rédiger un tract de réclame sur les merveilles de Madagascar. Le roi lui-même s'occupa de placer les actions; il y avait 15.000 titres de 1.000 livres, payables par tiers. Une véritable « circulaire » est envoyée aux maires et échevins de cent dix-neuf villes de France, et cette circulaire porte le sceau royal, c'est une lettre de cachet. Une sorte de « syndicat de garantie » est formé, le roi s'inscrit pour deux millions de livres, la cour pour deux millions, la finance pour deux millions, les cours souveraines pour 1.200.000 livres. Toutes les formes de publicité sont employées à la fois : le premier versement du roi traverse Paris sur des chariots qu'entoure une compagnie de Suisses. Un capitaine de navire, revenu récemment de Madagascar, M. de Kercadiou, fait des conférences sur son voyage.

« Pendant que l'on chauffe ainsi l'enthousiasme, Colbert travaille sans bruit. Il faut sans aucun doute voir son influence dans la rédaction des statuts qui sont donnés à la Compagnie, dès le 26 octobre : ils établissent qu'il ne sera fait au point de vue du droit aucune distinction entre les

1. Oct. Homberg. *La France des cinq parties du monde.*

indigènes et les Français. Jamais décrets de la Constituante ou de la Convention ne témoignèrent d'un plus haut souci de la dignité humaine. Faut-il reprocher à ces statuts d'avoir voulu donner aux habitants de Madagascar une sorte d'encadrement féodal? Le principe de respecter les autorités locales, de les hiérarchiser n'est pas si sot. Evidemment il est d'un pittoresque un peu ridicule de vouloir donner à des chefs indigènes les titres de ducs, de marquis et de comtes, mais la hiérarchie est la forme extérieure de l'ordre, et c'est surtout d'ordre qu'ont besoin les sociétés primitives. Et puis il n'était pas maladroit d'attirer à Madagascar les « cadets de fortune » en leur promettant là-bas titres et blasons.

« Auprès des artisans, la réclame ne fut pas moins active, et elle pouvait être plus utile encore. Ce qu'il fallait à la colonie nouvelle, c'était surtout des gens de métiers, des charpentiers, des maçons, des fabricants de draps, de chaussures; on promit par voie d'affiches aux ouvriers de France, à une époque où les corporations étaient si jalousement fermées, le droit d'exercer la maîtrise de leur art, dans n'importe quelle ville de France, lorsqu'ils auraient passé quelques années à Madagascar. A cette sagesse pratique, il faut reconnaître la marque d'un grand ministre; d'emblée, Colbert va à l'essentiel. Il nous a fallu plus de temps qu'à lui pour comprendre la nécessité d'organiser un artisanat colonial ».

Les navires partirent en 1665, malgré le peu d'enthousiasme qu'avait rencontré la souscription; un deuxième convoi partit en 1666 avec le gouverneur désigné, le marquis de Montdevergue; il mit un an à arriver à Fort Dauphin. Le roi se dépensa pendant deux ans encore pour soutenir la compagnie et défendre son idée de colonisation. Mais, au fond, la Compagnie ni ses actionnaires ne comprenaient l'intérêt de coloniser; elle n'apercevait que l'objet commercial de l'entreprise. En 1669, elle vendit l'île au Roi et décida que ses navires feraient escale désormais à l'une des Mascareignes, l'île Maurice.

Louis XIV se borna dès lors à soutenir le but commer-

cial de l'entreprise. En 1670 une forte escadre partit pour Madagascar et Surate, mais dut revenir à Madagascar en 1672 lorsque la France fut en guerre avec la Hollande. Montdevergue avait été rappelé. Son successeur La Haye indisposa les indigènes et quitta l'île avec l'escadre en 1671, abandonnant les colons à eux-mêmes. Ce fut en 1674 un massacre général; quelques dizaines seulement des habitants de Fort Dauphin purent être recueillis.

Ce fut la fin des tentatives sérieuses de colonisation de l'île; c'est deux siècles après seulement, que le gouvernement de la France devait reprendre le projet.

Pendant ces deux siècles d'ailleurs l'île ne fut pas perdue de vue, quoique elle eût cessé de jouer le rôle principal dans ces régions.

Elle fut, peu après le désastre définitif de 1672, réunie officiellement à la couronne par arrêt du Conseil d'Etat en date du 4 juin 1686, arrêt qui devait être confirmé par d'autres en 1719, 20 et 21, lesquels rappellent formellement que l'île est possession française. Sous la Régence, la Compagnie des Indes obtint même le privilège exclusif du commerce dans l'île. En 1750, elle acquit à nouveau la petite île de Sainte-Marie et tenta une fois de plus d'y fonder un établissement; une fois de plus les Français y furent massacrés.

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette situation ne se modifia pas sensiblement. On vit de curieuses figures tenter de faire une réalité de la « Colonie » de Madagascar : un aventurier polonais, Denyonski, à qui furent confiées quelques centaines d'hommes, débarqua dans la baie d'Antongil où il se fortifia, mais il fut bientôt combattu par les colons des Mascareignes (1776). Il offrit alors ses établissements à Franklin, si bien que le gouvernement français dut se débarrasser de lui. Une fois de plus, l'essai de colonisation prenait fin. La grande île continua à demeurer au second plan.

2. — *Les Mascareignes.*

C'est sur les Mascareignes que se concentrait l'intérêt depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Les premiers colons de la grande Mascareigne (la future île Bourbon) avaient été, on l'a vu, des colons de Madagascar en révolte contre Pronis et déportés là, vers 1650.

Vingt ans après, La Haye, qui n'avait pas réussi à Fort Dauphin s'y retira et voulut y attirer quelques-uns de ses administrés, qui ne le suivirent pas.

La Compagnie des Indes y tenta plus tard quelques établissements, mais rien de sérieux ne devait être fait jusqu'en 1735.

Dans l'intervalle se place l'annexion de l'île Maurice.

Celle-ci avait été découverte par les Portugais en 1512; un siècle plus tard les Hollandais y avaient accosté et, en l'honneur de leur suzerain, prince de Nassau, l'avaient baptisée Maurice. Ils n'y firent d'ailleurs aucun établissement. C'était une terre déserte, d'apparence peu hospitalière : plateaux sauvages et chaos de montagnes basaltiques et de cratères éteints.

La Compagnie des Indes avait découvert à Maurice un mouillage mieux abrité et plus sûr que celui de Bourbon. Comme l'île était inhabitée, un capitaine malouin reçut l'ordre de l'occuper en 1721, ce qu'il fit selon la coutume d'alors en arborant le pavillon blanc et dressant vis-à-vis « une croix de trente pieds de haut, incrustée de fleurs de lys en relief et d'une inscription en vers latins due à l'inspiration de l'aumônier du bord ».

On se borna d'ailleurs au début à équiper deux abris naturels, Port-Bourbon et Port-Louis et à faire les installations strictement nécessaires pour que les équipages pussent se ravitailler ou hiverner. Le conseil provincial de l'île Bourbon y fit transporter douze habitants avec un aumônier et un chirurgien. L'île passa longtemps pour le « plus affreux désert du monde » et ce n'est que peu à peu qu'on y installa des soldats, auxquels on donnait une concession et même

un petit capital et que l'on mariait; on leur vendait aussi des esclaves noirs ou malgaches. On ne croyait même pas que l'île fût fertile et l'on était loin de soupçonner sa richesse future.

Mais en 1735 arrivait à Bourbon Mahé de la Bourdonnais, nommé gouverneur (pour la Compagnie des Indes).

Il ne trouva pas grand'chose ni dans l'une ni dans l'autre des deux îles. Mais jugeant sainement de la situation, discernant en particulier les avantages qu'offrait le mouillage de l'île de France, il s'attacha aussitôt à transformer les Mascareignes en une solide base de départ vers les Indes.

En même temps il y acclimata le manioc qu'il avait fait venir du Brésil, et recommanda la culture de la canne à sucre, du coton, de l'indigo. La racine de manioc devait par la suite devenir le principal aliment des indigènes de Madagascar, et la canne à sucre devait constituer une des richesses des Mascareignes.

Un peu plus tard, vers 1770, l'Intendant Pierre Poivre introduisit les épices, la cannelle, la muscade, la vanille, dont les Hollandais s'étaient jusque-là réservé jalousement la culture, et aussi le caféier qui fit au XVIII<sup>e</sup> siècle la première fortune de l'île.

Bref, la colonisation, qui avait toujours échoué à Madagascar, réussit aux Mascareignes, peut-être parce qu'il ne s'y trouvait pas d'indigènes. Les cultures, pour lesquelles on amena des nègres, enrichirent les colons; Bourbon seule en 1786 comptait 45.000 habitants dont 8.000 blancs.

On sait qu'en 1767, Choiseul reprit à la Compagnie des Indes, pour le compte de la couronne les deux îles avec leurs dépendances : les Seychelles (qui avaient été occupées en 1742) et Sainte-Marie de Madagascar.

Pendant la Révolution, les îles ne furent pas troublées comme les Antilles. Le gouverneur nommé par Louis XVI resta même en fonctions jusqu'au Consulat. Il avait accepté les décisions de l'Assemblée coloniale qui, sans prendre une attitude d'hostilité contre la Révolution, faisait la sourde oreille aux mesures nouvelles. C'est ainsi qu'elle n'appliqua pas les décrets relatifs à l'affranchissement des esclaves,

mais prit habilement des mesures libérales vis-à-vis de ces derniers et des hommes de couleur; et, lorsque la Convention envoya deux commissaires, ceux-ci ne purent débarquer et furent dirigés sur les Philippines.

Les patriotes des deux îles n'en avaient pas moins fait une manifestation, une « réunion » à l'île Bourbon, qui en conserva le nom; et les garnisons royales avaient été renvoyées.

Les Anglais d'autre part, tenus en respect par les fortifications de l'île de France, ne tentèrent rien contre elle ni contre la Réunion; ce sont au contraire les colons français qui armèrent des bâtiments en course et entreprirent des croisières jusque dans la mer du Bengale.

La situation de l'île de France à ce moment, la fait passer au premier plan. Par ses mouillages plus sûrs, elle paraissait plus indiquée que la Réunion pour jouer le rôle de base navale, — commerciale ou militaire. C'est là que le général Decaen, envoyé aux Indes par le Premier Consul, s'arrêta en 1803, y rétablissant le gouvernement militaire. Forcé de renoncer à l'Inde, il sut faire des deux Mascareignes, pendant sept ans, des possessions bien gardées et prospères.

Cependant, quand les Anglais se sentirent en forces, ils voulurent détruire cette base navale. L'île Rodrigues fut prise en 1809, Bourbon (qui était devenue Bonaparte) en 1810 et enfin l'île de France la même année. Les Seychelles succombèrent à leur tour en 1811, ainsi que le comptoir de Tamatave qu'avait fondé Decaen.

Le traité de Paris devait nous rendre l'île Bourbon et — par préterition — Madagascar.

On continuera plus loin l'histoire de cette dernière qui devait reprendre rang parmi nos grandes colonies actuelles.

Bourbon au contraire (aujourd'hui la Réunion) figure toujours parmi les « vieilles colonies » qui connaissent un régime spécial.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a continué à prospérer. C'est elle d'ailleurs qui fut sous la Restauration l'établissement principal, quand on songea de nouveau à Madagas-

car. Elle ne connut quelques difficultés que lorsque fut supprimé l'esclavage (en 1848). Une partie seulement des esclaves, un quart, soit 1.500 continuèrent à demeurer sur les plantations comme « engagés » à temps. Les autres gagnèrent les villes ou vécurent de rapines dans les campagnes. Devant les difficultés d'arriver à une solution, on renonça à employer la main-d'œuvre noire en 1851.

## L'INDE <sup>1</sup>

Il n'est pas, dans notre histoire coloniale, de possession dont le souvenir soit plus attachant que celui de l'Inde française; il n'en est pas non plus dont le développement offre de plus beaux exemples d'initiative individuelle et de larges vues chez les hommes qui étaient sur place.

Ces hommes ont failli donner à la France étonnée l'Empire des Indes. Ils ont fait à la Colonie tout ce qui était nécessaire pour réaliser ce vaste projet; avec des moyens infimes ils sont arrivés à des résultats prodigieux; et si ce beau rêve s'est écroulé, c'est que la France, absorbée par les conflits européens, n'était pas assez forte au XVIII<sup>e</sup> siècle pour devenir la Métropole d'une telle possession. L'épopée vécue par tous ces grands serviteurs du pays n'en est pas moins admirable.

### 1. — *Les premiers établissements.*

C'est à la fin du xv<sup>e</sup> siècle que les grands voyages conduisent les Européens dans l'Océan Indien : mais ces Européens sont exclusivement des Portugais.

Cependant, les Français ne tardent pas à s'y montrer. En 1506, le corsaire Pierre de Mondragon reconnaît le canal de Mozambique et quelques années plus tard —

1. BIBLIOGRAPHIE. — G. Hanotaux et A. Martineau, *op. cit.* T. VI *L'Inde*, par MM. Froidevaux et A. Martineau (non paru). — A. Martineau : *Dupleix*, ouvrage dont nous nous sommes largement inspiré pour le présent chapitre.

trente années après l'arrivée des Portugais — plusieurs navires normands sont dans l'Océan Indien. En 1527, sur l'initiative de Jean Ango, partent de Dieppe les premiers navires qui aient touché l'Inde; ils restèrent prisonniers du sultan de Delhi. Les Portugais s'efforçaient d'ailleurs de nous détourner de ces parages.

Ce n'est qu'après la pacification du royaume par Henri IV que l'on songea à reprendre ces expéditions. Le moment paraissait favorable : le Portugal était uni à l'Espagne et celle-ci s'occupait surtout du Nouveau Monde d'occident; les Hollandais en profitaient d'autre part pour se faire une place aux Indes : une première Compagnie hollandaise avait été fondée en 1602.

Henri IV parut vivement intéressé par les récits de voyages qui lui étaient faits, et se montra disposé à s'intéresser aux entreprises des commerçants français.

Une première tentative privée ne réussit pas : quelques armateurs s'étaient associés en 1604 pour équiper deux vaisseaux qui n'eurent pas une heureuse fortune; l'un fit naufrage aux Maldives; l'autre, qui avait souffert, fut, au retour, saisi par les Hollandais feignant de lui porter secours.

Les Brestois en 1609 entrent en lice. Un marchand hollandais propose à Henri IV de fonder une Compagnie française des Indes, plus importante, avec Brest pour base. La Hollande, cette fois, fit de l'obstruction de toutes les manières possibles, et sur ces entrefaites, Henri IV périt.

Quelques années plus tard, les Français recommencent à s'intéresser à la question, et c'est par les routes de terre, les routes de l'antiquité, qu'ils vont reconnaître les ports du golfe persique et de la côte occidentale des Indes. Le récit de ces voyages est un merveilleux recueil d'épopées : on voit nos nationaux faire à Ispahan le commerce de la soie, et Louis XIII rêve d'un établissement au port d'Ormuz. De très nombreux renseignements sur ces régions furent recueillis alors; Colbert en eut connaissance, les médita, et bien certainement ces données fixèrent la voie qu'il devait suivre.

Les voyages par mer continuaient d'ailleurs, et des cargaisons de valeur furent rapportées alors.

En 1642, les Français avaient une escale sur la route des Indes : c'était le Sud de Madagascar. Les établissements qui furent tentés dans la grande Ile et dont Colbert poussait l'installation, n'étaient, dans sa pensée qu'une étape vers l'Inde, pays des denrées coloniales par excellence. Colbert échafauda alors toutes sortes de projets pour tenter d'égaliser les Hollandais. La fondation de la puissante Compagnie des Indes Orientales répondait à cet objet. Elle avait un double but : fonder à Madagascar un établissement solide, et, aux Indes, commercer. Elle fut confiée d'abord à un Hollandais, Caron, qui passa au service de la France; il fonda un premier comptoir en 1668 à Surate, qui était alors le principal débouché de l'Inde continentale et des Etats du Grand Mogol.

Mais les débuts ne furent pas brillants. La Compagnie n'avait été constituée qu'avec peine, le Roi n'ayant obtenu que la moitié du capital prévu; bientôt la guerre de Hollande arrêta tout, et la France ne put s'occuper que très peu de ses nouveaux établissements. Une démonstration maritime fut cependant tentée et l'escadre dite « de Perse », qui protégeait les opérations de la Compagnie, fut renforcée. Cette escadre, qui devait trouver une base à Madagascar, fut confiée à l'Amiral de La Haye. Celui-ci reçut des instructions fort remarquables, intéressantes encore à relire aujourd'hui : il devait fonder des établissements sur la côte orientale de la péninsule, non encore occupée, ainsi que dans l'île de Banca, en pleine Malaisie.

Mais la coopération de ce chef d'escadre avec le Directeur de la Compagnie n'alla pas sans heurts, et l'on vit s'affronter l'esprit offensif du chef de l'expédition, et les tendances conciliatrices du Directeur de la Compagnie. Pour la première fois, s'opposaient là deux tendances qui devaient encore se faire jour plus tard : d'une part tendance du Gouvernement lui-même, de ses chefs militaires, et même de certains Gouverneurs de l'Inde pour la Compagnie, et d'autre part tendance des actionnaires et des agents,

uniquement préoccupés de profits commerciaux immédiats. La situation était d'autant plus délicate alors que le Directeur de la Compagnie était Hollandais d'origine. Au moment où le souverain de Calicut venait de nous concéder le territoire d'Allicote, et où la flotte hollandaise tentait d'intervenir, comme elle était la plus faible et avait chance d'être détruite, on prétendit que Caron s'était employé à empêcher la rencontre. La Haye avait tenté un autre établissement à Ceylan, dans la baie de Trinquemalé, que le roi de Kandy nous avait concédée par une lettre en bonne forme « écrite sur feuille de latanier ». La flotte hollandaise, cette fois, s'empara de notre ravitaillement, et nous dûmes évacuer ce point. Enfin, une tentative sur San Thomé, ancienne place portugaise sur la côte de Golconde, devait échouer encore. La Haye y soutint un siège de deux ans, puis capitula.

C'étaient là de véritables tentatives de colonisation que le marchand hollandais Caron ne concevait sans doute pas du tout. Elles échouèrent parce que les Hollandais, à l'époque, étaient forts sur mer et, s'ils ne colonisaient pas, n'hésitaient pas à détruire les colonies des autres Puissances; et aussi parce que la Haye ne comprit pas la conduite à tenir avec les indigènes, pas plus qu'il ne l'avait comprise à Madagascar.

Bref, les occupants de San Thomé furent rapatriés en 1674; Mazulipatam était tombée l'année précédente. Il semblait que nos rivaux n'eussent plus rien à craindre de nous; de tout l'effort de Louis XIV, il ne restait plus un seul vaisseau, et des anciens établissements ne subsistait que le seul comptoir de Surate.

Après la paix de Nimègue (1678) le commerce des comptoirs reprit cependant. La Compagnie des Indes, reconstituée en 1684, fit de nouveau prendre la route des Indes à de nombreux vaisseaux.

Des agents pleins d'initiative allaient enfin donner à cette Compagnie nouvelle un vif essor. Il se trouva qu'elle avait alors sur place deux hommes remarquables : François Baron, notre ancien consul à Alep, pour lequel Colbert

avait une particulière estime, et qui était venu à Surate par les routes de terre; et un homme plus jeune, François Martin, qui, depuis 1681, dirigeait le comptoir de Surate et devait être le véritable fondateur de nos établissements de l'Inde.

François Martin était le fils naturel d'un riche marchand parisien; se trouvant dans une situation assez précaire, et tenté par l'aventure, il s'était embarqué pour la Compagnie dès 1665. Il fut d'abord employé à Madagascar où il attira l'attention sur lui, et deux ans plus tard, fut envoyé aux Indes. Placé à Surate, il en profita pour étudier le marché de Bender-Abbas; il passa ensuite quelque temps à Mazulipatam et on le trouve auprès de La Haye dans San Thomé assiégée. L'amiral, qui l'apprécia, l'envoya auprès de Belanger de Lespinay à Pondichéry, où il sut ensuite nouer des relations utiles avec les Indigènes. C'est ainsi qu'en 1774, le territoire environnant ce comptoir put être acquis au nom de la France. Après la paix de Nimègue, François Martin sut donner un grand développement au commerce de Pondichéry, et envoya ses vaisseaux jusqu'au Siam. Enfin, en 1681, il revint à Surate qui était alors le centre de nos opérations et en devint Directeur en 1683.

C'était l'année de la mort de Colbert. Mais Seignelay, qui avait conservé la Marine et le Commerce, devint, après son père, « chef perpétuel, Président et Directeur pour Sa Majesté », de la Compagnie. En 1682, le commerce sur les Indes avait été proclamé libre; Seignelay, en reconstituant en 1685 la Compagnie, lui rendit cependant tous ses privilèges. C'est du protectionnisme de Louvois qu'elle devait mourir. Louvois, en effet, pour développer l'industrie métropolitaine, combattit puis prohiba complètement l'importation des étoffes dites « indiennes » (1686).

La tâche du Directeur François Martin dans ces conjonctures devint fort pénible. Après avoir affermi à Surate l'œuvre de son maître François Baron, il fut nommé précisément en 1686 « Directeur à la côte de Coromandel, au Bengale et au Siam ». Il laissait Surate prospère : au contraire tout était à créer là où il retournait. Il retrouva Pondichéry

en assez piètre état. Mais il avait bien jugé de la situation de la place, qui lui semblait heureusement située pour profiter des divisions des indigènes. Il reprit pied plus au nord, à Mazulipatam, puis sur la côte du Bengale, et d'autre part au Sud, non pas à Karikal, mais à Caveripatam, où il comptait acheter les toiles blanches de l'Inde et le poivre du Malabar.

Enfin, Fr. Martin se préoccupait de mettre Pondichéry en état de défense. Il fit preuve, dans des tâches si diverses, d'étonnantes qualités; « négociant habile, bon politique, ingénieur et homme de guerre », il semblait fait pour répondre à l'objet multiple de ces Compagnies « souveraines » qui devaient à la fois créer et administrer de véritables colonies, et y commercer.

Cependant, en 1689, éclatait la guerre avec la Hollande. Il aurait fallu qu'une flotte vint soutenir Pondichéry; or, c'est seulement en 1692 qu'arrivèrent trois vaisseaux qui n'eurent pas grande action. Fr. Martin tenta vainement de défendre la place dont les indigènes vendaient le territoire à nos ennemis; il dut capituler.

Surate avait, en même temps, décliné : le comptoir s'était senti des troubles qui se manifestaient dans l'empire du Grand Mogol.

Les seuls établissements de quelque importance qui nous restaient étaient ceux du Bengale. Fr. Martin gagna Chandernagor qui avait été fondée en 1790. La Compagnie était très atteinte, et le redoublement de protectionnisme de la Métropole arrêtait ses affaires. Enfin, la guerre allait éclater à nouveau. C'est miracle que, dans de telles conditions, Fr. Martin ait pu faire prospérer ses comptoirs. Au Bengale, Chandernagor, Balassor et Ougly se développaient pourtant.

La paix de Ryswick nous avait rendu Pondichéry. Fr. Martin y revint et travailla à donner à la ville une prospérité nouvelle. Il sut y attirer une population hindoue de 50.000 âmes; un petit Etat s'y créa, avec ses institutions, ses revenus, ses monnaies; un Conseil Supérieur y fut institué. François Martin mourut en 1706, après avoir achevé

les nouvelles défenses de la ville, après un séjour de trente-huit années, merveilleusement remplies.

Alors commença une période d'indifférence qui devait durer jusqu'en 1720. La détresse de la Compagnie alla grandissante. Les Malouins, depuis quelques années, entretenaient, pour leur compte, des relations avec l'Inde; en 1712 ils se substituèrent officiellement à la Compagnie pour les opérations de commerce. En 1719 enfin, celle-ci était réunie à la Compagnie d'Occident, fondée par Law, et qui prenait le nom de Compagnie des Indes.

## 2. — *La grande époque*

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la péninsule commençait à tomber dans l'anarchie. Le Grand Mogol Aureng-Zab était mort; le royaume de Golconde était abattu. Comme les établissements des Européens avaient été, jusque-là, dans une dépendance étroite des princes du pays, subissant leurs exigences fiscales, on s'explique que les désordres qui allaient se dérouler aient entraîné les Occidentaux à se mêler à la politique indigène.

Ces Occidentaux étaient alors, outre les Français :

Les Portugais, qui avaient encore quelques établissements, mais dont la puissance n'était plus qu'un souvenir;

Les Hollandais, qui, au contraire, avaient de nombreux comptoirs; ils étaient fortement installés en Malaisie; Batavia, dans l'île de Java, était la capitale de l'ensemble;

Les Anglais enfin, qui avaient créé une nouvelle Compagnie de commerce, mais ne comptaient pas encore beaucoup.

Cependant, Hollandais et Anglais étaient plus entreprenants que nous, et savaient faire les efforts financiers nécessaires.

Tel était le cadre où allait se dérouler le véritable roman qui faillit aboutir à la constitution d'un empire.

Les héros en seront quatre Français qui furent successivement gouverneurs : Lenoir et Benoît Dumas, deux

agents supérieurs de la Compagnie, qui furent deux hommes éminents; puis Dupleix, qui débuta comme Conseiller, et Mahé de La Bourdonnais, qui venait des Iles (les Mascareignes).

Dupleix, dont la personnalité devait prendre un tel relief, était, quand il arriva aux Indes, un jeune homme de vingt-cinq ans, fils d'un fonctionnaire de la Compagnie résidant en France : son père était fermier général des tabacs pour la Compagnie. Il avait envoyé son jeune fils aux Indes une première fois en 1715 et, en 1721, l'avait fait nommer, par extrême faveur, premier Conseiller à Pondichéry. Le jeune homme eut le bon esprit de sentir que la faveur avait été excessive et de consentir à servir à un rang inférieur. Il y travailla sérieusement, et bientôt fut nommé Directeur au Bengale.

La Compagnie, à cette époque s'était remise au travail; Paris faisait les fonds nécessaires et envoyait des marchandises (à vrai dire, c'était surtout de l'argent en lingots acheté à Cadix). Les agents locaux pouvaient donc acheter les produits du pays, — but essentiel de la Compagnie : ces produits consistaient principalement en épices et étoffes dont la France revendait à l'étranger les deux tiers.

Lenoir, le premier en date de ces Français éminents, avait été, dans les premières années du siècle, un excellent gouverneur. Pondichéry prenait lentement mais sûrement de l'importance; Mahé venait d'être créé; nous étions à Calicut depuis 1701 pour le commerce du poivre; Dupleix, directeur à Chandernagor, y développait rapidement les opérations commerciales et faisait de cette ville une riche cité.

A Lenoir succéda Benoit Dumas, ancien gouverneur des Mascareignes, qui inaugura aussitôt une politique active. Pour débiter il réussit à conclure un accord heureux avec le nabab d'Arcate pour la frappe de la monnaie; puis il envoya des navires relever un affront que nous avions subi de la part des indigènes de Moka : ce n'était pas dans les habitudes de la Compagnie; le prestige de celle-ci devait en être grandement accru. Dumas ne chercha d'ailleurs pas à

s'étendre territorialement, mais il fonda un comptoir à Karikal (1739) dans un pays producteur de riz, dont manquait Pondichéry. Il reçut alors des propositions de tous côtés, de la part des chefs indigènes, pour la création de comptoirs.

Sa politique indigène était d'ailleurs des plus souples : en 1740, les Marattes ayant envahi le Carnatic, nous donnâmes asile à la famille du prince de ce pays; ce geste valut au Gouverneur la reconnaissance des indigènes, et lui acquit la sympathie de tous les peuples de l'Inde orientale. « C'est le moment, écrivait au Ministre un témoin, l'ingénieur Cossigny, de nous étendre sans violence, sans occupation, sans coup férir... Ce serait pourtant, selon moi, ajoutait-il, par l'extension de son domaine en quantité d'endroits, s'il était possible, de ce vaste pays, qu'elle (la France) serait au-dessus des événements de la mer, et qu'elle pourrait charger tel nombre de vaisseaux qu'il lui plairait... » Le programme de Dupleix est tout entier dans ces lignes divinatoires.

Dupleix précisément succéda à Dumas en 1741.

Nos établissements étaient encore fort réduits; ils comprenaient :

Sur la côte de Malabar, le comptoir de Mahé et la loge de Calicut; plus au nord, Surate;

Au Bengale, le comptoir de Chandernagor et quelques loges;

Pondichéry, et quelques points aux portes même de la ville; au sud Karikal, et les concessions obtenues par Dumas; au nord Yanaon et Mazulipatam.

En 1744 éclate la guerre avec l'Angleterre. En prévision de cet événement, et dès 1741, une flotte de cinq navires avait été envoyée de France à La Bourdonnais, gouverneur des Iles, puis elle avait été rappelée; et, au moment de la guerre, c'étaient les Anglais qui s'étaient renforcés. Dupleix avait espéré éviter aux Indes les hostilités, et les autorités civiles anglaises s'y seraient sans doute prêtées. Mais la marine royale anglaise ne l'entendait pas ainsi, et se mit à saisir les vaisseaux de la Compagnie, lui causant des pertes considérables.

Dupleix conçut alors le projet de s'emparer de Madras, chef-lieu des établissements anglais. Des renforts furent envoyés de Paris à La Bourdonnais, qui fut autorisé à aller seconder Dupleix dans le golfe du Bengale. Le Gouvernement lui laissait la liberté de ses opérations.

La Bourdonnais arriva donc à Pondichéry et, dès l'abord, des conflits d'amour-propre divisèrent les deux hommes. La Bourdonnais se rallia pourtant au projet d'attaque de Madras, ce qui supposait la mise hors de cause, préalablement, de la flotte anglaise. Puis il tergiversa; il finit cependant par atteindre Madras sans encombre, et comme la ville n'était pas défendue, il en prit possession sans difficultés; puis, de sa propre initiative, il s'engagea à la rendre moyennant une rançon qu'il débattit avec le Gouverneur anglais.

Dupleix manifesta son mécontentement : Gouverneur des établissements des Indes, il prétendait avoir le droit d'intervenir pour fixer le sort de la place, et n'était pas partisan de la restituer. La Bourdonnais arguait en substance que la question ne se posait pas, puisque des instructions, datant il est vrai de 1741, lui défendaient de s'emparer des comptoirs ennemis pour les conserver. Dupleix répondait qu'il convenait au moins de conserver la place jusqu'au traité de paix. Mais La Bourdonnais passa outre à ses avis, conclut l'accord avec le Gouverneur anglais, et regagna l'Île de France, laissant quelques navires à Pondichéry. Son attitude avait paru singulière même à son entourage, et il semble bien résulter de documents anglais, qu'il avait reçu 100.000 pagodes (près d'un million de livres) pour se prêter à un arrangement qui était léger à l'Angleterre.

Quand il fut parti, Dupleix, redevenu seul maître, se rendit à Madras et cassa le traité au premier prétexte; nous devions occuper Madras trois années. Tel fut ce conflit souvent rappelé; il convient de souligner qu'il n'eut aucun rapport avec la perte de l'Inde.

La guerre avec les Anglais se poursuivit sur terre. Le nabab d'Arcate, sur les domaines duquel se trouvait Madras, et qui nous avait interdit d'attaquer cette place, entra en

campagne; il fut défait par les troupes de Dupleix, à qui ce succès valut un grand prestige dans l'Inde entière.

Dupleix voulut alors investir le comptoir anglais de Gondelour au Sud de Pondichéry; mais il fut moins heureux. Une puissante flotte anglaise apparut d'ailleurs; des troupes britanniques furent débarquées et entreprirent le siège des forts de Pondichéry. La paix fut signée sur ces entrefaites à Aix-la-Chapelle (1748).

Nous détenions toujours Madras; Dupleix ne songeait pas à conserver ce point, proche de Pondichéry, estimant que deux comptoirs importants si voisins se nuiraient. Il pensait donner la ville au nabab d'Arcate, avec qui l'on avait fait la paix : le traité d'Aix-la-Chapelle la restitua aux Anglais.

La guerre finie, la France et l'Angleterre, ou plutôt les Compagnies française et anglaise, se trouvaient donc avoir chacune aux Indes quelques milliers d'hommes. Soit qu'elles n'aient pas eu le moyen de les rapatrier immédiatement, soit que les Directeurs aient désiré les garder, ces troupes demeuraient, mais risquaient de coûter cher aux Compagnies. « Le hasard <sup>1</sup> voulut qu'en ce moment précis différents princes indiens leur demandèrent à l'un et à l'autre soit de les élever, soit de les consolider sur le trône. Les Gouverneurs français et anglais, Dupleix et Floyer, n'y virent d'abord qu'un moyen d'entretenir leurs troupes à peu de frais et pour une durée assez courte, et écoutèrent volontiers ces propositions; mais la guerre dura plus longtemps qu'on ne pensait. Devant la nécessité de la soutenir, on laissa passer l'occasion de renvoyer les soldats en Europe, et les nôtres tout au moins restèrent tous dans l'Inde pour des buts absolument étrangers au commerce. Comme Dupleix en recueillit presque aussitôt des avantages territoriaux fort appréciables, il se trouva engagé, sans pouvoir en calculer les conséquences, dans une série d'intrigues et de complications d'où allait sortir une guerre véritable, non plus seulement avec les princes de l'Inde, mais avec l'An-

1. A. Martineau. *Op. cit.*

gleterre elle-même, intéressée à ce que notre domaine n'écrasât pas le sien... » Les opérations se trouvèrent engagées d'ailleurs à l'insu des sièges sociaux de Paris et de Londres.

Le Gouverneur anglais entra le premier dans cette voie, en soutenant un roi détrôné du Tanjore, ce qui lui valut Devicotta.

Dupleix entreprit de son côté de soutenir un prétendant au trône du Carnatic en échange de la cession de Villenour; et, après le succès des opérations, reçut encore Masulipatam. Il fut pleinement approuvé alors par son Conseil.

Mais le Carnatic dépendait, nominalement au moins, du Decan et le nabab de ce pays intervint : une véritable guerre commença entre lui et les Français; il fut tué, et nous entreprîmes de mettre sur le trône notre candidat. C'est ainsi que nous fûmes conduits au Decan où nous devions, pendant sept années, exercer un véritable protectorat. Mais il en sera parlé plus loin.

Les hostilités entre indigènes continuaient sur la côte; et bientôt ce fut, sans que personne l'ait cherché, une guerre indirecte avec les troupes anglaises, parce que la Compagnie anglaise était fatalement amenée à soutenir les rivaux des princes que nous soutenions nous-mêmes — ne fût-ce que pour empêcher notre influence de s'étendre dans le Carnatic. Or, nos opérations ne furent pas toujours heureuses : une de nos colonnes, ayant échoué au siège de Trichinopoly, dut capituler (1753). L'échec était grave et pouvait nous coûter, — si les alliés des Anglais n'eussent été divisés, — tous nos établissements de l'Inde. La politique de Dupleix, dès lors, inspira de vives inquiétudes à la Compagnie qui insista auprès de son Directeur pour qu'il mît fin aux troubles de l'Inde. Il semble bien que son rappel ait été dès lors décidé.

Dupleix se tira d'ailleurs de cette situation grave, grâce à son génie politique : il sut détacher des Anglais leurs alliés Maïssour et Marattes. Peut-être ce succès le détournait-il de conclure un accord avec nos rivaux; il avait entrepris des pourparlers qui auraient pu aboutir à un partage

d'influence dans le Carnatic; il ne sut pas ou ne voulut pas les mener à bien. La situation demeura confuse, et bientôt devint embarrassante; nos alliés indigènes ne donnaient pas les secours en argent promis, et Dupleix manqua bientôt de fonds.

Cependant, notre succès au Decan était complet.

Nous avons été amenés à intervenir dans cette province lorsque le nabab s'était porté au secours du Carnatic, puis, après sa mort, dans les compétitions qui se produisirent autour de sa succession, pour mettre sur le trône son neveu, notre protégé.

Il se trouva qu'à la tête des troupes françaises fut placé un officier qui se révéla comme un homme de premier ordre. Il se nommait de Bussy, et appartenait à une vieille famille du Soissonnais. « Parti au Decan <sup>1</sup> pour quelques semaines, il y resta sept ans et pendant tout ce temps, il tint le pays sous son influence plutôt que sous sa domination, moins par la force des armes que par celle d'une politique dénuée peut-être de foi profonde, mais toujours attentive et clairvoyante, à la fois insinuante et rigide, conciliante et autoritaire, respectueuse des coutumes des Indiens et sachant accommoder notre esprit à leur tempérament. Bussy fut avant tout un excellent diplomate; mieux encore, il fut un homme d'Etat et s'il fut égalé depuis dans notre histoire africaine, nous ne croyons pas que personne l'ait jamais dépassé. »

Un nabab à notre dévotion régnait à Haïderabad; comme le pays était couvert de petits princes indépendants en fait, Bussy avait été conduit à les soumettre successivement, de sorte que bientôt le Decan tout entier reconnut son autorité. Au moment même où notre échec devant Trichinopoly alarmait la compagnie (1753), Bussy réussissait pleinement dans l'Inde centrale, et marchait de succès en succès. On comprend dès lors que Dupleix ait persévéré dans sa politique.

Bussy pourtant avait hésité un instant : les proportions

1. A. Martineau, *op. cit.*

de notre entreprise l'effrayaient lui-même, et d'ailleurs il manquait souvent de fonds comme Dupleix; il eût préféré voir notre influence se limiter à la côte et revint un temps à Mazulipatam. Mais Dupleix insista pour qu'il retournât au Decan, et alors, en voyant ce pays en complète anarchie, Bussy prit à son tour à cœur d'y rétablir l'ordre sous notre domination; et il y réussit. Il se trouva bientôt avoir instauré un véritable protectorat.

Dupleix poursuivit donc ses vastes desseins.

Il songeait à mettre la main sur le Bengale, mais ne put pas y diriger les troupes nécessaires. Nous tenions cependant deux cents kilomètres de côtes sous notre juridiction, autour de Pondichéry et de Mazulipatam; et, sur la côte de Malabar (côte occidentale), notre territoire s'était étendu autour de Mahé grâce à une habile intervention entre princes indigènes. Dupleix avait songé à relever notre influence à Surate, et eût voulu s'établir sur la côte de Birmanie, à Syriam; mais la Compagnie l'en avait empêché. Il avait enfin fait deux tentatives commerciales en Cochinchine, pour prendre pied dans le pays, et envoyé des fonds aux missionnaires du Tonkin.

Dupleix rêvait et pouvait rêver, d'un vaste empire français Sud-Asiatique. Cette conception n'était pas absurde; mais il eût fallu qu'il disposât, sur mer et sur terre, de moyens supérieurs à ceux qu'il avait, d'autant plus que nous nous heurtions à des rivaux, les Anglais. Il eût fallu surtout que les forces dont disposait le gouverneur des Indes fussent celles de la France, et non pas celles d'une Compagnie.

Celle-ci, hostile en principe aux extensions territoriales, laissa cependant faire son Gouverneur au début; elle l'aurait suivi sans doute s'il avait démontré par le fait que son système était plus avantageux que celui des simples comptoirs commerciaux; dans ces conditions, il fallait qu'il réussit avec les seules ressources du pays. Dupleix le crut possible : il tirait de l'argent de l'administration des provinces qu'il se faisait concéder par les princes indigènes. Mais, quand sa politique se développa, ces ressources,

quelque effort qu'il fit, ne s'accrurent pas en proportion, de sorte qu'il manqua de fonds et endetta la Compagnie. C'est évidemment ce qu'elle ne pouvait admettre.

La Compagnie anglaise s'était, comme la nôtre, réservée d'abord; elle n'avait soutenu son Gouverneur qu'après l'échec des Français devant Trichinopoly. A partir de ce moment, elle lui envoya tous les renforts nécessaires.

En même temps s'étaient ouvertes à Londres des négociations entre les Gouvernements, et c'est pendant qu'elles se poursuivaient que la Compagnie française, d'accord avec le ministère, décida l'envoi aux Indes d'un Commissaire enquêteur. Ce fut Godeheu, qui était directeur à Lorient et était d'ailleurs un ami de Dupleix. Il avait pour mission de liquider les affaires du Carnatic, mais il ne contraria pas la politique suivie au Decan par Bussy, qui put y demeurer jusqu'en 1758.

Dupleix, invité à regagner la France, laissait, financièrement, une situation fâcheuse; il était à découvert de sept millions, dont trois avancés par lui-même et quatre empruntés à divers. Rentré en France, il dédaigna de se justifier et d'expliquer sa politique : il avait la rigidité de caractère fréquente chez les hommes aux grandes vues. Une partie des sommes avancées fut remboursée par la Caisse du Roi, mais les ennuis d'un procès ne furent pas évités à Dupleix, qui mourut en 1763.

### 3. — *L'Inde après Dupleix.*

Le départ de Dupleix marque aussi la fin de la période où nous pouvions concevoir dans le Sud de l'Asie de vastes espoirs. La guerre avec l'Angleterre (guerre de sept ans) va bientôt nous forcer à défendre nos possessions contre cette Puissance; la faiblesse de la monarchie l'empêchera d'intervenir avec des forces suffisantes, et l'Inde sombrera dans le désastre de 1763.

Le premier acte du successeur de Dupleix fut pourtant un traité de paix. Mais, impressionné par l'arrivée d'une

flotte anglaise, il traita, sur le principe arrêté à Londres de « l'égalité » des établissements, avec beaucoup trop d'esprit de conciliation; sur la côte de Coromandel, nous fûmes franchement dépouillés de tous nos avantages. Seule, notre situation spéciale dans le Decan était respectée.

Là-dessus la guerre éclata en Europe (1756). Les Anglais n'avaient pas aux Indes plus de 1.000 hommes; nous en avions 2.000. Nous aurions pu les écraser et ne sûmes pas le faire.

Les deux Puissances alors envoyèrent des renforts, et ceux des Anglais arrivèrent avant les nôtres.

La France avait confié le commandement à Lally Tollandal, qui mit un an à faire le voyage, et n'arriva qu'en 1758. Des événements importants s'étaient déroulés dans l'intervalle, en particulier au Bengale, et cette province était déjà perdue. Nos établissements du Bengale avaient continué à prospérer pendant la dernière guerre, parce que le nabab interdisait les opérations militaires sur le Gange, et que les comptoirs étaient à l'intérieur des terres. Il en fut ainsi jusqu'en 1755 où un nouveau prince chassa les Anglais et nous demanda notre concours contre eux. Nous le refusâmes et nous eûmes bien tort, car en 1757 les troupes anglaises reprenaient Calcutta, puis Ougly : c'est alors que l'on apprit la déclaration de guerre. Les Anglais, poussant aussitôt leurs avantages, attaquèrent Chandernagor et s'en emparèrent. Ils battirent le nabab et mirent sur le trône du Bengale un de leurs protégés. Nos garnisons, sous le commandement de Law de Lauriston (que l'on retrouvera) se retirèrent dans l'intérieur; pendant quatre ans, elles devaient battre le pays en une randonnée extraordinaire, cherchant des appuis, et finalement gagner Patna et Delhi, en 1761, sans espoir de succès. L'Inde du Nord fut désormais perdue.

Au Decan, la situation s'était déroulée tout différemment. Bussy avait su se maintenir après le rappel de Duplex. Il avait même pris une situation personnelle telle que le Grand Mogol lui demanda de passer à son service avec 1.200 hommes. C'eût été peut-être excellent pour notre

influence, mais Bussy n'osa pas accepter sans l'autorisation de la Compagnie, et les choses en restèrent là. Cependant, au Decan, au milieu des intrigues d'une Cour qui nous sentait moins forts, sa situation devint peu à peu plus difficile, et finalement on lui fit comprendre que la présence des Français n'était plus utile; il se retira en 1756.

A ce moment, les nouvelles de la guerre parvenaient aux Indes. Mais nos troupes avaient ordre de ne pas faire acte d'hostilité par terre contre les Anglais: sans cet ordre peut-être les troupes du Decan devenues disponibles auraient-elles pu secourir le Bengale. Bussy, faute de pouvoir le faire, se contenta d'occuper toutes les factoreries anglaises de la côte d'Orissa.

Le Bengale mis à part, la situation n'était donc pas compromise quand Lally Tollendal arriva. Le nouveau général eut même quelques succès sur terre; mais nous perdîmes presque tout de suite la maîtrise de la mer; et surtout nous allions manquer d'argent.

Lally avait trouvé une situation financière lamentable, et des mœurs administratives qui l'indignèrent fort pendant tout son séjour; les fermiers des revenus publics en gardaient la plus grande part, et personne n'y prenait garde parce que chacun cherchait uniquement à s'enrichir. Dans ces conditions, et privé du concours de la flotte, Lally ne put attaquer Madras comme il l'aurait désiré et demeura impuissant. Il avait renvoyé Bussy au Decan pour soutenir encore le souverain protégé par nous et le rappela bientôt, pensant assez justement que, si nous étions victorieux sur la côte, le Decan ne bougerait pas. Bussy revint donc après avoir « protégé » le Decan sept années. « Il n'est pas d'exemple », dit M. A. Martineau, « dans notre histoire coloniale, où notre autorité sur un pays aussi étendu et aussi peuplé que le Decan, se soit manifestée et maintenue par le seul prestige et aussi les seules qualités politiques d'un homme : les armes elles-mêmes eurent peu de part à nos succès. »

Lally tenta donc d'attaquer Madras par terre, mais avant que l'effort décisif pût être fait, l'escadre anglaise réappa-

rut (décembre 1758); on fit retraite, et dès lors la partie était perdue pour nous.

Des progrès des Anglais ne cessèrent plus. Ils occupèrent bientôt Mazulipatam. Le Decan nous échappa et fit la paix avec eux. Il nous restait la côte du Carnatic. Nous aurions pu nous y maintenir si des secours étaient arrivés de France, si les autorités locales se fussent entendues, et si enfin l'on avait eu de l'argent. Mais les fonds faisaient cruellement défaut.

La flotte, qui revint enfin, fut attaquée et très éprouvée par la flotte anglaise.

La dernière bataille sur terre livrée en 1760, — bien petite bataille où nous mettions en ligne, pour décider du sort de l'Inde, 1.350 hommes, — fut perdue. Pondichéry succomba enfin.

(Il convient de noter les faibles effectifs mis en lignes dans ces luttes : nous n'avions dans cette partie de l'Inde que 2.000 hommes et 4.000 noirs; les Anglais retranchés dans Madras n'étaient que 1.600, avec 2.500 cipayes. Leur flotte avait amené 1.000 hommes de renfort).

Lally Tollendal, rentré en France, fut condamné à mort, puis partiellement réhabilité par la suite. Le premier jugement tout au moins était certainement excessif; Lally s'était trouvé placé dans des circonstances terribles et l'on n'eut pas à lui reprocher autre chose que d'avoir été vaincu; mais il s'était fait, de la plupart des fonctionnaires de la Compagnie, d'implacables ennemis.

#### 4. — *L'Inde actuelle.*

Le traité de 1763 qui termina la guerre de Sept ans, nous rendait nos possessions telles qu'elles étaient au début de 1749, et nous imposait de ne pas fortifier Chandernagor. Law de Lauriston, que l'on a rencontré au Bengale, devenait Commissaire de nos établissements. Il devait conserver ce poste jusqu'en 1777. Il eut à relever Pondichéry qui avait été démolie et à rétablir notre commerce, que les Anglais entravaient par tous les moyens.

Leur influence croissait rapidement, par le seul fait qu'ils n'avaient plus de rivaux, et malgré l'antipathie qu'ils inspiraient aux indigènes. Ils commencèrent par occuper le Carnatic et dès lors toute la côte occidentale leur appartint sauf quelques points où demeuraient encore les Hollandais; bientôt ils débordèrent de Calcutta à Bénarès, de Mazulipatam à Haïderabad, et de Madras à Bangalore.

Lauriston évita tout incident, mais conçut d'autres projets. Dans un mémoire très étudié, il proposait de s'installer à Manille, que l'on se ferait céder par les Espagnols, à Bornéo, au Tonkin, dans l'Annam. Une partie de ces projets devait être réalisée un jour.

Cependant, les affaires de la Compagnie n'allaient pas du tout. Elle était en partie ruinée et le mouvement des idées devenait de plus en plus favorable au commerce libre. Après d'assez longs débats, ses privilèges furent suspendus, en 1769, et elle entra en liquidation. Le roi, après le traité de 1763, lui avait déjà racheté le port de Lorient et les Iles (Mascareignes). Il reprit les établissements de l'Inde, et l'administration purement royale s'y installa.

En 1778, pendant la guerre d'Amérique, nos possessions retombèrent au pouvoir des Anglais. Cette fois la France parut décidée à faire un vigoureux effort, qui aurait dû lui permettre de reconquérir le terrain perdu. Des accords furent passés avec certains princes hindous qui s'accommodaient mal de l'Angleterre. Une flotte prit la mer sous les ordres de Suffren et un important corps expéditionnaire fut préparé, que devait commander Bussy. Malheureusement tout contribua à faire échec à cette tentative. Bussy fut retenu des mois par la maladie à l'Île de France; les troupes elles-mêmes furent très éprouvées. Bussy ne put gagner que fin 1782 Ceylan que Suffren avait enlevée aux Anglais. Notre principal allié indigène était mort dans l'intervalle. L'affaire était manquée. Suffren ne put qu'éloigner la flotte anglaise, et la paix de 1783 intervint. Nous conservions nos établissements et rentrions en possession de quelques districts perdus en 1763.

Bussy, l'ancien protecteur du Decan, mourut peu après

la restitution de nos territoires, et avec lui sembla mourir l'Inde de la brillante époque. On ne fortifia pas à nouveau Pondichéry et les établissements furent rattachés au Gouvernement de l'Île de France.

L'ancien régime s'occupa de l'Inde une dernière fois pour autoriser une nouvelle Compagnie, mais sans droits de souveraineté ni privilège fiscal. Créée sous Calonne en 1785, elle se vit retirer son privilège commercial lui-même en 1790 et devait être supprimée en 1793 comme suspecte d'avoir prêté de l'argent au roi.

Au moment de la Révolution, Pondichéry avait élu trois députés à la Constituante et créé une Assemblée Coloniale, ainsi qu'une municipalité. La ville, qui ne comptait alors que 823 Européens et métis, resta calme. Chandernagor fut plus agitée et l'anarchie y régna bientôt.

Les Anglais, d'ailleurs, s'emparèrent à nouveau de Pondichéry en 1793. Leurs progrès étaient incessants dans la péninsule : ils s'étaient emparés du Maïssour en 1792 avec le concours naïf des princes rivaux du nabab de ce pays. Ils détruisaient l'empire de Mysore en 1799 et la puissance des Marattes en 1803.

Après la paix d'Amiens (en 1802) et lorsque Bonaparte élabora un vaste plan d'action dans les Indes Orientales, le général Decaen fut nommé gouverneur général des cinq comptoirs; il avait pour mission de travailler à expulser les Anglais de la péninsule et d'y faire une politique indigène avantageuse. Mais l'Angleterre différa la restitution des cinq villes, et Decaen dut s'arrêter à l'Île de France.

Quelle place l'Inde a-t-elle tenue dans les vues secrètes et dans les rêves de Bonaparte? Une place immense sans doute, une place primordiale.

Sans parler en effet d'Alexandre de Macédoine, lorsqu'on étudie la vie de Jules César, on s'aperçoit avec surprise que ce conquérant des Gaules — malgré lui — que cet homme dont toute la vie fut occupée par des guerres civiles en Afrique, en Espagne, en Grèce, n'a jamais songé qu'à l'Orient, à la Perse : conquérir la Perse et ses richesses fut le rêve de toute sa vie.

Sous une autre forme, il est vraisemblable que Napoléon rêva des richesses des Indes. A peine né à la vie publique, il tente cette extraordinaire entreprise que fut la campagne d'Égypte. En 1800, il conçoit un admirable plan de politique orientale; et devenu Empereur, ne le voit-on pas, en 1807, reprendre ses projets après avoir négocié un accord avec la Perse? La guerre d'Espagne vint empêcher la mise à exécution de ce plan, auquel il tenta d'associer la Russie. Lorsqu'en 1812, en guerre cette fois avec la même Russie, et maître de Moscou, il s'enfonçait malgré l'avis de ses généraux dans le sud du pays, quel rêve ne poursuivait-il pas?

Mais ce fut la défaite et la Restauration. Les traités de 1814 remirent les choses en l'état où elles étaient en 1792.

Le commerce reprit avec peine, entravé de toutes les façons possibles par les Anglais. On se résolut en 1826 à abandonner les loges ou comptoirs secondaires. L'Angleterre se chargea de les administrer comme si elles étaient à elle, et, moyennant une faible redevance.

Telle est encore la situation aujourd'hui.

DEUXIÈME PARTIE

---

LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE  
LA MÉDITERRANÉE



L'action de la France dans la Méditerranée a, depuis des siècles, toujours été considérable et son influence immense.

Ce furent d'abord, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ces extraordinaires expéditions qui prirent le nom de Croisades, dont le but était d'assurer aux chrétiens la garde des Lieux Saints, et qui dépassant largement leur objet, donnèrent naissance, sur ces rives lointaines, à un royaume franc de Jérusalem; les ruines des châteaux féodaux dominant encore le pays. Un peu plus tard était fondé un empire latin de Constantinople, qui, à la vérité, fut éphémère; des seigneurs français n'en ont pas moins occupé le trône de Byzance.

Plus tard, après la conquête turque, des considérations de politique européenne faisaient du Roi de France, à l'étonnement et au scandale de l'Europe, l'allié du Sultan, et cette alliance valait aussitôt aux Français, outre la garde des Lieux Saints et la Protection des chrétiens du Levant, une situation prépondérante dans l'Empire Ottoman.

La France fut quelque temps dépossédée de ses prérogatives, du fait de la politique étroite de Louis XIV; elle les recouvra par la suite pour les conserver jusqu'à nos jours.

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle vit les soldats de Bonaparte débarquer en Egypte, où la France cherchait à atteindre l'Angleterre et à lui couper la route des Indes. Ce grand dessein n'aboutit pas, mais la France avait su prendre en Egypte une telle place, par le seul rayonnement de son

génie, qu'elle devait continuer à y exercer une profonde influence.

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la France se trouve combattre les Turcs : soit pour l'affranchissement des nations soumises, comme la Grèce; soit pour affirmer son rôle de protectrice des chrétiens, et ce fut l'origine de l'expédition de 1860; soit enfin pour en imposer aux Barbaresques sur les côtes de l'Afrique du Nord, et ce fut la conquête de l'Algérie. On a pu dire qu'en 1860, la Méditerranée était un lac français.

Il est curieux de constater que, malgré cet état d'hostilité permanent entre la France et la Turquie, une intense propagande intellectuelle française se développait dans l'empire ottoman lui-même, depuis sa Capitale jusqu'aux lointaines provinces de Mésopotamie : c'était la conséquence de la politique religieuse pratiquée par tous les gouvernements monarchiques qui se succédèrent en France depuis la Restauration, et qui soutenaient les Missions religieuses pour donner des gages à l'Eglise ou aux conservateurs.

Cette propagande, à laquelle s'ajouta plus tard l'effort des missions laïques et des particuliers, devait donner des résultats immenses, et répandre la culture française dans l'empire ottoman, à un point que la France de l'époque n'a peut-être pas connu. L'importance de nos œuvres nous a valu après la guerre le mandat sur la Syrie<sup>1</sup>. Et il est permis d'espérer que la culture française continuera à être appréciée de la Turquie nouvelle.

L'Egypte, déjà séparée de l'Empire ottoman, devait politiquement échapper à notre action, mais nous y avons conservé une large influence intellectuelle, acceptée par le royaume d'Egypte parce que désintéressée. Le canal de Suez, en outre, œuvre de la France qui y tient toujours la première place, est venu donner au nom français un magnifique relief.

Quant aux côtes barbaresques, l'occupation de la Tunisie

1. Qui ne sera étudié que plus loin à propos des mandats.

puis du Maroc, suivant celle de l'Algérie, ont permis à la France de réaliser un des plus beaux et des plus heureux ensembles coloniaux que le monde ait vus, remarquable surtout peut-être par l'esprit qui a présidé à notre action.

De sorte que sur toutes les côtes africaines ou asiatiques de la Méditerranée, l'influence française est encore bien vivante.



## CHAPITRE IV

### L'AFRIQUE DU NORD<sup>1</sup>

On a coutume de dire que l'Afrique du Nord forme un tout. Elle est et doit être un tout à nos yeux, particulièrement depuis que l'influence de la France s'étend sur tous les pays qui la composent. Mais elle offre surtout une unité ethnique ; géographiquement au contraire on peut distinguer deux parties.

L'Afrique du Nord est peuplée toute entière d'une race blanche — absolument blanche — on ne le répétera jamais assez : la race berbère, dont l'origine est mal connue, et qui parle une langue à elle, la langue berbère, qui semble sans parenté avec aucune autre. On retrouve cette race très pure dans les montagnes : en Kabylie, dans l'Aurès et dans tout l'Atlas marocain. En Algérie, au moment de la conquête, l'arabe n'était parlé que par moins de la moitié de la population.

Les Arabes en effet ne sont venus en Berbérie qu'au VII<sup>e</sup> et surtout au XI<sup>e</sup> siècle, apportant leur langue et leur religion, l'islamisme. Ils se sont infiltrés dans les pays de plaine et mélangés aux autochtones. Quoiqu'ils n'aient gagné le Maroc qu'en très petit nombre, ils y ont introduit leur civilisation. Il y a donc, en Afrique du Nord, unité ethnique : fond berbère et métissage plus ou moins accentué d'arabe.

Mais, géographiquement, on doit distinguer la côte méditerranéenne d'une part et, de l'autre, le Maroc atlantique,

#### 1. Bibliographie :

La Bibliographie de l'Afrique du Nord est déjà très importante. On la trouvera notamment dans nos ouvrages : *Le Maroc* et *l'Algérie française*.

qui tourne en quelque sorte le dos à la partie algérienne, dont la séparent les hautes chaînes de l'Atlas. Cette différence entre les deux Berbéries se retrouve d'ailleurs dans la dernière invasion, celle des Turcs, survenus au xvi<sup>e</sup> siècle et qui n'ont jamais occupé que les côtes méditerranéennes.

On ne parlera d'abord que de ces dernières.

Les Européens devaient jeter assez tôt leurs vues sur des côtes si proches.

On ne remontera pas aux Romains qui firent de tout le pays une magnifique colonie, une seconde Italie, dont les ruines splendides apparaissent encore de nos jours. De longs siècles de désordre s'écoulèrent ensuite, avant que les Européens prissent à nouveau pied en Afrique.

Au début du xiii<sup>e</sup> siècle, les Génois, les Pisans, les Vénitiens et aussi les Provençaux avaient eu des établissements à Ceuta, à Bougie, puis à Tunis et Mehdia.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, après la chute du royaume de Grenade, les Espagnols s'établirent à Melilla et faillirent conquérir la Berbérie. Mais ils se heurtèrent aux Turcs arrivant de leur côté. Ils occupèrent quelque temps Tunis, mais la fin du xvi<sup>e</sup> siècle devait marquer le triomphe définitif des Turcs.

La France, voisine également de ces rivages, ne s'en était jamais désintéressée.

On ne rappellera pas l'expédition de saint Louis à Carthage qui avait bien peu marqué dans la vie du pays. On ne peut oublier cependant que saint Louis mourut sur ces côtes.

Les Français commencent à apparaître en Afrique au xv<sup>e</sup> siècle. Délivrée de la guerre de Cent ans, la France développe sa puissance économique; Montpellier et Narbonne étendent leurs relations commerciales dans la Méditerranée. Quand Louis XI a acquis la Provence, la France devient Puissance méditerranéenne; Marseille arme de nombreux navires; le roi de France correspond amicalement avec les souverains (berbères) de Tunis et le Gouverneur de Bône. Les premiers consuls français sont établis à cette époque à

Ceuta et à Bougie. Mais, avec les Turcs, la course prend une nouvelle activité et les opérations commerciales vont être constamment entravées dans les derniers siècles par les corsaires turcs aidés des autochtones. Ils ne se bornaient pas d'ailleurs à courir sus aux navires de commerce; ils cherchaient à s'emparer des passagers qu'ils emmenaient captifs en Berbérie. Les relations de l'Europe avec l'Afrique septentrionale sont dominées jusqu'en 1830 par ces rapt.

La France cependant avait pris en Berbérie une situation prépondérante. Elle était devenue l'alliée du Sultan de Constantinople, dont l'autorité sur les Turcs d'Afrique était malheureusement bien théorique; elle avait cependant obtenu le privilège de la pêche du corail sur la côte de Berbérie et le droit de fonder des établissements au cap Rosa, non loin de Bône : ce fut l'origine des « Concessions d'Afrique ». Les Deys subissaient cette situation plutôt qu'ils ne l'acceptaient et quand au début du xvii<sup>e</sup> siècle ils virent la marine française décliner, les maîtres d'Alger dont la flotte puissante écumait la Méditerranée n'hésitèrent pas à s'attaquer aux Français. Il y eut alors jusqu'à 3.000 captifs français en Afrique.

Louis XIV dut souvent intervenir et nos flottes bombardèrent Alger à plusieurs reprises; on débarqua même à Djidjelli mais sans pouvoir s'y maintenir.

De 1660 à 1680, les occasions d'intervenir se multiplièrent; on conclut de nombreux traités, mais sans grand effet pratique. Quand les Puissances vers 1680 semblent abandonner la lutte contre les Turcs, la France continue pour combattre les corsaires. Duquesne qui a reçu l'ordre « d'incendier Alger et de la réduire de fond en comble » bombarde la ville en 1682, puis en 1683, mais sans en triompher. D'Estrées, deux ans plus tard, bombarde Tripoli et obtient l'élargissement de captifs. Il traite également avec Tunis. La lutte revêt un caractère de férocité inouï : tandis que l'escadre française bombarde à nouveau Alger en 1688, les Turcs attachent les Consuls et les missionnaires à la gueule des canons qui défendent la côte.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, l'influence espagnole disparaît en Ora-

nie, et nos gouvernements affaiblis n'ont pas grande action. Les interventions à Alger pourtant se succèdent comme précédemment sans grand résultat. La Tunisie par contre, où les Beys hussénites arrivent à faire régner un ordre relatif, reste volontiers en bons rapports avec les chrétiens, pourvu qu'elle puisse pratiquer l'esclavage sans s'exposer à des remontrances trop énergiques.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, seule la France conserve une situation prépondérante dans la Méditerranée. La prise de Minorque (1781) et l'expulsion des Anglais des Baléares avaient contribué à renforcer à Alger notre situation. Après nos victoires en 1793, le crédit de la France ne fit que s'accroître; le Dey avait même avancé au Directoire des blés pour une somme de 5 millions de francs: c'est cette créance, cédée à deux juifs livournais, qui devait par la suite provoquer la prise d'Alger. Mais peu après, l'issue malheureuse de l'expédition d'Égypte venait faire à la France le plus grand tort et amenait la ruine des établissements français de Berbérie. En même temps la Méditerranée redevenait la proie des corsaires.

Napoléon avait songé en 1802 à renouveler à Alger l'expédition d'Égypte et plus tard encore il revint à l'idée d'un débarquement; il fit même opérer des relevés qui devaient servir à l'expédition de 1830.

Les « Concessions d'Afrique » furent occupées par la suite comme toutes nos colonies par l'Angleterre, qui se les fit céder par les Turcs (1807), mais elles furent restituées à la France par les deys en 1816 (et non par l'Angleterre): c'est le dey qui refusa de renouveler aux Anglais leurs privilèges.

La même année, Lord Exmouth avait été chargé par les Puissances de mettre fin à la piraterie; il se présenta devant Alger et Tunis et n'obtint guère de résultats qu'à Tunis dont le Gouvernement se montra toujours plus conciliant que celui d'Alger; le Bey de Tunis consentit à abolir le commerce des esclaves.

En 1819, à la suite du congrès d'Aix-la-Chapelle, la France et l'Angleterre avaient été chargées de mettre fin

à la course. L'Amiral Jurien de la Gravière se présenta devant Alger sans rien obtenir; le Bey de Tunis seul consentit à renoncer à la course.

Ce ne fut d'ailleurs pas la raison qui amena le conflit avec la France.

## I. — LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

### 1. — *Les opérations militaires.*

Entre les années 1820 et 1830 nos rapports avec les deys d'Alger étaient devenus de plus en plus difficiles, et d'autre part les Puissances semblaient avoir pris la ferme décision de mettre fin à la course, que pratiquaient encore presque impunément les corsaires barbaresques. Il était manifeste que la question d'Alger « mûrissait » — comme plus tard devait mûrir en 1911 la question du Maroc — et, comme un fruit mûr, on pouvait penser qu'Alger tomberait entre les mains d'une Puissance ou d'une autre. Il est à présumer que le Gouvernement de la Restauration en avait le sentiment et que cette vue fort juste des choses ne fut pas étrangère à la décision qu'il eut à prendre en 1827.

De jour en jour la mauvaise volonté du dey à l'égard de la France se manifestait davantage. L'incident qui mit le feu aux poudres naquit d'une discussion relative au règlement des créances sur la France que deux juifs livournais d'Alger s'étaient fait céder par le dey, et dont il a été parlé déjà. Le Gouvernement français se contenta d'abord de mettre la Régence en état de blocus et l'expédition ne fut décidée qu'en 1830, lorsque les batteries des forts d'Alger eurent tiré sans provocation sur nos navires. Le Gouvernement français avait songé même à charger Mehemet Ali, Pacha d'Egypte, de soumettre les trois états barbaresques de Tripoli, Tunis et Alger; l'accord n'échoua que par suite des prétentions de Mehemet Ali.

La monarchie française eut à résister à la mauvaise humeur de l'Angleterre et le fit avec une netteté méritoire et dont la postérité doit lui savoir gré : trop souvent auparavant — aux Indes par exemple — trop souvent par la suite, en Egypte et ailleurs, les gouvernements de la France montrèrent moins de fermeté.

L'expédition, qui mit en œuvre de puissants moyens, prit pied sur la côte d'Afrique à proximité d'Alger et s'empara très vite de la ville. Le Gouvernement des deys s'effondra instantanément, le dey fut embarqué pour Constantinople et, de la domination turque, il ne resta bientôt plus trace. Nous devons regretter d'ailleurs de ne pas en avoir conservé une armature qui nous eût aidé à administrer le pays.

Mais nous n'avions pas encore touché aux difficultés réelles.

Le Gouvernement de la Restauration, tout d'abord, sembla peu après la prise d'Alger et la monarchie de Juillet se sentait peu portée aux aventures : d'où l'indécision où nous restâmes au sujet de notre conquête jusqu'en 1834.

D'autre part dans le pays même, nous allions nous trouver en face des beys subordonnés au dey : beys du Titeri, d'Oran et de Constantine, qui disposaient de quelques forces mais que défendait surtout la difficulté du pays; enfin nous allions nous heurter aux tribus indigènes et particulièrement à ces Berbères des montagnes, mal connus, que jamais les Romains eux-mêmes n'avaient subjugués et qui, au v<sup>e</sup> siècle, étaient descendus dans les plaines pour ravager l'Afrique Romaine.

De là nos hésitations, et la confusion de nos essais successifs, notre inexpérience enfin dans le gouvernement du pays.

On s'empara d'abord de quelques points de la côte, Oran et Bône, puis l'on tenta de rayonner aux environs d'Alger : en arrière des collines littorales s'étendait cette plaine de la Mitidja, aujourd'hui couverte de riches cultures, alors

affreux marécage; en arrière se dressaient les premières pentes de l'Atlas, qui semblaient dérober à nos yeux l'intérieur du pays.

Les débuts furent pénibles et, en 1834, une Commission parlementaire, qui ne devait pas être la dernière, alla visiter notre conquête pour examiner s'il convenait de la conserver. Elle conclut heureusement que « l'honneur et l'intérêt de la France lui commandaient de conserver ses possessions de la côte septentrionale d'Afrique... »

Cette étape franchie, non sans discussions mouvementées à la Chambre, l'indécision devait durer six années encore. On discutait de l'intérêt qu'avait la France à demeurer sur ces côtes. En 1835, H. Passy disait nettement : « La possession d'Alger est onéreuse et dommageable à la France ». Seul Guizot tenait un autre langage. « ... L'importance croissante de la Méditerranée, disait-il, commande à la France de faire de nouveaux efforts pour conserver son rang, de ne rien faire surtout qui puisse affaiblir sa puissance et sa considération sur mer. » Mais personne n'entrevoyait même de loin cette nouvelle Afrique Romaine que la France devait, en moins d'un siècle, ériger en pays barbaresque.

Pendant six ans donc, on marchandait les effectifs, on hésita, on laissa grandir en face de nous un chef indigène — Abd-el-Kader — dont on ne savait pas trop si l'on n'allait pas faire un allié et un vassal, et que finalement il fallut combattre.

On arriva ainsi à 1840; on avait conquis Constantine en 1837, après un premier et cruel échec, et l'on tenait la plus grande partie du pays.

La France était décidée dès lors à faire une politique plus résolue mais elle n'avait pas encore trouvé l'homme au clair génie qui pouvait faire de l'Algérie sa chose et, comme ces gouverneurs de nos anciennes colonies, chefs militaires et créateurs, suppléer par leur décision et leur intelligence à toutes les défaillances de la métropole. Elle allait le trouver en Bugeaud.

Bugeaud, ancien officier de l'Empire, dont la figure est

devenue légendaire, avait quitté le service depuis longtemps; il s'était fait agriculteur; c'était un soldat qui savait observer et réfléchir. On avait fait appel à lui une première fois en 1837; il retourna en Algérie en 1841.

Il avait étudié le pays; il conçut les méthodes de guerre qui pouvaient réussir et demanda le succès à la mobilité de ses colonnes. En 1843, il s'emparait de la Smalah d'Abd-el-Kader, et celui-ci se réfugiait au Maroc. Notre ennemi réapparaissait en 1845, soutenu par le sultan du Maroc; mais après la victoire de l'Isly remportée sur les contingents marocains, en une mémorable campagne, Bugeaud pacifiait définitivement l'Algérie (Abd-el-Kader réfugié à Figuig devait se rendre en 1847). Il n'échoua que devant la Grande-Kabylie qu'il aborda avec des moyens trop faibles. Néanmoins en 1847, quand il demanda son rappel, l'Algérie pouvait être considérée comme pacifiée. C'est beaucoup plus tard, en 1857, que la Kabylie devait être soumise, lorsque sous l'impulsion du général Randon l'on eut construit les routes qui constituent dans un tel pays le seul, le véritable instrument de pénétration et de domination. Là encore les Romains nous avaient montré la voie.

Les maréchaux Bugeaud et Randon, qui furent non seulement des chefs militaires clairvoyants, mais des hommes d'une vaste culture et des politiques remarquables, avaient mis en évidence les deux principes qui devaient nous permettre de pacifier l'Afrique du Nord : mobilité des troupes et construction des routes.

L'Algérie était soumise, mais elle connut en 1871 des troubles sur lesquels l'opinion française s'est longtemps méprise. Une certaine agitation se manifesta en effet en janvier 1871 dans la province de Constantine. Il apparaît nettement qu'elle fut provoquée par l'écroulement du second Empire et notre défaite, coïncidant avec un changement radical dans le régime administratif du pays.

Les sentiments de patriotisme français des chefs indigènes, même de ceux qui devaient plus tard se révolter, n'étaient pas douteux au début de la guerre franco-allemande; mais la disparition du souverain et en même temps

l'anarchie qui se manifesta parmi les colons étaient bien faites pour émouvoir les indigènes. Le changement brusque de régime était plus grave encore : il indisposa et inquiéta la plupart des grands chefs.

Néanmoins, il ne se serait rien produit si nous avions eu dès le premier jour des troupes en Algérie; mais nous n'en avions plus. Dès que des colonnes purent être formées l'ordre fut rétabli.

Mais alors on eut affaire à un soulèvement de la Kabylie, sous l'inspiration de la secte religieuse des Rahmánya. Ce fut une sorte de guerre sainte provoquée par les intrigues du bach-agma Mokrani. Les tribus soulevées ravagèrent malheureusement les propriétés européennes jusqu'aux environs d'Alger. Là encore des colonnes bien commandées rétablirent l'ordre assez vite.

Il convient aujourd'hui de ne pas se laisser émouvoir par les mots « insurrection de 1871 »; lorsqu'on en étudie les causes et le développement, on demeure rassuré sur la soumission et l'attachement des tribus à la France, sentiments qui se sont manifestés en 1914.

Par la suite l'ordre ne fut plus troublé que sur les confins du Maroc. La frontière avait été définie, à tout le moins dans le Tell, après le conflit de 1845 (traités de Tanger et de Lalla-Maghnia); mais les incursions de pillards étaient fréquentes; des accords passés en 1901 et 1902 avec le Gouvernement marocain conduisirent à une politique de collaboration sur la frontière pour aplanir les différends, politique qui nous permit d'atteindre 1911.

Nous avons eu souvent aussi affaire aux nomades sud-oranais; en 1881, un marabout nommé Bou Amama souleva la région sans d'ailleurs que ce mouvement offrit grand danger. Il nous conduisit à fonder Aïn-Sefra et à pousser une voie d'intérêt militaire dans cette direction.

Par la suite, des colonnes reconnurent les oasis du Sud et poussèrent jusqu'au Touat, par la vallée de la Saoura, sur laquelle aujourd'hui les projets de transsaharien attirent l'attention.

Depuis le débarquement à Sidi Ferruch jusqu'à ces derniers raids, toutes les opérations militaires furent l'œuvre de troupes qui s'étaient peu à peu spécialisées : elle formaient l'*armée d'Afrique*, qui a sa légende. La France s'est plu, à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, à reconstituer et à applaudir en leurs uniformes du temps les corps qui avaient pris part à la conquête.

En effet il s'était peu à peu créé, par acclimatement pourrait-on dire, des corps spéciaux devenus populaires, tels les zouaves (qui furent à l'origine des auxiliaires indigènes de la tribu kabyle des Zouaoua); de sorte que les troupes d'occupation de l'Afrique du Nord forment une fraction distincte de l'armée française.

Le principal titre de gloire de nos officiers fut de savoir trouver parmi les indigènes des auxiliaires presque dès le début, et des auxiliaires qui nous aidèrent à réduire les tribus insoumises; ils forment aujourd'hui ces troupes si caractéristiques de Spahis et de Tirailleurs indigènes qui constituent une force importante, et ont combattu en France pendant la grande guerre. La spontanéité avec laquelle ces indigènes se sont toujours présentés pour combattre dans nos rangs comme pour leur patrie, est peut-être le plus bel effet de nos méthodes de colonisation.

Nos officiers ne se sont pas montrés moins remarquables dans l'administration des cercles. Les méthodes instituées par Bugeaud se sont maintenues longtemps sur les frontières du Maroc et jusqu'à nos jours dans le Sud — sud algérien et sud-tunisien — et, sous le nom de Service des Renseignements, leurs traditions ont trouvé au Maroc un nouvel et immense champ d'application. C'est grâce à ces méthodes que l'action politique a pu seconder puissamment l'action militaire, et souvent y suppléer.

## 2. — Colonisation et peuplement français.

L'œuvre de la France ne serait pas suffisamment caractérisée si l'on se bornait, après le récit de ces événements, à assigner à la colonie la place qu'elle occupe parmi nos diverses possessions.

En effet la France n'a jamais eu pour simple objet de soumettre les tribus barbaresques. Après avoir chassé les Turcs, il ne lui était pas nécessaire d'étendre son occupation pour mettre fin à la course, que la navigation à vapeur au surplus allait permettre de faire disparaître. Si elle est demeurée sur ces terres, c'est qu'elle s'est proposée, et cela dès le premier jour, d'y faire de la colonisation, d'y établir des colons.

Ce peuplement, le Français qui passe pour n'être pas colonisateur, l'avait souvent tenté; on l'avait tenté à Madagascar dans des conditions bien précaires; on l'avait tenté au Canada et en Louisiane avec beaucoup plus de succès. Pour l'Algérie, l'exemple des Romains était là et l'on n'hésita pas à le suivre.

On réussit et la Colonie devait prendre un aspect tout particulier du fait que nous y implantions une solide population rurale. Ce fut une œuvre très remarquable à laquelle tous les gouverneurs, depuis les premiers chefs militaires, et tous les gouvernements de la France s'attachèrent comme d'instinct, avec une continuité de vue bien rare dans nos entreprises coloniales.

Dans la réalisation de cette œuvre, nous verrons se détacher les mêmes grands noms que dans la conquête.

Tout de suite et dès la fin de 1830, on voit le général Clauzel, animé d'un ardent esprit de colonisation, fonder une ferme expérimentale; on le voit même attirer des émigrants allemands et suisses qui partaient pour l'Amérique; il crée des villages et construit des maisons. Et l'on va voir cet effort, qui se heurtera souvent à des difficultés de toutes sortes, se répéter de gouverneur en gouverneur et de décade en décade, toujours plus intense.

Le maréchal Soult, ministre de la Guerre, écrivait dans des Instructions de principe de 1841 : « Mon attention s'est depuis longtemps portée sur le moyen de fixer en Algérie une population européenne.... »

Bugeaud à son tour déclarait : « Je serai colonisateur ardent car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. »

A la vérité sa tentative de colonies militaires ne donna rien, mais tout le monde autour de lui s'occupait de la question. Le comte Guyot, intendant civil, s'attachait à faire venir des familles; les lieutenants de Bugeaud, Lamoricière et Bedeau, proposaient divers systèmes pour fixer au sol des familles d'agriculteurs dans les meilleures conditions. C'est ainsi que peu à peu les colons gagnèrent l'Algérie et s'y installèrent, acquérant la propriété des terres vacantes; il arrivait chaque année des dizaines de milliers d'immigrants en Algérie.

On ne doit pas s'arrêter trop aux colonies agricoles de 1848, composées d'ouvriers des ateliers nationaux; au contraire en 1870, un élément alsacien des plus intéressants vint se mêler à l'élément latin, français du midi ou bien espagnol et même italien qui formait le fond de la population nouvelle.

Pour tous les immigrants on créa toujours des villages français, *a priori* et de façon déterminée; l'insécurité des premiers temps avait conduit à cette méthode, et l'administration algérienne s'y est toujours tenue. C'est ainsi qu'on voit le pays couvert de bourgs plus ou moins importants qui portent les noms de villes françaises ou alsaciennes, ou de grands citoyens.

Il avait fallu, pour ces colons, trouver des terres disponibles en respectant la propriété indigène. Il n'en manquait pas, car la population indigène était assez clairsemée et, sauf en pays de montagnes, était peu fixée au sol. La grande difficulté résidait dans la définition juridique de la propriété, d'autant plus que l'act Torrens qui institue une procédure de purge si utile en pareil pays, n'était pas alors

connu. On n'est arrivé que récemment à mener à bien cette œuvre immense.

Ensuite on défricha beaucoup et l'on défriche encore; enfin malgré le développement de la population indigène, il reste encore des espaces à mettre en valeur, soit par assèchement des derniers marécages, soit par pénétration de massifs plus difficiles, inabordés jusqu'ici.

Bref cet effort d'un siècle a abouti aux résultats suivants :

La population indigène qui ne dépassait guère deux millions au moment de la conquête a presque triplé; elle atteignait en 1925 : 5.147.000 individus.

La population européenne est de 833.000 âmes. Ces colons européens sont pour partie seulement (300.000 environ) des descendants de Français de la Métropole, et pour le reste sont issus des immigrants latins, espagnols principalement et aussi italiens. Tous se sont fondus en une race néo-française, aux remarquables qualités de vigueur et d'esprit d'entreprise.

Sur le total, une solide population rurale de 200.000 âmes au moins est fixée au sol. Elle possède près du quart de la terre emblavée en céréales (qui représente 3 millions d'hectares, soit les 8/10 du territoire cultivé), et d'importantes cultures de vignes, de primeurs et d'arbres fruitiers.

### 3. — *Gouvernement et politique indigène.*

De quel nom désigner ce pays proche de la France où s'est implantée une race française? Que devait-il être? Qu'est-il?

Son organisation connut bien des à-coups.

Pour ne parler que des colons, tout d'abord, on devait se préoccuper de créer dès les premières années tous les rouages nécessaires à la vie. Conséquence sans doute de la proximité de la colonie, il ne sembla jamais aux colons français qu'ils se fussent expatriés. Il leur fut dur, au début, de rester en partie soumis à l'autorité militaire, et des réac-

tions violentes se produisirent en 1848 et 1870, entraînant des changements brusques de régime. Il en résulta des essais d'assimilation à la Métropole : on crut pouvoir faire des départements, et le mot à tout le moins est resté; le pays jouit en outre de la loi municipale française de 1884, si peu faite pour des bourgs où la population indigène est presque toujours prédominante; nous n'avons cessé d'en éprouver les plus graves ennuis. Aujourd'hui l'Algérie offre encore les apparences du territoire métropolitain; elle se compose de départements administrés par des préfets, nommant des Conseils généraux, et comportant des représentants à la Chambre et au Sénat. Et pourtant elle a un gouverneur, des Assemblées représentatives propres : Conseil Supérieur et Délégations financières; et même depuis 1904 elle jouit de son autonomie financière absolue. Il n'existe à la vérité pas de nom dans le vocabulaire colonial pour désigner une possession de cette nature. C'est un cas très particulier; il nous plaît d'y voir une seconde France.

L'unification a été poussée — et dès le début — beaucoup plus loin qu'on ne pourrait imaginer. On a en effet importé, d'abord en un bloc important, puis peu à peu les lois françaises qui évidemment n'étaient pas faites pour ce sol. On est forcé aujourd'hui d'entreprendre un travail d'adaptation des plus délicats, qui ne réussira pas à donner à ce pays les lois qui lui conviennent.

Enfin, il y avait les indigènes, dont on ne paraissait pas soupçonner l'existence en poursuivant cette assimilation naïve. Dans nos colonies d'Amérique de l'ancien régime, où nous avons fait du peuplement, ou bien aux Mascareignes, l'élément indigène ne comptait pas; il n'existait pas ou était très faible, dispersé sur un immense territoire, et peu propre à se laisser toucher par la civilisation. Nous faisons en Algérie une expérience nouvelle : il s'y trouvait une population assez importante déjà — près de deux millions d'habitants — population blanche, et dont on ne pouvait se désintéresser.

On fut au début assez embarrassé. La disparition du

régime turc avait en effet détruit tous les rouages de l'Etat; aussi fallut-il, sauf dans la province de Constantine, improviser, et vis-à-vis de populations que l'on connaissait très mal.

Bugeaud qui se révéla grand dans l'administration plus encore qu'en matière de colonisation, institua un régime d'administration des tribus, en mettant à la tête des cercles des officiers spécialisés qui exercèrent patriarcalement tous les pouvoirs. C'est ce qu'on appela le système des Bureaux arabes. Lorsque par la suite la colonisation se développa, ce régime devint un anachronisme, mais pour administrer les tribus récemment soumises, on n'a jamais rien imaginé de meilleur.

Quand se produisit en 1848 la réaction contre l'administration militaire, nous fûmes assez désarmés; nos premiers administrateurs civils laissèrent fort à désirer, et en fait la population indigène fut un peu négligée. C'est pour réagir contre une situation devenue réellement fâcheuse, que Napoléon III prit une série de mesures libérales résumées en des textes qu'il est utile de relire encore. Après une nouvelle réaction survenue en 1870, la France du début du xx<sup>e</sup> siècle s'est mise à l'étude de cette question, qui se posait à nouveau de façon pressante, avec l'esprit le plus libéral et l'expérience qu'elle avait acquise ailleurs. Elle a donné à sa politique un tour nouveau que l'on trouve parfaitement défini dans un certain nombre de textes, datant de la veille de la guerre. C'est par exemple l'ordre du jour de la Chambre voté le 9 février 1914 : « La Chambre confiante dans le Gouvernement pour réaliser à bref délai l'égalité fiscale, pour modifier largement et améliorer le statut des indigènes, pour accorder à ceux-ci toutes les libertés compatibles avec la souveraineté française et persister à assurer le développement de la Colonisation, passe à l'ordre du jour. »

Cette politique a trouvé son expression dans la loi libérale du 4 février 1919 qui accorde aux indigènes des droits électoraux beaucoup plus larges pour l'élection de leurs représentants et surtout leur ouvre le droit à la naturali-

sation automatique, — loi dont on n'a pas jusqu'ici soupçonné la portée parce que ses effets sont encore restreints.

Cette question de la naturalisation est pourtant capitale. Nous nous sommes trouvés en Algérie dans des conditions bien différentes des Romains, parce que, chrétiens, nous avons rencontré une population en grande partie islamisée. Le mélange devenait dès lors impossible. Au temps de Rome au contraire, il s'était fait intimement; le nombre des Romains d'origine qui s'établirent en Afrique fut probablement même très faible et ce sont les Africains eux-mêmes qui, successivement admis à des libertés plus larges, devinrent citoyens romains et donnèrent à Rome des empereurs. La France a implanté une race chrétienne en face de la race indigène musulmane et ces deux races jusqu'ici ont grandi face à face. Il est permis de penser que la solution d'une telle situation est dans la naturalisation, et l'assimilation des indigènes; l'esprit nouveau qui souffle dans l'Islam et tend à séparer dans le Coran la religion du statut politique, en facilitera la réalisation.

## II. — LE PROTECTORAT TUNISIEN

### 1. — *Avant le Protectorat.*

Les événements qui se déroulèrent en Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle et notamment après la conquête de l'Algérie ont conduit la France à jouer dans ce pays un rôle qu'il n'était pas en son pouvoir d'éviter.

Si les interventions de la France sur les côtes barbaresques restaient souvent sans effet à Alger, elles nous avaient créé dans la Régence de Tunis une situation privilégiée.

Lorsque Louis XIV intervint pour tenter de faire cesser la course en 1665, le duc de Beaufort obtint la reconnaissance formelle de la prééminence du Consul de France, des garanties sérieuses pour la sécurité des Français et

des arrangements commerciaux. Ces avantages étaient confirmés en 1672 à la suite de la brillante campagne du marquis de Martel. Nos consuls réussirent à conserver leurs privilèges et la faveur du bey se manifesta à notre égard pendant toute la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Il en fut de même sous la dynastie hussénite au cours du xviii<sup>e</sup> siècle. La Compagnie d'Afrique obtenait en 1768 pleine liberté de commerce, moyennant une faible redevance annuelle. C'est la belle époque du négoce français qui détient alors le monopole de la vente de la soude et de la laine.

Pendant la Révolution notre prestige fut en butte aux intrigues étrangères, mais se trouva rétabli dès 1802 : une ambassade tunisienne vint alors saluer Bonaparte. Et malgré la chute de l'Empire, les consuls de France réussirent à conserver toute leur autorité morale.

On a vu que les démonstrations de 1816 et de 1819, tendant à la suppression du commerce des esclaves et de la course, avaient obtenu du bey Mohamed une facile soumission. Lui-même et son successeur Hussein accordaient à la France divers avantages et l'amitié du second pour notre consul Mathieu de Lesseps nous permit de le détourner de porter secours aux Algériens en 1830. Le traité du 8 août 1830, qui fut le gage de ces dispositions amicales, constitua même au profit de la France une sorte de Protectorat de fait.

Sous Ahmed bey son successeur, la situation de la France se consolida : la flotte française arrêtait chaque année la flotte turque qui tentait de venir de Stamboul affirmer la suzeraineté du sultan; une mission militaire française instruisait l'armée; des ingénieurs étaient mis à la disposition du bey pour les travaux publics. Ahmed vint même à Paris en 1846.

La Tunisie, vers le milieu du siècle, se trouve entraînée dans les affaires européennes. Elle prend part à l'expédition de Crimée; les Puissances, et au premier rang l'Italie et l'Angleterre cherchent chacune de leur côté à obtenir des avantages divers : voies ferrées, usines, etc...

Or, depuis le voyage du bey Ahmed en 1846, le Gouvernement du bey s'était engagé dans des dépenses qui devaient le jeter dans les plus graves embarras et qui provoquèrent enfin en 1869 la constitution d'une Commission Financière Internationale.

La Commission assainit les Finances par une série de mesures constituant en quelque sorte le concordat d'un État en faillite. Une Administration des revenus concédés fut créée, pour recevoir les ressources affectées par préférence à la Dette.

Les intrigues des Puissances continuaient. Le consul de France sut cependant toujours faire prédominer ses vues dans la Commission financière.

En 1878 le favori du bey, Mustapha ben Ismail, se montrait favorable au développement de l'influence française et venait à l'exposition Universelle; peu après, au Congrès de Berlin, le ministère anglais faisait déclarer « qu'il ne s'opposait nullement au développement de l'influence française dans la Régence ». Mais l'Italie nous combattait âprement, et le bey semblait chercher auprès d'elle un appui éventuel contre la France.

Cette attitude fut-elle la cause ou le résultat des multiples incidents qui devaient provoquer notre mécontentement? On ne sait; mais des bandes envahissaient le territoire algérien et une dernière incursion des Khoumirs, tribu berbère des montagnes de la côte septentrionale, vint rendre une intervention nécessaire.

## 2. — *Intervention militaire et Protectorat.*

J. Ferry, le 4 avril 1881, obtint du parlement les crédits nécessaires et l'autorisation d'envoyer contre les Khoumirs des forces qui mettraient à l'abri « d'une façon sérieuse et durable la sécurité et l'avenir de l'Algérie. »

Ce qui se passa alors est extrêmement curieux et caractéristique de notre versalité en matière de politique coloniale.

L'expédition fut très sérieusement préparée; deux fortes colonnes furent mises en mouvement, partant l'une de l'Algérie, l'autre de la côte orientale. Leur succès fut complet; le bey ne soutint d'ailleurs pas les Khoumirs. Un autre corps de débarquement enfin s'empara de Bizerte et menaça Tunis. Bref le bey signait sans plus tergiverser le traité dit du Bardo qui consacre un Protectorat de fait.

Or, le Gouvernement français fut aussitôt l'objet à la Chambre d'attaques véritablement injustifiables.

Comme on avait très vite — trop vite — rapatrié la plus grande partie des troupes, une vive effervescence se manifesta à Kairouan et sur le littoral oriental; il fallut bombarder Sfax (juillet 1881). Mais les troubles continuèrent dans l'intérieur, sillonné de bandes nombreuses qui recevaient le mot d'ordre de la Tripolitaine; nos troupes n'avaient pas toujours le dessus.

En France, par malchance on était à la veille des élections législatives, et le gouvernement hésitait à envoyer les renforts nécessaires.

Dans le pays, des « meetings d'indignation » se tenaient, où l'expédition de Tunisie était qualifiée de « désastre national ». Aussitôt après les élections, en septembre, on envoya les effectifs nécessaires et l'ordre fut très vite rétabli au cours de l'hiver 1881-1882. La pacification de l'extrême sud se poursuivit les années suivantes.

Mais l'attitude de l'opinion française ne s'était pas modifiée. Les dernières opérations militaires, comme les premières, avaient été assez anodines, la soumission définitive des tribus avait été facilement obtenue. On n'en continuait pas moins à parler en des discours passionnés de « notre colonie d'Algérie aux trois quarts perdue »; le ministre de la Guerre qui avait préparé l'expédition de façon fort convenable fut condamné comme un coupable, et à la rentrée des chambres, le ministère J. Ferry dut se retirer.

A la séance du 5 novembre 1881, J. Ferry avait refait l'historique de la question et justifié notre intervention. « La question tunisienne — disait-il — est aussi vieille

que la question algérienne. Elle en est contemporaine. Un bon Français peut-il supporter la pensée de laisser à d'autres qu'à une Puissance faible, amie ou soumise, la possession d'un territoire qui est dans toute l'acceptation du terme, la clef de notre maison? » J. Ferry n'en dut pas moins démissionner, sur le vote d'un ordre du jour qui ne comportait pas la confiance.

Avec le recul du temps on demeure confondu de pareille attitude de l'opinion, dont on n'arrive pas à concevoir les raisons. Il faut dire, et les hommes qui ont vécu cette période le savent, que l'opinion française après les désastres et la révolution de 1870, sous la menace constante d'une Allemagne mal résignée à notre relèvement, était restée d'une impressionnabilité très vive, dont toute l'histoire intérieure de la troisième République porte le témoignage.

Gambetta succéda à J. Ferry. Il accédait au pouvoir pour la première fois et jusque-là s'était réservé, ou s'était montré plutôt hostile à l'expédition de Tunisie, peu soucieux sans doute de semer des embûches sous ses pas. Il se montra également opposé à l'abandon et à l'annexion et déclara, sans entrer dans le détail, que la France devait pratiquer une politique de Protectorat qu'il définit ainsi : « La politique du Protectorat consiste à agir sur le prince et à trouver avec lui des accommodements qui, en même temps qu'ils garantissent la sécurité de ses Etats, garantissent le pouvoir protecteur contre les intrigues, les menées, les manœuvres des rivaux. »

L'idée de protectorat fut d'ailleurs aussi mal et plus mal accueillie de l'opinion que n'importe quelle autre solution. Gambetta quitta le pouvoir sans avoir pu entrer dans les précisions. De Freycinet qui lui succéda se montra lui aussi partisan du Protectorat, et J. Ferry, revenu aux affaires en 1882, acheva l'œuvre que le traité du 12 mai 1881 avait heureusement amorcée : par la convention du 8 juin 1883 la France garantissait la dette tunisienne; le bey s'interdisait de contracter aucun emprunt sans l'autorisation de la France et s'engageait à procéder aux

réformes administratives, judiciaires et financières jugées nécessaires par le gouvernement français.

Du point de vue politique extérieure, la reconnaissance de l'état de choses nouveau nécessita de nombreuses conventions dont les dernières furent conclues en 1896. L'Italie conservait dans la Régence une situation privilégiée qui laissait à la population italienne, d'ailleurs nombreuse, des avantages commerciaux importants, ses écoles propres, et surtout permettait aux fils d'Italiens nés dans la Régence de conserver leur nationalité.

Aux termes de la Convention de 1896 « les Tunisiens en Italie et les Italiens en Tunisie sont reçus et traités, relativement à leurs personnes et à leurs biens, sur le même pied et de la même manière que les nationaux et les Français.

« Les Tunisiens en Italie et les Italiens en Tunisie sont admis sans conditions ou restrictions autres que celles résultant des lois de leur propre pays à la jouissance des mêmes droits civils que les nationaux et les Français... »

Il en résulte, en particulier, que les lois relatives à la naturalisation automatique des fils ou descendants d'étrangers ne s'appliquent pas dans la Régence aux Italiens dont les générations successives peuvent conserver indéfiniment leur nationalité.

Les écoles de l'Etat italien étaient conservées mais il ne pouvait en être créé de nouvelles. Une augmentation du nombre des classes officielles a cependant été admise en 1911; et en 1919 de notables avantages ont encore été consentis à l'Italie dans divers domaines.

### 3. — *Le gouvernement.*

Quant à l'administration intérieure, on ne peut que se féliciter de l'heureuse continuité de vues permise par le Protectorat; la Tunisie ne connut pas les bouleversements successifs de l'Algérie, et l'indépendance qui en résulta pour les services de l'Etat lui a permis de réaliser bien des

réformes heureuses que l'Algérie ou même la France attendent encore.

La France est représentée par un Résident Général qui contresigne les décrets beylicaux. Auprès de lui a été placé au début un Secrétaire général qui exerçait le contrôle nécessaire sur les ministères tunisiens, dont le fonctionnement a été amélioré, mais non bouleversé.

Il ne faudrait pas croire en effet qu'il n'existât avant 1881 dans la Régence de Tunis qu'une organisation administrative primitive. Nous avons trouvé au contraire les éléments d'une administration complète, solide et durable. Ce sont ces éléments que nous avons repris, consolidés et développés; mais nous n'avons rien modifié à l'essence même des choses.

Le Bey exerçait le pouvoir personnel, pouvoir limité seulement par la loi religieuse, laquelle réglait les questions de statut personnel et le mode d'acquisition ou de constitution de la propriété; son indépendance était en outre limitée par la Commission financière et, en matière judiciaire, par les capitulations.

Il assumait donc les trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Il était assisté d'un Premier ministre, chargé des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances, et de plusieurs ministres : ministres de la Plume (chargé de l'administration générale sous l'autorité du Premier ministre), de la Guerre et de la Marine.

Le Résident Général devait forcément prendre en mains les affaires étrangères.

La Guerre et la Marine passèrent aux Commandants des forces françaises de terre et de mer.

Une direction générale des finances fut constituée de toutes pièces, et eut au début la charge de restituer au Gouvernement Tunisien son autorité.

Le département de l'Intérieur resta dans les attributions du premier ministre, auprès duquel était placé le Secrétaire Général du Gouvernement, fonctionnaire français.

Le Bey exerçait personnellement le pouvoir judiciaire,

comme on l'a vu. On fut assez long à mettre en évidence les inconvénients de cet état de choses dans un état moderne. Un décret de 1922 a séparé la justice de l'autorité administrative et constitué un ministère de la justice. Le Secrétaire général s'est en même temps dédoublé et a été remplacé par un Directeur général de l'Intérieur et un Directeur de la justice.

Bien entendu ont été créées des direction des Travaux Publics, de la Colonisation, et aussi de la Justice Française.

Dans les provinces, les caïds sont chefs réels de l'administration, très différents des fonctionnaires désignés du même nom en Algérie; des fonctionnaires français, dits Contrôleurs civils sont placés auprès d'eux.

L'administration municipale a été remarquablement conçue : on a créé des conseils de types divers selon l'importance du centre, et contenant des éléments indigènes, français et même étrangers, nommés.

Quant à la représentation, dès le début du Protectorat des délégués des chambres de commerce et d'agriculture avaient formé une Commission mixte qui prit en 1896 le nom de Conférence consultative, et se vit adjoindre une troisième section, élue par les autres Français. Ses attributions furent successivement accrues; à partir de 1907 elle fut appelée non pas à voter, mais à examiner le budget, et l'élément indigène fut admis à y siéger.

La période de guerre et d'après-guerre avait été marquée par les revendications plus bruyantes que précises du parti dit des Jeunes-Tunisiens puis du « parti Libéral Tunisien ». Il faut y voir surtout le reflet des événements qui ont agité le monde musulman tout entier pendant cette période. Les jeunes tunisiens visaient à obtenir une constitution nouvelle, d'où le nom de Destour (constitution donnée aussi à leur parti. Leurs manifestations furent nombreuses et assez vite.

Le gouvernement français, soucieux néanmoins de poursuivre son œuvre en Tunisie, procéda en 1922 à un ensemble de réformes touchant surtout à la représentation



des indigènes. Des conseils de caïdat, dont les membres sont élus par les notables, discutent des intérêts économiques du caïdat; le pays a été divisé en régions économiques, dotées également de conseils qui disposent d'un budget; enfin la Conférence consultative a été transformée en Grand Conseil; celui-ci comprend deux sections, l'une française, l'autre indigène; il a pour fonction principale d'examiner le budget, et ses prérogatives en matière financière sont assez étendues.

Un Conseil supérieur du gouvernement, créée en 1910, comprenait les ministres ou chefs de services, et des délégués de la Commission consultative. C'est le conseil d'administration à forme mixte de nos colonies, d'une conception si discutable.

L'établissement de notre Protectorat fut l'œuvre du génie de Jules Ferry, mais est également né des circonstances. Il ne faudrait pas croire cependant qu'il n'ait pas laissé de place aux initiatives individuelles et aux caractères; bien au contraire cette œuvre d'adaptation, si heureusement venue et sans hésitation fâcheuse, comme d'une seule coulée, fut pour beaucoup due à Roustan, notre dernier consul devenu notre premier Résident, et à M. Paul Cambon qui lui succéda en 1882. Elle a été depuis lors continuée par la promulgation de codes propres au pays, première et remarquable tentative de législation moderne en pays musulman. En matière de colonisation, un grand esprit, Paul Bourde, dont l'action a été considérable dans le monde colonial, fut le créateur de la richesse de la Tunisie actuelle.

Celle-ci est un pays peuplé (en 1926) de 1.912.000 indigènes dits musulmans et 54.000 juifs.

Parmi les Européens l'élément italien, qui avait augmenté plus rapidement que l'élément français, tend à se stabiliser. En 1926 on comptait 89.000 Italiens, et 71.000 Français (population civile), alors que les Italiens, en 1905, étaient déjà 81.000 contre 34.000 Français seulement. La très grande majorité des Italiens de la Régence y sont nés et sont définitivement attachés au pays.

## III. — LE PROTECTORAT MAROCAIN.

Dépuis le xiv<sup>e</sup> siècle le Maroc avait cessé de partager les destinées du reste de la Berbérie. Les pirates turcs n'y étaient pas parvenus et ce sont des chérifs (arabes) qui régnèrent sur ce pays demeuré franchement berbère jusque là, sans d'ailleurs en changer beaucoup le caractère. Le Maroc est resté le pays de cette belle race berbère que nous avons rencontrée en Kabylie et qui peuple non seulement les montagnes, mais encore les villes et les plaines sous un léger vernis de civilisation arabe.

Ces Chérifs avaient été portés au pouvoir par la lutte qu'ils avaient entreprise contre les Portugais, établis sur ces côtes. L'année 1578 marqua la fin du rôle joué par le Portugal; il conserva seulement Mazagan pendant un siècle encore.

En même temps l'Espagne voyait sa domination sur la côte septentrionale prendre fin. Elle n'occupait plus à partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle qu'un certain nombre de ports qu'elle devait conserver toujours par la suite.

Dès lors les rapports des Puissances européennes avec le Maroc furent purement commerciaux, et passablement gênés par la course qui sévissait sur l'océan comme en Méditerranée : les corsaires marocains en effet ne le cédaient pas aux Turcs.

La France en particulier avait des relations amicales avec le Maroc depuis le xii<sup>e</sup> siècle; François I<sup>er</sup> avait conclu avec le sultan, en 1533, un traité de commerce et peu après obtenu de lui la nomination d'un consul. Henri IV envoya en 1601 une ambassade à Fez. Richelieu y envoya plusieurs fois Razilly qu'on a vu jouer un rôle important en Amérique; un nouveau traité fut signé en 1631; et à plusieurs reprises au cours du xvii<sup>e</sup> siècle on vit des navires français pourchassant les corsaires bloquer Salé, leur principal repaire. C'est à la suite d'une de ces interventions que Moulay

Ismâïl envoya à Versailles des ambassades restées célèbres (1682 et 1699). Il en fut exactement de même au XVIII<sup>e</sup> siècle, si ce n'est que l'Angleterre et la Hollande développaient leurs relations commerciales; l'Angleterre, établie à Gibraltar en 1704, avait occupé passagèrement Tanger.

Survint la prise d'Alger. La mésentente avec les sultans du Maroc commença tout de suite et atteignit son point le plus aigu en 1845, lorsque le Maroc prêta appui à Abd-el-Kader. Le conflit fut réglé par la victoire de la France à l'Isly en 1845. Les incidents de frontière continuèrent, pour aboutir à un semblant d'entente en 1901, comme on l'a vu.

Mais ce n'était pas sur la frontière de terre — il convient d'y insister — que pouvait se régler la question des rapports de la France, devenue maîtresse de l'Algérie, avec l'empire voisin : d'abord parce que le Maroc, géographiquement, tourne en quelque sorte le dos à l'Algérie, dont le séparent de hautes montagnes, et est orienté vers l'Atlantique; ensuite parce que l'affaire était d'intérêt européen : c'est avec les autres Puissances que nous allions avoir à discuter.

### 1. — *La question marocaine.*

De fait, tout le XIX<sup>e</sup> siècle avait été occupé déjà par la rivalité de l'Angleterre et de la France, rivalité dans laquelle l'Espagne était par sa position — et parce que cette attitude faisait le jeu de l'Angleterre — entraînée à jouer un rôle.

Le pouvoir des sultans était allé dans le même temps s'affaiblissant, surtout depuis le milieu du siècle, et les Puissances avaient cherché à profiter de l'anarchie qui régnait dans l'empire; l'Angleterre avait inauguré depuis 1850 une politique particulièrement active. La France de son côté avait obtenu (1878) l'installation à Fez d'une mission militaire qui devait subsister jusqu'au Protectorat. C'est le désir de limiter les avantages que nous tirions de nos traités avec le Maghzen qui fit réunir, à l'instigation

de l'Angleterre, le première conférence internationale à Madrid en 1880. La conférence maintint d'ailleurs le statu-quo.

Le désordre devait atteindre son maximum sous le règne d'Abd-el Aziz, commencé en 1894, et dès lors il fut évident que l'empire entraît dans une période de décomposition. La France et l'Espagne dès 1902 envisagèrent conjointement les éventualités qui pouvaient se produire. L'Angleterre s'était déjà désintéressée du Maroc; la question fut définitivement réglée par l'accord du 8 avril 1904 visant à la fois l'Egypte et le Maroc : l'Angleterre s'engageait à ne pas entraver l'action de la France à qui il appartenait comme Puissance limitrophe, de veiller à la tranquillité du pays, et de lui prêter assistance.

L'adhésion de l'Espagne avait paru nécessaire; elle fut acquise par une entente, intervenue le 6 octobre 1904, où les deux pays fixaient l'étendue des droits et la garantie des intérêts qu'ils avaient dans l'empire : c'est l'origine de la zone d'influence espagnole, dont la reconnaissance ne constituait nullement un projet de partage du pays; l'unité du Maroc demeurait et demeure toujours, quelles que soient les interprétations que l'Espagne ait tenté de donner à cet accord.

Mais alors entra en scène l'Allemagne, qui feignit d'ignorer tous les arrangements qui venaient d'intervenir. Le débarquement de l'empereur à Tanger, le 31 mars 1905, ne fut qu'une des manifestations de cette politique. L'Allemagne suggéra enfin au sultan de répondre à notre plan de réforme en demandant une réunion internationale analogue à celle de Madrid. Notre ministre des Affaires Etrangères, Delcassé, estimait qu'il y avait lieu de résister à cette suggestion; il ne fut pas suivi par son président du conseil, Rouvier, et démissionna. La suite a prouvé que nous n'avions rien gagné à nous montrer conciliants.

La conférence se réunit à Algésiras en 1906. Un groupe de Puissances s'efforça, sans y réussir beaucoup, de nous lier les mains au Maroc. On proclama cependant le principe de la liberté commerciale et l'on imposa à l'exécution des

travaux publics comme à l'exploitation des mines certaines conditions d'internationalisme qui n'ont pas été sans gêner le protectorat; quoique ce fût là l'œuvre de l'Allemagne, nous avons continué après la grande guerre à respecter ces clauses, par égard pour les autres Puissances.

Une ère de réformes plus libres s'ouvrit après 1906; la police, confiée par la conférence même à la France et à l'Espagne, fut organisée dans les ports; une banque d'Etat fut créée sous nos auspices. Pourtant on s'en tenait à des commencements d'exécution. Et comme, dans le désordre, les étrangers étaient de plus en plus molestés, comme les assassinats se multipliaient, nous fûmes amenés d'abord à occuper la ville d'Oudjda et, d'autre part, à la demande même des autorités chérifiennes débordées, à débarquer à Casablanca. Aussitôt les tribus attaquèrent ce port et ce fut le commencement d'opérations qui devaient amener l'occupation du pays.

Un important événement avait d'autre part marqué le mois d'août 1908 : le sultan Abd-el-Aziz avait été mis en déroute par Moulay Hafid, et nous avions reconnu celui-ci comme sultan, quoiqu'il eût été porté au pouvoir par un mouvement xénophobe.

Nous espérions encore que l'œuvre de la France se poursuivrait dans le calme. Par l'accord de 1909 l'Allemagne déclarait en effet se désintéresser politiquement du Maroc. Nous signâmes avec le Maghzen un accord de tendances pacifiques et amicales. L'Espagne peu après signait une convention analogue.

Cependant l'entente avec Moulay Hafid restait précaire; et le Maroc subit au printemps 1911 une de ces crises d'agitation dont on retrouve tant d'exemples dans l'histoire de ces dernières années; les tribus insurgées menacèrent Fez où se trouvait la mission militaire française. La situation devint telle que les consuls demandèrent des secours; la ville ne fut sauvée que par une forte colonne française partie du Maroc occidental désormais fortement occupé.

Notre intervention fut suivie d'une reprise des pourparlers avec l'Allemagne, qui semblait ne plus se désintéres-

ser politiquement du Maroc, et qui marqua cette nouvelle attitude par l'envoi d'une canonnière à Agadir. Après une période de tension assez aiguë, on aboutit à l'accord du 4 novembre 1911 par lequel l'Allemagne donnait à la France un certain nombre de garanties dans les domaines militaire, international, financier, etc... et qui revenait à nous laisser la faculté d'instituer un Protectorat. La France acquérait le droit d'intervenir seule au Maroc, de prêter assistance au gouvernement marocain pour toutes les réformes jugées nécessaires et de contrôler l'administration. Par ses clauses politiques l'accord écartait le principe d'internationalisation dont s'inspirait l'acte d'Algésiras (sauf dans une certaine mesure en matière de travaux publics).

L'accord de 1911 fut à l'époque vivement critiqué et le gouvernement de 1911, que présidait M. Caillaux, paraît avoir souffert des mêmes injustices de l'opinion que le gouvernement de Jules Ferry. Le Ministère de 1911 avait clairement vu que le Maroc était un fruit mûr et que des mains se tendaient pour le recevoir. Or la France ne pouvait le laisser échapper; elle fit pour y parvenir quelques sacrifices en Afrique centrale, autrement moins importants que ceux que nous avons consentis en 1904.

Cet accord aussitôt notifié au Maghzen, les gouvernements français et marocain signaient le 30 mars 1912 un traité par lequel ils se mettaient d'accord pour instituer un régime nouveau, comportant les réformes que la France jugerait opportunes.

Un accord avec l'Espagne en était le complément nécessaire, pour l'administration de sa zone d'influence; il aboutit le 27 novembre 1912.

La région environnant Tanger, qui devait bénéficier d'un régime spécial, était définie par le même texte, confirmatif des conventions de 1904.

L'accord enfin est suivi d'un protocole concernant le chemin de fer de Tanger à Fez, qui devait être exécuté par une compagnie franco-espagnole, unique.

## 2. — *Le protectorat. La pacification.*

Les premiers jours du Protectorat furent encore pénibles; au printemps de 1912, à la suite d'une mutinerie, à Fez, de quelques unités de l'armée chérifienne, la populace déchaînée massacra un certain nombre d'Européens, tant officiers et soldats français que civils.

La ville fut dégagée non sans peine, et le 27 avril le général Lyautey était nommé aux fonctions nouvelles de commissaire Résident général au Maroc.

Le Résident eut à faire face aussitôt à des difficultés politiques en même temps que militaires.

La collaboration de Moulay Hafid, en effet, paraissait depuis quelque temps un peu suspecte; le sultan se retira de lui-même en août 1912 et fut remplacé par un de ses frères, Moulay Youssef.

Les tribus des environs de Fez, d'autre part, étaient assez difficiles à contenir et nécessitaient d'incessants mouvements de colonnes. Dans le sud, les bandes d'un fils de Ma el Aïnine, El Hiba, menaient l'agitation et parvenaient à Marrakech, où se trouvaient quelques officiers et sous-officiers français : une expédition fut organisée pour dégager la ville et nos troupes y firent leur entrée au début de septembre.

Notre arrivée dans la capitale du sud marquait une importante étape dans l'occupation française, mais elle nous conduisit là encore au pied des montagnes occupées par les Berbères. Les montagnards du sud cependant, les Chleuh, connaissaient une organisation sociale particulière : les tribus étaient soumises à quelques puissants caïds qui avaient déjà pris contact avec nous, paraissaient accepter le Protectorat et qui en fait ont presque toujours maintenu la paix dans la colonie par leur action propre et grâce à leurs seuls contingents.

Dès lors commença une heureuse mise en valeur du pays tandis que notre influence s'étendait grâce à une série d'opé-

rations militaires à portée limitée, et appuyées par l'action politique. Une première opération nous rendit maîtres de Khenitra, dans le Tadla, qui servait de repaire au chef des Zaïan insoumis. Une seconde au début de 1914 nous conduisit à Taza et réalisa la liaison avec la région d'Oudjda jusque là désignée du nom de Maroc oriental.

La guerre nous surprit à ce moment. Mais le général Lyautey sut maintenir avec des effectifs restreints une « armature » de postes, qui mettait à l'abri des entreprises des tribus non soumises ou de l'ennemi, les pays occupés et les capitales.

Les Allemands cependant qui étaient nombreux et agissants au Maroc avant la guerre avaient préparé tout un plan d'action. Ils furent mis hors d'état de nuire, mais l'Allemagne chercha à inciter à la révolte les tribus, et à nous susciter un prétendant qui pût se mettre à leur tête. Elle crut le trouver en Moulay Hafid, l'ancien sultan, puis en Abd-el-Malek, un fils d'Abd-el-Kader, qui installé dans la zone espagnole près de Taza, lança sur nos troupes d'incessantes attaques. En même temps nous avions à combattre dans le Tadla le chef irréductible des Zaïans Moha ou Hamou, et dans le Sud El-Hiba.

On put faire front partout; en 1917 même une offensive heureuse coupa en deux le bloc Beni-Ouaraïn-Zaïan-Chleuh en nous conduisant au delà de l'Atlas.

Les opérations poursuivies après la conclusion de la paix nous permirent de réduire les Beni-Ouaraïn et d'occuper la région d'Ouezzan (1920-1921).

Pendant toute la période de guerre le développement du pays occupé n'avait pas été arrêté: grâce à des troupes de l'armée territoriale, et aux prisonniers, les travaux publics avaient même été activement poussés, et le remarquable réseau de routes du Maroc fortement avancé.

Mais en 1924, le Maroc eut à faire face à un violent mouvement provoqué chez les tribus du Rif insoumis par un indigène originaire de cette région, Abd-el-Krim. Il semblait avoir commencé ses intrigues après la grande défaite essuyée par les Espagnols à Anoual en 1921; et au prin-

temps 1925, avec des contingents bien armés, il attaquait nos postes et soulevait le pays au Nord de Fez. Devant la gravité de ce soulèvement qui s'étendait sur un front de plusieurs centaines de kilomètres, nous restâmes quelque temps indécis; enfin les renforts nécessaires étant parvenus, le général Boichut à la tête d'une forte colonne et par une vigoureuse action, combinée avec un mouvement des Espagnols, eut raison du rebelle qui se rendit.

Quoique, en cette région difficile, l'occupation de la zone espagnole ne soit pas achevée, on peut considérer le Rif comme pacifié au moins en ce qui nous concerne.

Le massif au Sud de Taza fut occupé peu après. Le Sud, grâce au concours des grands caïds, n'a jamais nécessité d'efforts importants et a été progressivement occupé.

Reste non pénétrée, en 1930, la région du Haut-Atlas qui s'étend à l'est même de Marrakech. Sa soumission présente d'ailleurs un intérêt particulier parce que le revers de ces montagnes domine au sud la plaine de Bou Denib et du Tafilelt. Mais ce ne peut être qu'une œuvre de longue haleine, surtout si l'on veut être ménager du sang des soldats. Contre les tribus de haute montagne, en effet, les grandes opérations perdent leur sens, à moins qu'il ne s'agisse de réduire un massif isolé, ce qui n'est pas le cas.

Précisément ce qu'il convient d'admirer dans la manière dont a été conduite l'occupation du Maroc depuis le début, c'est l'intelligence qui a présidé constamment au choix des moyens : action politique, colonnes sillonnant le pays, avancée méthodique sur un point après une préparation rationnelle, on peut dire que toujours le résultat a été atteint par les moyens les plus judicieux; et en même temps l'on arrivait à se faire des amis et des auxiliaires des Berbères à peine soumis.

C'est le lieu d'insister sur la part qui revient dans l'œuvre de pacification à ce service militaire dit des Affaires indigènes et qui constituait dans l'Algérie de Bugeaud les Bureaux Arabes. Les officiers que Bugeaud plaçait dans ces bureaux étaient non seulement chargés de prendre contact, de nouer des relations avec les tribus encore ou dissidence,

mais encore de les administrer quand elles étaient soumises. Au Maroc, la même méthode a été utilisée et la prise de contact, l'action politique y ont joué le principal rôle, — rôle toujours obscur puisqu'il est par essence discret, mais où des officiers spécialisés connaissant le monde indigène et la langue ont fait preuve non seulement d'habileté mais parfois du plus extraordinaire courage, et toujours d'un parfait sang-froid : n'en a-t-on pas vu se transporter seuls par avion au milieu d'une tribu dissidente, pour engager une conversation qui presque toujours, grâce à une telle attitude, donnait des résultats heureux?

### 3. — *L'œuvre du protectorat.*

L'œuvre d'organisation du pays s'est en effet poursuivie parallèlement à l'occupation, et avec une originalité qui mérite de retenir l'attention.

Il s'agissait d'abord de déterminer la forme du gouvernement. Avant la guerre on ne pouvait songer à autre chose qu'à un Protectorat. Après la guerre nous nous y sommes tenus : il eût été sans doute délicat de détrôner un sultan dont l'attitude était loyale; on pouvait craindre de déclencher un mouvement de nature religieuse; la France tenait d'ailleurs, vis-à-vis de ses alliés, à respecter les formules de l'acte d'Algésiras quoiqu'il fût devenu caduc. Il n'est pas bien certain pourtant que la suppression du sultan eût été si mal accueillie du Maroc. D'abord le sud était entre les mains de grands caïds, seigneurs féodaux, chefs de tribus qui ne demandent qu'à être indépendants. Et la montagne, le monde berbère, ne reconnaît l'autorité du Maghzen, c'est-à-dire du gouvernement du sultan, qu'avec déplaisir; il n'est pas certain que cette soumission « au Maghzen » que nous cherchons à imposer à toutes les tribus dissidentes soit une formule heureuse; quelques tribus nous disent même sans ambage qu'elles veulent bien reconnaître notre autorité, mais celle du Maghzen, jamais! Cette unification de l'autorité a encore pour fâcheux effet

de répandre chez des tribus de civilisation berbère la langue arabe et l'islamisme. Nous estimons que l'on pouvait facilement concevoir une administration du Maroc non pas directe certes comme en Algérie, mais conçue suivant une ou plusieurs formules de protectorat, sans pouvoir central indigène.

Bref le sultan a été maintenu; il règne et gouverne.

Le Commissaire Résident général contresigne ses actes qui portent le nom de dahirs (décrets).

Le sultan était assisté avant le protectorat d'un grand vizir et de vizirs (ministres).

Nous avons maintenu sous leur forme ancienne un certain nombre de vizirats se rapportant à des services purement indigènes.

Le grand vizir tout d'abord a conservé l'administration générale, ce que nous appellerions le Ministère de l'Intérieur, lequel comporte la justice répressive.

La justice musulmane (tribunaux des cadis), le culte et le haut enseignement musulman, les habous (fondations pieuses immobilières), enfin le domaine constituent d'autres vizirats.

Chacun d'eux est contrôlé par un service français correspondant.

Tout ce qui constitue le reste de l'administration de l'Etat a été réparti entre des services chérifiens, mais à personnel exclusivement français. On peut les diviser en quatre catégories :

- Services d'administration générale;
- Services financiers;
- Services d'intérêt économique; travaux publics, P. T. T...
- Services d'intérêt social; Instruction publique, santé, etc...

Cette conception est un peu différente de la conception tunisienne. Dans le protectorat tunisien, tous les services — services anciens modernisés ou services nouveaux créés par la France, — comportent la collaboration des deux éléments français et indigène. L'expérience qui est ainsi

faite des deux méthodes est intéressante à suivre.

Il n'a pas été placé de chefs indigènes à la tête des « régions » qu'a constituées l'autorité française. La circonscription fondamentale est restée la tribu, sous l'autorité d'un caïd. Les différents caïds de la « région » ressortissent à un contrôleur civil.

Les caïds ont toujours des fonctions très étendues ; en outre de l'administration proprement dite, ils sont chargés du contrôle de la perception de l'impôt, et de la justice séculière et pénale.

En pays berbère, la djemaa ou assemblée des notables a conservé son rôle traditionnel dans l'administration de la tribu, et loin de la détruire on s'est attaché à la confirmer dans son action.

Les villes principales ont à leur tête des pachas, jouant le même rôle que les caïds et ayant auprès d'eux un chef des services municipaux français. Des conseils municipaux, dont les premiers ont été organisés dès 1919, gèrent le budget de la ville. Ils sont mixtes, français et indigènes, et tout de suite ont donné d'excellents résultats.

Cette œuvre d'organisation, dans un pays en retard sur la civilisation moderne, de tous les services publics qui constituent les colonnes de l'Etat, est pour la Puissance colonisatrice la grande affaire et l'écueil. Nous avons eu depuis un siècle à l'aborder plusieurs fois : notamment en Algérie, en Tunisie, en Syrie, au Maroc. En Algérie, nos essais malheureux durent depuis un siècle ; ailleurs il y eut des tâtonnements ; ce qui fut remarquable au Maroc ce fut la décision qui présida à cette organisation.

La représentation enfin est naissante.

En 1919, avait été créé un conseil de gouvernement comportant les chefs de service, mais aussi les présidents des chambres de commerce et d'agriculture, et appelé à donner son avis sur les questions d'ordre économique.

Ce conseil fut élargi par la suite. D'autre part des membres des chambres indigènes de commerce et d'agriculture furent appelés à former un conseil de gouvernement indigène.

Enfin, M. Steeg a créé dans le conseil français un troisième collège formé des élus des colons qui n'appartiennent ni au commerce ni à l'agriculture.

Ces conseils sont assez improprement appelés conseils « de gouvernement »; ce sont en réalité plutôt des essais de représentation assez analogue à ceux que l'on voit en Tunisie. En outre on notera qu'ici comme dans les Services, c'est le principe de la non-coopération des français et des indigènes qui a été adopté.

Ce travail d'organisation administrative doit obligatoirement se doubler d'une œuvre de législation.

Ce fut et c'est encore aujourd'hui en Algérie la partie faible de notre œuvre. Nous nous sommes bornés à introduire, en bloc d'abord, puis un à un les textes des lois françaises qui évidemment n'étaient pas faites pour ce pays, encore moins pour ses habitants indigènes, et nous en avons éprouvé les pires désagréments. La Tunisie qui était arrivée peu à peu à un *modus vivendi* acceptable a codifié progressivement les formules auxquelles elle était parvenue.

Au Maroc, une législation adaptée au pays, absolument originale, a été conçue; elle a été mise sur pieds avec une rapidité sans exemple. C'est peut-être dans l'œuvre du Résident général Lyautey la partie la plus remarquable, et dont on parle trop peu. Car si « tout marche » dans un protectorat nouveau, on ne se demande pas pourquoi il en est ainsi; si rien ne « marchait » on s'apercevrait alors que c'est du fait de la carence de codes et de règlements.

Une commission, réunie dès 1912, fut chargée de mettre sur pieds des codes; elle travailla avec une merveilleuse rapidité et dès le 12 avril 1913 — un an après la proclamation du Protectorat — étaient promulgués les dahirs :

- sur la condition civile des Français et des étrangers;
- formant code des obligations et contrats;
- formant code de commerce;
- sur l'immatriculation des immeubles;

- sur la procédure civile;
- sur la procédure criminelle;

Tout dans cette œuvre était original. Le code des obligations et contrats compte parmi les plus modernes du monde actuel; les codes de procédure se distinguent par une agréable simplification des formalités : la procédure est dirigée par le juge, les débats sont écrits, les avoués sont inconnus, enfin les officiers publics et ministériels divers sont remplacés par un secrétaire greffier.

La rapidité qui signala l'élaboration de ces codes, leur modernisme, leur audace même, font de leurs rédacteurs de bons ouvriers de la colonisation, au même titre que les explorateurs et les combattants.

Ces textes fondamentaux ont été complétés d'ailleurs par un ensemble considérable de dahirs ou d'arrêtés réglant les différentes matières, toutes ces matières qui sont indispensables à la vie d'un Etat moderne: législation financière, et fiscale, réglementation du commerce et de l'industrie, des usines et carrières, législation foncière, etc... Et, ce qui est remarquable, c'est que ces textes si nombreux datent tous des premières années de l'occupation et s'échelonnent entre 1913 et 1917.

Un certain nombre de matières spécialisées appellent en outre, dans un pays neuf mais peuplé, l'attention de la Puissance protectrice.

La question monétaire par exemple. Le Maroc avait sa monnaie, d'or et surtout d'argent. Cette monnaie a causé au protectorat de grandes inquiétudes jusqu'au jour où, grâce à d'heureuses circonstances elle put être assez facilement remplacée par le franc. C'était d'autant plus souhaitable que l'Algérie voisine, et la Tunisie aussi d'ailleurs font usage du franc.

La justice indigène est une question des plus délicate, surtout au pays musulman. Elle a été à peine abordée. Les caïds et pachas sont toujours chargés de la justice répressive et peuvent même juger en matière civile mobilière et en matière commerciale quoique le juge de droit commun soit le cadi. Le Protectorat s'est seulement efforcé

d'entourer les jugements de garanties, en créant des inspecteurs des services judiciaires chérifiens et en plaçant auprès des pachas, des commissaires du gouvernement; il a été institué aussi des tribunaux d'appel. La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire ne peut être que très lente : elle vient seulement d'être réalisée en Tunisie.

L'enseignement enfin sollicite l'attention. Ici encore nous nous trouvons en face de traditions islamiques, du moins en pays arabisé; mais le marocain a l'esprit très vif, et se montre soucieux d'acquérir une instruction moderne. Il a été créé jusqu'ici, pour l'élite sociale, très importante au Maroc, des écoles de fils de notables, puis des collèges musulmans. L'enseignement primaire demeure encore très élémentaire et orienté dans le sens pratique. Il sera essentiel de veiller à son développement en pays berbère, dans une population qui doit devenir française et être maintenue à l'abri de l'influence religieuse musulmane. Le Protectorat semble d'ailleurs l'avoir compris.

Telle est la trame rapidement élaborée, trame nécessaire à la vie d'un Etat moderne, sur laquelle la colonisation pouvait se développer.

Il est intéressant d'examiner comment, sur cette base, on a travaillé, en deux matières au moins, qui constituent tout l'essentiel de l'œuvre colonisatrice :

La colonisation agricole;

Les travaux publics.

L'installation de colons suppose un régime foncier. Il faut en effet que les acquisitions privées soient sûres et, dans notre Afrique du Nord musulmane, rien n'est plus difficile à réaliser. Il faut donc établir un régime foncier, un statut du sol; c'est ce que réalise en France et en Algérie le cadastre. Dans les pays plus modernes on s'est arrêté au système de l'immatriculation foncière dérivée de l'Act Torrens, et qui établissant une procédure de purge, donne à la propriété un état clairement défini. Ce régime a été institué dès 1913. L'expérience de la Tunisie nous guidait d'ailleurs heureusement.

Il s'agit ensuite de disposer de suffisantes étendues de terres — car le marocain vend assez difficilement. Le domaine d'Etat n'a jamais été très considérable; mais comme les tribus occupent souvent sous forme de propriété collective des étendues beaucoup plus vastes que celles qui leur sont nécessaires, on arrive à leur acheter une partie de leur territoire — lequel est souvent même assez mal déterminé —, et le prix est employé à des travaux utiles sur la partie qui leur reste et qui leur est attribuée alors en toute propriété. Cette répartition des terres qui, en Algérie, a pendant cinquante années donné lieu aux plus grandes difficultés, paraît s'effectuer avec facilité.

L'exécution des grands travaux publics : chemins de fer, routes, ports, est d'autre part la condition indispensable du développement de la colonisation.

Legénéral Lyautey l'a compris et surtout a su voir grand.

Profitant de l'occupation militaire et de l'état de guerre du début, il a conçu et tracé des routes magnifiques et larges, comportant piste automobile.

Pour les voies ferrées, on s'est tout de suite décidé, après la phase provisoire des chemins de fer militaires Decauville, pour des lignes à voie large (dite normale, 1 m.44) alors que dans nos colonies nous adoptons en général la voie d'un mètre.

Pour les ports il en a été de même. Le Maroc n'offre pour ainsi dire pas de ports naturels; on a entrepris d'exécuter non sans difficultés à Casablanca, centre des affaires, un grand port central, qui a donné au pays une physionomie différente des colonies voisines. Il est possible d'ailleurs que peu à peu les courants commerciaux conduisent à avoir au moins deux ports : un dans le Nord, un dans le Sud; mais la solution provisoire, largement conçue et exécutée sans hésitations, aura rendu les plus grands services.

Ce ne sont pas encore là toutes les matières qui sollicitaient l'attention du Résident général. On a beaucoup parlé de tout temps des mines du Maroc; la question minière, compliquée encore des dispositions de l'acte d'Algésiras, appelait une solution. Le dahir réglementant

la recherche et l'exploitation des mines paraissait dès le 19 janvier 1914.

Cette œuvre immense fut mise sur pied en deux ou trois ans, avec autant de sûreté que de bonheur. Sans doute bénéficiait-on de l'expérience acquise déjà dans l'Afrique du Nord, sans doute encore est-il plus facile de construire sur une table rase. Mais ailleurs nous n'avions pas sû en profiter; et de toute l'œuvre se dégage un caractère de clarté et de modernisme qui sont bien le fait de celui qui y présidait, et le reflet du génie de l'homme qui mit sur pied le Protectorat marocain.

Il reste à parler d'un sujet important qui, croyons-nous, dominera de plus en plus notre politique au Maroc : c'est la question des Berbères.

Le fond de la population et la population entière des montagnes est formée de ces autochtones, qui n'ont rien d'arabe, ne parlent pas la langue arabe et ont tout au plus pris contact avec les marabouts musulmans. C'est un monde à part, que nous avons rencontré déjà en Algérie, en Kabylie et dans l'Aurès principalement, et que nous avons eu la maladresse de méconnaître. Nous avons dit que tribus reconnaissent sans plaisir l'autorité du Maghzen. Elles ont en tout cas leurs coutumes, étrangères à l'islamisme et au Coran, et nous aurions eu grand tort de les agréger malgré elles au monde de l'Islam. On l'a compris d'ailleurs. En 1930, a été promulgué un dahir reconnaissant leurs coutumes et organisant la justice berbère sur les bases de ce droit coutumier. C'est à nos yeux une mesure capitale, et qui n'a pas été sans provoquer un mouvement dans les milieux vieux-musulmans de Fez. Nous aurions tort de nous laisser impressionner par ces manifestations; le Maroc est berbère et notre intérêt est qu'il reste berbère et laïque et que les Berbères passent directement de leur parler propre à la langue française, de la coutume berbère à un droit marocain qui n'a nullement besoin d'emprunter quoique ce soit au Coran.

On doit espérer qu'il en sera de même en matière d'en-

seignement. Le monde berbère est bien moins islamisé qu'il ne le croit lui-même et surtout que les marabouts ne le lui font croire. Notre intérêt est de le garantir de l'islamisation.

#### 4. — *La zone de Tanger.*

Tanger qui fut longtemps le seul port par où les Européens accédaient au Maroc et le siège des Légations a beaucoup perdu de son importance, mais demeure la porte d'entrée européenne; il est probable que la pacification du nord lui donnera chaque jour plus d'intérêt.

Quoiqu'il soit séparé de la zone française, la France ne saurait s'en désintéresser, tout d'abord pour qu'une autre Puissance — l'Allemagne par exemple — ne s'y installe pas; ensuite en raison des intérêts qu'y possèdent ses nationaux, et qui sont très supérieurs à ceux des autres Nations. Qu'il s'agisse des propriétés immobilières, des établissements de crédit, ou du commerce extérieur nous tenons la première place; dans tous les services publics enfin, dont quelques-uns intéressent tout l'Empire, ou bien nous avons la majorité ou bien nous sommes les seuls Européens.

La prépondérance française était donc un fait acquis; mais la France était liée par l'acte d'Algésiras bien entendu jusqu'à 1914, mais surtout par les accords franco-espagnols de 1904 et 1912.

Le statut de Tanger a été enfin défini par la convention du 18 décembre 1923 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

La ville demeure sous la souveraineté du sultan représenté par un « mendoub »; celui-ci administre la population indigène et promulgue les textes votés par l'Assemblée internationale.

Celle-ci, qui est investie du pouvoir législatif, comprend des Européens désignés par leurs consuls, des musulmans et des israélites; un administrateur nommé pour six ans exécute les décisions de l'Assemblée et dirige l'administration internationale de la zone.

Les capitulations sont supprimées; un tribunal mixte a été créé pour rendre la justice aux Européens.

Enfin les consuls des Puissances signataires de l'acte d'Algésiras forment un comité de contrôle veillant à l'application du statut.

Sur réclamations de l'Espagne et de l'Italie quelques modifications de détail — au profit de ces deux Puissances — ont été apportées à ce statut par accord du 25 juillet 1928.

## CHAPITRE V

### LE LEVANT ET L'EGYPTE <sup>1</sup>

#### I. — LE LEVANT.

Les croisades elles-mêmes n'auraient eu qu'un intérêt historique si elles n'avaient laissé dans le proche Orient des traces profondes et si une véritable colonisation française ne s'était développée de leur fait.

C'étaient évidemment des expéditions religieuses, mais qui n'auraient pas rencontré en Occident et en France particulièrement une adhésion aussi générale si d'autres mobiles ne se fussent mêlés au sentiment religieux; bien des raisons politiques venaient en effet à l'appui des prédications, l'Occident sentant la nécessité de contrebattre l'action de l'Islam envahissant; mais c'est surtout, croyons-nous, à l'esprit d'aventure de la féodalité de l'époque, cette qualité si française, qu'il faut attribuer le succès de pareilles entreprises.

Il est bon de noter en effet que les croisades furent essentiellement françaises : la première fut prêchée en France par un pape et des orateurs français, et c'est surtout la noblesse française qui partit et qui, par la suite s'établit au Levant.

Les Croisades furent au nombre de sept en Orient et de huit au total.

#### 1. Bibliographie :

G. Hanotaux et A. Martineau. *Op. cit.* T. III. *Levant* par MM. Dehérain et de Caix. [Louis Bréhier : *L'Égypte de 1798 à 1900*]. Maurice Pernot : *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople, en Égypte et en Turquie d'Asie*, 1912

La première (1095-1099) prêchée par le pape Urbain II et par Pierre l'Hermitte fut réellement une croisade de foi et les petites gens s'enrôlèrent avant même la noblesse. Partis sans moyens suffisants ils furent anéantis autant par la misère que par les Turcs. Les chevaliers, qui suivirent, s'emparèrent dès le début d'Antioche et de Jérusalem; le royaume de Jérusalem fut fondé et confié à Godefroi de Bouillon.

La seconde croisade (1147-1149) entreprise pour combattre le retour offensif des Turcs, échoua et les chrétiens ne conservèrent que le littoral de la Syrie. La troisième (1189-92) quoique plus puissante n'eut pas plus de succès. Le commerce d'ailleurs voyait plus d'avantages dans l'état de paix que dans la guerre avec les Turcs et se montrait peu favorable à ces expéditions dont l'objet apparaissait bien chimérique.

L'effort devait se continuer pourtant un siècle encore.

La quatrième croisade (1202-1209) prêchée par Foulques curé de Neuilly, à l'instigation du pape Innocent III, ne se composait guère que de nobles du Nord de la France. Les Vénitiens la détournèrent d'ailleurs de son but et l'amènèrent à assiéger deux villes chrétiennes : Zara et Constantinople ; un empire latin de Constantinople, fut fondé et le Comte de Flandre, Baudouin, proclamé empereur.

Il faut citer ensuite la croisade des enfants (1212) entreprise insensée où 50.000 enfants périrent de misère ou bien furent pris par les pirates.

La cinquième, dirigée contre l'Égypte, échoua; la sixième entra pacifiquement à Jérusalem mais demeura sans résultats pratiques.

Enfin les deux dernières ne furent que des entreprises politiques conduites par le roi de France Louis IX (Saint-Louis) et à seize années d'intervalle. La première, dirigée contre l'Égypte échoua et c'est à la suite de cet échec que Saint-Louis se rendit en Terre Sainte et y séjourna trois années. La seconde fut la descente en Tunisie qui amena la mort de Saint-Louis.

Ces expéditions on le voit, font assez piètre figure, mais

elles demeurent grandes par leurs conséquences. La première croisade surtout qui aboutit à la fondation d'un « royaume de Jérusalem » pouvait éveiller des espoirs extraordinaires. Le royaume comprenait : la Syrie et la Galilée, c'est-à-dire le pays situé entre la Méditerranée et le désert, limité au nord par l'Euphrate supérieur que défendait la forteresse d'Edesse, au sud par le désert encore.

« Le nouveau royaume, dit G. Hardy, fut régulièrement organisé par Godefroi de Bouillon, et ses institutions furent fixées par un Code auquel on donna le nom « d'assises de Jérusalem ». Le régime féodal y fut établi tout d'une pièce, avec une précision parfaite : le royaume était partagé en quatre grandes principautés ou baronnies (Antioche, Tripoli, Edesse et Jérusalem), divisées en fiefs de « seigneurs vassaux, (Comtés d'Ascalon, de Joppé, de Galilée, etc...) subdivisés eux-mêmes en fiefs d'arrière-vassaux, organisation qui paraissait harmonieuse et conciliait passagèrement des intérêts divers, mais qui émiettait l'autorité et enlevait toute force au jeune Etat ». Le royaume reçut comme défenseurs des ordres militaires et religieux, les Hospitaliers de Saint-Jean, et les Templiers fondés en 1100 et 1118 par des gentilhommes français.

A la tête du royaume de Jérusalem, Godefroi de Bouillon avait réussi; ses successeurs Baudoin I<sup>er</sup> et Baudoin II lui furent inférieurs; le second échoua devant Damas, et sous Baudoin III commencèrent les revers. En 1191, pour dédommager Guy de Lusignan de la perte de Jérusalem, les chefs de la III<sup>e</sup> croisade constituèrent pour lui le royaume de Chypre.

Quant à l'empire latin de Constantinople, l'empereur partageait le pouvoir avec une féodalité latine : un roi de Macédoine, un duc de Nicée, un maréchal de Roumanie, un prince d'Achaïe, un duc d'Athènes, un sire de Corinthe, etc... La durée de cet empire fut éphémère : l'empereur Baudoin fut tué en 1206 par les Bulgares, et en 1261 les Grecs réoccupèrent Constantinople.

Aujourd'hui, de ces empires restent surtout les ruines imposantes des châteaux féodaux, et c'est la seule trace

matérielle qui en subsiste. Mais les chevaliers français avaient laissé une impression profonde; et jusqu'à nos jours dans le proche Orient, tous les Européens étaient désignés du nom de Francs.

Il est vrai que l'influence de la France, devait un peu plus tard, alors que les Turcs régnaient à Constantinople, prendre une autre forme. Loin de poursuivre la guerre contre les musulmans, les Français allaient devenir leurs alliés.

Mais peut-être convient-il, avant d'en parler, de mentionner la situation prise par le commerce français dans ce pays.

Dès le ix<sup>e</sup> siècle, le commerce avec l'Orient avait été important et c'est Arles qui tenait la tête du mouvement. Ces relations se doublèrent de rapports politiques quand Charlemagne entra en relations avec le Calife de Bagdad Haroun-er-Rechid. Il est remarquable que le calife avait déjà accordé à l'empereur de France un droit de protection sur les Lieux Saints; Charlemagne avait fondé à Jérusalem un hôpital qui était devenu le centre d'un grand marché. C'était presque une ébauche de colonisation.

A la vérité, au xiii<sup>e</sup> siècle, les Vénitiens et les Gênois accaparèrent le commerce de l'Orient et c'est seulement quand leur activité fut attirée vers l'Occident et le Cap de Bonne-Espérance que la France reprit une place importante. Jacques Cœur était allé une première fois au Levant en 1432, il y retourna par la suite et sut s'y créer une situation de premier ordre et s'y enrichir. Il se borna d'ailleurs à fonder des marchés, mais accrut grandement le prestige de la France; son œuvre après sa mort fut continuée et encouragée par le roi Louis XI.

Mais des événements importants modifièrent la physionomie de l'Orient: les Turcs s'emparaient de Constantinople, envahissaient l'Egypte et les côtes de la Berbérie.

Les rois de France, au début du xvi<sup>e</sup> siècle, esquissèrent d'abord une action contre eux: à plusieurs reprises des vaisseaux furent envoyés dans le Levant; mais bientôt François I<sup>er</sup> préoccupé de combattre la puissance de Charles-Quint rechercha l'alliance turque.

On sait combien cette décision eut par la suite d'heureuses conséquences : ce fut le début d'une sorte de Protectorat de la France sur les chrétiens de la Méditerranée orientale : les capitulations de 1528, 1536 et 1569 donnaient aux Français le droit de commencer librement dans les Etats du Sultan de Constantinople et d'y entretenir des établissements et des consuls.

Henri IV continua cette politique; il envoya à Constantinople Savary de Brèves qui fit reconnaître officiellement à la France la protection et la garde des Lieux Saints, et qui obtint la confirmation et l'extension de ses privilèges commerciaux : les étrangers qui n'étaient pas en paix avec la Porte (sauf les Anglais et les Vénitiens) ne pouvaient commercer en Turquie que sous le pavillon français et sous la protection de la France; défense était faite aux corsaires barbaresques de s'attaquer aux Français. On vit en Orient de plus en plus de navires français et le Levant paraissait réellement aux mains de la France.

Henri IV puis Richelieu arrivaient en outre, par des accords avec le pape, à substituer des missionnaires français aux missionnaires italiens. Le commerce avait largement profité de cette situation, et souffrait seulement de l'audace des corsaires.

Louis XIV fit beaucoup pour le protéger, et en même temps améliora notre représentation consulaire. Nos agents consulaires n'étaient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui; les consulats étaient des charges vénales et, au début du xviii<sup>e</sup> siècle, leurs titulaires ne songeaient plus qu'à en tirer profit; on était même arrivé à les mettre en société. Colbert et Ponchartrain firent des consuls des fonctionnaires.

Nos relations avec la Turquie, par contre, furent moins bonnes, Louis XIV ayant rompu avec la politique de ses prédécesseurs en se laissant entraîner par la papauté, en 1604, à une sorte de croisade en Europe centrale. La France perdit ses privilèges en Orient. Néanmoins elle exerçait, depuis 1643, une sorte de protection purement religieuse sur les Maronites du Liban qui envoyèrent même une ambassade à Versailles; ce fut pour les Maronites (chrétiens) le début

d'une ère d'indépendance relative dans l'empire ottoman.

Les relations avec la Turquie s'améliorèrent sous Louis XVI; mais dès cette époque l'autorité turque est assez affaiblie sur les provinces lointaines de l'empire, pour que notre situation au Levant ne dépende pas absolument des bonnes relations avec Constantinople. C'est ainsi que l'échec de l'expédition d'Égypte n'affaiblit pas notablement notre influence. Les pachas de Syrie, sans parler ici de l'Égypte, étaient indépendants de fait. Et déjà dans les négociations avec le tzar il fut question de l'attribution de la Syrie à la France.

Un peu plus tard, la France aidait la Grèce à s'affranchir du joug des Turcs et prenait ainsi dans la Méditerranée figure de libératrice des peuples opprimés par les Musulmans. En même temps il est vrai, de concert avec l'Angleterre, elle sauvait la Turquie de la ruine définitive, au moment des succès foudroyant des pachas d'Égypte; et les traités de 1840 rétablissaient l'autorité de Constantinople sur la Syrie.

La Porte chercha alors à affirmer son autorité à l'intérieur par une attitude des plus dure contre les chrétiens, dont les Maronites en particulier eurent à souffrir à plusieurs reprises. C'est ce qui devait amener l'intervention française de 1860.

Napoléon III en effet avait dès 1850 revendiqué pour la France le rôle de Protectrice des chrétiens dans l'Empire ottoman, et la protection des Lieux Saints : il s'était alors heurté à la Russie; le succès de la guerre de Crimée avait écarté l'influence russe, et le traité de Paris (1856) avait placé les chrétiens de l'Empire ottoman sous la protection de l'Europe. Lorsque, en 1860, les Maronites furent à nouveau attaqués par les Druses, Napoléon III put, avec l'agrément des Puissances, diriger sur Beyrouth un corps expéditionnaire. Celui-ci n'eut pas à combattre : la Porte tint à rétablir l'ordre elle-même. Nos troupes parcoururent seulement le Liban pendant quelques semaines. Il est profondément émouvant aujourd'hui de voir, à l'embouchure du fleuve Loukkos, à côté des panneaux gravés dans le

rocher à côté des panneaux gravés par lesquels les souverains d'Assyrie ont marqué leur arrivée à la mer d'occident, l'inscription qui rappelle le passage de l'armée française :

## L'ARMÉE FRANÇAISE DE SYRIE

*Sous le commandement du général d'Hautpoul...*

La Porte avait accepté la réunion d'une Commission internationale à Constantinople. La France obtint que le Liban ait une certaine autonomie et soit administré par un chrétien, assisté d'un Conseil, qui relèverait directement du gouvernement turc.

Les événements qui se déroulèrent plus tard, au début du xx<sup>e</sup> siècle et à partir de la Révolution turque, se rattachent plus directement à l'établissement du mandat français <sup>1</sup>.

Mais pour bien comprendre la place prise par la France dans le Levant au cours du xix<sup>e</sup> siècle, il est bon de compléter le récit historique par l'exposé de la véritable colonisation intellectuelle qui s'était poursuivie dans ces régions depuis la Restauration et surtout depuis la monarchie de juillet.

Ce qui est remarquable, inexplicable pourrait-on dire, c'est que le Commandeur des croyants ait toléré cette propagande qui était l'œuvre de missions religieuses chrétiennes. Il est vrai que celles-ci se défendirent toujours de tout prosélytisme religieux, reconnu d'ailleurs complètement vain en pays musulman. Les missions laïques et les œuvres privées se joignirent aux congrégations, surtout dans les dernières décades. Bref à la veille de la Grande Guerre la France jouissait de ce fait, dans tout l'empire ottoman d'une situation extraordinaire. L'auteur d'un Rapport d'ensemble daté de 1912 s'exprimait ainsi :

1. V. Ch. X, *Le mandat sur la Syrie*.

2. Maurice Pernot. *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie*, 1912.

« Ces mots si souvent entendus, si souvent répétés : les intérêts français en Orient, prennent un tout autre sens pour quiconque a parcouru, fût-ce rapidement, l'immense région sur laquelle depuis plus de trois siècles la France n'a cessé de répandre son activité civilisatrice et bienfaisante. On s'était fait par les livres, par les journaux, une idée théorique et vague des résultats obtenus au prix de si longs efforts; on situait machinalement l'influence française en quelques lieux dont les noms sont plus familiers : Constantinople, Jérusalem, Beyrouth, le Liban, la Syrie. Et voilà que l'on se trouve en présence de faits presque innombrables, qui traduisent tous, de diverses manières, l'action profonde et salutaire que les Français ont depuis longtemps exercée et qu'ils exercent encore d'un bout à l'autre de l'Orient, non seulement en Turquie d'Europe, en Egypte ou en Syrie, mais encore en Asie mineure et dans l'Archipel, en Palestine et en Mésopotamie.

« Toutes les échelles du Levant sont peuplées de nos écoles et de nos établissements d'assistance : hôpitaux, asiles de vieillards, crèches et orphelinats. On pénètre dans l'intérieur du pays : dans toutes les villes, dans tous les villages importants, le long de toutes les voies ferrées en exploitation ou en construction, que ce soient les chemins de fer de Syrie ou la ligne du « Bagdad », on voit les instituteurs français enseigner aux enfants notre nom, notre langue et notre histoire, des religieuses françaises soigner les malades, secourir les infirmes, élever les orphelins, recueillir les enfants abandonnés. On s'écarte des routes battues, on s'aventure dans les montagnes d'Arménie, vers les plateaux qui s'étendent entre le cours du Tigre et la frontière de Perse, dans les plaines de Mésopotamie, et jusqu'aux limites du désert; dans quelque pauvre village arménien, kurde ou arabe, on découvre encore quelques maisons françaises; les enfants viennent apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue et à retenir quelques mots de la nôtre..... Partout la France est connue, partout elle est bénie; auprès des habitants de ces pays, à quelque race, à quelque religion qu'ils appartiennent, il n'est pas pour

le voyageur de meilleure garantie et de recommandation plus efficace que d'être Français ».

Plus de cent mille enfants de toutes races et de toutes religions, dont une partie appréciable de musulmans, fréquentaient nos écoles; si l'on avait additionné les chiffres de tous les assistés par nos hôpitaux et nos dispensaires, on serait arrivé à plusieurs centaines de milliers; et c'est cette action d'assistance surtout qui attachait à nous les populations. Celles-ci se rendaient parfaitement compte que, si les autres Européens travaillaient et dépensaient pour eux-mêmes, les Français, les religieux français surtout, dépensaient leurs peines et leur argent pour les malheureux.

Il est juste de rendre hommage aux congrégations religieuses car la somme que le gouvernement français consacrait aux œuvres du Levant — aux œuvres religieuses, comme aux autres — restait minime; à la veille de la guerre, elle ne dépassait pas un million de francs.

L'action des congrégations souffrit d'ailleurs beaucoup des lois qui les bannirent de France et, par là, tarirent leur recrutement. La séparation des Eglises et de l'Etat et la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican vinrent ajouter encore à cette fâcheuse situation. On put constater que les Délégués de Rome, les Vicaires apostoliques comme le Custode de Terre Sainte (dont la France était pourtant Protectrice officielle, et qui vivait de l'argent français), contrecarraient de tout leur pouvoir l'action des missions françaises, généralement au profit des missions italiennes. A cet égard si nous avons voulu continuer à profiter de l'action des congrégations françaises, des mesures de redressement se seraient imposées pour le Levant. Malheureusement, depuis la guerre, en raison de la poussée de nationalisme turc qui se produisit en Turquie proprement dite, et du partage de l'Empire Ottoman en sphères d'influences dévolues aux différentes Puissances, ces mesures sont devenues vaines en grande partie.

Cependant, un examen quelque peu détaillé permettra d'apprécier la situation si remarquable qu'avait conquise

la France dans tout le Proche Orient et que l'opinion a trop ignorée.

Dans la capitale de l'empire, Constantinople, on trouvait non seulement des Ecoles françaises et des œuvres d'assistance, mais le gouvernement ottoman participait en quelque sorte à la diffusion de la culture française.

A l'école militaire de Pancaldi, correspondant à notre Saint-Cyr, l'étude du français était obligatoire; à l'académie de guerre de Yildiz, on apprenait le français comme première langue étrangère, et à une époque où l'instruction de l'armée turque était confiée à une mission allemande toute puissante : les instructeurs allemands n'étaient pas parvenus à faire modifier ces règlements et même, ignorant le turc, ils étaient souvent obligés de faire leurs cours en français!

Au lycée impérial de Galata, seul établissement d'enseignement secondaire de l'Empire, dépendant du Ministère ottoman de l'Instruction publique, un certain nombre de professeurs étaient français.

Enfin dans les écoles de presque tout l'empire l'enseignement du français occupait une large place. Il en était de même dans les écoles arméniennes, nombreuses et excellentes, où l'histoire et les sciences étaient enseignées en français.

Dans nos écoles de toute nature, de Constantinople et de ses environs immédiats, on comptait : 4.797 garçons et 3.622 filles, soit 8.425 élèves, la plupart catholiques latins ou orientaux-unis et aussi grecs, orthodoxes ou arméniens grégoriens; quelques centaines aussi étaient musulmans, et quelques-uns israélites.

En Asie mineure et dans les Iles turques de l'Archipel, nos écoles comprenaient : 9.249 garçons et 8.054 filles, soit 17.303 élèves.

« Nos établissements, dit le rapport déjà cité, sont plus nombreux en Asie mineure et notre influence y est plus considérable qu'on ne l'imagine ordinairement en France. La ligne qui s'étend entre l'Anatolie et l'Arménie, d'Adna à Samsoun, est occupée sur toute sa longueur par les mis-

sions que les Pères Jésuites ont créées et qu'il ne tiendrait qu'à nous de développer. C'est le mérite des religieux augustins de l'Assomption d'avoir peuplé d'écoles et de collèges français la région traversée par le chemin de fer d'Anatolie. La voie ferrée n'est malheureusement pas française; mais les trois quarts des fonctionnaires et des employés supérieurs sortent de nos écoles; les deux langues officiellement admises par la direction des chemins de fer... sont le turc et le français; l'allemand eût été impossible à introduire. Dans les Iles ottomanes de la mer Egée, notre langue et notre influence ont fait depuis vingt ans d'immenses progrès. Enfin nous occupons à Smyrne une position considérable ».

A Smyrne en effet plusieurs milliers d'enfants fréquentaient nos écoles et leur nombre ne cessait d'augmenter. De plus, lit-on dans le rapport de 1912, « le Français est encore aujourd'hui à Smyrne la langue officielle du commerce. Toute la correspondance commerciale se fait en français; dans les grandes maisons, la connaissance de notre langue est exigée de tous les employés; le français est la seule langue admise aux Tribunaux consulaires et au Tribunal de commerce ottoman en matière d'intérêts étrangers. On compte à Smyrne cinq journaux français dont un quotidien ».

A côté des écoles il faut citer les dispensaires des Jésuites, ouverts dans toute l'Asie mineure, à Adana, Amassia, Césarée, etc... où les admissions se comptaient par dizaine de milliers.

En Syrie la situation était meilleure encore.

C'est en Syrie, ou plutôt au Liban, qu'avait commencé sous la Restauration, le mouvement de propagande des congrégations religieuses qui devait prendre tant de développement : le premier établissement français fut le collège de garçons d'Antoura fondé par les Lazaristes en 1828; c'est encore aujourd'hui le meilleur établissement d'instruction du Levant; il compte 300 élèves. Le nombre des écoles qui existaient en Syrie et au Liban avant la guerre était considérable : on en comptait 1.200 où fréquentaient 25.801 garçons et 15.189 filles, soit 40.999 élèves.

L'enseignement supérieur n'était pas davantage négligé. Il existe en effet à Beyrouth une Faculté française de médecine fondée en 1883, qui, bien organisée, a donné d'excellents résultats et comptait 250 élèves; une école de Droit a été fondée en 1913 pour constituer avec la Faculté de médecine, une université. Pour les lettres existe la faculté orientale des Jésuites.

En Palestine notre action était moins développée. On ne comptait dans les Ecoles françaises que 9.000 élèves : 3.425 garçons, 5.577 filles. L'on remarquait même dès avant la guerre que notre influence déclinait devant l'effort fait par les autres Puissances. C'est ainsi que la Russie avait créé pour ses pèlerins des œuvres très importantes. L'action du Custode de Terre Sainte ne s'exerçait plus au profit de la France, mais bien de l'Italie. Aujourd'hui l'anglais prend forcément la place du français.

L'action de nos missions ne s'arrêtait pas à ces contrées que l'on pourrait appeler littorales, mais s'étendait dans l'arrière pays. En Mésopotamie la France possédait trois centres principaux d'influence : Orfa, Mossoul et Bagdad.

Orfa, l'ancienne Edesse, était la ville capitale d'une mission des Capucins qui avait été d'abord espagnole, puis italienne et n'était devenue française que vers 1890. Son action rayonnait jusque sur les parties méridionales de l'Arménie. Mossoul était le centre des Dominicains qui pénétraient jusque dans le Kurdistan, et au nord jusqu'au lac de Van. Les Carmes étendaient leur action de Mossoul à Bagdad. Au total on comptait dans les Ecoles des diverses congrégations, 6.921 garçons et 5.993 filles, soit 12.914 élèves.

La guerre vint ruiner en grande partie cette œuvre sans en ébranler les fondements, car au lendemain de la victoire elle ressuscita aussitôt. A Constantinople et à Smyrne seulement nos écoles comptaient en 1922 vingt-mille élèves sans compter plusieurs centaines de jeunes grecs qui fréquentaient les cours du soir : à Péra ces cours avaient été ouverts dans l'ancienne école allemande; un cours séparé ouvert à Stamboul pour les femmes, dans des locaux donnés

par le gouvernement turc, reçut aussitôt 300 élèves. Dans les Ecoles normales d'instituteurs turques, des cours de français étaient organisés. Enfin en Anatolie, on notera que le nouveau gouvernement turc, s'il a dépossédé les missions quelle que soit leur nationalité, a rendu l'enseignement du français obligatoire.

A Constantinople sur quinze banques, deux seulement étaient anglaises, une seule partiellement grecque; toutes les autres françaises ou franco-ottomanes.

La culture française à Constantinople était extraordinaire, même dans le peuple, et l'on en eut après la guerre encore des témoignages curieux. On pouvait assister à cette scène, le soir au cinéma : souvent passaient des films édités par une maison italienne, mais avec le texte en français, car c'était la seule langue dans laquelle ce texte pût être compris; or il arrivait que le rédacteur italien ait fait de grossières fautes d'orthographe et, chaque fois qu'elles apparaissaient sur l'écran, la salle où les tarbouchs dominaient, laissait échapper un « oh » de protestation.

## II. — ÉGYPTE

Ce n'est pas seulement comme province de l'Empire ottoman, où l'influence française s'est particulièrement développée, que l'Égypte peut figurer dans un exposé de l'effort colonial de la France.

« L'Égypte a été en effet, dit Louis Bréhier <sup>1</sup> depuis la perte du Canada jusqu'en 1860, la première et la plus belle des colonies françaises; savants, ingénieurs, commerçants sont venus d'eux-mêmes sans encouragement et quelquefois contre le gré du pouvoir. Les Français n'ont pas été les seuls il est vrai à accourir au Caire et à Alexandrie, mais de tous les Européens qui ont aidé la dynastie des

1. *L'Égypte de 1798 à 1900.*

Mehemet Ali à créer l'Égypte contemporaine, ce sont eux qui ont exercé l'action la plus profonde. Le tort de leur œuvre a été de ne pas être assez une entreprise officielle... »

### 1. — *L'expédition d'Égypte.*

L'Égypte de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle était bien déchue depuis l'époque où Alexandrie était la reine du monde antique. Elle avait connu encore, sous les dynasties arabes, de belles périodes. La décadence datait de la domination des Mamelucks; c'est de leur fait que le pays le plus fertile du monde s'était vu ruiné. Les premiers mamelucks étaient des mercenaires circassiens et tcherkesses que les Khalifes Fatémides avaient incorporés dans leurs armées; mais ces mercenaires les avaient supplantés en 1250 et leur avaient substitué leurs chefs. Le sultan de Constantinople, en 1517, avait étendu à l'Égypte la domination ottomane, mais en fait les mamelucks, formant une sorte d'aristocratie militaire, étaient restés les maîtres et ne se gênaient pas pour déposer les pachas que la Porte envoyait comme gouverneurs. Et comme tous n'avaient qu'un but : dépouiller le plus possible le fellah, la misère était grande.

Cependant l'Occident commerçait avec l'Égypte; le régime des Capitulations institué dans l'Empire ottoman y avait été étendu et, après la Turquie, c'était la France qui tenait la plus grande place dans le mouvement commercial. Jusqu'en 1777 il y avait eu un consul français au Caire; mais en 1785 il s'était retiré à Alexandrie et les échanges étaient tombés à presque rien.

De nombreux voyageurs d'autre part avaient exploré le pays depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Leibnitz en 1672 avait engagé Louis XIV à conquérir l'Égypte (pour détourner ses coups de la Hollande). Plusieurs Français visitèrent alors le pays sur l'ordre du roi et l'idée fit peu à peu son chemin. Talleyrand prétendait avoir trouvé dans les cartons du Ministère de nombreux projets d'expéditions en Égypte; l'un d'entre eux avaient été préparé par Choiseul.

Volney qui la visita à son tour et dont la relation fut imprimée en 1787 écrivait : « Un seul objet peut indemniser la France <sup>1</sup> : ..... la possession de l'Égypte. Par l'Égypte nous toucherons à l'Inde; nous rétablirons l'ancienne circulation par Suez et nous ferons désertier la route du Cap de Bonne-Espérance ».

C'est au mois de septembre 1797 que l'idée d'occuper l'Égypte se présenta en même temps à l'esprit du Directoire et du général en chef de l'armée d'Italie, Bonaparte. On voulait par là atteindre l'Angleterre qui refusait de restituer les colonies enlevées à la France et à ses alliés.

Après avoir détruit la république de Venise, Bonaparte avec l'approbation de Talleyrand, Ministre des relations extérieures, avait fait occuper par les troupes françaises les possessions orientales des Vénitiens, les îles Ioniennes, et noué des relations avec les Albanais. Il écrivait en même temps au Directoire : « Bientôt nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte ». Et Talleyrand de son côté déclarait : « L'Égypte comme colonie remplacerait bientôt les produits des Antilles, et comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde ». Et, l'expédition partie, il écrira lui aussi dans un mémoire adressé au Directoire que « l'expédition de Bonaparte, s'il met le pied en Égypte, assurera la destruction de la puissance britannique dans l'Inde ».

Donc l'expédition souhaitée par tous fut mise sur pied; Malte fut occupée d'abord, et, après avoir heureusement échappé à la flotte anglaise, l'armée débarqua auprès d'Alexandrie le 3 juillet 1798. La résistance fut faible et c'est devant le Caire que les Français rencontrèrent les forces turques et celles des Mameloucks réunies. Ce fut la bataille des Pyramides; le Caire fit sa soumission. D'un seul coup disparut ce qui restait de puissance des Mameloucks.

Malheureusement, peu après, la flotte française surprise

1. Des pertes que l'alliance de l'Autriche lui avait fait subir dans ses colonies.

en rade d'Aboukir était anéantie par Nelson, et le corps expéditionnaire se trouvait isolé.

Bonaparte n'en aborda pas moins la tâche qu'il s'était donnée. Il tenta de doter l'Égypte d'un gouvernement régulier — ce qu'elle ne connaissait plus depuis des siècles — et en même temps de rapprocher autant que possible le peuple français et le peuple égyptien. Il y réussit assez bien au début, grâce à une politique habile et opportuniste et tout en faisant rentrer les impôts existants. Une colonne poussa jusqu'en Haute-Égypte et il est profondément émouvant aujourd'hui de lire aux basses-eaux, dans le temple de Philae cette inscription en capitales :

L'AN V DE LA RÉPUBLIQUE  
L'ARMÉE FRANÇAISE D'ÉGYPTE... etc...

Bonaparte avait emmené des savants qui exploraient et étudiaient le pays à tous les points de vue. Dès le mois d'août 1798 il fondait l'Institut d'Égypte, sur le modèle de celui de France, et deux journaux français destinés à publier les résultats des travaux de ces savants.

Il ne fallait pas espérer cependant que cette conquête ne provoque pas de réactions.

Il y en eut de deux sortes.

Tout d'abord le Caire se révolta mais Bonaparte eut vite raison de l'insurrection.

En second lieu la Turquie se prépara à intervenir. Elle mit sur pieds deux armées, l'une dans l'île de Rhodes, que des navires anglais devaient transporter en Égypte, l'autre en Syrie. C'est pour aller au-devant de celle-ci que Bonaparte prit le chemin de la Syrie, dont la possession à ses yeux, était la clef de l'Orient et de Constantinople. Il parvint facilement jusqu'à Jaffa, qui fut prise, mais où l'armée contracta la peste; il devait échouer devant Saint-Jean d'Acre, quoique nos troupes eussent battu au pied du Mont-Thabor une armée turque de secours. L'armée française dut se replier et dès lors Bonaparte sembla

considérer la partie comme perdue et se désintéressa de l'Égypte.

Il la défendit cependant avec succès contre un débarquement des Turcs à Aboukir, mais aussitôt quitta le pays avec ses principaux lieutenants (août 1799).

Les Français devaient y demeurer encore plus de deux ans (août 1799-octobre 1801), et, malgré les difficultés, ces deux années furent loin d'être stériles.

Kléber s'était vu confier le commandement et nous assistons aux efforts de l'Angleterre pour le persuader de quitter le pays; elle offre de rapatrier l'armée française, elle menace de la faire prisonnière. Il fallut une fois encore combattre une armée turque dotée de canons anglais et qui fut défaite à Héliopolis; il fallut une fois de plus faire le siège de la citadelle du Caire. Mais la paix était rétablie, les missions scientifiques avaient repris leur travail, quand Kléber fut assassiné (juin 1800).

Son successeur, Menou, qui s'était fait musulman et vivait à l'orientale, avec un harem, se montra très hostile à l'évacuation. D'ailleurs à ce moment le gouvernement du Premier consul préparait des renforts et l'on envoyait des ouvriers, des munitions et des vivres. Les Égyptiens paraissaient maintenant accepter l'occupation française et les enfants des familles riches apprenaient le français.

L'administration du général Menou cependant, provoqua des mécontentements; son ordre de dresser un cadastre, l'institution d'octrois indisposèrent la population. Il eût alors fallu pour sauver l'Égypte une intervention énergique de la Métropole, qui ne se produisit pas : les renforts préparés ne furent jamais envoyés.

Les Anglais, qui n'avaient pas renoncé à expulser les Français, réunirent en Asie Mineure une armée composée de Turcs et d'aventuriers de toutes nationalités et vinrent débarquer à Aboukir. Menou perdit la bataille livrée devant Canope et peu après le Caire capitulait; la France consentit à remettre la Porte en possession de l'Égypte.

Il restait cependant de cette brève période un résultat : la puissance des Mameloucks était abattue et l'Égypte

allait s'ouvrir à la civilisation moderne. Il restait encore tous les travaux de l'Institut d'Égypte. Une carte avait été dressée; les éléments d'un cadastre réunis; les travaux entrepris avaient été méthodiquement classés sur l'ordre de Kléber; ils formèrent le grand ouvrage commencé en 1802 et achevé seulement sous la Restauration, sous le titre de *Description de l'Égypte*.

Il convient enfin de mentionner spécialement la découverte en 1799 par un officier du génie de la pierre de Rosette, portant une inscription trois fois répétée : en grec, en caractères démotiques et en hiéroglyphiques, et qui devait donner la clef des hiéroglyphes; elle tomba au pouvoir des Anglais et fut transportée au British Museum : c'est là que Champollion devait par la suite le retrouver. Et l'on a pu dire avec raison que « la science avait fait de l'Égypte une terre française <sup>1</sup> ».

## 2. — *L'Égypte moderne.*

L'Égypte devenait un territoire vacant. L'autorité des Turcs avait bien été rétablie en principe au Caire; les Anglais restaient à Alexandrie, mais n'agissaient pas; le peuple égyptien, doux et inerte, était encore sans volonté.

Dans ces conjonctures, un homme allait surgir, soldat de fortune qui, continuateur de l'œuvre des Français, poursuivrait la création d'une Égypte moderne.

Inconnu encore en 1801, il devait en trois années arriver à se faire reconnaître par la Porte; de 1806 à 1807 il devait délivrer l'Égypte des Turcs et des Anglais; de 1807 à 1811, la débarrasser des derniers Mameloucks.

Ce fut Méhémet Ali, premier Khédivé d'Égypte.

C'était le fils d'un modeste gendarme de Macédoine; doué d'une indomptable énergie, il fut bientôt capitaine et envoyé en Égypte avec les troupes turques. Il y devint général, se fit aimer des Égyptiens, défendit les habitants

1. Louis Bréhier.

du Caire contre les Kurdes envoyés par la Porte et sut se faire acclamer par eux comme leur sauveur. En 1805 la Sublime Porte, reconnaissant le fait accompli, le confirmait dans les fonctions de pacha d'Égypte.

Après avoir débarrassé le pays des Turcs, des Anglais et des Mameloucks, il devait pendant un long règne exercer un despotisme éclairé qui l'a parfois fait comparer à Pierre-le-Grand. Mais on a justement observé qu'à la différence de Pierre-le-Grand, il n'était pas originaire du pays et que son gouvernement pouvait assez naturellement être composé d'étrangers, turcs ou européens et surtout de Français.

Il eut l'ambition de copier l'œuvre de Napoléon et établit un peu prématurément une constitution sur le modèle de celle de l'Empire français. Ses conceptions économiques, sa prodigalité devaient d'ailleurs, à la longue, le plonger dans de grands embarras. Mais sous son règne, l'œuvre des Français, qu'il écouta souvent, fut des plus remarquables. Un mécanicien français, Jumel, appelé en 1823 pour monter des filatures, lui donna l'idée de planter en plein champ le cotonnier, qui était cultivé dans les jardins; ce fut l'origine de la prodigieuse fortune cotonnière de l'Égypte. Un autre Français enseigna aux fellahs la manière de préparer le chanvre.

En matière de travaux publics, Méhemet Ali reprit les plans élaborés par la Commission d'Égypte et employa des Français comme auxiliaires.

Il avait favorisé les études poursuivies par les ingénieurs français et les Saint-Simoniens en vue de creuser un canal qui devait être le canal de Suez et songea à en entreprendre l'exécution. Finalement il hésita.

Ce fut sous sa protection que Champollion accomplit le voyage qui devait être si fructueux pour l'égyptologie.

Mehémet Ali enfin eut bientôt une armée créée et encadrée par des officiers français. Après la destruction des navires égyptiens à Navarin, ce fut encore un Français qui vint diriger la construction d'une flotte nouvelle.

Il était l'ami du roi des Français et avait fait une magni-

fique réception au fils de Louis-Philippe en 1845. Il avait été d'ailleurs vigoureusement soutenu contre la Porte en 1841 et devait à la France la consolidation de son pouvoir.

Il mourut en 1848. Son petit-fils Abbas ne songea qu'à détruire son œuvre, mais il fut assassiné au bout de cinq ans et le prince Saïd, le plus jeune des fils de Méhemet Ali lui succéda. Celui-ci sauva l'œuvre de son père et la poursuivit.

La science française n'en avait pas moins continué à triompher en Egypte. Champollion, mort prématurément, trouva un successeur dans Mariette qui découvrait le Serapeum en 1850-1851 (sous Abbas), en dépit des vexations de ce prince, et qui put enfin sous Saïd continuer avec profit ses remarquables travaux. Il fut même doté du titre de pacha et fonda le musée de Boulak.

A Saïd succédait en 1863 Ismaïl fils d'Ibrahim (fils aîné de Méhemet Ali). C'est pour lui que fut inauguré en Egypte le titre persan de Khédive (seigneur). Ismaïl poursuivit l'évolution et même l'européanisation de l'Egypte avec plus de vigueur encore que Méhemet Ali. Il emprunta même à l'Europe et à la France ses modes, et l'on plaisanta beaucoup son idée de donner à une princesse qui se mariait une livrée copiée sur celles du temps de Louis XIV et des valets de pied à perruques poudrées. Il devait finir victime de ses folles dépenses, mais on ne peut nier que son pays n'ait subi sous son règne une profonde transformation.

Les travaux publics — indépendamment du canal de Suez — furent poussés avec une activité incessante : un Français creusait le canal d'eau douce qui conduisit l'eau du Nil à Ismaïlia; un autre organisait la distribution d'eau au Caire; Lebon, propagateur de l'éclairage au gaz, l'installait au Caire et à Alexandrie; enfin, la ville française de Port-Saïd naissait.

C'est de cette époque (1876) et en raison du nombre d'Européens qui dès lors étaient en Egypte — 200.000 — que date la substitution de tribunaux mixtes aux tribu-

naux consulaires (conformes aux Capitulations et qui ne suffisaient plus à remplir leur office).

Malheureusement on sait que la gestion financière d'Ismail conduisit son pays à la banqueroute. Cette même année 1876, était institué une Commission de la Caisse publique internationale, qui ne suffit pas à rétablir la situation. La France et l'Angleterre demandèrent au Khédivé d'abdiquer (1879). Son fils Tewfik lui succéda.

Celui-ci faisait élever ses enfants à l'Européenne et ses filles avaient une institutrice française. Tewfik eut affaire alors à un parti nationaliste opposé au contrôle européen et dont Arabi prit la tête.

Les Puissances européennes, tout au moins la France et l'Angleterre, allaient être forcées d'intervenir — contre ces nationalistes — et c'est de cette intervention que devaient sortir tous les événements ultérieurs.

Pourquoi l'action extérieure et nécessaire fut-elle franco-anglaise, et non pas seulement française?

Waddington cependant, en 1878, désigné pour être plénipotentiaire au congrès de Berlin, déclarait à la Chambre qu'il n'y serait pas question de l'Égypte parce que la France « entendait y conserver, à l'exclusion du reste de l'Europe une influence privilégiée et prépondérante ». Or pour conserver cette influence, le ministre français s'associait à l'Angleterre. N'y eut-il pas là une première faiblesse de notre part, qu'explique la timidité des hommes qui les premiers, après la défaite de 1870, eurent à aborder à nouveau des questions extérieures d'ordre colonial?

Gambetta projeta une intervention énergique au cours de l'hiver 1881-1882, mais d'accord encore avec l'Angleterre; cette Puissance, qui ne se souciait pas d'aider la France à prendre une situation privilégiée en Égypte fit échouer le projet, et de Freycinet peu après croyait bien faire en plaçant à nouveau la question d'Égypte dans le domaine du concert européen.

Pendant ce temps le désordre croissait et l'on ne se décidait à rien. Seule l'Angleterre veillait.

Après les massacres des chrétiens en 1882, il fallut agir

enfin. En une conférence réunie à Constantinople, les Puissances décidèrent de n'exercer aucune action isolée, ce qui n'empêcha pas l'Angleterre, invoquant la force majeure, d'intervenir, tandis que l'escadre française se retirait. L'amiral anglais fut donc seul à débarquer à Alexandrie. Le gouvernement français comprenant l'étendue de sa faute voulut agir alors, mais les crédits lui furent refusés par la Chambre sur une vigoureuse intervention de Clemenceau, poursuivant sa politique hostile aux aventures extérieures. Comme en 1799, comme en 1840, ses soucis continentaux éloignaient la France de l'Égypte.

Pendant ce temps les troupes anglaises prenaient possession du Caire.

Peu après un mouvement également conservateur mais plus spécialement religieux éclatait au Soudan et devait permettre à l'Angleterre d'intervenir là aussi. Ce mouvement, dit madhiste, fut analogue à ceux qui éclatent périodiquement dans les pays d'Islam; en 1885, il avait pris une ampleur considérable.

L'Angleterre temporisa d'abord, tandis qu'elle affermissait sa situation. Tous ses efforts tendaient en même temps à empêcher la France, dont les progrès sur le Haut Oubanghi l'inquiétaient, de pénétrer jamais dans le bassin du Nil.

En 1891, elle décida d'entreprendre l'expédition du Soudan. La France et la Russie s'opposaient à ce qu'elle en fit supporter les frais par la Dette, mais, soutenue par la Triple Alliance, l'Angleterre passa outre.

Ce fut seulement après la pacification complète du pays troublé par les madhistes qu'en septembre 1898 les canonnières anglaises, remontant le Nil au delà de Khartoum, arrivaient à Fachoda où elles trouvaient le capitaine français Marchand. (L'Angleterre avait préparé, à temps, une expédition qui, de l'Ouganda devait se diriger sur le Nil pour rejoindre Kitchener et devancer les Français; mais cette expédition avait échoué). On sait comment la France céda la place et un peu plus tard, par l'accord de 1904, laissa à l'Angleterre les mains libres en Égypte.

Malgré cet abandon politique, les intérêts de la France en Egypte n'ont jamais cessé d'être considérables; la place occupée par la culture française l'est plus encore.

Les souvenirs de l'occupation avaient été durables. Dans son voyage de 1846, Ampère trouvait à Alexandrie des témoins de l'expédition de 1798 qui l'appelaient « citoyen ». La langue française ne devait pas cesser d'être comprise, et l'enseignement français devait prendre une place plus importante encore que dans n'importe quelle contrée du Levant, et sans cesse grandissante.

De nos jours, l'enseignement supérieur est représenté par: l'Ecole française de Droit, établissement très important qui compte près de 500 étudiants; la chaire française à l'Université égyptienne (qui est une Université libre, mais comptant 400 étudiants); enfin l'Institut français d'archéologie orientale.

Les établissements d'enseignement secondaire sont nombreux et prospères et ne cessent de se développer, malgré la fermeture du collège des Jésuites d'Alexandrie; on arrive à un total de 6.000 élèves recevant un enseignement secondaire ou technique *entièrement français*.

Au degré primaire, les Ecoles qui donnent la totalité de l'enseignement en français enregistrent chaque année un plus grand nombre d'élèves; depuis 1919, on en compte environ 27.000. De plus un certain nombre d'écoles libres indigènes commencent à donner l'enseignement du français.

Dans les écoles du Gouvernement, l'anglais, langue officielle sous le Protectorat, était concurrencé par le français et les parents exigeaient que le français fût enseigné aux enfants.

C'est la langue ordinaire des affaires et des magasins; une partie de la correspondance entre Administrations se fait en français; dans la Presse même le français occupe une place prépondérante.

C'est là une situation unique dans le monde, dont il n'a été donné qu'un trop court aperçu et qui doit intéresser au plus haut point le public français.

D'autre part on sait la part considérable qu'occupe en Egypte le capital français. On estimait en 1918 à environ 4 1/2 milliards (or) les capitaux engagés en Egypte. Ce sont des Sociétés françaises ou des Sociétés égyptiennes à capitaux français qui détiennent la plus grande partie de ces fonds : telles le Canal de Suez, le Crédit foncier égyptien, le Mont-de-Piété, les Sucreries, la Société des Eaux du Caire, pour n'en citer que quelques-unes.

### III. — LE CANAL DE SUEZ

Le plus magnifique témoignage de l'activité française en Egypte est sans contredit le canal de Suez.

La réouverture de l'ancienne route des Indes par le rétablissement des communications entre la Méditerranée et la Mer Rouge figurait parmi les buts les plus importants de l'expédition d'Egypte. Dès le 12 avril 1798, le Directoire avait décrété que Bonaparte « ferait couper l'isthme de Suez, et qu'il devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer la libre et exclusive possession de la Mer Rouge à la République française. »

Bonaparte avait donc fait occuper le port de Kosseïr, et, le 24 décembre 1798, il gagnait Suez. Il reconnut lui-même sur plusieurs lieues les traces de l'ancien canal qui reliait les deux mers (par le Nil) et parvint à Belbeys où se terminait ce canal. Il laissa sur place une commission chargée du nivellement de l'isthme.

Ce sont les travaux des savants français chargés alors d'étudier la question qui devaient servir de base à tout ce qui suivit. C'est en lisant le mémoire de Lépère (un des savants, membre de l'Institut d'Egypte) que F. de Lesseps devait concevoir le dessein de réaliser le canal envisagé dès cette époque.

La commission instituée par Bonaparte comprenait, outre Lépère, le frère de celui-ci et Saint-Genis, sous la protection de troupes commandées par Junot. Elle recon-

nut d'abord, au début de 1799, les restes de l'ancien canal, puis perdit ses traces. Une seconde campagne fut entreprise en septembre de la même année, sur l'ordre de Kléber; une dernière enfin, en novembre, permit d'achever le nivellement. Les ingénieurs en conclurent que le niveau de la Mer Rouge était de 9 m. 90 plus élevé que celui de la Méditerranée; on sait qu'ils s'étaient trompés : le nivellement effectué à nouveau en 1847 révèle dans leurs mesures une erreur de 8 m. 67, qui ramenait à environ 1 mètre la différence de niveau. Lepère d'ailleurs n'avait pas jugé le travail impossible pour autant, et avait préconisé l'antique tracé, de Bubaste sur le Nil à Suez.

Le projet n'avait pas été perdu de vue après l'abandon de l'Égypte. Les Saint-Simoniens, notamment, s'en étaient emparés et le soutenaient comme une condition du progrès de la civilisation. Infantin et quelques-uns de ses disciples étaient même allés en Égypte en 1833 et avaient été reçus par Méhemet Ali. Ce n'est pas sans surprise que l'on trouve l'extraordinaire figure d'Infantin mêlée à de si graves débats.

Un projet (du Nil à Suez) fut dressé alors par Linant de Bellefonds, un Français, Directeur des Travaux Publics de Méhemet Ali, et l'exécution en fut très sérieusement envisagée; elle fut ajournée pourtant du fait de Méhemet Ali, parce que le canal lui apparut soudain comme pouvant devenir un autre Bosphore, qui attirerait à l'Égypte de graves ennuis.

Les Saint-Simoniens cependant, rentrés à Paris, fondèrent en 1846 une Société d'Études pour le canal de Suez, et cette Société fit de grands efforts pour intéresser les gouvernements européens. Le prince président en France, le gouvernement anglais et même la Russie furent sollicités. Mais l'ingénieur anglais Stephenson, envoyé en Égypte, déclara le travail impossible.

Ce fut peu après qu'intervint Ferdinand de Lesseps.

Nommé en 1830 vice-consul à Alexandrie, il avait dès son arrivée lu le mémoire de Lepère et était entré en rapports avec les Saint-Simoniens lors de leur voyage. Il avait suivi

les travaux de l'ingénieur Linant et de la Société d'Etudes, notamment les travaux de révision du nivellement qu'elle avait fait exécuter. D'autre part, il avait, à Alexandrie, noué de bonnes relations avec le prince Saïd qui y vivait en disgrâce, et ces relations devaient plus tard lui permettre d'aboutir.

Après avoir occupé divers postes, F. de Lesseps avait dû un peu plus tard, en 1849, quitter la carrière diplomatique, à la suite d'un incident d'ordre politique; mais il n'avait jamais cessé de penser au projet de canal. Il vivait retiré en France lorsqu'en 1854 il apprit l'avènement du prince Saïd. Il gagna immédiatement l'Égypte.

Il enlevait aussitôt la concession du canal et le droit de former une Compagnie financière pour le percement de l'isthme. Avant son départ d'ailleurs il s'était muni de tous les documents qu'avaient pu lui procurer les Saint-Simoniens et avait vu l'ingénieur qui avait fait la rectification du nivellement.

Alors commencèrent les difficultés : car pour réaliser il ne suffit pas d'avoir la foi; il faut convaincre autour de soi.

Il fallut exécuter un nouveau nivellement, pour persuader tout le monde de la sûreté des derniers résultats.

F. de Lesseps d'autre part en était venu à envisager un canal direct de la Méditerranée à Suez, à travers l'isthme, et qui n'empruntait pas le cours du Nil; il en fixait le point de départ à Péluse.

Après le règlement de ces questions techniques, il fallut songer aux formalités indispensables. F. de Lesseps se rendit à Constantinople pour obtenir la ratification par la Porte, du firman du Pacha d'Égypte; il l'obtint malgré l'opposition de l'Angleterre.

Tout étant prêt, l'exécution du canal était entrée désormais dans le domaine des possibilités; il restait à gagner l'opinion européenne.

Le gouvernement français avait répondu de façon ferme aux objections présentées par l'Angleterre; F. de Lesseps infatigable, fit trois voyages à Londres, en 1855 et 1858, s'adressant directement à l'opinion anglaise, puis conduisit

en Egypte une Commission internationale de savants. Il réussissait enfin à former une Société d'études de cent membres, qui versèrent chacun 5.000 francs.

Le gouvernement anglais demeurait très hostile : il avait tout fait en 1799 pour empêcher l'Egypte de redevenir au profit de la France le grand entrepôt du commerce des Indes; c'est pour la même raison que plus tard il avait empêché Mehemet Ali de conquérir la souveraineté de l'Orient; c'est pour la même raison encore — car telles paraissaient devoir être les conséquences de l'ouverture du canal — qu'il demeurait hostile au projet présenté par la France. Quelques esprits libéraux cependant, en Angleterre même, parlèrent en faveur du canal, et le gouvernement anglais ne fit pas obstacle à l'émission d'un premier emprunt de 200 millions. Cependant ni en Angleterre ni en Russie ni aux Etats-Unis, il n'y eut de souscriptions. L'emprunt fut couvert pour plus de la moitié par la France, pour un quart par l'empire ottoman, et pour près d'un quart par le pacha d'Egypte.

En 1859, la construction du chemin de fer du Caire à Suez était en cours déjà. On commença par creuser la canal d'eau douce entre le Caire et Suez; enfin les travaux du canal lui-même furent entrepris comme Saïd mourait, en 1863.

On connut alors des difficultés d'ordre pratique venant non du terrain, mais de la main d'œuvre. A l'instigation de l'Angleterre, la Porte avait trouvé un prétexte pour empêcher les travaux, et ce prétexte se colorait d'humanité, à coup sûr bien inattendue de la part du Sultan : la Porte prétendait que les fellahs employés aux terrassements et qui étaient fournis par le pacha d'Egypte, étaient recrutés de force et employés ainsi arbitrairement à une corvée. Au Caire, Ismaïl avait succédé à Saïd, et son ministre Nubar, ancien favori d'Abbas, était disposé à prêter l'oreille à ces suggestions. Une campagne commença, si bien que l'opinion française elle-même plaignit les fellahs. Nous ne voulons nullement prétendre qu'ils ne fussent pas à plaindre; on rencontrait ici une difficulté que les Puissances euro-

péennes rencontrent toutes aujourd'hui pour l'exécution des grands travaux publics aux Colonies; il convient de remarquer seulement que les chemins de fer égyptiens concédés à l'Angleterre avaient été exécutés de la même façon, sans que l'opinion anglaise s'émût. Bref la Compagnie fut sommée de renoncer à la corvée et de rétrocéder le canal au Gouvernement égyptien. Napoléon III pris comme arbitre entre celui-ci et la Compagnie donna raison à l'Égypte (hostile aux travaux), et l'on put croire que le projet avait vécu. L'Angleterre exulta.

Mais elle avait compté sans l'énergie de F. de Lesseps et de ses ingénieurs, qui mirent au service de l'animateur de l'entreprise leur science et leur énergie. La Société renonça à l'emploi des fellahs, ce qui faisait tomber le motif de la querelle : des excavateurs mécaniques remplacèrent les terrassiers. On peut même penser que la malignité de ceux qui voulaient empêcher l'aboutissement du projet fut providentielle et se retourna contre eux, car il n'est pas certain qu'avec le seul travail humain cette entreprise gigantesque, aurait pu être menée à bien; en tous cas, elle n'aurait pu l'être dans le même temps. Enfin deux ingénieurs des travaux, jeunes gens frais émoulus de l'École polytechnique française, n'hésitèrent pas à prendre en adjudication les 85 derniers kilomètres à creuser entre le lac Timsah et la Mer Rouge, dont aucune société n'avait voulu se charger, et surent mener le travail à bien. (On devait revoir quelque chose d'analogue au canal de Panama).

Tandis que les travaux se poursuivaient heureusement, les formalités s'accomplissaient enfin : la Porte finit par accorder l'autorisation officielle d'exécuter les travaux, et une dernière convention entre le Gouvernement égyptien et la Compagnie mit en commun entre ces deux parties, la propriété du « Canal maritime de Port-Saïd à Ismaïlia » (1869).

On connaît le faste qui présida à l'inauguration du Canal, à laquelle assista l'impératrice des Français.

Le canal avait coûté environ 500 millions de francs (or) souscrits pour la plus grande partie par la France. Le pro-

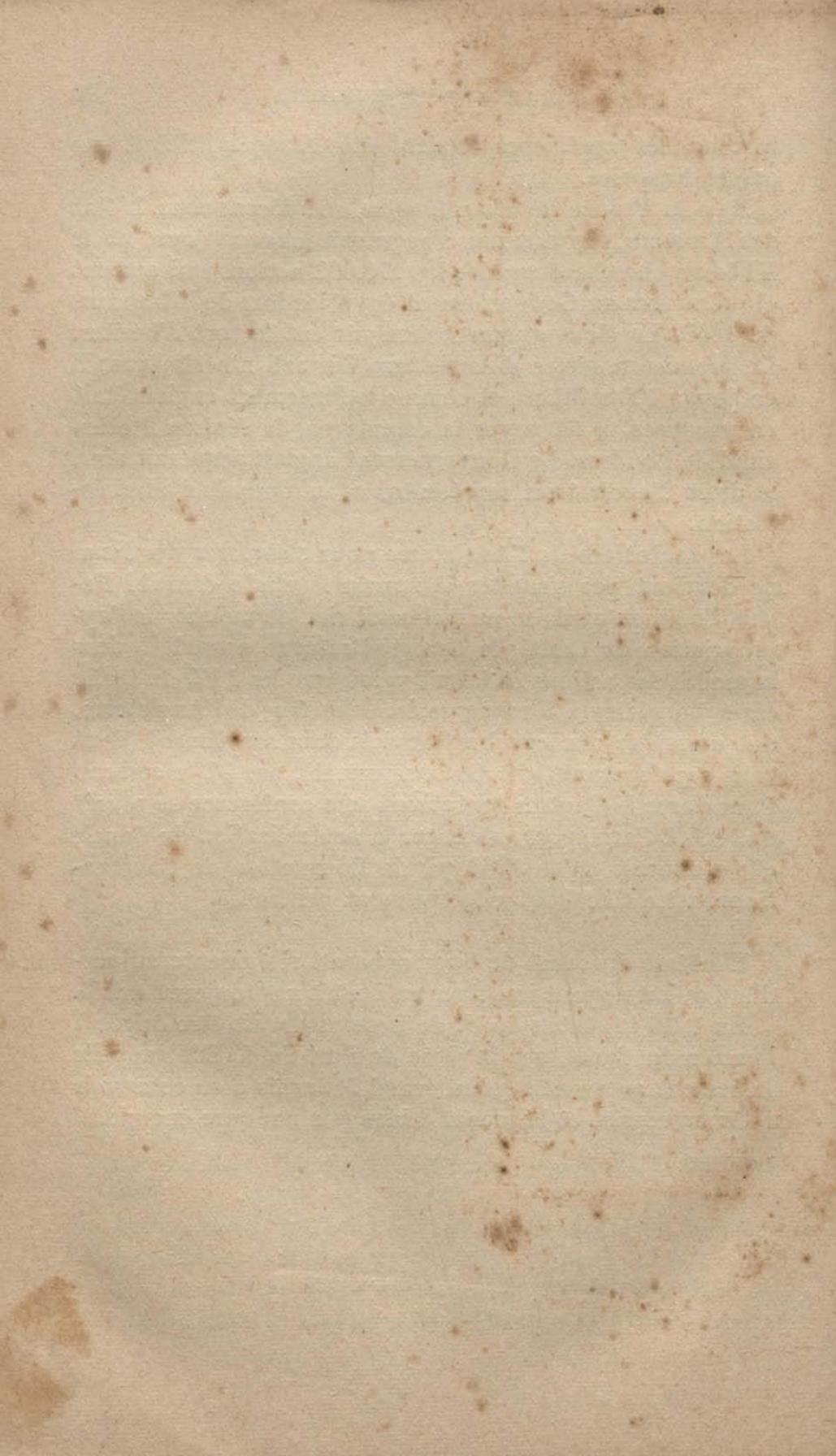
moteur, les ingénieurs avaient été Français; c'était une œuvre française.

Mais la France devait connaître une déconvenue. L'état des finances égyptiennes s'aggravait chaque jour; et le Khédivé chercha à vendre les 176.602 actions qui avaient été réservées au Gouvernement égyptien lors de l'Emprunt de 1868. Le Gouvernement français eut le tort d'hésiter. Le premier ministre d'Angleterre Disraeli n'hésita pas; il en donna 100 millions, et comme le Parlement anglais était en vacances, il fit payer la somme par la Maison Rothschild de Londres. Le Gouvernement anglais acquérait ainsi le droit d'avoir trois représentants au Conseil d'administration.

Les tentatives de l'Angleterre pour s'emparer du Canal ne devaient pas s'arrêter là : après la chute d'Arabi Pacha, l'opinion anglaise ne réclamait rien de moins que l'appropriation du Canal; la Grande-Bretagne possédait alors la moitié des actions et faisait valoir que les 7/10 du trafic étaient anglais; la Compagnie, isolée en face de l'Angleterre, dut admettre dix membres anglais dans son Conseil (dont trois représentants du Gouvernement), sur 32 membres. Pour parer à d'autres tentatives, une conférence se réunit en 1885 à Paris, pour envisager la neutralisation du Canal; elle n'aboutit qu'en 1888 par la Convention de Constantinople. Le Canal fut effectivement neutralisé.

L'intérêt du canal de Suez apparaît si évidente aujourd'hui qu'on ne peut imaginer qu'il n'ait pas toujours existé.

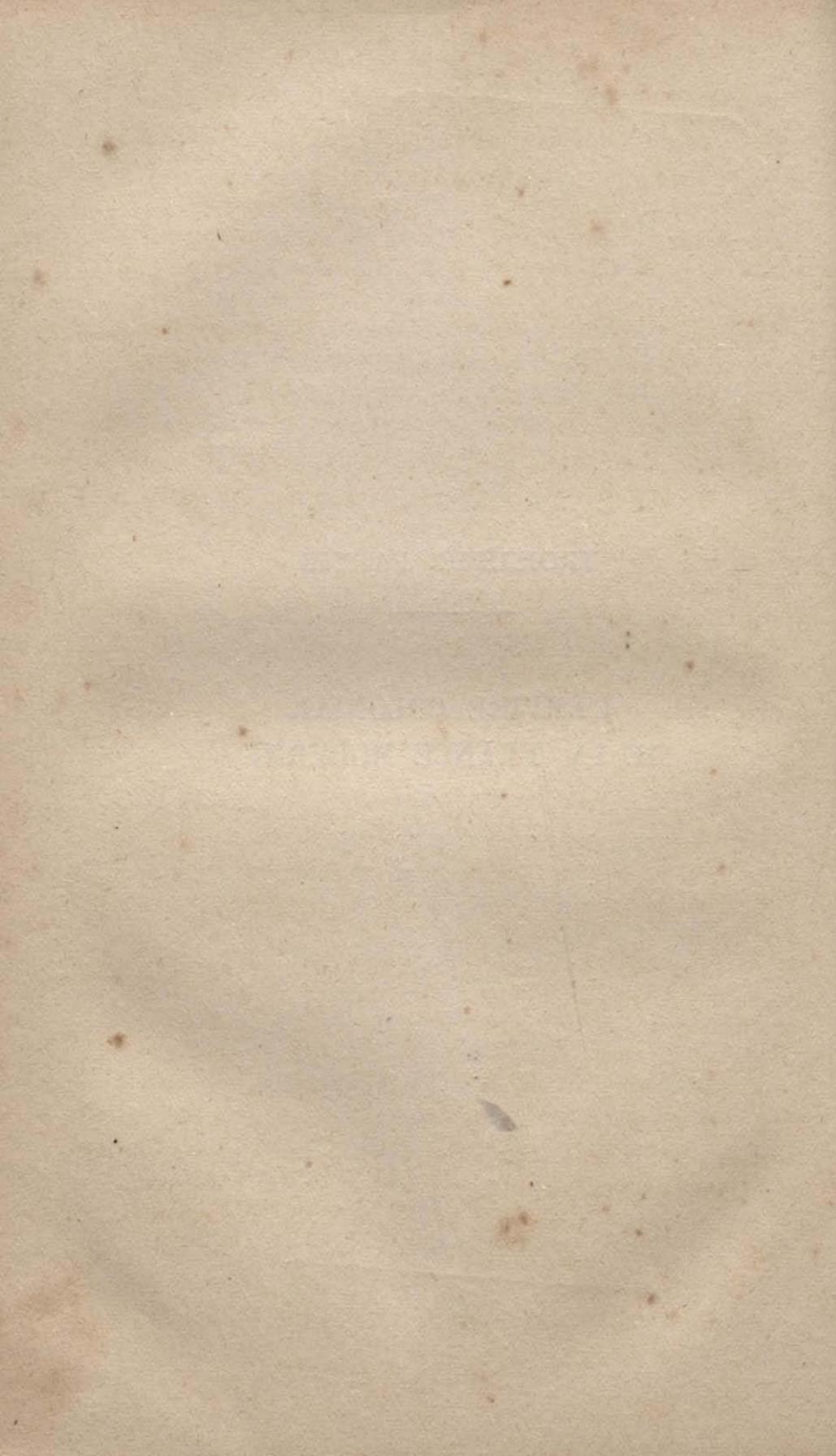
En 1899 la statue de F. de Lesseps devait être érigée à l'entrée du Canal, sur la jetée de Port-Saïd. Elle rappelle justement au monde qu'un grand Français a su concevoir cette entreprise et la mener à bien par une rare énergie.



TROISIÈME PARTIE

---

L'EMPIRE COLONIAL  
DE LA FRANCE MODERNE



## CHAPITRE VI

### L'ŒUVRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Le domaine colonial de la France moderne est surtout l'œuvre de la III<sup>e</sup> République, sortant de sa réserve en 1878, et reprenant les traditions de l'expansion française dans le monde.

Cependant, les gouvernements qui se succédèrent depuis 1815, s'ils n'ont pas réalisé une œuvre aussi grandiose, ne se sont nullement désintéressés de la question coloniale; le développement de notre influence dans le Levant, et la conquête de l'Algérie, suffiraient à le prouver.

Certes, ces gouvernements furent loin d'avoir tous l'esprit de colonisation; leur attitude fut assez diverse, et l'œuvre coloniale de cette partie du XIX<sup>e</sup> siècle s'en ressentit. Mais il est curieux de constater que les plus timorés furent entraînés par des courants d'opinion, ou par les événements aux-mêmes. De nouveaux continents s'ouvraient aux Européens; de plus larges horizons s'offraient à toutes les vieilles nations; celles-ci ne pouvaient se soustraire à leur destinée.

#### I. — 1815-1870

La question de la traite des noirs devait exercer, sur la politique de la Restauration, une influence primordiale. L'Angleterre avait aboli la traite en 1807; Napoléon, pendant les Cent jours avait décidé la même mesure. La Monarchie, au congrès de Vienne, ne put refuser d'entrer dans la même voie, et s'engagea à réaliser la suppression

de la traite dans un délai de cinq années. En réalité, la traite put continuer encore plus ou moins clandestinement; cependant les Antilles furent dès lors abandonnées; et le pays de la main-d'œuvre lui-même, le continent noir, où nous possédions le Sénégal et ses dépendances, devint l'objet des soins des coloniaux.

La Restauration d'ailleurs, au lendemain d'une période malheureuse, avait su sauvegarder la dignité du pays et, après 1815, s'était refusée à toute concession de complaisance, qui aurait pu passer pour une faiblesse; c'est elle enfin, qui dans ses derniers jours, bravant la mauvaise humeur anglaise, devait entreprendre, dans le même esprit, l'expédition d'Alger.

Dans le domaine économique, elle revint franchement aux principes du Pacte Colonial; les colons certes, réclamaient des libertés, mais ce furent, paraît-il, les armateurs qui réussirent à faire triompher la thèse qui était avantageuse pour eux.

L'attention se portait en même temps sur une nouvelle manière de mettre en valeur les colonies :

« Ces recherches diverses autour du problème colonial, dit G. Hardy, avaient fixé l'attention sur les méthodes employées et les résultats obtenus par les Hollandais, aux îles de la Sonde. On savait qu'une étude attentive des ressources naturelles, jointe à une politique sociale toute de pacification et d'adaptation locale, avaient permis au gouverneur général Van den Bosch et à ses collaborateurs, de couvrir les Indes Néerlandaises de magnifiques plantations, d'introduire dans les cultures tropicales des perfectionnements techniques d'une portée considérable, de faire passer la population de Java de 3.500.000 âmes à 25.000.000, et de rapporter à la Métropole, en un quart de siècle, plus d'un milliard de bénéfices nets. »<sup>1</sup>

Il ne s'agissait plus de laisser à des Compagnies privilégiées le soin d'une exploitation étroite, nonchalante, ou bien égoïste. On entrevoyait que l'Etat devait se charger

1. *Op. cit.*

de consolider et d'étendre sa domination, et, en même temps, de présider à la réalisation des produits, avec la collaboration de la main-d'œuvre indigène. C'est dans cet esprit qu'en 1816, le Gouvernement fournit d'importants subsides aux colonies pour poursuivre leur expansion, et les idées nouvelles furent appliquées au Sénégal, à la Guyane, à Madagascar.

Au début, on tâtonna pas mal dans cette voie, et, faute d'expérience, les premiers résultats furent peu encourageants; mais on persévéra. Les comptoirs devinrent des territoires; des explorations de large portée furent menées à bien; c'est l'époque de la reconnaissance des sources de la Gambie et du Sénégal, du Fouta Djalon et du Bambouk. Et déjà l'on voit poindre à nouveau, avec les voyages de René Caillié, cet esprit d'aventure et d'action individualiste qui devait, à la fin du siècle, donner pour la seconde fois à la France un immense empire.

Dans les régions du globe même, où nous n'avions pas encore d'établissements, on noua des relations : en Extrême-Orient par exemple.

Cette politique fut surtout l'œuvre de quelques ministres, Portal, Dubouchage et le duc de Richelieu, soutenus par les grands ports.

Portal fit créer par ordonnance « le Conseil Supérieur du Commerce et des Colonies » et, à la Présidence du Conseil des ministres, un bureau « du Commerce et des Colonies ».

Le Secrétaire d'Etat Lainé disait à la Chambre en 1821 : «... Renoncer aux colonies, c'est vouloir abjurer dans la suite le commerce maritime; ce serait exiler les Français des mers, leur interdire la navigation, et en faire pour ainsi dire les Chinois de l'Europe. »

Hyde de Neuville, en 1828, défendait encore vigoureusement les colonies, comme faisant partie de la monarchie « dont rien ne peut les détacher ».

Au contraire à l'intérieur, l'opinion, favorable aux agriculteurs français, se montrait hostile aux exploitations lointaines. C'est pourquoi l'on vit le Ministère Villèle abandonner la politique coloniale; mais l'initiative indivi-

duelle devait suppléer, dès lors, à l'action défailante du gouvernement.

D'ailleurs, à la fin de son existence, la Restauration fit œuvre coloniale de diverses manières : pour favoriser la religion, elle soutenait l'action des Missions à l'étranger et préparait ainsi notre magnifique expansion intellectuelle dans le Levant (qui a été décrite déjà); elle entreprenait enfin la conquête de l'Algérie.

La monarchie de juillet n'était point un gouvernement porté à l'aventure, et son désir de ne pas déplaire à l'Angleterre la rendit plus craintive que la Restauration en matière coloniale.

Mais, chez beaucoup de militaires, les campagnes d'Algérie avaient réveillé la veille ardeur française, et il existait un parti de commerçants et d'industriels, très bourgeois il est vrai, mais qui n'en demandaient pas moins la création de marchés extérieurs. Or il apparaissait que le commerce français ne pouvait plus compter sur ses anciennes colonies : le sucre de canne, par exemple, était détrôné par le sucre de betterave.

Sans envisager des explorations ni des extensions nouvelles de notre domaine, on songea à établir des *points d'appui* pour notre commerce, à proximité des régions nouvelles qui s'ouvraient aux affaires.

Pour la question d'Algérie, héritée des précédents gouvernements, l'on hésita longtemps; on se maintint d'abord à Alger pour l'honneur du pavillon; à partir de 1834 le gouvernement parut un peu plus résolu à tenter la colonisation du pays, et en 1840, on s'y mit franchement. Il est curieux de constater que tout de suite, alors que les tendances de l'époque n'étaient guère aux aventures, on songea à faire en Algérie de la colonisation pure, avec mise en valeur du sol et peuplement.

D'autre part le gouvernement de Louis-Philippe voulant, comme la Restauration, favoriser la religion, continua à soutenir l'œuvre des Missions dans le proche Orient.

La grande affaire du moment fut la question de la main-d'œuvre.

La traite était abolie en principe, mais le trafic clandestin demeurait intense. En 1831 une loi fort sévère tenta de l'enrayer, puis on se préoccupa d'abolir l'esclavage, supprimé par l'Angleterre en 1833. Le débat fut vif naturellement et des projets furent discutés en 1839 puis en 1843. La décision ne devait pas être le fait de ce régime; du moins de nombreuses mesures d'atténuation ou de transition furent-elles prises de 1833 à 1848.

C'est la République de 1848 qui, fortement imbue de mysticisme social, décida la suppression immédiate et totale de l'esclavage; les esclaves durent tous recevoir leur liberté tandis qu'une indemnité était allouée aux propriétaires. Cette brusque mesure, même préparée de loin par la monarchie, eut d'assez vives réactions. Les noirs affranchis confondirent souvent — c'était fatal — esclavage et travail, et ne voulurent plus rien faire; beaucoup quittèrent les plantations, et, sans ressources, se livrèrent à toutes sortes de forfaits, aux Antilles en particulier.

Il ne faudrait pas croire cependant, que la République fût hostile aux colonies. Dès la présidence de Louis-Napoléon, elle avait conçu un programme colonial; c'était, bien entendu, un programme libéral, qui comportait la liberté du commerce, mais qui se proposait en outre, au Sénégal par exemple, d'affranchir nos transactions de toutes les entraves qu'elles subissaient encore du fait des chefs indigènes.

Avec le second Empire enfin, la politique coloniale allait prendre une véritable ampleur.

Napoléon III, pour se concilier l'appui du parti catholique, allait soutenir les Missions, non seulement dans le proche Orient, mais jusqu'aux contrées les plus reculées du Pacifique. Il allait même adopter cette politique avec beaucoup plus de netteté que Louis-Philippe et Guizot, que leur prudence avait souvent arrêtés dans cette voie. Napoléon III ne cessera de mettre sa diplomatie et ses escadres au service des œuvres catholiques dans le monde. Cette attitude devait nous valoir des avantages en Nouvelle Calédonie; il n'est pas certain qu'elle nous ait servis au Siam et en Cochinchine.

Le Second Empire suivit la République de 1848 qui avait nettement rompu avec l'ancien « système » colonial. Bien entendu il ne tenta pas de revenir sur l'abolition de l'esclavage, et se borna à faire régner l'ordre aux Antilles, en cherchant à y développer les cultures alimentaires et le café.

Au point de vue économique, la loi du 3 juillet 1861, permit aux colonies d'acheter et de vendre aux étrangers toutes espèces de marchandises, et même de commercer sur navires étrangers. C'était la fin du Pacte Colonial.

La notion coloniale moderne, se fait jour sous l'administration de Chasseloup-Laubat, ministre de 1859 à 1867 :

« Il ne s'agit pas, dira par exemple celui-ci, à propos de la Cochinchine, de fonder une colonie telle que nos pères l'entendaient, avec des colons d'Europe, des institutions, des réglementations et des privilèges; non, c'est un véritable *empire* qu'il faut créer, une sorte de suzeraineté, de souveraineté, avec un commerce libre, accessible à tous, et aussi un établissement formidable, d'où notre civilisation chrétienne rayonnera sur ces contrées, où tant de mœurs cruelles existent encore. »

Faut-il mentionner comme manifestation coloniale les expéditions au loin? A tout le moins celles de Syrie et du Mexique?

Il n'est pas douteux que l'expédition de Syrie contribua à rétablir notre prépondérance au Levant.

Quant à l'expédition du Mexique, née des visées ambitieuses d'une femme, l'impératrice Charlotte, on ne pouvait supposer qu'elle suffirait à substituer l'influence française à la culture espagnole, profondément enracinée dans l'Amérique Centrale. Ce ne fut qu'une aventure, mais qui a laissé quelques traces : on trouve encore, sur la route de Mexico, un certain nombre de familles françaises demeurées dans le pays.

## II. — LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Alors que l'Empire était absorbé par cette politique mondiale : Algérie, Syrie, Mexique, guerres de Crimée et d'Italie, Egypte même, un brusque rappel sur la frontière du Rhin venait contraindre la France, une fois de plus, à se replier sur elle-même; une fois de plus, les préoccupations continentales venaient couper les ailes à ses rêves d'expansion.

Le coup fut rude. Et le régime nouveau, né de la défaite et d'une révolution, devait rester longtemps timide et réservé, attitude qui s'explique fort bien par celle du vainqueur, demeuré longtemps menaçant sur le Rhin pendant les années qui suivirent, et d'autre part poussant la France à disperser ses forces à nouveau.

La fin de l'année 1878, c'est-à-dire le moment où le parti républicain reprit l'avantage en France, marque nettement le début d'une renaissance. Des hommes nouveaux, qui allaient donner à l'expansion coloniale une admirable vigueur, prennent le pouvoir : parmi eux émergent les figures de Jules Ferry, de l'amiral Jauréguiberry, de de Freycinet; le premier, vosgien combatif et tenace, le second, soldat énergique et tranchant, le troisième, ingénieux et souple, mais tous trois soucieux de grands résultats.

Les premiers cabinets qui se succèdent jusqu'en 1883, et notamment le premier ministère Jules Ferry, marquent encore une période de tâtonnements; et cependant sur tous les points où les intérêts de la France sont engagés, on voit le gouvernement prendre des initiatives énergiques : c'est l'occupation du Tonkin, la pénétration du Soudan, l'occupation du Bas-Congo, enfin l'expédition de Tunisie.

La politique coloniale de Jules Ferry s'affirme sous son deuxième ministère. « Les nations, déclarait-il, ne sont grandes que par l'activité..... Rayonner sans agir, pour une grande nation, c'est abdiquer. »

Il voyait la nécessité, pour les Puissances européennes,

de s'ouvrir de plus en plus de nouveaux marchés; mais il estimait aussi que « la prédominance économique suit la prédominance politique » et que l'on ne saurait se contenter de l'installation de comptoirs.

C'est alors que se réunit la conférence de Berlin, en 1884. Jules Ferry s'était heurté un peu partout à l'Angleterre; il avait dû renoncer à l'Egypte au profit de cette dernière; il s'était aliéné l'Italie par l'expédition de Tunisie; il s'était heurté au roi des Belges en Afrique équatoriale. Les complications internationales, qui pointaient à l'horizon du fait des partages inéluctables, firent accepter au ministre français l'idée d'une conférence, lancée par le Chancelier d'Allemagne; le prince de Bismarck avait en effet pris ombrage de la politique d'exclusivisme colonial, pratiquée par l'Angleterre, et était disposé à soutenir la France; il avait d'ailleurs le désir de lancer lui-même, sans occuper de territoires, des sociétés commerciales, et l'Angleterre ne considérait pas ces projets d'un œil favorable. Les deux hommes d'Etat furent donc d'accord pour ouvrir une conférence, à laquelle prirent part les Etats de l'Europe — à l'exception de la Suisse et des Etats Balkaniques — et les Etats-Unis d'Amérique.

Elle aboutit à la convention de Berlin du 26 février 1885.

Celle-ci institue en Afrique, comme le désiraient la France et l'Allemagne, le principe de la « porte ouverte », et l'égalité commerciale entre Européens; elle proclame la liberté de navigation sur le Congo, le Niger et leurs affluents, suivant les principes adoptés au congrès de Vienne pour les fleuves d'Europe internationalisés; elle décide enfin que toute occupation de territoire, pour être valable, devra être effective et notifiée aux Etats participants.

Cet acte fondamental, fut accompagné d'une série de conventions entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre, destinées à déterminer ce que l'on appela les « sphères d'influence », notion assez dangereuse, dont l'Angleterre devait à plusieurs reprises tirer profit à notre détriment. Un autre accord créait l'Etat indépendant du Congo, propriété du roi des Belges.

La conférence fut assez mal accueillie par l'opinion française : le parti de la revanche blâmait une action poursuivie d'accord avec l'Allemagne, notre ennemie de la veille, qui avait cruellement mutilé la France; d'autre part, les adversaires de la politique coloniale, G. Clemenceau en particulier, reprochaient à Jules Ferry de nous aliéner les sympathies d'une grande partie de l'Europe. Un incident de l'occupation du Tonkin, l'échec de Langson, servit de prétexte à l'opposition pour renverser Jules Ferry : on sait combien, en France, l'opinion est impressionnable et prompte à s'émouvoir.

Les années qui suivirent la chute de Jules Ferry (1885-1892) furent, par un malencontreux hasard, parmi les plus troublées à l'intérieur que connut la troisième République. Néanmoins, la colonisation n'était nullement délaissée; au contraire, elle comptait en dehors des partis politiques, de nombreux adeptes : un parti colonial s'était à nouveau formé, et la conviction individuelle des hommes qui le composaient suppléa à l'action du gouvernement; par l'influence qu'ils exerçaient sur l'opinion, par leur action propre lorsqu'ils appartenaient au Parlement, ils contribuèrent puissamment à développer notre œuvre coloniale.

En fait, cette période fut marquée par de nombreuses missions, qui parcoururent les régions non reconnues de l'Afrique Occidentale : c'est l'établissement du Protectorat de la France sur le Soudan et notre poussée presque jusqu'à l'embouchure du Niger, où nous devons être devancés par l'Angleterre; c'est notre expansion au Congo, qui devait donner naissance à la colonie Congo-Gabon que l'on s'efforça d'étendre vers le Nord et de relier au Tchad, puis à l'Algérie.

L'Afrique équatoriale, en même temps, voyait se dérouler d'importants événements : le Roi des Belges, se trouvant aux prises, dans ses possessions du Congo, avec d'assez graves difficultés qu'il ne pouvait résoudre seul, provoqua la réunion, à Bruxelles en 1889, d'un congrès analogue à celui de Berlin. Officiellement, il s'agissait de mettre fin à

la traite des esclaves; mais le congrès décida aussi d'autoriser les divers Etats de cette partie de l'Afrique, et spécialement l'Etat indépendant du Congo, à prélever des droits de douane, contrairement aux stipulations du Congrès de Berlin : c'était là une mesure vitale pour l'Etat indépendant. Le Roi des Belges dut même emprunter 25 millions à la Belgique, avec cette clause qu'en cas de non remboursement, le Congo deviendrait propriété de la Belgique : c'était une atteinte au droit de préemption de la France, atteinte contre laquelle celle-ci ne s'éleva que mollement, assurée que ces territoires ne passeraient pas en tous cas à l'Angleterre.

C'est enfin l'époque de la préparation des expéditions du Dahomey et de Madagascar.

« De 1879 à 1895, avec des alternatives d'audace et de prudence, mais avec une suite remarquable et sans compromettre la paix de l'Europe, la France a conquis la Tunisie, le Soudan et la Guinée, le Congo, l'Annam, le Tonkin, préparé la conquête de Madagascar et du Dahomey et l'expansion du Congo vers le Nord, organisé l'Indo-Chine et écarté la Chine de l'Extrême-Orient français, consolidé notre position dans l'Océan Indien et le Pacifique. C'était là une merveilleuse moisson.

« De plus, la colonisation, malgré les déboires et les adversaires, est décidément devenue pour la France une tradition; elle est désormais fondée sur une expérience longue et variée, et sur une doctrine claire et précise. Les gouvernements qui se succèdent, peuvent consacrer à l'expansion coloniale une activité plus soutenue et méthodique : aucun d'eux ne songera à la négliger résolument... <sup>1</sup> »

Dans la période suivante (1892-1905), la France se heurte de plus en plus à l'Angleterre, aux confins de ses possessions dont le contour se dessine, et aussi à l'Allemagne qui, devenue grande Puissance industrielle, cherche des débouchés, se trouvant ainsi susciter l'inquiétude de l'Angleterre.

Cependant le rapprochement franco-allemand, qu'aurait

pu provoquer cette similitude de situation, ne se fit pas et la politique d'entente franco-anglaise reprit le dessus, marquée par la convention de 1904 qui réglait toutes les questions pendantes entre les deux nations.

Ces tâtonnements gênèrent bien un peu le développement de notre œuvre coloniale, mais sans pouvoir l'arrêter, parce que le mouvement était alors bien engagé.

Cette période voit régler la question d'Égypte, où la France cédait définitivement la place à l'Angleterre, après avoir, de bonne grâce, reculé à Fachoda; elle voit également notre arrêt sur le Bas-Niger, où nous ne gardons du Soudan que des territoires peu convoités, autre recul devant l'Angleterre. Elle est marquée enfin par un règlement difficile de nos relations avec le Siam, et par des difficultés au Maroc.

Pourtant en ces treize années, nous avons conquis le Dahomey et Madagascar; pacifié et organisé le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire, et plus loin le Tchad; organisé de même, en Extrême Orient, le Tonkin et le Laos.

La période de 1906 à 1912 se distingue par l'établissement de notre protectorat au Maroc, après bien des difficultés. Le ressentiment qu'en conçut le parti pangermaniste allemand, ne fut peut-être pas étranger à la guerre qui devait bientôt éclater.

Il est à noter que cette action coloniale intense, se développant opportunément au moment où intervenait le partage du continent africain, ne semble pas avoir été voulue ni conduite par le gouvernement. Il est vrai qu'à ce moment les ministères se succédaient incroyablement vite; l'instabilité politique était grande, et la France tout entière préoccupée d'affaires intérieures qui l'agitaient. On a fait remarquer que seule, l'expédition du Dahomey fut votée par les Chambres.

Les événements décisifs de notre histoire coloniale furent seulement acceptés, subis même souvent, par une opinion publique en révolte : témoin l'impopularité du ministre de la guerre qui fit l'expédition de Tunisie, témoin la chute de Jules Ferry, pour ne pas mettre en cause les vivants.

L'heureuse continuité de notre politique coloniale s'explique par l'existence de ce parti colonial qui prit naissance en 1878 et n'a fait que se renforcer.

Des hommes, appartenant ou non au Parlement, y jouèrent un rôle prépondérant, actif et visible quand — hommes politiques — ils étaient au pouvoir, et un rôle d'influence et de direction occulte lorsqu'ils s'en trouvaient écartés. On les voyait, en outre de leur action au gouvernement, soutenir énergiquement ceux qui étaient, sur place, dans les continents lointains, les acteurs de ces immenses entreprises : explorateurs ou officiers de l'armée coloniale qu'ils conseillaient, encourageaient, poussaient, défendaient parfois. Parmi ces hommes, il est impossible de ne pas citer celui qui fut le premier titulaire du sous-secrétariat des Colonies, créé à la marine, Eugène Etienne, qui fut et resta le chef incontesté du parti colonial. Sous-secrétaire d'Etat aux colonies à deux reprises, quelques mois en 1887, puis de mars 1889 à mars 1892, ce fut lui qui, avec de larges vues, créant les gouvernements généraux, donna à nos grandes colonies leur forme moderne.

Faut-il croire que dans les démocraties, les grandes idées et les grands résultats ne soient jamais le fait de la représentation populaire? et que seuls des dictateurs, ou des hommes fortement attachés à une doctrine réussissent à les imposer? La puissance de la France paraît être dans l'action de tels hommes, dont l'influence dépasse largement les limites du pouvoir éphémère et visible, que le hasard des majorités leur attribue.

Il convient d'associer à l'énergie de ces hommes, celle des officiers ou administrateurs qu'ils soutenaient.

Le rôle de notre marine de guerre, qui fut si brillant avec les Bouet-Wuillaumez en Afrique, les Courbet, les amiraux gouverneurs de la Cochinchine en Extrême-Orient, et aussi les Fr. Garnier et les Rivière est à signaler tout d'abord.

Puis ce fut l'infanterie de marine, devenue infanterie coloniale, et rattachée à l'armée de terre, ainsi que l'artillerie coloniale, qui fournirent, pour la plus grande part, cette

pléiade de jeunes officiers et aussi de chefs plus mûrs, qui tentèrent des raids inouïs dans les continents inconnus. Avec des moyens toujours réduits et précaires, sans disposer même de troupes blanches, et créant sur place, par l'utilisation des indigènes, l'outil vivant indispensable, ils réalisèrent ainsi, en parcourant par petites troupes la grande Afrique, notre empire noir.

### III. — LES « UNIONS » DE COLONIES.

La forme de nos grandes colonies récentes s'oppose vivement à celle des « vieilles colonies ». Si le Sénégal et la Cochinchine ont conservé partiellement, dans le vaste cadre moderne, l'aspect ancien, avec représentation au Parlement, celles de nos possessions qui datent de la troisième République sont conçues différemment.

Qu'elles soient ou non des Unions, les colonies ont à leur tête des gouverneurs généraux. (Dans le cas des Unions, le gouverneur général a néanmoins un rôle administratif qu'attestent la présence de services généraux et l'existence d'un budget général). Ces gouverneurs généraux ont toujours auprès d'eux un conseil dit d'administration ou de gouvernement, dans lequel il faut bien voir une survivance des idées anciennes.

Ces conseils, formés des principaux fonctionnaires, s'expliquaient lorsque les gouverneurs étaient des militaires peu rompus à l'administration : un directeur de l'intérieur, un ordonnateur financier, un procureur général l'assistaient et formaient tout naturellement son *conseil privé*.

On peut concevoir que le conseil des chefs de services soit toujours utile à un gouverneur civil qui est un homme politique. Cependant, ce gouverneur étant maintenant seul responsable, l'existence officielle du conseil offre moins d'intérêt.

Ce qui ne se conçoit plus du tout, c'est la présence de colons ou d'indigènes dans ce conseil.

La représentation des Français, comme des indigènes,

doit être organisée, certes, et progressivement; des assemblées, dont les membres sont désignés ou élus, peuvent recevoir des attributions de plus en plus larges, au point de vue financier principalement. Mais il paraît logique qu'elles soient complètement distinctes du Conseil des directeurs.

Or, nous voyons encore auprès des gouverneurs généraux, des conseils d'administration, dont les membres sont nommés par lui ou sur sa proposition, et composés moitié de fonctionnaires et moitié de notables, qui n'ont les uns et les autres que voix consultative.

Il nous semble voir là une confusion qui ne peut être que fâcheuse. Elle l'est d'autant plus que l'on tend à donner à certains conseils d'administration la faculté de *délibérer* en matières de dépenses et d'impôts. S'il doit délibérer, qu'y font les fonctionnaires? Et que n'organise-t-on franchement une assemblée représentative?

La représentation des populations, en Algérie et au Maroc, a été conçue dans ce sens. On sent, dans les dernières réformes, que l'Indo-Chine y tend aussi.

Chaque colonie de l'Union a sa personnalité et son budget. Elle a, à sa tête, un lieutenant gouverneur ou Résident, suivant qu'elle est colonie d'administration directe ou Protectorat. La représentation y est plus ou moins développée. L'étude des différents pays qui forment la plus complexe de ces unions, l'Union Indo-Chinoise, pourra donner une idée de cette organisation.

## CHAPITRE VII

### LE MONDE NOIR

#### I. — L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE <sup>1</sup>

##### 1. — *Les débuts.*

Sans doute convient-il, avant de parler du Sénégal, de mentionner cet essai de colonisation des Canaries, que tentèrent les Normands au début du xv<sup>e</sup> siècle.

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, ils avaient fondé des établissements sur la côte occidentale d'Afrique. En 1402, un des leurs, Jean de Béthencourt, ruiné dans les guerres avec les Anglais, mit à la voile pour ces régions, avec l'espoir de refaire sa fortune; associé avec le chevalier Gadifer de la Salle, et aidé de cinquante compagnons, il prit possession des Canaries et se fit reconnaître « seigneur » de ces îles par les souverains de Castille. A plusieurs reprises cependant, il retourna en Normandie pour chercher des colons et des ouvriers, et en 1406, y rentra définitivement, après avoir fait reconnaître son neveu comme gouverneur. Mais les Espagnols reprirent possession des îles quelques années plus tard.

Béthencourt avait aussi touché le continent, mais il n'était pas le premier.

Les Espagnols et les Génois, au cours du xiii<sup>e</sup> siècle,

1. BIBLIOGRAPHIE. — G. Hanotaux et A. Martineau : *Op. cit.*, t. IV. *L'Afrique occidentale* par M. Delafosse (non paru), ouvrage dont nous sommes inspiré dans le présent chapitre. — Aug. Terrier et Ch. Mourey. *L'Expansion française et la formation territoriale (de l'A.-O.-F.)*.

avaient reconnu les côtes du Sénégal et Béthencourt utilisèrent leurs récits. Les Portugais et les Normands y parurent à leur tour, au cours du xv<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque, les bâtiments normands qui se rendaient au Brésil cherchaient des bois et des peaux, faisant escale à l'île de Gorée. « Les Français, écrivait en 1594, le capitaine André Alvarez d'Almada, s'y croient chez eux tout comme s'ils étaient dans un des ports de leur patrie ».

En 1624, fut fondée, par des Dieppois et des Rouennais, la première compagnie de commerce — compagnie privée — qui se donna pour objet d'explorer le Sénégal et la Gambie et d'y trafiquer. Richelieu intervenant, lui accorda l'exclusivité du commerce pour dix années; une compagnie malouine obtenait peu après le même privilège, pour la côte s'étendant au-delà de Sierra Leone et jusqu'au Cap Lopez. Les premiers établissements français permanents, sont fondés sur le Sénégal en 1638 et, dès lors, les compagnies de commerce vont se succéder pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1758; tantôt une seule compagnie étendra ses opérations sur toutes les côtes occidentales d'Afrique, tantôt il y en aura deux, ayant respectivement pour domaine les côtes en deçà et au delà du Sierra Leone.

Les étrangers d'ailleurs commerçaient en même temps sur ces côtes, établis souvent aux mêmes points, ayant traité avec les mêmes chefs noirs; c'est ce qui explique ces enclaves étrangères qui apparaissent aujourd'hui sur les côtes de notre Afrique occidentale française et même au Sénégal.

Les compagnies françaises sont, pour la plupart, celles que l'on a déjà rencontrées, car le privilège des principales d'entre elles s'étendait à la fois à l'Afrique et à l'Amérique.

La Compagnie normande, devenue en 1658 compagnie du Cap Vert et du Sénégal, fonde en 1659 le Fort Saint Louis qui sera l'origine de la future capitale. Elle est expropriée par la grande compagnie des Indes occidentales en 1664, à laquelle succèdent des compagnies du Sénégal, plusieurs fois reconstituées.

Alors s'ouvre la période des guerres de Louis XIV.

C'est d'abord la guerre avec la Hollande. D'Estrées reprend aux Hollandais Gorée, qu'ils avaient occupée et s'empare de leurs comptoirs de Rufisque, Joal et Portudal, que nous conservons à la paix de Nimègue.

En même temps nous nous étendons : nous pénétrons dans la Gambie, plus tard dans le Galam où l'on compte trouver de l'or et dans le Cayor.

Puis, c'est le début des guerres avec l'Angleterre : la lutte va se poursuivre au Sénégal jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, arrêtant périodiquement le développement de nos établissements.

Nos postes sont détruits une première fois par les Anglais en 1643, et quand arrive André Brue, directeur d'une compagnie nouvelle, en 1677, tout est à faire à nouveau. Mais Brue s'y emploie activement. Il restera au Sénégal jusqu'en 1720 et donnera une remarquable impulsion à la colonie naissante.

On le voit traiter avec les Maures Trarza, qui menacent les rives du fleuve et pénétrer dans le Bambouk qui est réputé contenir de l'or. Il commence à jalonner de postes fortifiés la vallée du Sénégal, pour protéger les commerçants et « par une singulière divination des destinées de l'Afrique française, dit G. Hardy, songe à ouvrir une voie commerciale jusqu'au Niger. »

Il est remarquable que, dès cette époque, se dessine la colonie, telle qu'elle devait être encore un siècle plus tard.

Mais on devait entrer bientôt dans la période des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'Angleterre. La première (1744-48) n'affecta pas la colonie; mais la guerre de sept ans allait nous enlever nos établissements du Sénégal. La paix de 1763 nous rendit Gorée et ses dépendances; les Anglais gardèrent Saint-Louis dont ils avaient fait la capitale du commerce de la gomme.

La compagnie des Indes détenait toujours le monopole du commerce, mais le caractère des grands compagnies s'était modifié; leurs territoires avaient été transformés en Colonies de la Couronne.

Saint-Louis fut réoccupée pendant la guerre d'Amérique

(1779) et alors Gorée, Saint-Louis, nos stations du Cap Vert et de la Gambie, furent réunies pour former la colonie du « Sénégal et dépendances », ayant à sa tête un gouverneur.

Le traité de Paris (1783) consacra ces possessions.

Le commerce des produits du pays consistait surtout et même uniquement dans l'achat de la gomme, provenant du pays des Maures et que nous nous disputions avec les Anglais.

La traite des nègres, qui battait son plein, tenait une place autrement importante et s'étendait à toute la côte occidentale de l'Afrique. Le Sénégal, pour sa part, expédiait 8.000 esclaves par an; on compte que les Antilles françaises de 1779 à 1789, reçurent par an 36.000 esclaves; comme le déchet était important, il devait être acheté pour elles chaque année 40 à 45.000 noirs; c'est la côte du Bénin (ou des esclaves) qui en fournissait la plus grande part, d'où son nom.

La colonie, sous le gouvernement de Boufflers (1785-1787), se consolida. C'est lui qui acquit du roi du Cayor la presqu'île du Cap Vert dont l'aspect, plus agréable que la plaine aride où s'élevait Saint-Louis, retenait l'attention; et c'est alors que l'on voit apparaître pour la première fois le nom de Dakar, simple village du Cayor. En même temps, Boufflers mit en évidence la valeur stratégique de l'île de Gorée.

Mais la Révolution avait éclaté en France. La Colonie produisit en 1789 des cahiers du Tiers, qui s'attachaient surtout à revendiquer la liberté du commerce. La libération des esclaves, en 1794, n'y produisit aucun trouble.

En fait, la colonie resta à l'abandon et eut même à subir les empiètements des indigènes; on leur payait par traité, pour commercer librement, des redevances dites « coutumes »; comme elles furent négligées, en divers points des Français furent massacrés. Les Anglais s'étaient emparés de Gorée en 1800, et le traité d'Amiens ne nous rendit l'île que sur le papier. Nous ne devons rentrer en posses-

sion du Sénégal qu'en 1814, et le réoccuper seulement après bien des difficultés en 1816.

Dans l'intervalle, et dès 1789, des explorateurs anglais avaient mis à profit notre abandon, pour se lancer dans l'intérieur: ce furent le major Houghton, puis l'écossais Mungo-Parke, qui alla jusqu'au Niger, accomplissant un des premiers grands voyages de cette région de l'Afrique.

Durant toute cette période, des commerçants avaient, de leur côté, poussé au delà du Sierra Leone.

La compagnie des Indes avait envoyé en 1666 Villault de Bellefond vers l'Est; mais il ne dépassa pas la Côte de l'Or.

A la disparition de la compagnie des Indes, le privilège du commerce, au delà du Sierra Leone, fut donné à une compagnie spéciale dite « de la Côte d'Or et de Guinée » qui prit pied en 1687 à Assinie (côte de l'Ivoire); elle obtint du souverain du pays une concession et construisit un fort. Attaqué par les Hollandais, celui-ci fut abandonné en 1705. Assinie ne devait être réoccupée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Cent ans après seulement, en 1786, il fut décidé que de Gorée, port d'attache de notre marine, un voyage serait entrepris chaque année sur les côtes du Sud. C'est alors que fut fondé le poste d'Amokou dans le royaume de Commodo (Côte de l'Or); plus tard, nos navires de guerre créaient un poste au cap Lahou (Côte de l'Ivoire), à l'embouchure du Bendama.

Sur la côte du Bénin, dite aussi côte des Esclaves, nos premiers établissements remontaient aussi à 1667.

Ducasse avait fait alors un voyage au royaume de Juda ou Ouidah qui dépendait d'un vaste empire noir, dit royaume d'Ardras. Les Anglais et les Hollandais y trafiquaient déjà; les seconds détenaient même le monopole du commerce dans tout cet empire.

En 1669, la compagnie des Indes occidentales y envoya d'Elbée, qui obtint de fonder un comptoir, et sut même acquérir rapidement, auprès du souverain d'Ardras, une situation privilégiée.

Les ressortissants des différentes Puissances, s'entendirent pendant les guerres du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour ne pas se combattre; et le chevalier de Marchais, qui en 1725 visita à nouveau ces côtes, trouva à Ouidah les mêmes compagnies travaillant côte à côte.

Enfin, à la liquidation de la compagnie des Indes (de Law), les établissements « de la côte des esclaves » furent annexés au domaine de la Couronne, et un administrateur nommé à Ouidah. Pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, les comptoirs paraissent avoir été prospères; nous étions en bons termes avec le roi du Dahomey, qui s'était emparé du royaume de Ouidah en 1727, fait dont les conséquences lointaines devaient être d'importance.

Nous possédions aussi d'autres comptoirs sur ces côtes. Nous étions installés à la rivière Formose, aux bouches mêmes du Niger, dans le royaume d'Owari ou d'Owhère; une compagnie d'Owhère et de Bénin, avait été créée. C'est là qu'un botaniste, transporté par cette compagnie, étudia pour la première fois la liane à caoutchouc.

Tous ces établissements furent abandonnés pendant la Révolution, et notre absence devait se prolonger jusqu'au règne de Louis-Philippe.

L'histoire de nos établissements du Sénégal, au contraire, recommence avec la Restauration. Leur développement ininterrompu dès lors, devait aboutir avant la fin du siècle, à la constitution de cet ensemble de colonies qui couvre toute une partie du continent africain, et porte le nom d'Afrique occidentale française : A. O. F.

Les explorations, les opérations qui conduisirent à ce résultat furent complexes, souvent enchevêtrées et l'on ne peut, sans conventions arbitraires, les exposer avec quelque clarté. Il semble indiqué de poursuivre d'abord l'étude du développement de notre colonie du Sénégal, qui peu à peu, s'étend dans l'intérieur, et nous conduit jusqu'au moyen Niger et au Tchad. On reviendra ensuite, comme à des terrains d'opérations séparées — et qui pourtant ne le furent pas complètement — aux différents

points des côtes du sud, où devaient prendre naissance les colonies de la Guinée, de la côte d'Ivoire et du Dahomey.

## 2. — *Le Sénégal et le Soudan.*

Avec la Restauration, nous rentrions en possession de nos établissements de Gorée, du Sénégal, de la Gambie et conjointement aux Anglais et Hollandais, de droits sur certains points de la côte jusqu'au Sierra Leone. Dans notre colonie du Sénégal telle qu'elle se constituera, on verra en effet subsister une enclave anglaise : la Gambie. Les établissements des Portugais donneront également la Guinée Portugaise.

Quant aux comptoirs créés par nous un peu plus loin, ils seront bientôt distingués du Sénégal pour former les « rivières du Sud. » Leur développement reste assez distinct de celui du Sénégal, pour que l'on doive les ranger avec ceux des côtes des Graines, de l'Ivoire, de l'Or, des Esclaves.

Limitons donc au Sénégal la première partie de cet exposé.

Alors que les Antilles avaient constitué le plus clair de notre empire colonial à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attention se portait, à la Restauration, sur le Continent noir, où l'on espérait créer à nouveau les richesses que nous avons perdues avec Saint-Domingue. C'est ce qui explique les plans de colonisation et d'entreprises de culture, que l'on voit surgir alors. Ces idées étaient exposées dans un mémoire du Comte de Hogendorp, ancien agent de la compagnie hollandaise des Indes et aide de camp de Napoléon; l'auteur espérait surtout faire prospérer au Sénégal le coton et l'indigo. Les instructions, données au premier gouverneur, nommé après 1815, le colonel du génie Schmalz, contenaient tout un plan d'exploration et de pénétration d'abord, d'occupation pacifique ensuite et aussi de colonisation agricole. En France, il se constitua même une société, pour aller mettre en valeur la région du cap Vert,

et les colons arrivèrent malgré les avertissements du gouverneur; celui-ci voyait bien qu'il n'y avait même pas assez de terre pour nourrir les indigènes. Ces colons ne s'installèrent même pas : Schmalz sut exposer au baron Portal, que l'on ne pouvait songer, au Sénégal, à une mise en culture rappelant celle des Antilles. Il se préoccupa néanmoins d'acquérir des terres sur le bas fleuve, dans le Oualo, pour y tenter la culture du coton, se heurtant déjà aux protestations des Maures Trarza, qui prétendaient avoir des droits sur ces territoires. Il entreprit aussi l'exploration de l'arrière pays et, en 1818, un poste fut créé à Bakel, dans le Galam. Un commis de la marine, Mollien, s'avança par le nord dans le Fouta Djallon, pour couper la route aux Anglais qui, de la Gambie, tentaient de pénétrer dans l'intérieur du massif.

Le colonel Schmalz fut cependant tenu pour responsable de l'échec des grands espoirs que l'on avait conçus. En outre, c'était un officier de l'armée de terre qui occupait un poste jusque-là réservé aux marins. Il fut donc rappelé en 1820.

Les essais de culture furent continués et poussés après lui. On tenta d'acclimater, outre le coton, le ricin, le sésame, l'indigo; on entreprit l'élevage des vers à soie et de la cochenille; on étudia enfin la liane à caoutchouc. On crut pouvoir exploiter l'or du Bambouk, mais sans aucun succès.

D'ailleurs les essais de culture eux-mêmes ne donnèrent pas ce qu'on en attendait; et bientôt le gouverneur, nommé en 1827, déclara franchement que le Sénégal ne lui paraissait pas destiné à devenir jamais une colonie à cultures, et les entreprises agricoles furent abandonnées. Par contre, le gouverneur préconisait le développement du commerce. Nos comptoirs s'étendaient déjà sur le haut Sénégal jusqu'à Médine, et des horizons nouveaux allaient s'ouvrir.

C'est l'époque du grand voyage de René Caillé.

C'était le fils d'un pauvre boulanger des Deux-Sèvres qui, attiré par l'inconnu du continent africain s'était embarqué pour l'Afrique à seize ans avec soixante francs dans sa poche. Il y avait fait un premier séjour au Sénégal

de 1817 à 1819. Puis, désireux d'entreprendre un voyage d'exploration, rêvant de Tombouctou, il avait eu l'intelligence de revenir en 1824 faire un séjour chez les Maures Brakna pour apprendre l'arabe et se familiariser avec l'Islam. Pour être moins remarqué, il gagna le Rio Nunez et partit de là, déguisé, et se donnant pour un égyptien capturé par les Français, qui cherchait à regagner son pays. Il traversa le Fouta-Djallon, atteignit le Niger à Kouroussa, visita Dienné, Tombouctou et, s'étant joint à une caravane, revint par le Maroc, toujours sans ressources.

(A la vérité le major Laing, parti de Tripoli, avait déjà visité Tombouctou, mais il avait été assassiné en sortant de la ville.)

La monarchie de Ju Ilet certes, n'était pas entreprenante, et pendant les premières années qui suivirent 1830, les Français du Sénégal avaient limité leur effort au commerce de la gomme. Le roi sut cependant honorer Caillé, comme il convenait. D'autre part Louis-Philippe, en 1843, nomma au poste de gouverneur, l'amiral Bouet-Vuillaumez qui venait d'effectuer des voyages du plus haut intérêt dans le golfe de Guinée.

C'était un homme aux vues larges et lointaines, qui traça pour le Sénégal un remarquable programme de pénétration et d'occupation, comportant la création de postes fortifiés sur le haut fleuve. Il ne put le faire approuver par la métropole, demeurée timide en matière coloniale. Mais c'est ce même plan, que dix ans plus tard, Faidherbe devait reprendre, dans des circonstances plus favorables.

A la vérité, la colonie était encore assez misérable, et les quelques établissements dont la fondation avait été imposée à la compagnie de Galam végétaient; le commerce baissait, et, dans ces conditions, l'utilité de nos établissements au Sénégal fut même contestée au Parlement. Une commission interministérielle étudia alors le problème Sénégalais. Or, elle conclut que le Sénégal pouvait être appelé « à un riche et fécond développement », mais que ce développement était subordonné aux clauses suivantes : retour du commerce de la gomme à la libre concurrence;

suppression des compagnies privilégiées, développement des zones d'influence, et surtout, rétablissement de la sécurité et politique énergique à l'égard des peuplades voisines.

Un officier de haute valeur, Protet, fut mis à la tête du Sénégal et y resta quatre ans. Il confirma que la seule politique d'accords, sans manifestation de force, ne donnerait pas de résultats sérieux et durables. (On remarquera que nous avons, partout en Afrique, pratiqué d'abord vis-à-vis des noirs la politique d'entente et de douceur, qu'elle nous a donné parfois d'heureux résultats comme au Congo, et que nous n'avons eu recours à la force que sous l'empire de la nécessité).

Avec la Présidence de Louis Napoléon et le second Empire, une impulsion toute nouvelle fut donnée à la colonisation. Nos gouverneurs reçurent l'ordre de libérer le commerce des « coutumes » payées aux indigènes, d'affirmer la souveraineté de la France sur les rives du fleuve, et bien entendu, d'assurer la sécurité de nos établissements.

Un fort fut construit à Podor, par Faidherbe alors capitaine du Génie; les Toucouleurs qui nous harcelaient étaient châtiés par le même officier, qui bientôt, ayant su donner sa mesure, était appelé au gouvernement de la Colonie (1854).

Faidherbe avait trente-six ans et devait rester tout d'abord au Sénégal sept années, puis y revenir de 1863 à 1865. C'est lui qui exécutera le plan d'occupation effective tracé dix ans plus tôt par Bouet Wuillaumez; il comprendra d'autre part l'intérêt vital de la pénétration du Soudan, pour aboutir à la jonction politique et économique du Sénégal et du Niger.

Il ne disposait ni de grands moyens matériels, ni de troupes nombreuses. C'est avec quelques centaines d'hommes, surtout indigènes, qu'il parviendra aux portes du Soudan. Par la suite d'ailleurs, c'est toujours avec d'aussi faibles effectifs que nos officiers et nos administrateurs devaient occuper et pacifier l'Afrique française.

Faidherbe s'intéressa d'abord à la vallée du Sénégal; il réprima les incursions des Maures dans les Oualo, et

finalement annexa cette province. Il occupait d'autre part et successivement, les districts du Fouta Sénégalais : les indigènes comprirent alors que notre politique prenait une allure nouvelle. Faïdherbe passe ensuite dans le Khasso que menaçait un conquérant noir déjà puissant, El Hadj Omar; il gagne Kayes et Médine, fait alliance avec le roi du Khasso et construit un fort à Médine.

El Hadj Omar était un aventurier, fils d'un marabout toucouleur, qui lui-même, représentant de la secte musulmane des Tidjanya, était arrivé à se créer une popularité. Il devint bientôt menaçant, pillait les comptoirs des commerçants de Bakel et assiégea le fort de Médine, incitant même à la révolte les gens de Saint-Louis. Faïdherbe le repoussa loin du Sénégal sans mettre fin à sa puissance.

Après un séjour en France, Faïdherbe revint en 1863 et dès lors, se préoccupa surtout d'atteindre le Niger : il avait parfaitement distingué le parti que l'on pourrait tirer, pour le coton, des terres inondées de ses rives. Passant un traité avec les habitants de Tombouctou, il envoya une mission à Hadj Omar, installé alors à Segou; celle-ci ne toucha pas le chef noir, qui mourut avant son arrivée, mais elle reconnut la route du Sénégal au Niger.

Sur la côte, Dakar avait été fondée en 1857, pour remplacer Gorée devenue trop étroite; le Cayor, avec plusieurs années d'agitation, fut enfin annexé en 1864.

Au nord, le Gouverneur avait fait explorer la baie du Levrier, où devait s'élever plus tard Port-Etienne; au sud, nous nous installions dans la Mellacorée et la Casamance.

Faïdherbe s'était non moins intéressé à l'organisation administrative. L'école des otages, devenue plus tard l'école des fils de chefs, était fondée, ainsi qu'une école franco-musulmane. La Banque du Sénégal, qui devait devenir la Banque de l'A. O. F. était créée; on commençait la carte du pays. Enfin, l'on constituait des compagnies de tirailleurs noirs.

L'œuvre de Faïdherbe fut continuée par ses successeurs. La Révolution de 1871, contribua seulement à donner à la colonie une physionomie nouvelle. Elle eut des députés,

et Gorée ainsi que Saint-Louis, furent érigées en communes de plein exercice, c'est-à-dire jouissant du régime des communes de France. On étendait à cette colonie naissante le régime que nous avons appelé « régime des vieilles colonies », parce qu'on n'en connaissait pas d'autre; c'est ce qui explique que dans l'A. O. F. actuelle, le Sénégal diffère des colonies plus récentes.

Avec 1875 nous arrivons à la période de la grande conquête. La complexité des événements rend leur exposé délicat.

Nous parlerons tout d'abord du développement du Sénégal proprement dit.

Le lieutenant-colonel Brière de l'Isle, nommé gouverneur en 1875, poursuivant l'exécution du plan tracé par Faidherbe, obtint des crédits pour les chemins de fer de Dakar à Saint-Louis et de Médine à Bafoulabé, premier tronçon de la ligne qui devait aboutir au Niger. (Il est curieux de noter que l'opposition qui se manifesta à la Chambre française contre ce projet préconisait déjà la jonction Niger-Algérie).

L'organisation administrative se perfectionnait en même temps, dans le sens de celle des vieilles colonies : un Conseil général était créé en 1879 au Sénégal, et Rufisque, érigée en commune de plein exercice; (Dakar devait l'être en 1887, complétant ainsi ce qu'on nomme les quatre communes du Sénégal). Un premier gouverneur civil, enfin, était nommé en 1882.

Notre domination continuait à s'affirmer. Nous abattions (1886-88) un soi-disant prophète apparu sur le haut Sénégal, Mahmadou Lamine, qui fut défait par le lieutenant Gallieni et tué.

Dès lors, notre occupation s'étend sur tout le territoire qui constitue aujourd'hui la colonie du Sénégal. Des conventions franco-portugaises et franco-anglaises, fixent les frontières des enclaves de la Gambie anglaise et de la Guinée portugaise.

Un décret, en 1895, avait organisé le Gouvernement

général de l'A. O. F. dont le titulaire administrait directement le Sénégal. Les gouverneurs civils s'étaient succédés; en 1902 mourait, après trente ans d'éminents services à la colonie, un des plus remarquables d'entre eux, qui fut au premier chef un homme de devoir, le D<sup>r</sup> Ballay.

La marche au Niger, qu'il convient d'exposer à part s'était poursuivie depuis 1878, et dès 1880 ce nouveau théâtre d'opérations avait été constitué en territoire distinct, sous le nom de Haut-Sénégal, et placé sous l'autorité d'un commandant supérieur, mais dépendant toujours du Sénégal.

La création du poste de Bafoulabé (1879) constituait le premier anneau de la chaîne qui devait aboutir au Niger; l'étude du tracé de la voie ferrée jusqu'à ce fleuve fut en même temps entreprise.

Cependant, on ne poussa réellement en avant qu'un peu plus tard, lorsqu'en France Jules Ferry arriva aux affaires. Une série de campagnes d'hiver de 1882 à 1885, sous la direction du colonel Borgnis-Desbordes, nous permirent alors d'avancer peu à peu. Un fort fut créé à Bamako. La jonction souhaitée Sénégal-Niger était opérée et, dès ce moment, l'on projeta de doubler la route par un chemin de fer.

En même temps, M. de Freycinet faisait rechercher le tracé d'une voie ferrée qui relierait l'Algérie au Soudan : trois missions partirent d'Algérie pour déterminer le tracé le plus favorable. L'une d'elles — la mission Flatters — fut massacrée par les Touareg et l'on renonça momentanément à ce projet, qui ne devait être repris que de nos jours. Ce seul fait donne une idée de l'ampleur de la politique coloniale conçue et poursuivie dès lors.

L'acte de Berlin reconnaissait notre domination sur le bief supérieur du Niger, mais le pays n'était pas purgé des deux chefs noirs qui entravaient notre marché : Ahmadou à l'est, et Samori au sud.

Les opérations, dirigées contre chacun d'eux, doivent être rappelées séparément.

*Ahmadou* était un fils d'Hadj-Omar. L'empire de celui-ci avait été divisé en quatre royaumes : le premier avait pour capitale Dinguiraye, le second Segou, le troisième était constitué par le Massina, le quatrième par le Kaarta avec capitale Nioro; c'est là que régnait *Ahmadou*.

Nous pûmes obtenir un traité de protectorat sur le premier de ces États; puis une série d'explorations nous permirent d'étendre notre horizon. En 1887 nous pouvions placer sous notre protection le pays Bambara. Le lieutenant Binger, pénétrant le premier dans la boucle du Niger, gagnait Sikasso, puis entra à Kong; il détruisait la légende des Monts de Kong qu'on trouvait alors sur toutes les cartes, et rentrait par Grand Bassam.

Galliéni avait commandé le haut fleuve, de 1886 à 1888. Il fut remplacé par le colonel Archinard qui exerça cinq années le commandement. Il devait parfaire la conquête, en mettant fin à l'empire Toucouleur, et jeter les bases définitives de cette colonie du Soudan, dont il fut le créateur, tandis que le colonel de Trentinian en devint ensuite l'organisateur.

En France, le mouvement colonial se dessinait nettement. Eugène Etienne, pour la seconde fois sous-secrétaire d'État aux Colonies en 1889, était décidé à donner à notre action une vive impulsion. L'année suivante, le prince Auguste d'Arenberg fondait le Comité de l'Afrique française, pour agir sur l'esprit public.

On comprenait, en particulier, que le Soudan n'était pas un simple prolongement de notre colonie du Sénégal, mais formait les premières assises d'un nouvel empire. De fait, en 1890, le territoire du Haut-Sénégal devient le « Soudan français ».

Cependant, nous ne tenions encore que la route du Sénégal au Niger et ne dominions le pays ni au Nord, ni au Sud.

Le colonel Archinard établit successivement notre autorité sur les royaumes de Dinguiraye et de Segou et s'attaqua enfin à *Ahmadou*. Nous arrivions en 1891 à Nioro d'où il s'était enfui.

Pendant plusieurs années encore, nous devons surveiller

la région de Segou, où les Peuls s'agitaient, et où se déroulèrent une série d'opérations assez pénibles. En même temps, il fallait se tourner contre Samori, dont il sera parlé plus loin. Enfin, la situation fut éclaircie et les opérations contre Ahmadou purent être reprises. Chassé du Massina, puis du Mopti, il devait aller mourir au Sokoto en 1898.

La lutte contre *Samori* s'était déroulée d'autre part.

Simple ambitieux qui se donnait pour réformateur religieux, il s'était taillé vers 1877-79 un domaine autour de Kankan, et avait étendu son autorité sur le Ouassoulou et le Manding. En 1881, les villages menacés par lui imploraient le secours du colonel Borgnis-Desbordes; nos troupes se portaient alors sur la rive droite du Niger et le repoussaient vers l'est; mais on ne voulait pas engager d'opérations plus lointaines, de sorte qu'il put reconstituer ses forces, et nous tenir en éveil seize années.

Il nous attaqua à nouveau après notre occupation de Bamako (1883) puis en 1885, et réussit à nous faire échec. Après un semblant de paix avec nous, il combattit d'autres royaumes indigènes, celui de Sikasso notamment; puis comme ses partisans venaient piller les territoires soumis, il fallut reprendre la lutte contre lui. Elle devait se poursuivre sans interruption, marquée notamment par les campagnes du général Archinard en 1889 et 1890, dont la seconde nous conduisit au delà du Niger à Bissandougou; puis par les opérations de 1892-93 dans la région accidentée qui forme le N. E. de notre côte d'Ivoire actuelle, sous le commandement des colonels Humbert et Combes, puis Bonnier. Samori fut enfin rejeté dans la région nord de la côte d'Ivoire, pays peuplé et riche, où il trouva malheureusement à se ravitailler.

Le pays de Kong demanda notre appui. Une colonne, commandée par le colonel Monteil, fut organisée en Côte d'Ivoire mais, arrêtée par une marche difficile dans la forêt, elle ne put avoir d'action efficace. Samori se porta alors plus à l'est vers la Comoë et la Volta, et entreprit de combattre les Anglais. Le chef d'une mission, qui se rendait auprès de lui, le capitaine Braulot ayant été assassiné

par des noirs à sa dévotion (1898) il fallait en finir : nous nous installâmes à Kong ; la route de l'est était fermée à Samori par nos postes de la Haute Comoë<sup>1</sup> ; il était dès lors encerclé.

En même temps, nous nous emparions, non sans peine, de Sikasso, dont le chef avait refusé l'engagement de ne plus prêter appui à Samori ; cette place passait aux yeux des noirs pour imprenable. Samori fut très frappé de notre succès et s'enfuit dans la direction du S. O. vers la région qui borde la grande forêt. Le lieutenant Welfell surprit bientôt son campement et enfin le lieutenant Gouraud s'empara de sa personne. Il fut déporté au Gabon.

En 1892, le Soudan français avait été complètement détaché du Sénégal, pour devenir une colonie autonome avec un gouverneur *civil*. Peut-être était-ce un peu prématuré, en tout cas, l'ère des opérations militaires n'était pas close, parce que nous n'étions pas à l'abri des attaques des noirs : l'incident qui coûta la vie aux membres de la Mission Bonnier<sup>2</sup> le prouve très nettement.

En 1895 d'ailleurs, était créé le gouvernement général de l'Afrique occidentale française ; le Soudan cessa d'être autonome, et reçut un lieutenant-gouverneur.

La constitution du Soudan français devait être complétée par :

L'occupation de Tombouctou et la lutte contre les Touareg ;

La conquête de la Haute-Volta et des pays entre Niger et Tchad.

Ces opérations, d'ailleurs, avaient commencé tandis que se déroulaient les derniers événements.

C'est en 1893, que la flottille du Niger entrait à Tombouctou, un peu imprudemment, bien accueillie des noirs, mais non pas des Touareg qui terrorisaient la région. Le lieutenant-colonel Bonnier, occupé contre Samori,

1. V. plus loin p. 218.

2. V. ci-après.

apprenant la situation critique de nos marins, se porta à leur secours par le fleuve, prescrivant au commandant du Génie Joffre, directeur du chemin de fer, de gagner Tombouctou par terre. Parvenu à Tombouctou, le lieutenant colonel Bonnier était massacré dans une reconnaissance, mais le commandant Joffre rétablit la situation et par la construction des postes fortifiés, assura notre domination sur le pays.

La région, à l'ouest de Tombouctou, fut soumise un peu plus tard, sous le gouvernement du général de Trentinian. Un poste fut fondé à Gao en 1899, d'autres plus à l'est, jusque vers Zinder; la partie nord de la boucle fut occupée de même. Enfin, en 1903, les Touareg Oullimiden se soumettaient définitivement.

Après les défaites d'Ahmadou et de Samori, et la chute du royaume de Sikasso, nous étions maîtres de tout le pays, sur les deux rives du Niger, de ses sources à Mopi. Il restait à pacifier la boucle elle-même, et le pays à l'est du fleuve vers le Tchad et au N. O.

Ce fut encore une œuvre complexe.

Le point de départ des opérations, à l'intérieur de la boucle, fut l'exploration du lieutenant Binger (1887-89) que nous avons déjà relatée.

Peu après, un arrangement conclu à Londres (1890), fixait nos frontières avec les possessions anglaises : le royaume de Sokoto avec ce qui en relevait raisonnablement, était attribué à l'Angleterre, ainsi que le pays au sud d'une ligne allant de Say sur le Niger au Tchad. Le capitaine Monteil alla reconnaître cette région et revint par Birma et Tripoli.

De nombreux explorateurs visitent alors tout le pays qui, à l'intérieur de la boucle du Niger, s'étend au nord de la côte d'Ivoire actuelle, au nord également de la Gold coast, et enfin du Dahomey, ainsi que la région de Say. Le capitaine Toutée, partant de Boussa, remonte le Niger; le lieutenant de vaisseau Hourst le descend jusqu'à son embouchure.

Notre protectorat est bientôt établi sur les Mossi du

royaume de Ouagadougou, puis sur le Gourounsi (1896-97).

Nos progrès dans le bassin de la Volta étaient rapides, des postes destinés à contenir Samori étaient créés sur la haute Comoë.

Le lieutenant Voulet, à la même époque, opérait sa jonction au sud du Mossi avec les troupes du Dahomey. Say était occupée définitivement.

La marche vers le Tchad pouvait dès lors se poursuivre (1897-1898).

Alors intervint la convention franco-anglaise de 1898, qui nous attribuait le Mossi, le Gourounsi et le Gourma, mais donnait Boussa à l'Angleterre et fixait à nouveau la ligne Niger-Tchad.

Une mission (Voulet-Chanoine, devenue bientôt mission Jolland-Meynier) partit reconnaître cette frontière; elle se dirigeait d'abord vers Zinder pour venger le meurtre d'un officier (le capitaine Cazemajou) et construisait le fort de Zinder; continuant et contournant le Tchad par le Nord, elle devait se porter contre Rabah où nous la retrouverons.

La frontière fut alors fixée en forme d'arc de cercle autour de Sokoto, ne laissant d'autre chemin d'accès vers Zinder que le désert. Une nouvelle convention, en 1904, ne devait pas améliorer cet état de choses.

Il convient, pour terminer, de dire un mot de la rivalité franco-anglaise sur le Bas-Niger. En 1879, le commerce du delta était monopolisé par une puissante compagnie anglaise. Il se créa alors une compagnie française dite « de l'Afrique équatoriale » qui tenta des accords avec les indigènes. Le gouvernement anglais, en prenant ombrage, soutint dès lors la compagnie anglaise, contraignant la nôtre à lui céder ses comptoirs. Il semble bien que le Gouvernement français n'ait pas su réaliser la politique qui eût sauvé nos intérêts. Dès lors, la compagnie anglaise fut investie de privilèges par son gouvernement, passa des traités avec les indigènes, bref établit l'influence britannique.

C'est alors que la convention de 1890 fixa à Say la limite

méridionale de la zone française, limite que la convention de 1898 ramena à Ilo.

La navigation du fleuve, cependant, était restée libre en vertu de l'acte de Berlin. Mais c'était une navigation purement commerciale; elle fut entourée de telles restrictions que les avantages en devenaient illusoire. En 1899 d'ailleurs, l'Angleterre rachetait les privilèges de sa compagnie, et créait la colonie du Nigeria.

L'organisation du Soudan avait suivi le développement de ces différentes opérations. En 1899, la colonie fut divisée en « territoire du Haut-Sénégal et Moyen-Niger » (territoire civil rattaché au Sénégal) et en « territoires militaires », relevant du gouverneur général. En outre, certaines parties étaient rattachées à nos colonies du Sud.

Sauf ces derniers districts, les régions qui avaient constitué le Soudan furent réunies à nouveau un peu plus tard, pour former une colonie autonome, qui changea plusieurs fois de nom; enfin cette dernière, qu'avait agrandie le territoire du Niger, donna naissance en 1919 à trois colonies distinctes qui sont : Soudan, Haute-Volta et Niger.

Pour compléter ce qui touche au Sénégal et au Soudan, nous dirons quelques mots de la *Mauritanie*.

La suppression des coutumes payées aux Maures, qui tenaient le pays au Nord du fleuve Sénégal, et les premières explorations en pays maure datent de Faidherbe.

Depuis 1875, les voyages se succédèrent, d'ailleurs assez difficiles. Les plus remarquables furent ceux de Coppolani (1898-1899) qui, connaissant parfaitement le monde de l'Islam, arriva à s'entendre avec les Maures; puis celui de Blanchet en 1900. De cette époque date l'arrangement avec l'Espagne, qui donne à celle-ci la côte du cap Blanc au cap Juby (futur territoire du Rio de Oro).

Notre première intervention politique date de 1902, et c'est alors que le pays fut dénommé Mauritanie. Coppolani sut partout faire reconnaître notre autorité. L'Afrique occidentale française allait définitivement être constituée alors : la Mauritanie, forma un « territoire civil » ayant à sa

tête Coppelani qui fut assassiné en 1905 par des fanatiques, à l'instigation d'un chef religieux installé à Seguiet el Hamra, Ma el Aïnine. Celui-ci, ayant fait alliance avec le sultan du Maroc, venait l'année suivante assiéger nos postes en ce pays. La Mauritanie fut soumise par le colonel Gouraud, nommé commissaire en 1907; les opérations, assez dures, se terminèrent par l'occupation de l'Adrar. Ma el Aïnine se rejeta à nouveau sur le Maroc. La Mauritanie fut alors organisée (1910). El Hiba, fils et successeur de Ma el Aïnine avait continué à monter des rezzous particulièrement, en 1913; il mourut en 1919 et depuis lors, le pays est à peu près calme; nous avons su d'ailleurs y créer des forces de police adaptées au désert.

### 3. — *Les côtes de Sud.*

En 1814, nos droits sur les côtes dites « Rivières du Sud », nous avaient été reconnus, mais nous n'en occupions plus aucun point.

En 1837 apparaît à la station navale du Sénégal, un officier de marine qui devait y jouer un grand rôle, et contribuer, plus que tout autre, à la création de nos colonies du golfe de Guinée : c'était Bouet-Vuillaumez dont il a été parlé.

Sur la demande de négociants de Bordeaux, il visite la côte des Graines, la côte de l'Or et celle de l'Ivoire; il prend contact avec les chefs indigènes de Garroway (à l'ouest du cap des Palmes), de Grand Bassam et d'Assinie, mais ne s'installe nulle part.

Cependant, en 1841, l'amiral Duperré, Ministre de la Marine, autorisait une maison de commerce à réoccuper Ouidah (sur la côte des Esclaves), et à fonder divers comptoirs. L'année suivante, il demandait et obtenait des crédits pour protéger nos nouveaux établissements par des postes fortifiés, tout au moins Garroway, Assinie et Gabon; (à Assinie, l'on préféra Grand Bassam, pour que les Anglais ne s'y installent pas).

En 1845, lors d'un second séjour, Bouet-Vuillaumez était nommé chef de la division navale dite des « côtes occidentales d'Afrique; » les établissements des Rivières du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Côte de l'Or et du Gabon, ainsi que le port-comptoir de Ouidah (Côte des Esclaves), se trouvaient placés sous son autorité; le centre administratif de l'ensemble était fixé à Gorée.

Le développement ultérieur de nos possessions sera étudié à propos de chaque colonie.

*La Guinée.* — La côte qui est aujourd'hui celle de la Guinée française, forma longtemps ce que l'on appelait « les Rivières du Sud ».

C'est en effet à l'embouchure du Rio Nunez, de la Mella-corée, du Rio Pango, que nous nous étions installés à partir de 1838.

Un peu plus tard, en 1859-1860, nous avons consolidé nos positions sur ces « rivières »; cependant, jusqu'en 1876 nous ne fîmes pas de grands progrès. Nous possédions alors trois établissements : Boké sur le Rio Nunez, Benty sur la Mella corée, et Boffa où nous venions de fonder un poste.

Mais, en arrière de la côte aux alignements de palétuviers, et des plaines propres aux rizières, le pays est couvert par un puissant massif montagneux : le Fouta-Djallon ; il s'élève par gradins successifs jusqu'à des sommets granitiques et d'origine volcanique, qui atteignent 1.300 mètres. Dans la montagne, l'eau ruisselle de toutes parts; aussi rencontre-t-on, au Nord particulièrement, de magnifiques vallées propres aux cultures, qui ont constitué le grenier de Samori. C'est, devait dire Galliéni « le point de concours commun des trois grandes régions : Sénégal proprement dit, Rivières du Sud et Soudan français ».

Le massif était occupé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, par des Peulh musulmans, qui avaient refoulé les premiers habitants noirs. Il avait été à peine entrevu par quelques voyageurs à la fin du même siècle, puis traversé par René Caillié. Faidherbe, qui en avait compris l'importance, l'avait fait peu après explorer par un de ses officiers.

En 1879, un ingénieur qui devait jouer dans le pays un grand rôle, Olivier de Sanderval, s'y avança résolument, recherchant déjà la route du Niger et le tracé d'un chemin de fer. Ses pourparlers avec les indigènes, qui devaient servir de base aux arrangements ultérieurs, arrivèrent juste à point, car il devança de peu le Gouverneur du Sierra Leone, qui allait de son côté chercher à conclure des traités commerciaux.

Sanderval visait en réalité les mines d'or du Bouré dans le Manding, mais, séduit par les paysages du Fouta, il s'y fit donner des terres et obtint également la concession d'un chemin de fer. Il y demeura, jouant au souverain sur une assez grande étendue de pays, avec une certaine influence sur le roi du Fouta, influence qu'il mit en toute occasion au service de son pays.

Bientôt, Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal, envoyait au Fouta le D<sup>r</sup> Bayol, pour devancer les Anglais, et tenter d'obtenir un traité de protectorat. Bayol était accompagné d'un ancien comique des Folies Dramatiques nommé Noirof, et d'un professeur, Billet. Noirof eut un grand succès avec une boîte à musique qu'il avait apportée, et contribua pour sa part à la bonne entente avec les indigènes. Le traité fut signé et reconnu par le gouvernement britannique (1882). Une convention fixa alors la frontière du Sierra Leone.

Le Kaloum, qui redoutait la venue des Anglais, s'était placé en 1880 sous notre protectorat; nous avons fondé Dubréka et occupé l'île de Toumbo, où devait s'élever Konakry.

Les Rivières du Sud furent dotées alors de leur personnalité, et reçurent un lieutenant-gouverneur qui fut le D<sup>r</sup> Bayol (1882).

Les années suivantes, des traités passés avec les indigènes, élargirent notre zone d'influence. Nous nous heurtâmes alors aux Allemands, qui s'étaient installés sur la côte, entre Dubréka et la rivière Brayama. On fit un échange : l'Allemagne abandonna les Rivières du Sud contre divers postes de la côte des Esclaves : Petit

Popo ou Anecho et Porto Seguro, qui devaient donner naissance à la colonie du Togo.

En 1886, la frontière de la Guinée portugaise était d'autre part fixée.

L'attention se porta dès lors plus spécialement sur le massif du Fouta.

Galliéni avait envoyé du Soudan, en 1888, une mission civile et une mission militaire, qui traversèrent le pays, et se firent confirmer le traité de protectorat de 1881.

La convention franco-britannique de 1889 confirma, d'autre part, celle de 1882.

Le D<sup>r</sup> Ballay, chargé des Rivières du Sud, allait travailler activement à leur développement. Il trace le plan de Konakry, et reprend le projet de voie ferrée qu'avait conçu Sanderval, mais qu'il n'avait pu réaliser faute de moyens financiers; une mission en étudie le tracé.

L'occupation du Fouta fut enfin effectuée en 1896; les rivalités des chefs noirs nous conduisirent à intervenir, puis à y établir l'administration directe.

Un décret, daté de 1891, avait détaché les Rivières du Sud du Sénégal: un gouverneur titulaire avait été désigné, qui fut le D<sup>r</sup> Ballay, En 1893, la colonie prit le nom nouveau de Guinée. En 1899, elle s'agrandit de cercles détachés du Soudan.

Le chemin de fer fut commencé à la même époque.

La colonie s'est depuis lors développée sans incidents.

C'est au delà du Liberia que les Puissances avaient pu fonder d'autres comptoirs. Dans cette région, qui devait prendre le nom de *Côte de l'Ivoire*, la côte est couverte d'une épaisse forêt tropicale, éclaircie seulement à proximité de la mer, par quelques défrichements indigènes, et dont la largeur varie de 80 à 300 kilomètres. Plus loin, dans un pays ondulé, se déploient les savanes du Soudan, prairies et cultures. Le pays, dans la région forestière, offre des reliefs peu accentués.

Nous possédions, depuis 1841, Garroway, Assinie et Grand Bassam, à la Côte de l'Or, et nous nous en étions

tenus là. Quand éclata la guerre de 1870, et que nos troupes se retirèrent, la garde de ces postes fut confiée à la maison Verdier, de la Rochelle, dont un représentant joua le rôle de Résident. Or, il se trouva qu'un de ses agents, Treich-Laplène, un tout jeune homme arrivé dans le pays en 1883, devait faire des quelques comptoirs remis à sa garde une colonie d'avenir. C'est certainement un des exemples les plus étonnants d'initiative privée, et aussi de dévouement, car Treich devait mourir à la peine.

Il avait, dès son arrivée, passé des traités avec les chefs indigènes, donné mille preuves d'intelligence et d'initiative, et avait été chargé dès 1885 de représenter la France.

L'année suivante, les établissements étaient officiellement placés sous l'autorité du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud.

L'Angleterre convoitait l'Indénié et l'Abrou. Envoyé par le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud dans l'Indénié, Treich sut obtenir des chefs du pays des traités de protectorat (1887). Peu après, il était chargé par le Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies Eug. Etienne, d'aller ravitailler à Kong le lieutenant Binger; il put conclure, huit jours avant l'arrivée des Anglais, un traité de protectorat sur le royaume d'Abrou et la ville de Bondoukou; et, parvenu à Kong avant Binger, il prépara le traité de protectorat qui fut signé quelques jours plus tard. C'est une œuvre comparable aux plus beaux résultats obtenus dans nos colonies.

Un décret donna alors à nos établissements, l'autonomie administrative et financière; le gouvernement français reprenait en même temps en mains l'administration du pays dénommé « Côte d'Or ». Treich fut investi officiellement par le gouvernement des fonctions de Résident, mais il mourut de fatigue à vingt-neuf ans.

A partir de 1890, notre action, localisée jusque-là à l'Est du Bandama, se développe le long de ce fleuve ainsi qu'à l'Ouest, sur des territoires que l'on désignait du nom de Côte de l'Ivoire; et en 1893, nos établissements sont érigés en colonie autonome, sous le nom de « Côte

d'Ivoire » avec un Gouverneur relevant de la métropole.

On aborde alors la reconnaissance de l'intérieur. Jusqu'en 1898, une extrême activité se manifeste. Le pays ne cessa pas d'ailleurs de rester troublé, car il n'était nullement soumis. Dans le Nord, les occupants du Soudan progressaient du Nord au Sud, en fondant des postes, toujours avec difficulté. En 1899, le territoire de la colonie fut doublé par l'adjonction de cercles soudanais. On s'efforça dès lors, d'établir la jonction entre les deux parties de la colonie, séparées par la forêt. En même temps, on fixait ses frontières du côté de la Côte d'Or anglaise d'une part, du Libéria d'autre part; ce dernier travail, à travers un pays mal connu, ne fut terminé qu'en 1907.

Le port d'Abidjan et la construction d'une voie ferrée de pénétration, avaient été entrepris; mais la pacification était loin d'être achevée. Le gouverneur Angoulvant, arrivé en 1908, entreprit l'occupation méthodique des régions restées sauvages; il dut recourir à des opérations militaires assez importantes, et faire face aux multiples mouvements des indigènes, de 1909 à 1912. La pacification fut achevée enfin en 1912.

*Le Dahomey* constitue une partie de l'ancienne Côte des Esclaves, laquelle a formé également, à l'Est, la Nigéria anglaise et, à l'ouest, l'ancien Togo allemand.

C'est une côte basse, assez semblable à celle de la Côte d'Ivoire, en arrière de laquelle règnent des lagunes; plus loin s'étend une zone de forêt, coupée de marécages et de cours d'eau; enfin, aux environs d'Abomey, l'on entre dans une région ondulée, qui se prolonge par des plateaux et enfin par la chaîne d'une altitude de 800 mètres qui forme ligne de partage des eaux.

Le mot Dahomey ou Danhomey, signifie « ventre de Dan », et dérive du nom d'un roi qui fut enterré vivant par son rival. Il avait dit à celui-ci, qu'il voyait construire sur son territoire : « Tu ne construiras pas jusque sur mon ventre? » C'est pourtant ce que fit ce rival, après avoir triomphé du roi.

On a vu que des commerçants de Bordeaux, s'étaient réinstallés à Ouidah en 1841, et avaient noué des relations avec le roi du Dahomey. En 1851, l'Amiral Bouet-Villaumez était allé en personne à Abomey conclure un traité de commerce et d'amitié. Un peu plus tard (1864), un traité de protectorat avait été conclu avec le roi du Porto-Novo; puis la plage de Cotonou nous avait été cédée par le Dahomey (1868).

Lorsqu'une politique active fut reprise, en 1878, nous fîmes confirmer nos droits sur ce point; ils devaient cependant être contestés.

En 1882 un officier et quelques hommes, occupaient effectivement Porto-Novo et Cotonou. Nous avons acquis Agoué et Porto-Seguro. Nous obtînmes par traité en 1884, des droits sur Grand et Petit Popo (ces deux points devaient être l'année suivante cédés à l'Allemagne, et former l'origine de la colonie du Togo).

En 1886, les établissements dits du Bénin, qui avaient relevé jusque-là du Gabon, furent placés sous l'autorité du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud. Ils devaient être, en 1891, érigés en colonie sous le nom d'Établissements français du golfe de Bénin, et recevoir un lieutenant-gouverneur, relevant toujours des Rivières du Sud.

Cependant, nous étions depuis 1882 en difficultés avec le roi du Dahomey Glé Glé, qui contestait la cession de Cotonou et se refusait à reconnaître notre protectorat sur Porto-Novo. Fort jaloux de son indépendance, il repoussait une tentative faite par les Portugais — installés comme nous à Ouidah, — pour établir un protectorat sur ses États.

L'hostilité du Dahomey devint plus marquée encore lorsque Behanzin succéda à son père; sur son ordre des Français furent enlevés à Ouidah.

Victor Ballot avait été nommé Résident en 1899, et en même temps, quelques troupes lui avaient été envoyées, bien peu nombreuses : 60 tirailleurs venant du Sénégal et 80 du Gabon. Elles durent reculer devant les forces importantes dont disposait Behanzin.

On tenta alors de vivre en paix; mais Behanzin profita seulement de ce répit pour s'armer fortement. Il possédait 3.000 femmes guerrières demeurées célèbres sous le nom d'Amazones. Rouvrant bientôt les hostilités il faisait attaquer une canonnière française. Evidemment, il entendait débarrasser la côte des Européens. La guerre était inévitable. La France sut le voir à temps et faire face aux événements.

Une expédition fut préparée avec grand soin : les effectifs étaient composés de tirailleurs indigènes et de soldats de la légion étrangère, et le colonel Dodds chargé du commandement était lui-même originaire du Sénégal.

Le corps expéditionnaire, après une marche pénible, s'empara d'Abomey, d'où Behanzin s'était enfui. L'ancien royaume de Ouidah fut annexé et notre protectorat établi sur le Dahomey. Mais la guerre continua et le général Dodds dut revenir à l'automne. Enfin Behanzin se rendit l'année suivante. Il fut déporté en Algérie.

On se préoccupa alors de l'arrière pays. Les conventions de 1888-89, avec l'Angleterre et l'Allemagne, n'avaient fixé les frontières qu'au Sud du neuvième parallèle. Des missions des deux pays se dirigeaient vers le Nord du Dahomey : il s'agissait de les devancer. On y parvint non sans peine, les chefs indigènes n'hésitant pas à signer successivement des traités de protectorat avec les trois Puissances, ce qui ne facilitait pas la besogne des chancelleries. Les accords n'aboutirent qu'en 1897. Notre colonie n'était heureusement pas isolée par le nord, mais restait liée au Soudan.

En 1893, elle avait été érigée en colonie autonome sous le nom de « Dahomey et dépendances ». En 1899, le royaume d'Abomey lui ayant été annexé, elle prit le nom de Dahomey et fut rattachée au gouvernement général de l'A. O. F.

#### 4. — *L'Afrique occidentale française.*

C'est à Eugène Etienne que revient la conception du plan grandiose dont la réalisation devait aboutir à l'A. O. F. actuelle.

Une première ébauche de gouvernement général avait été tentée en 1895, comprenant le Sénégal, le Soudan, la Guinée, et la Côte d'Ivoire naissante; les établissements du golfe de Bénin étaient encore rattachés au Gabon : ils prirent place dans l'ensemble, en 1899, sous le nom de Dahomey. Le gouverneur général était en même temps gouverneur du Sénégal.

Cette situation prit fin en 1902, et le gouverneur général se trouva vraiment placé à un plan supérieur; il s'installa en même temps à Dakar, le gouverneur du Sénégal restant à Saint-Louis. Le territoire de Dakar fut, un peu plus tard, détaché du Sénégal, pour former la capitale fédérale. C'est là le système usité dans les républiques sud-américaines.

La Mauritanie entra à son tour en 1903 dans l'ensemble. Elle ne devait former un gouvernement autonome qu'en 1919.

La même année, l'A. O. F. commençait, pour les besoins communs des travaux publics, à contracter des emprunts, et à manifester ainsi son utile personnalité. Un budget général, non moins nécessaire, était créé en 1904.

Et dès lors, on entre dans la phase du progrès économique. C'est à M. Roume que l'on doit, en même temps que l'organisation de l'A. O. F. sous sa forme actuelle, le développement du port de Dakar dont, prévoyant l'avenir, il fit dès lors le plus important de la côte occidentale d'Afrique.

Pendant la Grande Guerre, l'Afrique Occidentale, qui compte au total une douzaine de millions d'habitants, fournit d'importants contingents qui furent même excessifs, car les derniers noirs recrutés ne pouvaient être d'aucune utilité. La résistance du grand gouverneur Van Vollenhoven, à ces levées exagérées, qui provoquaient des troubles, amena sa démission; il devait peu après, être tué comme capitaine au front. Sa brève carrière est de celles qui s'imposent par la vigueur de la pensée, la générosité des sentiments et le plus ardent patriotisme.

Enfin, à partir de 1925, on inaugura la participation des indigènes aux affaires publiques : par la formation de collèges électoraux, par l'admission de membres élus au

sein des conseils d'administration du Soudan, de la Guinée, enfin, par l'admission au conseil du gouvernement fédéral, de deux délégués du conseil d'administration de chaque colonie, un français et un indigène. Le Sénégal jouit, on le sait, du statut dit des vieilles colonies; le conseil colonial comprit des membres élus par les citoyens français (blancs ou noirs) et des chefs indigènes, élus par les chefs de provinces ou de cantons.

## II. — L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE <sup>1</sup>.

On ne donnerait pas une exacte idée de la formation de nos Colonies, nous l'avons dit déjà, en présentant un historique de la formation de l'A. O. F., puis de l'A. E. F. françaises.

En effet, les diverses colonies qui constituent ces deux groupements ne sont pas nées et ne se sont pas développées dans ce cadre. Le Sénégal, qui servit plus tard de noyau à l'A. O. F. grandit de son côté; et d'autre part les côtes du golfe de Bénin, jusqu'au Gabon, connurent une destinée commune.

Elles avaient été visitées certainement dès la fin du <sup>xvi</sup>e siècle, à l'époque où les bâtiments normands faisaient un actif commerce avec le Brésil et relâchaient à Gorée; nos marins avaient même failli mettre en péril la domination portugaise sur la rive gauche du Congo.

Plus tard on acheta certainement des esclaves au Gabon comme sur les côtes du Bénin, mais il ne semble pas que l'effort tenté à la fin du <sup>xviii</sup>e siècle dans les Rivières du sud et jusqu'aux bouches du Niger, se soit étendu jusqu'au Congo. Il fut d'ailleurs sans lendemain.

### 1. Bibliographie :

G. Hanotaux et A. Martineau. *Op. cit.* T. IV. *L'Afrique tropicale et équatoriale*, par M. Auguste Terrier.

G. Bruel : *L'Afrique équatoriale française*.

L'amiral Linois visita à nouveau les côtes du Gabon en 1805. Mais c'est seulement en 1837 que Bouet Wuillaumez, nommé à la station navale du Sénégal, accomplit sur ces côtes et jusqu'au Gabon, à la demande de nos commerçants, le premier voyage qui devait être fécond. Revenu en effet en 1845, Bouet Wuillaumez proposa au gouvernement de créer un port de relâche sur cette côte; il s'était préoccupé également de réprimer la traite des noirs et c'est avec des noirs enlevés à un négrier et installés à côté des magasins français qu'il fonda Libreville en 1849.

Les points occupés formèrent dès lors avec nos comptoirs de la Côte de l'or les « Etablissements de la côte d'Or et du Gabon », placés sous l'autorité du chef de la division navale des côtes occidentales d'Afrique (en même temps que les Rivières du Sud, la Côte d'Ivoire, et le port comptoir de Ouidah à la Côte des esclaves).

Le rôle des missionnaires qui a été si peu marquant dans le reste de l'Afrique fut, au Gabon, aussi important que celui des commerçants. Dès 1846 les Pères du Saint-Esprit y avaient fondé une mission et quand, après 1870, le gouvernement français voulut abandonner ces parages, ce furent eux qui déclarèrent vouloir demeurer, et c'est à leur attitude que nous dûmes la conservation de Libreville.

Il n'a été parlé jusqu'ici que de la côte. C'est qu'en effet, au Gabon particulièrement, l'accès de l'intérieur semblait assez difficile. Le pays apparaissait couvert d'immenses forêts, les fleuves étaient coupés de rapides : on avait dénommé ces régions « le pays de l'épouvante ».

### 1. — *Savorgnan de Brazza.*

Cependant dès 1871, l'année où l'explorateur anglais Stanley retrouva Livingstone, l'attention de l'Europe s'était portée sur l'Afrique équatoriale.

La France allait être servie par l'initiative d'un seul homme à qui elle doit bien certainement le développement de sa colonie d' A. E. F.

En 1875, un jeune Italien naturalisé français, Savorgnan de Brazza, explora à fonds, par goût personnel semble-t-il, la vallée de l'Ogoué, où il croyait trouver une route de pénétration vers l'intérieur. Il voyageait seul, tout pacifiquement, de sorte qu'il arrivait souvent par son prestige personnel et sa générosité à se concilier les indigènes. Son exploration aboutit à constater que l'Ogooué n'était pas la voie de pénétration cherchée. Brazza gagna alors le bassin de l'Alima et, sans l'hostilité des populations, il eût atteint le grand fleuve qui lui était signalé vers le sud-est, et devancé sur le Congo Stanley.

Celui-ci, disposant de moyens autrement importants, avait descendu le cours du Congo et ce voyage avait naturellement fait sensation. Dès ce moment des Sociétés se formèrent en vue de l'exploitation de cette région, mais le gouvernement français était encore dans cette période d'extrême réserve qui suivit 1870. C'est de toute autre façon qu'allait s'ouvrir la question du Congo.

En effet, sur l'initiative du roi des Belges Léopold II, venait de prendre corps un grand projet qui devait donner naissance à l'Etat indépendant du Congo.

Léopold II avait réuni en 1876 une conférence internationale où figuraient des géographes et des hommes politiques de toutes les grandes Puissances et qui aboutit à la création de l'Association internationale africaine, dont l'objet était en apparence purement philanthropique. Comme Stanley revenait de son voyage et quoiqu'il fût anglais; le roi des Belges réussit à l'attacher au service de l'Association à laquelle l'explorateur apporta le fruit de ses découvertes.

Léopold II offrit également une mission à Brazza qui en entrevit parfaitement le but et la refusa, conservant à la France, quoiqu'elle ne fût que sa patrie d'adoption, le résultat de ses travaux.

Nanti d'une mission du gouvernement français, d'apparence scientifique et payée par le ministère de l'Instruction publique, Brazza reprit son œuvre où il l'avait laissée. La voie Ogooué-Alima déjà explorée par lui devait le con-

duire au Congo. Et, en effet, à la fin de l'année suivante, il avait fondé Franceville et atteint le Congo par la vallée de l'Ogooué, à la hauteur du Stanley Pool; il avait signé avec le chef noir de la rive droite, le fameux Makoko, un traité qui plaçait sous le protectorat français des territoires situés sur les deux rives du fleuve, et qui par là nous mettait dans une position privilégiée pour le commerce de l'intérieur. Le pavillon français flottait sur le Pool, à N'Tamou qui devait devenir Brazzaville. Brazza avait parfaitement distingué que ce centre, au terminus des 4.000 kilomètres de Congo navigable, « point commercialement stratégique autour duquel s'agite la question du Congo », disait-il, était la clef du Congo intérieur. Brazzaville est en effet, depuis 1903 la capitale du Congo français et aussi le centre de son activité commerciale.

Stanley qui était remonté de la côte en traçant péniblement une route sur la rive gauche, le bas fleuve étant coupé de rapides, se heurta en 1881 à un poste français (que commandait le sergent Malamine) et qui lui résista.

Cherchant ensuite une voie plus courte que celle de l'Ogooué, entre la région en amont des rapides du Congo et la mer, Brazza revint par le Niari et le Kouilou. La possession du Bas-Gongo semblait désormais assurée à la France.

Le roi des Belges s'était inquiété; on lui reconnut un droit de passage, sans plus, à travers nos possessions. Le traité passé avec le roi Makoko fut ratifié par les Chambres (1883) et Brazza nommé Commissaire général de la nouvelle possession. En outre, pour contrecarrer les vues de Stanley sur le débouché de la vallée du Niari, la Colonie du Gabon fut prolongée vers le sud par l'occupation de la région de Loango.

Brazza reçut des crédits pour l'occupation effective des territoires acquis et pour l'organisation de la « Mission de l'Ouest Africain ». Il groupa autour de lui des civils et des militaires, constitua une petite armée noire, des équipes de terrassiers et de porteurs, et en deux ans installa 26 postes sur un territoire grand comme la France (1883-1885).

Le roi des Belges de son côté, sous le couvert de l'Associa-

tion internationale de Bruxelles, se taillait dans l'intérieur un magnifique domaine, qui prenait le nom d'Etat indépendant du Congo. Mais la position de la France était si solide dans ces régions que l'Association reconnaissait à notre pays un droit de préemption pour le cas où elle céderait ses possessions (1884).

L'Angleterre enfin avait tenté d'intervenir en réveillant les prétentions du Portugal sur les rives du Congo. Mais l'Allemagne soutint la France et la Belgique. De la conférence qui se réunit alors résulta l'*acte* de Berlin (1885) qui assurait aux Puissances signataires l'égalité commerciale dans le bassin du Congo et posait la théorie des sphères d'influence (dont l'Angleterre comptait faire usage à son avantage ailleurs).

Notre occupation enserrait déjà la Guinée espagnole et bordait au sud le Cameroun allemand. Diverses conventions fixèrent alors ses frontières avec les possessions portugaises au sud, l'Etat indépendant du Congo, et le Cameroun méridional.

La voie restait ouverte vers le nord et le nord-est, par un étroit couloir entre l'Oubanghi et la zone d'influence allemande.

## 2. — *Développement de nos possessions.*

C'est le moment de dire un mot du pays, dont nous n'avions encore reconnu que la partie la plus méridionale.

En arrière d'une côte plate où subsistent des lagunes s'étend une plaine basse à laquelle succèdent bientôt des plateaux étagés; quoique peu élevés, — le relief ne dépasse pas 500 mètres, — ces montagnes sont d'un accès difficile, surtout en raison de la forêt qui les revêt. La forêt équatoriale, où la végétation se montre d'une vigueur inouïe, couvre en effet presque complètement le pays jusqu'à la latitude de Bangui.

Elle s'étend donc sur la vaste cuvette que constituent les bassins de la Sangha, du Gongo et du moyen Oubanghi, région coupée d'une multitude de canaux et de lagunes

inondée aux hautes eaux, et qui occupe toute la largeur de l'Afrique équatoriale.

Au nord de la forêt, au-dessus du quatrième parallèle, c'est la savane, ce sont les grandes plaines herbeuses qui s'étendent jusqu'au dixième degré; enfin des sables et plus au nord la région quasi-désertique. Un système montagneux de faible relief et formé d'affleurements primaires sépare le bassin du Congo de celui du Tchad.

Nos possessions offrent donc un ensemble sans unité, comme il en devait être forcément étant donné qu'il s'étend, en forme allongée, sous des latitudes très différentes.

Nous n'allions d'ailleurs reconnaître ce pays et l'occuper que très progressivement.

Dès 1885, Brazza abordait l'exécution du plan conçu par le Comité de l'Afrique française : jonction sur le Tchad de nos possessions du Congo, du Soudan, et de l'Afrique du Nord.

La marche vers le Nord fut entreprise à la fois par l'Oubanghi et ses affluents et par la Sangha. En 1893, une première mission (Maistre) poussait vers le Chari, reconnaissait le Baguirmi et rentrait par la Benoué et le Niger; mais la Compagnie anglaise du Niger surveillait jalousement ses débouchés vers le Nord.

Crampel, d'autre part, remontait vers le Gribingui, cherchant à gagner l'Algérie. Il était massacré dans le Dar Kouti par des hommes du cheikh Senoussi: c'était notre premier contact avec ce chef musulman, qui régnait alors sur la Lybie.

Sur ces entrefaites la question du Congo Belge entrait dans une phase définitive. Le roi des Belges, qui ne parvenait pas à résoudre seul les difficultés rencontrées dans son entreprise, provoqua un nouveau congrès à Bruxelles en 1889, dont l'objet officiel était la répression de l'esclavage. En réalité l'Etat indépendant, dont les finances étaient embarrassées, voulait se faire reconnaître le droit de prélever des droits de douane, contrairement à la convention de Berlin. Il y fut autorisé, mais comme ses ressources ne suffisaient pas, Léopold II emprunta 25 millions à la Belgique

en concédant qu'en cas de non remboursement le Congo deviendrait propriété de l'Etat Belge. C'était une atteinte au droit de préemption concédé à la France; mais celle-ci ne protesta que faiblement, estimant que l'essentiel était pour elle que l'Etat Indépendant ne pût passer aux mains d'une autre Puissance — de l'Angleterre en particulier. De ce côté la question était donc réglée.

Du côté du Niger, nous n'arrivâmes pas à empêcher l'Angleterre d'atteindre le Tchad et de nous couper ainsi de nos possessions de l'Afrique occidentale. Mais nous avions du moins, par notre poussée vers le Tchad, bloqué les Allemands au Cameroun. Après les heureuses explorations de Liotard sur le haut Oubanghi, les frontières purent être fixées (1894) avec l'Etat Indépendant d'une part, avec le Cameroun d'autre part. Nos voies d'accès vers le Nord (vers le Tchad), et vers l'Est (vers le Nil et la Haute Egypte) étaient sauvegardées.

La France poursuivit d'abord son projet d'extension vers le Tchad.

Sur la rive sud du lac régnait Rabah, ancien esclave d'un négrier du Soudan, qui tenait sous sa domination tout le pays compris entre le Soudan et le Tchad et menaçait d'étendre son empire vers le Sud. Sur ses instigations la mission Crampel avait été massacrée.

Trois missions furent alors organisées, partant de points différents et devant se réunir au Tchad, pour détruire Rabah.

Celle du Congo fut confiée à Emile Gentil. C'était un ancien enseigne de vaisseau comme Brazza, qui était entré dans l'administration. Il avait fait, en 1897, un premier voyage et atteint le Tchad, emportant un bateau à vapeur démontable qui avait vogué sur le lac. Il avait en passant noué des relations avec le sultan du Baguirmi. Il repartit fin 1899, fonda Fort Archambault et défit une première fois les troupes de Rabah.

La seconde mission était partie d'Algérie fin 1898 sous les ordres du commandant Lamy et de l'explorateur Foureau; elle était parvenue à Zinder fin 1899.

La troisième, commandée par les capitaines Voulet et Chanoine, avait été constituée à Say. Ces deux officiers étant morts, ses débris — 150 hommes —, sous les ordres des lieutenants Joalland et Meynier, avaient contourné le Tchad par le Nord et s'étaient installés sur le Chari, arrivant ainsi les premiers au lieu de rendez-vous. Le commandant Lamy les rejoignit au début de 1900. Comme il ne restait que peu de munitions, on attaqua aussitôt Rabah. Celui-ci fut tué, mais le commandant Lamy fut blessé et l'on eût bientôt à déplorer sa mort.

Plus tard, on dut pousser vers le Baguirmi et le Kanem, au Sud et à l'Est du Tchad, enfin jusqu'au Ouadaï. Abéché fut occupé en 1909. Mais dans ces régions une très grande prudence s'imposait. Notre dernière colonne au Ouadaï fut surprise et eut son chef tué (commandant Moll) en 1911, mais notre influence n'en demeura pas moins établie dans le pays; la frontière fut par là suite déterminée entre nos possessions et le Soudan Egyptien.

C'était là l'acte final d'un grave conflit qui s'était élevé entre la France et l'Angleterre quinze années plus tôt, à l'époque cette Puissance subordonnait l'évacuation de l'Egypte à la pacification du Haut Nil.

La France avait alors projeté, par une action conduite de concert avec l'armée abyssine, de tenter cette pacification, qui eût enlevé aux Anglais tout prétexte de demeurer en Egypte. Mais l'Angleterre, dès qu'elle connut le projet, s'éleva de toute sa force contre l'envoi d'une expédition militaire de l'Afrique occidentale vers le Haut-Nil (1895).

L'année suivante elle demandait elle-même à consacrer une partie de la réserve de la dette égyptienne à une expédition contre les derviches. La France refusa l'autorisation. Chacune des deux Puissances semble alors avoir cherché à mettre l'autre en face du fait accompli. L'Angleterre organisa l'expédition projetée contre les Derviches, et la France lança une mission qui avait pour objet de devancer les Anglais sur le Nil. Cette mission, commandée par le capitaine Marchand, partit de Loango en 1897 seulement,

par suite d'un conflit déplorable entre les deux Ministères des Affaires étrangères et des Colonies.

La mission remonta l'Oubanghi, traversa les marécages du Bahr et Ghazal, le pays des rivières, et atteignit le cours supérieur du Nil où elle s'embarqua sur une canonnière dont elle avait emporté les pièces. Elle s'installait en 1898 au petit poste de Fachoda sur le Nil. Mais on sait que les troupes anglaises avaient détruit l'armée des Derviches et, en somme, nous avaient devancés. La France n'insista pas.

Par une convention de 1899 les zones d'influence entre l'Angleterre et la France furent déterminées; la ligne de partage des eaux entre le Nil et le Congo formait la limite en Afrique Orientale. Elle mettait en principe le Darfour dans la zone anglaise, l'Ouadaï dans la zone française.

Le dernier épisode de l'histoire de l'Afrique Equatoriale française est purement diplomatique. Il se rattache au conflit d'ordre général avec l'Allemagne qui avait pris naissance à propos du Maroc. L'Allemagne avait mis comme condition à l'abandon de ses prétentions sur une partie du Maroc des cessions territoriales en Afrique équatoriale. Pour bien en saisir le sens, il faut considérer que les colonies d'Afrique auraient naturellement et logiquement tendance à s'étendre vers l'intérieur, perpendiculairement à la côte. Or les événements, par la forme d'Etat intérieur qu'a prise le Congo belge, et par l'étirement du Congo français vers le Nord, ont arrêté le développement dans ce sens de plusieurs colonies. C'est pourquoi l'Allemagne, en 1911, cherchait à étendre ses possessions au Cameroun vers l'Est jusqu'au fleuve, avec l'arrière-pensée peut-être de rejoindre l'Afrique Orientale allemande. La France, par le traité du 4 novembre 1911, lui permit d'accéder au fleuve en deux points; elle lui céda d'autre part un territoire en bordure du Tchad, auquel sa forme avait fait donner le nom de bec de canard. Les territoires cédés furent réoccupés pendant la guerre et conservés définitivement après la victoire de 1918.

3. — *L'Afrique équatoriale française.*

Dans cette esquisse historique où l'action diplomatique domine, on ne s'est guère arrêté à l'organisation administrative, du moins depuis 1875. Celle-ci a suivi les événements pas à pas, à travers mille tâtonnements, de sorte qu'il serait sans grand intérêt d'en rappeler toutes les étapes.

On sait que le Gabon formait originairement un tout avec nos établissements du Bénin et de la côte de l'Or. Il en fut ainsi jusqu'en 1886, et c'est seulement alors que la partie de la côte située au Nord du Cameroun et de la Nigéria anglaise fut rattachée au Sénégal.

Brazza, devenu Commissaire du gouvernement dans l'Ouest africain, eut sous son autorité tout le pays situé au contraire au Sud du Cameroun; le Gabon qui devait longtemps encore conserver une sorte de personnalité séparée reçut un lieutenant gouverneur subordonné à Brazza.

Un peu plus tard apparaît le mot Congo qui devait désigner assez longtemps l'ensemble de nos possessions. Puis, au fur et à mesure de nos progrès dans l'intérieur, on voit créer le Haut Oubanghi, et les territoires du Chari et du Tchad.

L'Afrique occidentale avait été organisée en Union de Colonies en 1902. L'année suivante une première tentative fut faite dans le même sens : les trois colonies de l'Intérieur : Moyen Congo, Oubanghi-Chari et Tchad (le Gabon restait en dehors) étaient réunis sous le nom de Possessions du Congo français et dépendances, dans la main d'un Commissaire général résidant dès lors à Brazzaville. Mais les diverses colonies n'eurent pas dès le début le même degré d'autonomie qu'en Afrique occidentale française. La réforme s'acheva en deux étapes (Décrets du 11 février 1907 et 15 janvier 1910). L'Afrique Equatoriale française comprenant dès lors quatre colonies (le Gabon prenait place dans l'Union) était constituée. Depuis 1908 était à sa tête un gouverneur général.

Celui-ci est assisté d'un Secrétaire général et d'un Conseil de gouvernement. Les lieutenants gouverneurs placés à la tête des colonies ont auprès d'eux des Conseils d'administration.

Il semble bien que c'est le manque de ressources des colonies du groupe, qui ait fait longtemps hésiter sur la forme définitive à donner à nos possessions de l'Afrique équatoriale. C'est la même raison qui en a retardé assez longtemps la mise en valeur.

Elles sont d'ailleurs peu peuplées. La population que l'on avait longtemps évaluée à dix puis à six millions d'habitants était en réalité, en 1926 de 3 millions seulement ainsi répartis :

Gabon . . . . .	408.000 habitants
Moyen Congo . . . . .	68.000 —
Oubangui Chari . . . . .	747.000 —
Tchad. . . . .	1.295.000 —

Si l'on considère les étendues correspondantes à ces quelques centaines de milliers habitants, on s'expliquera les difficultés rencontrées dans la mise en valeur du pays, difficultés dont nous commençons cependant à triompher aujourd'hui.

## CHAPITRE VIII

### LE MONDE POLYNÉSIEU ET L'OCÉAN INDIEN

#### I. — LA COTE DES SOMALIS

C'est, au débouché de la mer Rouge, un pays de nature volcanique qui progressivement s'élève jusqu'aux premiers contreforts du massif éthiopien, pays complètement désertique, aux teintes rougeâtres et sombres. Le climat y est sec et chaud.

Il est habité par diverses peuplades indigènes, noires ou brunes.

C'est donc un pauvre pays, mais son intérêt est ailleurs. Vers 1850, alors qu'on parlait du projet du canal de l'isthme de Suez, notre vice-consul à Aden, Henri Lambert, entrevit l'intérêt que l'ouverture du canal allait donner aux escales de cette région et rêva d'assurer à la France un territoire : c'est un exemple encore d'heureuse initiative individuelle. Lambert devait d'ailleurs payer de sa vie son idée.

Nous avons eu déjà avec l'Abyssinie d'excellentes relations d'amitié sous Louis XIII et Louis XIV; et au xix<sup>e</sup> siècle même, en 1843, Louis Philippe avait signé un traité avec le roi du Choa, Salah-Salassé. On réussit, en 1850, à acquérir de lui Tadjoura. Le second empire se préoccupa peu de l'affaire, jusqu'au jour où le consul Lambert fut assassiné. Il se fit alors céder Obock par le traité de 1862, qui demeure le texte fondamental de nos établissements.

On devait tarder cependant à occuper ce point et à y installer une escale. On n'y songea que vingt ans plus tard, quand, au cours de l'expédition du Tonkin, l'Angleterre refusa de nous laisser charbonner à Aden. M. Lagarde pre-

mier gouverneur, y déploya alors une grande activité et sut mettre sur pied un établissement. Un peu plus tard, il remarqua l'emplacement de Djibouti, qui offrait un meilleur mouillage et était le point de départ des caravanes sur l'Abyssinie. Notre établissement y fut transporté en 1890.

Djibouti a pris une particulière importance du fait de la construction du chemin de fer qui relie le port à Addis-Abeba, capitale de l'Abyssinie.

Le chemin de fer, en lui-même, offre un intérêt tout spécial, car c'est un des exemples assez rares de chemins de fer construits par une Compagnie française en territoire étranger, et en partant d'une base française. A cet égard il mérite, comme le chemin de fer des Yunnan, de retenir l'attention; car la construction de telles voies ferrées est au premier chef une manifestation de l'expansion française, sous sa forme la plus moderne : c'est, comme on l'a très justement dit, le moyen de faire des Colonies, des bases « d'opérations économiques ».

Ménélik, descendant de Salah Salassé, d'abord simple roi du Choa comme son aïeul, avait été proclamé roi des rois d'Ethiopie en 1896; M. Lagarde fut notre premier ministre auprès de lui. Il se trouvait d'autre part, dans la capitale abyssine, un voyageur français, M. Chefneuf, qui s'était fixé auprès de Ménélik. Celui-ci avait accordé, dès 1894 à un ingénieur suisse M. Ilg, la concession d'un chemin de fer de Djibouti au Nil Blanc, en passant par Addis-Abeba. Ce n'est que deux ans plus tard, après la victoire d'Adoua qui consacra l'indépendance du pays, que le concessionnaire, aidé de M. Chefneuf, réussit à fonder une Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens.

La Compagnie fut créée à trop petit capital — 4 millions — et en souffrit dès le premier jour; le gouvernement français lui accorda tout d'abord une subvention annuelle de 500.000 francs, mais ce secours n'était pas suffisant; peut-être la France aurait-elle pu dès cette époque, réaliser l'effort nécessaire pour faire sien le chemin de fer. Il est vrai que le risque était assez grand; Ménélik arrivait à la

fin de sa vie, et l'on n'avait, en tout état de cause, aucun moyen de coercition vis-à-vis de l'Abyssinie, en cas de mauvaise volonté. Mais c'est en pareille occurrence qu'un grand Etat doit savoir risquer.

La France fut heureusement servie par les circonstances. La compagnie en effet, étranglée par les financiers cosmopolites, arrêta bientôt ses travaux; la ligne n'était parvenue qu'à Diré-Daouah, limite extrême des régions cultivables de l'Abyssinie, à 300 kilomètres de la côte : le pont était déjà jeté sur le désert. En 1909 enfin, alors que les travaux étaient arrêtés depuis six ans, la France comprit où était son intérêt. Par une loi du 3 avril 1909, elle garantissait — non à la compagnie impériale qui avait prouvé son incapacité, — mais à une Société nouvelle exclusivement française, l'intérêt et l'amortissement du capital-actions et des obligations, qui seraient créés pour l'exécution des travaux en territoire abyssin. La garantie portait sur environ un millier de kilomètres. Depuis lors, la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba exploite parfaitement une ligne qui offre chaque jour plus d'intérêt.

## II. — MADAGASCAR<sup>1</sup>

Il a été parlé déjà de nos premières tentatives de colonisation à Madagascar qui, sous l'ancien régime, portait le nom d' « Ile dauphine »; et si l'on n'a pas alors poussé jusqu'aux derniers événements, c'est que Madagascar est la seule de nos possessions datant de cette époque, qui ne soit pas demeurée sous le régime dit « des vieilles colonies »; c'est la seule qui ait pris figure de colonie moderne, avec le statut de nos grandes possessions plus récemment acquises.

1. Bibliographie. — L. Brunet : *La France à Madagascar, 1815-1895.* — G. Hanotaux et A. Martineau. *Op. cit.* T. V. *Madagascar* par M. Grandier (non paru), ouvrage dont nous nous sommes aidé pour le présent chapitre. — André Lebon : *La Pacification de Madagascar.*

La phase actuelle de notre action dans la Grande Ile, remonte aux traités de 1815, par lesquels nous abandonnions l'Ile-de-France à l'Angleterre. Son histoire, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est que l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, et de leurs efforts pour s'y imposer définitivement.

Dès le lendemain des traités de 1815, le gouverneur anglais nommé à l'Ile de France, Farquhar, abusant d'une lacune des traités, prétendit que Madagascar devait être considérée comme dépendance de l'Ile-de-France ; c'était une thèse hardie et le Cabinet de Londres n'osa pas la faire sienne. Farquhar n'abandonna pas la partie ; il se contenta d'évacuer les points que la France occupait en 1792, et, sans faire d'occupation lui-même, commença à intriguer auprès du chef des Hovas, affectant de le considérer comme roi de l'Ile entière. Il obtint ainsi de lui un port sur la côte, et parvint à conclure un véritable traité de protectorat.

C'est un incident à signaler au passage, parce qu'on saisit là un des traits qui caractérisent les Anglais à l'étranger ; ils semblent se montrer défenseurs plus ardents des prétentions de leur pays que leur gouvernement lui-même. Mais cette action personnelle est très différente de celle des Français, que l'on s'efforce dans cet ouvrage de mettre en évidence. En réalité, l'Anglais ne fait pas preuve d'initiative individuelle ; il sait qu'il interprète l'opinion de son pays et le vœu secret de son gouvernement.

Cependant, contre l'attitude de Farquhar, le gouvernement de la Restauration réagit et, dès 1818, résolut de reprendre possession de l'île ; l'expédition fut confiée à Sylvain Roux, qui débarqua à Sainte-Marie. Il avait à lutter contre les intrigues de Farquhar, mais était énergiquement soutenu ; à la suite de la visite de différentes missions d'enquêtes, une expédition importante fut même projetée. L'idée en devait être abandonnée ensuite parce que trop coûteuse ; mais Portal envoya néanmoins à titre d'essai quelques forces et nomma Sylvain Roux « Commandant des Etablissements français à Madagascar ». Il s'agissait réellement

de colonisation : Roux devait « créer des cultures » et tenter de nouer de bonnes relations avec les indigènes.

Mais les troupes souffrirent du climat; le chef de l'expédition lui-même mourut. On ne poussa pas plus avant et le Protectorat anglais sembla triompher. La France n'envoya quelques renforts qu'en 1829; l'entreprise était impopulaire et le Gouvernement dut se défendre alors de vouloir faire à Madagascar de la colonisation.

Cependant les derniers ministres de la Restauration, Martignac et Polignac montrèrent plus d'allant. On s'empara de Tamatave et à deux reprises d'importants renforts furent envoyés; il ne s'agissait toutefois que de se maintenir en quelques points de la côte.

Le Gouvernement de Louis-Philippe se refusa à toute entreprise nouvelle, mais les événements vinrent nous aider: Les Hovas débarrassés des Français, grâce aux obstacles que les Anglais nous avaient suscités, se retournèrent contre ceux-ci. Les Hovas n'ont jamais aimé les Européens, et les Anglais, si peu soucieux d'étudier la mentalité des « natives », n'y avaient pas pris garde. Les missions religieuses furent chassées de Tananarive, le commerce européen fut arrêté et en 1845 la reine Ranavalona annonçait officiellement que tous les étrangers devaient « prendre la loi malgache ». Une démonstration, tentée contre Tamatave, n'eut pas grand résultat et les chrétiens indigènes furent massacrés en masse.

Cependant, dans les îles voisines, nous avons été plus heureux. Dès 1840, l'amiral de Hell qui gouvernait l'île Bourbon, s'était fait céder par les indigènes Nossi-Bé et Nossi-Comba, Mayotte, Nossi-Mitsiou, Anjouan.

A Tananarive même, nous profitâmes, comme il nous est arrivé parfois, des heureuses dispositions de nos nationaux, qui n'affectent pas de mépriser les Indigènes, mais savent au contraire se lier avec eux et mériter leur confiance. Durant la crise de nationalisme qui sévit dans l'île au milieu du siècle, quelques Français avaient réussi à se maintenir et même à entrer dans l'intimité de la souveraine et du prince Rakoto. L'un d'eux, Laborde, qui était le

type du Gascon débrouillard, tenta d'implanter dans le pays toutes sortes d'industries; c'est un peu ce que l'on devait voir plus tard dans le Maroc d'Abd-el-Aziz. Ces Français firent si bien, qu'au début du Second Empire, ils crurent pouvoir proposer la fondation d'une grande Société d'Exploitation qui serait l'amorce d'un Protectorat.

Le Gouvernement français, à cette époque, ne voulait rien entreprendre sans l'aveu de l'Angleterre. Or le Cabinet anglais se refusa à envisager la question officiellement, mais ne manqua pas d'envoyer des missionnaires méthodistes qui entreprirent de ruiner l'influence des Français à la cour hova. Ils y parvinrent, mais pour aboutir une fois de plus à un massacre général des chrétiens.

Un peu plus tard, en 1861, comme le prince Rakoto avait succédé à la reine Ranavalona sous le nom de Radama II, les Français reprirent tout leur crédit, purent fonder une Compagnie de Madagascar et entrevirent à nouveau la possibilité d'instaurer un Protectorat. Cette fois encore, le Gouvernement impérial, soucieux toujours de ménager l'Angleterre, s'y refusa et se contenta de signer un traité (de 1862) qui faisait à la France une situation privilégiée, comportant la plupart des avantages d'un protectorat.

Il est infiniment fâcheux que, pendant toute cette période, la France ait été paralysée par la crainte de l'Angleterre; cette crainte dérivait de notre ligne de conduite générale, et une fois de plus la politique européenne nous détournait des colonies.

La guerre de 1870 survint, suivie d'une période de recueillement.

Mais à partir de 1878, les hommes qui étaient au Gouvernement commencèrent à soutenir plus énergiquement les droits de la France. Un essai de rapprochement avec les Hovas eut même lieu en 1882, mais resta sans résultat, et les vexations contre les chrétiens recommencèrent, si bien qu'une escadre dut aller bombarder Majunga en 1883, et remettre aux représentants de la reine Ranavalona un ulti-

matum. N'ayant pas obtenu satisfaction, l'escadre s'empara de Tamatave. Jules Ferry était alors partisan d'entreprendre la conquête, mais les Chambres ne le suivirent pas. Nous maintenîmes néanmoins nos positions, et, en 1885, le Gouvernement hova devenu plus conciliant, traita. Mais, cédant à l'erreur commune, nous reconnaissons la reine des Hovas comme reine de toute l'île — pensant y trouver un avantage — alors que cette politique nous faisait perdre au contraire de fermes appuis; en retour, la reine acceptait un résident français, chargé de contrôler ses relations extérieures. C'était le protectorat sans le mot. En outre la baie de Diego, Nossi-Bé et Sainte-Marie étaient cédés à la France et érigés en un Gouvernement. Le Myre de Villers, qui s'était distingué en Indo-Chine par son énergie, fut nommé résident.

Malheureusement ce ne fut pas la solution. L'attitude du Gouvernement hova continua à être telle vis-à-vis de nos nationaux qu'il fallut se résigner à le châtier.

On organisa une expédition (1895). Celle-ci a laissé de mauvais souvenirs. Sa préparation, qu'avait revendiquée le Ministère de la Guerre, témoigna d'une singulière méconnaissance des conditions de la guerre coloniale. Les expériences, à Madagascar même, n'avaient pourtant pas manqué : l'histoire de nos tentatives sur ces côtes depuis le xvi<sup>e</sup> siècle n'est qu'une suite de désastres, où colons ou contingents sont décimés par le climat; et il suffit de pénétrer une fois dans la plaine en arrière de Majunga pour être fixé.

Le corps expéditionnaire, comportant surtout des jeunes soldats blancs, souffrit horriblement. Et l'on n'avancait pas : débarqués à Majunga en février 1895, nous n'étions pas parvenus en août, c'est-à-dire aux approches de l'été austral, sur le plateau où s'élève Tananarive. Une colonne légère en entreprit enfin l'escalade et atteignit la capitale qui se rendit au premier coup de canon. Les opérations n'eurent pas à être poussées plus loin. Il convient de nommer ici un fonctionnaire civil, qui connaissait le pays et qui, placé auprès du chef de l'expédition, ne cessa de lui donner

les plus utiles conseils : l'administrateur Ranchot, dont le nom est trop ignoré.

Les initiateurs de l'expédition n'avaient eu d'autre objet que de rendre effective la convention de Protectorat passée en 1885. Mais l'opinion, de plus en plus éclairée sur les affaires de l'île, en était venue à réclamer davantage. Elle voyait surtout, au Protectorat, le grave inconvénient de maintenir les conventions avec les tierces Puissances; nous en avons en effet été fort gênés en Tunisie, et l'attitude des missionnaires norvégiens et anglais à Madagascar devait nous faire redouter une nouvelle expérience. Le Gouvernement, embarrassé et bien à tort hésitant, annonça que la France avait « pris possession » du pays. Cette formule atténuée ne satisfait personne : il faut toujours être net avec les Anglo-Saxons. Le Gouvernement britannique s'empressa de déclarer qu'il ne comprenait pas le sens de la prise de possession, et les Etats-Unis demandèrent que l'on s'expliquât mieux.

Dans l'intervalle, des nouveaux troubles avaient éclaté, auxquels les excitations de la presse anglo-malgache n'étaient pas étrangères, et dont les premières victimes furent encore les missionnaires anglais. Au printemps 1911, pour couper court à ces difficultés de tout ordre, le Gouvernement français se décida à demander au Parlement de déclarer Madagascar Colonie française, tout en maintenant la reine.

Dès la signature du traité du 1<sup>er</sup> octobre 1895, on avait organisé la résidence générale, le secrétariat général, les résidences des provinces, enfin on avait réintégré dans l'ensemble de l'Etat nos établissements de Diégo, Nossi-Bé, Sainte-Marie. M. Laroche avait été nommé résident général, et M. Paul Bourde désigné comme secrétaire général.

Mais nous avons laissé les pouvoirs civil et militaire indépendants : à la vérité l'on n'était pas encore parvenu à une doctrine ferme à cet égard; on savait pourtant qu'en Indo-Chine l'ordre n'avait régné que quand un des deux pouvoirs (le pouvoir militaire) avait été subordonné à

l'autre; mais en Algérie c'est en 1898 seulement que l'on devait appliquer la même formule.

Enfin, dès la fin de 1895, Madagascar avait été passée au Ministère des Colonies.

La déclaration d'annexion vint simplifier beaucoup les choses. Ce n'était pas l'institution du régime administratif compliqué de nos vieilles colonies; mais bien de celui que nous appliquions avec succès en Afrique noire. Nous entendions laisser subsister, et utiliser, l'administration indigène. Il est vrai qu'avec ce système, les souverains ou chefs sont fatalement appelés à disparaître — et c'est ce qui devait arriver à Madagascar — mais les rouages du Gouvernement et les usages subsistent.

L'annexion fut consacrée par la loi du 6 août 1896. Aucune difficulté diplomatique ne surgit; les juridictions consulaires purent être liquidées.

Cependant le régime ainsi conçu ne fonctionna pas tout de suite. On eut à faire face à une recrudescence de l'insurrection, à laquelle la cour hova n'était pas étrangère.

Dans ces conditions, il apparut qu'une autorité unique et ferme pourrait seule faire face aux événements; l'on rechercha un chef militaire, pour exercer à la fois les pouvoirs civils et militaires, et le choix s'arrêta sur le colonel, bientôt général Galliéni, qui avait réussi au Soudan et au Tonkin. Le colonel Galliéni était un militaire qui observait et qui réfléchissait. Il donna tout de suite une idée de sa personnalité et de ses méthodes, en refusant de prendre connaissance avant son départ des dossiers officiels, déclarant « qu'il n'avait pas d'idées préconçues et n'en voulait point avoir. » Quiconque est allé aux colonies autrement que pour y voyager en touriste le comprendra.

Avant son arrivée, on avait poursuivi l'organisation de la colonie en créant une Direction des Finances et du Contrôle, puis un Conseil d'administration — enfin l'on avait aboli l'esclavage. L'esclavage à Madagascar ne s'alimentait déjà plus par la traite et était devenu une sorte de servage domestique. Paul Bourde avait reçu des instructions très sages pour le faire disparaître peu à peu. Les

Chambres, brusquement, votèrent l'émancipation immédiate. Ce pouvait être une imprudence, mais ce fut, en fait, sans conséquences graves, précisément en raison de l'aspect particulier qu'avait pris l'esclavage. Et d'ailleurs un pouvoir ferme allait faire régner l'ordre.

Galliéni en effet arriva sur ces entrefaites.

Le pays hova était en rébellion, l'administration indigène débordée et, chez les autres peuplades, qui ne savaient plus si elles devaient obéir encore ou non à la reine des Hovas, régnait l'anarchie.

Mais « devant ce clair regard, les fantôme perdaient vite toute consistance...<sup>1</sup> »; c'est le mot de la situation.

Galliéni observa l'attitude de la cour. Il crut d'abord que la reine, qu'il avait contrainte à venir le saluer, pourrait lui être utile; il la ménagea. Mais les nobles conspiraient; quinze jours après son arrivée, les deux ministres principaux étaient fusillés.

Galliéni organisa aussitôt en cercles militaires les régions de l'Emyrne, en rébellion, confiant au secrétaire général civil l'administration des villes côtières. Ses recommandations aux chefs de commandements militaires et de provinces civiles, sont des modèles de profondeur et de largeur de vue. A tous, il recommande de ne pas se borner à imposer une autorité aveugle, mais d'étudier les populations; il donnait en même temps aux postes militaires leur autonomie pour qu'ils se mêlent aux indigènes par des contacts journaliers.

L'effet de cette politique, appuyée sur la force, fut immédiat.

Il visita ensuite la périphérie qui avait échappé jusque-là à notre action. (L'île de Madagascar est grande comme la France, la Belgique et la Hollande réunies.) Il institua des territoires militaires où l'ordre fut rétabli et où l'on put réorganiser l'administration. Seuls les Sakalaves, poussés par des marchands indiens qui se réclamaient de la nationa-

1. Oct. Homberg, *op. cit.*

lité anglaise, résistèrent assez longuement. Ils ne furent réduits qu'en 1898.

Dans les premiers mois de cette année 1898, Galliéni sentit les menées sourdes de la reine, et cette fois la déposa. Un retour offensif de la rébellion en fut évité; et le vieux parti hova demeura définitivement découragé. Les observations du Gouvernement français, qui trouvait la mesure encore prématurée, étaient arrivées heureusement trop tard.

Galliéni fut nommé gouverneur général.

Il avait dès lors à gouverner le pays, à le réorganiser, à le mettre en valeur. Il ne devait pas être inférieur à cette tâche. Dès la fin de 1897, il avait séparé à nouveau l'action militaire et l'action civile. Il eut encore des difficultés intérieures, mais provenant des missionnaires. Les missions protestantes, norvégiennes et anglaises, avaient en effet pris une grande place, particulièrement les méthodistes de la London Missionary Society; et malheureusement on constatait que chez les indigènes convertis par elles, ne se rencontrait pas un ami de la France. On arriva, par une patience mêlée de fermeté, à limiter leur action, et l'on expropria même l'hôpital anglais de Tananarive. Il fallut d'ailleurs endiguer l'action des Jésuites comme celle des autres missions, et finalement envisager l'expulsion de quiconque provoquerait des troubles. Chacun se le tint pour dit.

Galliéni avait abordé et saisi la politique indigène dès ses premières instructions. Il sut pratiquer à l'égard des diverses races, qui sont fort différentes les unes des autres, la méthode de gouvernement qui leur convenait, en les affranchissant de l'emprise des hovas.

Il réglait enfin les différents points de l'administration des indigènes avec des vues remarquablement objectives. Dans une lettre privée du 27 février 1898, il écrivait à propos des impôts : « Pas d'impôt, disent les financiers, ou alors l'uniformité et la recette en argent. J'en ai décidé autrement, et arrêté que l'impôt varierait suivant les mœurs et les coutumes locales..... Les financiers en verront d'autres. »

Il institua le régime des terres, révisant en même temps les grandes concessions données par le Gouvernement hova, ainsi que le régime des mines, que des découvertes d'or rendaient indispensable dans le plus bref délai.

Son œuvre colonisatrice fut moins féconde. Lui aussi, comme Bugeaud, voulut utiliser les anciens soldats; c'est un élément très discutable, parce que dénué de capitaux, et qui réussit rarement.

Les travaux publics avaient, dès le début, retenu son attention. L'absence de routes se faisait en effet cruellement sentir et l'on peut dire que trop souvent dans nos colonies, après la pacification, nous eûmes le tort de ne pas entreprendre par tous les moyens la création des voies de communications. Galliéni fit commencer les principales artères, dont l'armée dirigea la construction; par émulation sans doute, chaque arme fut chargée d'une route.

La voie ferrée qui devait réunir la capitale à Tamatave fut étudiée et tracée; si la construction tarda, ce fut parce que le Gouvernement français hésita sur les modalités d'exécution.

Madagascar a vécu vingt ans sur l'œuvre de ce grand soldat, que continua avec beaucoup d'énergie pendant quelques années, M. Augagneur.

L'organisation qu'a reçue la colonie est intermédiaire entre celle des « Petites Colonies », et les « Unions », mais est conçue cependant suivant les idées modernes.

Madagascar, en effet, ne forme pas un groupe de colonies; elle n'en constitue qu'une seule divisée en provinces et districts, et qui a néanmoins à sa tête, depuis 1897, un gouverneur général; celui-ci a reçu les mêmes pouvoirs que celui de l'Indo-Chine. Il est assisté d'un conseil d'administration, où depuis 1921 l'on a fait place à l'élément indigène. En 1921 également a été créée une représentation locale, européenne et indigène, sous forme de « Délégations économiques et financières ».

Les Comores sont placées sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur, dépendant du gouverneur général.

*Les Iles Kerguelen.*

Sans doute convient-il de rattacher ces îles à Madagascar, d'où l'on part pour s'y rendre. Découvertes en 1772 par l'amiral dont elles portent le nom, elles furent visitées peu après par Cook qui leur donna le nom de Terres de la désolation, puis par Roos en 1840. Les pêcheurs de baleines et de loups-marins les fréquentaient déjà à cette époque. Elles n'ont cependant été déclarées possessions françaises qu'en 1893.

Ces îles possèdent un climat relativement doux et égal; on a tenté d'y faire l'élevage du mouton, de sorte qu'aujourd'hui elles se trouvent avoir quelques habitants.

## III. — L'OCÉANIE ET LE PACIFIQUE.

1. — *L'exploration du Pacifique.*

C'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que se manifeste tant en Angleterre qu'en France un mouvement de curiosité vers le Pacifique. Ce n'était point simple curiosité scientifique; l'une et l'autre Puissances, qui venaient de perdre une partie de leurs domaines coloniaux, cherchaient des terres nouvelles. C'est l'époque des grands voyages de Cook.

Du côté de la France, après les renoncements du traité de Paris, l'attention se porte naturellement vers ces régions peu connues du globe; dès la fin du règne de Louis XV, Bougainville qui s'était fait marin après la perte du Canada, avait tenté de fonder une colonie aux Malouines (dans l'Atlantique sud); cette tentative d'ailleurs ne réussit pas. C'est en 1866 qu'il entreprend un grand voyage dans le Pacifique, touche à Tahiti, aux Samoa, aux Nouvelles-Hébrides, puis manquant de vivres, renonce à se diriger vers l'Australie qui était son but et gagne la Nouvelle-Guinée pour rentrer

par Batavia et l'île de France (en 1769). L'expédition, à laquelle avaient pris part divers savants, fut remarquable par ses résultats scientifiques.

Il convient de mentionner ensuite les deux voyages de Kerguelen aux Iles Australes (1771-1774), ceux de Surville en 1769, et de Marion Dufresne à la Nouvelle-Zélande, mais surtout celui de La Pérouse. Ce dernier voyage fut organisé minutieusement par le gouvernement et avait pour objet de relier les différents itinéraires de Cook et de mettre au point la connaissance du Pacifique. La Pérouse, parti en 1785, exécuta d'abord des levers sur les côtes du Pacifique Nord jusqu'au Kamptchatka, puis gagnant le Pacifique Sud, passa aux Samoa et aborda en Australie en 1788. On n'eut plus dès lors de ses nouvelles.

La Constituante envoya en vain à sa recherche d'Entrecastreaux qui visita la Nouvelle-Calédonie et les archipels voisins, mais mourut en 1794. Ses officiers, divisés par la question politique, vendirent ses navires aux Hollandais, à Batavia. Ce n'est qu'en 1825, que Dumont D'Urville, envoyé en Océanie, apprit que les navires de La Pérouse avaient fait naufrage aux Santa-Cruz.

Ces grands voyages, au point de vue de la colonisation, furent d'ailleurs sans résultats pratiques.

## 2. — *Etablissements français de l'Océanie.*

Des voyages analogues, à partir de 1830, devaient donner d'autres résultats.

Louis-Philippe, pour donner des gages aux catholiques et à la cour de Rome, encouragea la Mission d'Océanie qu'avait fondée la Restauration, et qui se heurtait à la London Missionary Society anglaise. A partir de 1835, de nombreuses croisières furent organisées, dont le but réel était d'étendre et de protéger l'action des missionnaires.

C'est de cette époque que date notre établissement dans les îles qui depuis sont demeurées sous la domination de la France.

*Tahiti* est la principale. L'Anglais Wallis y avait passé en 1767, un an avant Bougainville. Celui-ci, en 1768 prit possession de l'île au nom de la France, enfouit dans le sol un acte, avec mention de son voyage et nomma l'île Nouvelle Cythère.

Cook y passa plusieurs fois et de nombreux missionnaires anglais y abordèrent bientôt.

En 1836, les premiers missionnaires français qui débarquèrent se heurtèrent aux missionnaires anglais, dont l'un, nommé Pritchard, devait se montrer particulièrement actif. Il tenta de faire expulser les Français par la reine de l'île, Pomaré. Le gouvernement français, en 1838, envoya l'amiral Dupetit-Thouars qui conclut avec la reine une convention assurant la liberté aux citoyens français. Mais, les marins partis, la lutte d'influence reprit jusqu'au jour où Dupetit-Thouars, revenu, amena la reine à reconnaître officiellement notre Protectorat. Mais Pritchard se montrait acharné à la lutte et ardent à soutenir l'influence de son pays, comme savent le faire les citoyens anglais à travers le monde. Dupetit-Thouars dut réapparaître en 1843, proclamer la déchéance de la reine et prendre possession de l'île. Il faillit en résulter un incident international; la France désavoua l'amiral et revint au Protectorat en rétablissant la reine. Encore le Protectorat ne fut-il reconnu officiellement par l'Angleterre qu'en 1857. Il devait être transformé en annexion en 1880.

Les Français ne furent pas également heureux dans tout le Pacifique : dans l'archipel des Soulou, il fallut céder aux protestations de l'Espagne qui dominait aux Philippines, voisines; à Hawaï, l'intervention des Etats-Unis écarta à la fois Anglais et Français; en Nouvelle-Zélande, la France fut évincée par l'Angleterre après quinze ans de sourdes luttes. Dès 1845, la recherche de points d'appui cessa devant l'hostilité croissante de l'Angleterre. La France se borna à consolider son influence dans quelques archipels qui sont malheureusement de peu d'intérêt économique : les îles

Sous le Vent, les Marquises, les Gambier et quelques autres.

Les *Iles Sous le Vent*, découvertes par Cook en 1769, virent débarquer des missionnaires anglais dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les premiers missionnaires français n'y vinrent qu'en 1835.

En 1847, les deux Puissances s'étaient mises d'accord pour respecter l'indépendance des Iles. Ce n'est qu'en 1880 à la demande des indigènes, que le drapeau français fut hissé; la souveraineté de la France a été seulement reconnue par l'Angleterre en 1888.

Aux *Marquises*, aux *Gambier*, des missionnaires français purent débarquer après 1830.

Dupetit-Thouars prit possession des Marquises en 1842. Le protectorat fut établi sur les Gambier à peu près en même temps et transformé en annexion en 1881.

Les *Tuamotou*, les *Iles australes*, ainsi que l'île de *Rapa*, les *Wallis*, placées toutes sous le protectorat français sous le gouvernement de Louis-Philippe ou le second Empire, furent annexées successivement à partir de 1880 par la troisième République.

### 3. — *La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances.*

La Nouvelle-Calédonie avait été découverte par Cook en 1774.

C'était une île étroite et longue, formant une arête montagneuse assez élevée (1500 mètres), aux pentes raides vers le N. E., offrant au contraire des replats et des terres doucement inclinées au S. O.; le climat y était agréable et seuls les palétuviers de la côte rappelaient les tropiques. Très accidenté, le pays offrait de vastes terrains de parcours couverts de brousse arbustive. Une population canaque, qui s'est montrée peu accessible à la civilisation, y faisait l'élevage des bœufs.

C'est seulement sous la monarchie de Juillet que l'île retint l'attention. Il semble que l'on se soit rendu compte, dès cette époque, de sa fertilité et du climat agréable qu'elle

doit à sa position géographique sous une latitude tempérée. Elle fit dès lors l'objet de diverses tentatives privées de colonisation, qui ne donnèrent pourtant pas grand résultat.

Son occupation devait être un des effets de la politique qu'adopta le Second Empire à l'égard des Missions.

Dès 1850, Napoléon III fit explorer la côte orientale : une partie de l'équipage débarqué ayant été massacré par les anthropophages, l'amiral français prit possession de l'île, devançant le commodore anglais qui voulait de son côté planter le pavillon britannique à l'île des Pins.

Le Gouvernement Impérial eut malheureusement l'idée singulière d'y faire de la déportation parce que, lisait-on dans le *Moniteur*, les Marquises désignées en 1850 comme lieu de déportation politique n'avaient « ni l'étendue, ni la fertilité, ni la situation géographique d'un grand établissement maritime et colonial ». Le Second Empire, — il le montra également à la Guyane —, paraissait avoir des illusions sur les résultats que l'on peut attendre de la main-d'œuvre pénitentiaire pour la colonisation. En fait, on a fini par s'apercevoir que les forçats éloignaient les colons bien plutôt que d'aider à la création d'établissements prospères. On a renoncé aujourd'hui à la déportation; il reste à souhaiter que les vrais colons s'installent dans ce pays où ils trouveraient un climat favorable. Mais évidemment il est aux antipodes et de plus la main-d'œuvre indigène menace d'y faire défaut; la population indigène est tombée de 42.000 individus en 1887 à 27.000 en 1921. Comme les races indigènes du Pacifique et de bien d'autres contrées, celle-ci semble s'éteindre devant la civilisation. Il s'y trouve 15.000 Européens.

#### 4. — *Les Nouvelles-Hébrides.*

Un navigateur espagnol était parvenu aux Nouvelles Hébrides en 1608. Et c'est plus d'un siècle et demi plus tard, lors de l'exploration du Pacifique qui marqua le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'elles furent découvertes à nouveau.

Un Français, Philippe Carteret y avait abordé en 1767, et c'est la même année que Bougainville, au cours de son célèbre voyage de 1766-1769, s'y arrêta à son tour et prit possession, au nom de la France, des Iles Pentecôte, Aurore et Pic de l'Etoile, qu'il appela « Grandes Cyclades ». Ce fut Cook qui, les explorant en 1774, leur donna le nom de Nouvelles-Hébrides. La Pérouse en 1788, d'Entrecasteaux en 1793, Dumont-D'Urville en 1828, les visitèrent à leur tour, mais sans en prendre possession effective.

Or, leur richesse attira au cours du XIX<sup>e</sup> siècle de nombreux colons ou commerçants anglais.

La situation des îles orientait cependant le mouvement d'affaires vers la Nouvelle Calédonie, et de façon si évidente que les résidents anglais demandèrent eux-mêmes en 1855 l'annexion à la France. Mais l'Australie demandait en même temps la réunion à l'Angleterre.

En 1885, la France avait envoyé des troupes pour protéger ses nationaux; sur une protestation de Londres, elle les retira, et une convention franco-anglaise institua en 1887 une Commission navale mixte, chargée de protéger les personnes et les biens des deux nationalités.

Ce régime fut confirmé et précisé en 1906 sous le nom de condominium, — ce qui veut dire souveraineté commune. Il s'étend également aux Iles Banks et à Torrès. Il ne paraît pas avoir donné, et peut difficilement donner de bons résultats. La Commission Impériale britannique, réunie en 1927, a elle-même réclamé une autre solution.

Le sens de cette solution, si l'on veut tenir compte des données de la question, n'est pas douteux : les Français sont, aux Nouvelles-Hébrides, de beaucoup les plus nombreux, ainsi que leurs ressortissants; de même qu'ils détiennent la plus grande partie du sol et ont la plus grande part dans le mouvement commercial.

## CHAPITRE IX

### LE MONDE JAUNE

#### I. — L'INDO-CHINE <sup>1</sup>

L'Extrême-Orient constitue la seule région du globe où les Français ne soient apparus que tardivement.

Sur les côtes d'Annam, de nombreux occidentaux s'étaient montrés cependant dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Ce furent d'abord les Portugais et les Espagnols. Ceux-ci touchèrent les côtes de l'Annam après leur installation aux Philippines, mais, en raison de leurs revers en Europe, n'y demeurèrent pas. Les Portugais, au contraire, installés à Macao, entreprirent d'évangéliser le pays; ce sont eux qui fondèrent, en 1611, la mission des Jésuites où devait trouver place un Français le P. Alexandre de Rhodes.

Les Hollandais, puis les Anglais, arrivèrent à leur tour au xvii<sup>e</sup> siècle, avec des vues purement commerciales d'ailleurs, et comme représentants de grandes compagnies; malgré les efforts qu'ils firent les uns et les autres — et surtout les Hollandais —, ils n'obtinent que des résultats précaires. Les Hollandais eux-mêmes disparurent en 1700.

La France devait trouver le champ libre.

Le pays où elle allait aborder offrait des aspects variés. Au Nord et au Sud de la côte accidentée de l'Annam, les deltas des fleuves forment de vastes plaines basses. Le

1. Bibliographie. — G. Hanotaux et A. Martineau. *Op. cit.* T. VI. *L'Indo-Chine* par M. Chassigneux, (non paru) dont nous nous sommes inspiré pour le présent chapitre. — Paul Doumer: *L'Indo-Chine*. — Georges Maspero: *Un empire colonial français. L'Indo-Chine*, 2 vol. — Russier et Bréhier: *L'Indo-Chine française*.

delta du Mékong constitue la Cochinchine et une partie du Cambodge; celui du fleuve Rouge, au Tonkin, est plus réduit.

La chaîne annamitique, orientée Nord-Sud, domine le pays et se prolonge à l'ouest par de hauts plateaux, au nord par un puissant massif montagneux. Elle sépare deux régions distinctes :

A l'ouest des montagnes, s'est développée une civilisation de caractère hindou : la brillante civilisation du Fou Nan qui connut son apogée du ix au xv<sup>e</sup> siècle, et nous a laissé les ruines d'Ang-Kor.

A l'est, le Tonkin et l'Annam connurent au contraire une civilisation chinoise. Les Annamites, très primitifs, furent tirés de la barbarie par les Chinois, et l'Annam resta une province chinoise jusqu'au x<sup>e</sup> siècle. Il devint ensuite un État indépendant, gouverné par un empereur au pouvoir absolu siégeant à Hué, et des fonctionnaires, les mandarins. Les seigneurs du Tonkin et de la Cochinchine se rendirent par la suite indépendants, et c'est d'abord avec eux que les Européens entrèrent en rapports.

La race annamite semble provenir de mélanges et occupe les plaines basses. Dans les montagnes, au contraire, on rencontre diverses peuplades Thaï.

Le Cambodge, habité par une race distincte, formait un royaume indépendant mais qui, du fait de sa position entre l'Annam et le Siam, avait toujours été disputé entre ces deux empires.

Le Siam enfin, peuplé d'une race guerrière, formait de son côté un vaste et puissant Etat.

Tel est le cadre dans lequel nous allons intervenir.

### 1. — *Les débuts*

La France, dont la marine n'avait pas pénétré jusqu'à ces parages, serait restée plus longtemps encore étrangère au monde jaune, si son attention n'avait été attirée sur ces régions par une circonstance fortuite : la présence dans la

Mission des Jésuites d'un Français, le Père Alex. de Rhodes, qui devait jouer en Extrême-Orient un rôle important. Il était allé en Cochinchine d'abord, en 1625, puis au Tonkin et écrivit des récits qui éveillèrent en France la curiosité.

Plusieurs prêtres français : un chanoine de Tours, François Pallu, et P. Lambert de la Motte, proposèrent au pape d'entreprendre l'évangélisation de ces régions, et de leur initiative naquit la « Société des Missions étrangères ». Il fut créé en même temps un organisme commercial sous le nom de Société de la Chine. Mais les débuts ne furent pas heureux; la compagnie tenta d'affréter un navire en possession duquel elle n'entra même pas, et c'est par la voie de terre, par la Perse et l'Inde, que les deux Français, nommés « évêques *in partibus* », durent gagner l'Extrême-Orient. Ils en furent les premiers vicaires apostoliques. En 1659 en effet, le Tonkin et la Cochinchine étaient distraits du diocèse de Malacca et érigés en vicariats apostoliques au profit des « Missions Etrangères ». C'était le premier succès de la France.

C'est au Siam d'ailleurs, que notre action parut devoir s'exercer tout d'abord. La Compagnie des Indes, établie à Surate depuis peu, songeait à y installer des comptoirs, et d'autre part le roi du pays avait auprès de lui un grec nommé Phaulkon qui redoutait les Hollandais et était disposé à favoriser la France. L'évêque Pallu apporta au roi une lettre de Louis XIV en 1673; des ambassades furent échangées; mais les missionnaires, qui espéraient convertir le roi de Siam, avaient fâcheusement mis en avant la question religieuse; cette attitude fit tout échouer et éveilla la méfiance du peuple siamois. Un peu plus tard, une mission technique et militaire tenta de remettre les choses au point, mais il était trop tard : une révolution anéantit le pouvoir de Phaulkon et notre influence en même temps.

Nos regards se portèrent alors plus loin, vers l'Annam. Un premier comptoir éphémère avait été fondé par la compagnie des Indes à Hung-Yen; elle avait songé aux Paulcondor, mais ce sont les Anglais qui s'y installèrent en 1702. La compagnie de Law, en 1721, étudia à nouveau

la question, puis Dupleix envoya des agents; enfin Pierre Poivre, envoyé de Paris par la compagnie en 1749, porteur d'une lettre de Louis XIV à l'empereur d'Annam, fut autorisé à fonder un comptoir à Fai-Fo.

Après la perte de l'Inde, l'idée de chercher sur ces côtes une compensation se fit jour. Mais la disparition de la compagnie des Indes empêcha toute réalisation. C'est un demi siècle plus tard seulement, qu'un missionnaire devait à nouveau mettre la France sur la voie d'un établissement en Extrême-Orient.

Les guerres civiles qui agitaient l'Annam lui en fournirent l'occasion. Un jeune prince de la famille royale détrônée, Nguyen Anh, échappé aux révoltés, avait été recueilli par l'évêque français d'Adran, Pierre Pigneau, dit Pigneau de Béhaine (qui était originaire de Behaine). Nguyen Anh cherchait des appuis et les Français d'Orient comprenaient l'intérêt qu'il y aurait à lui en fournir. Mgr. Pigneau se rendit même à Versailles en 1787 pour tenter d'obtenir une aide militaire, mais le gouvernement hésita. Le prélat ne renonça pas à son projet; il réussit avec le concours de l'Inde française et des Iles (Mascareignes), à fournir au prétendant annamite des armes et même des combattants et, le conseillant, ne le quittant pas, le mit à même de reconquérir son trône. Ces années de la vie de Mgr. Pigneau constituent une épopée extraordinaire, infiniment curieuse. Il mourut en 1799, mais Nguyen Anh s'emparait du trône de Hué en 1801. Il devait régner jusqu'en 1820, sous le nom de Gia Long et se montrer très favorable aux Français.

Malheureusement la France ne pouvait à cette époque profiter des avantages qu'elle aurait dû retirer d'une telle situation.

C'est seulement en 1817 que des armateurs de Bordeaux recommencèrent à envoyer des navires dans ces parages. Le Gouvernement de la Restauration les favorisa de son mieux; le duc de Richelieu, renseigné par les missionnaires, porta son attention sur l'Extrême-Orient et un Français de Hué fut chargé de passer un traité d'amitié et d'alliance

avec l'Annam. Mais le successeur de Gia Long se réserva, et même expulsa les Français en 1824.

Bougainville, venu à Tourane en 1825, tenta vainement de voir le roi, et les relations restèrent fort espacées jusqu'en 1840. Cette hostilité des souverains d'Annam paraît avoir été causée très nettement par la crainte de voir prêcher le christianisme dans leurs Etats. Comme au Siam, les missionnaires, préoccupés avant tout de prosélytisme religieux, se trouvaient nuire gravement au développement de l'influence de leur pays.

Cependant, la guerre entre l'Angleterre et la Chine (1840-1842), le traité de Nankin qui ouvrait la Chine aux Anglais et leur donnait Hong-Kong, réveillèrent l'opinion en France.

Une division navale fut envoyée en Extrême-Orient avec M. de Lagrenée, pour tenter d'obtenir les mêmes avantages et un point d'appui. Mais cette mission ne réussit pas. Elle paraît d'ailleurs s'être occupée d'obtenir des avantages d'ordre religieux non moins que d'autres. Poussé par les Lazaristes, Lagrenée proposa même au gouvernement une intervention au Tonkin, « non pour obtenir des avantages commerciaux exclusifs, mais des concessions significatives aux chrétiens ». Guizot ne le suivit pas.

Cependant, des interventions navales eurent lieu à plusieurs reprises de 1840 à 1848 en Annam, pour sauver des missionnaires qui, malgré les interdictions royales, se maintenaient dans le pays. Elles n'eurent d'autre effet que de faire accentuer les persécutions à l'égard des chrétiens indigènes. Cette situation dura jusqu'en 1852.

Le second empire allait mettre nettement sa diplomatie au service de la religion, alors que Louis-Philippe et Guizot s'étaient montrés réservés.

D'ailleurs au Siam et au Cambodge les dispositions étaient plus favorables. Le Siam, inquiet des agissements anglais en Birmanie, avait à plusieurs reprises manifesté le désir de favoriser le commerce français. Le Cambodge, pris entre le Siam et l'Annam, avait dû en 1849, solliciter la protection de la France.

Malheureusement, le gouvernement français (pris par les soins de l'expédition de Crimée), ne fit peut-être pas tout ce qui eût été souhaitable. Il chargea cependant en 1852, notre Consul à Chang-Haï de suivre les négociations avec le Siam et, en même temps, de traiter avec le Cambodge et l'Annam pour garantir la sécurité des missions. « Il y avait là, dit G. Hardy, comme l'amorce de tout un programme d'expansion en Extrême-Orient ».

En 1855, arriva la mission de M. de Montigny. Au Siam les Anglais nous avaient devancés, mais notre ambassadeur obtint cependant un traité de commerce et le droit d'installer des consuls.

Au Cambodge, notre accord avec les Siamois nous nuisit; l'ambassadeur ne put voir le roi. Il gagna l'Annam, mais quand il arriva à Tourane, on était en plein conflit; un navire de guerre français, mal accueilli, venait de bombarder la place.

Les religieux intervinrent alors vigoureusement pour plaider la cause des missions d'Annam et ordre fut donné à l'Amiral Rigault de Genouilly de faire une démonstration énergique. L'Espagne, dont les missionnaires avaient souffert aussi, joignait un navire à l'expédition.

Ces forces parurent devant Tourane en 1858. Après un ultimatum resté sans réponse, elles s'emparèrent de Tourane, mais se trouvèrent trop faibles pour marcher sur Hué; on chercha un autre terrain d'action. Peut-être eût-on réussi facilement au Tonkin où se trouvait un prétendant au trône d'Annam avec ses partisans, et où, d'autre part, vivaient de nombreux indigènes chrétiens. On préféra Saïgon, plus accessible à la flotte et d'ailleurs entrepôt du riz qui nourrissait l'Annam. Saïgon fut prise et démantelée, puis l'on se reporta sur Tourane pour secourir la garnison. Mais la guerre avec la Chine vint interrompre les opérations, en même temps que la guerre d'Italie, en Europe, occupait le gouvernement impérial. Tourane fut évacuée, mais nous laissâmes des garnisons à Saïgon et Cholon.

La paix faite avec la Chine (automne 1860), l'amiral Charner revint à Saïgon avec des forces importantes; il

dégagea la ville et s'empara de My-Tho, Bien-Hoa, Vinh-Long (1861).

Le traité, signé à Saïgon en 1862, laissait à la France en Cochinchine les trois provinces de Saïgon, Bien-Hoa et My-Tho et sur la côte d'Annam, l'île de Poulo Condor; les ports de Tourane, Quang-An et Ba-Lac étaient ouverts au commerce et l'exercice du culte catholique était autorisé en Annam.

L'Empire était une fois de plus en état de guerre civile : un prétendant, qui était maître du Tonkin, nous demanda notre concours; nous hésitâmes à nous engager sur ce nouveau terrain d'opérations. L'empereur d'Annam dompta la rébellion et dès lors fit tout pour nous rendre la vie impossible en Cochinchine.

La France, sous l'impression de la malencontreuse expédition du Mexique, faillit se prêter à une révision du traité de Saïgon. La question de principe d'une occupation de territoire en Extrême-Orient fut alors très sérieusement discutée; des officiers qui connaissaient bien la question montraient l'opposition irréductible qui existe entre les institutions des pays jaunes et celles des blancs d'occident. Le gouvernement français se demanda si vraiment il convenait d'entreprendre chez les Jaunes une œuvre de colonisation. Finalement en 1865, il se décida pour le maintien du traité.

Dès lors nous prétendîmes faire valoir à notre profit les droits de souveraineté que l'Annam possédait sur le Cambodge. L'amiral de la Grandière, gouverneur de 1863 à 1868, sut décider le roi à signer un traité de protectorat malgré les intrigues du Siam. Ce pays avait en même temps obtenu la signature d'un autre accord, dont un article spécial confirmait la cession, à lui faite par le Cambodge, des provinces de Battambang et d'Angkor, et du Laos. Le Protectorat fut confirmé cependant par le traité franco-siamois de 1867. (Le Siam conservant les provinces cédées par la convention ci-dessus).

Au cours des années suivantes, la pacification fut poursuivie; nous occupâmes, en outre, les trois provinces de la

Cochinchine occidentale, Vinh Long, Chaudoc, Hatien d'où les Annamites menaçaient les régions occupées et paisibles. L'amiral de la Grandière sut enfin doter la Cochinchine d'un régime administratif qui devait subsister jusqu'en 1879.

Nous avons tenté d'abord de rétablir l'administration indigène, mais les Mandarins, qui nous restaient hostiles, ne s'y prêtèrent pas. C'est donc la nécessité qui nous conduisit à l'administration directe. Des officiers, dits inspecteurs des affaires indigènes, investis de tous les pouvoirs, assurèrent une administration patriarcale (c'était tout à fait analogue à ce qui avait été fait en Algérie). Au dessous d'eux la vie annamite subsistait; la commune était respectée, ainsi que la législation et les juridictions annamites. Ce système fut seulement perfectionné en 1873 par une séparation des pouvoirs.

En 1879, on était en France tout à l'assimilation. Un gouverneur civil fut nommé, dont les instructions signalaient « la nécessité d'une assimilation progressive ». Il est permis de s'étonner, après les débats qui s'étaient déroulés entre 1863 et 1865, où avait été mis en évidence l'abîme qui sépare les deux civilisations, d'entendre parler d'assimilation en pays jaune. D'ailleurs, Le Myre de Villers qui fut nommé gouverneur, administrateur expérimenté et esprit remarquablement perspicace, se montra prudent. Néanmoins il fut procédé à une réorganisation de la colonie.

Tout d'abord, on se préoccupa des colons et, suivant les idées du temps, on leur accorda de larges « libertés ». Un Conseil colonial fut créé, composé de Français et d'indigènes élus, et investi de larges pouvoirs en matières financières, — dont il mésusa aussitôt. Deux ans après (1881) les Français devaient nommer un député.

Quant à l'administration des indigènes, on se trouvait à un tournant. Fallait-il revenir en arrière et tendre à un Protectorat qui respecterait l'organisation politique et sociale anciennes, ou bien accentuer l'évolution? On se décida pour ce dernier parti. Des administrateurs civils français remplacèrent les officiers administrateurs, Les

milices furent supprimées et des troupes indigènes régulières furent encadrées par des officiers d'infanterie de marine. On organisa la justice en créant une cour d'appel de la justice indigène; bref, les Français prirent en mains tous les rouages de l'administration. En même temps on supprimait le servage; on substituait l'individualisme au collectivisme familial chinois; d'ailleurs, d'excellentes mesures furent prises et beaucoup d'abus supprimés. Néanmoins, entreprendre pareille évolution chez un peuple d'ancienne civilisation est une tâche bien malaisée et nous le constatons encore aujourd'hui. C'était, dit M. Chassigneux<sup>1</sup> « l'expression de la politique coloniale, généreuse et inexpérimentée, de la troisième République à ses débuts ».

## 2. — *Le Tonkin et l'Annam*

Vers 1865, Saïgon apparaissait à beaucoup de Français comme le point de départ d'un nouvel empire des Indes. D'autre part, les avantages obtenus par l'Angleterre en Chine avaient fait naître en France des ambitions. Or nous tenions les bouches du Mékong et nous devons tout naturellement rechercher s'il ne constituait pas une voie d'accès vers la Chine. (Il n'y en avait qu'une alors, celle du Fleuve Bleu, coupée de rapides).

Une brochure venait de paraître, intitulée « La Cochinchine française en 1864 », qui avait un retentissement considérable; elle était signée G. Francis. L'auteur en était un jeune enseigne de vaisseau, nommé Francis Garnier. Ses idées furent adoptées par l'amiral de la Grandière, alors gouverneur de Cochinchine, ainsi que par le ministre Chasseloup-Laubat, et l'exploration du Mékong fut décidée. Une mission fut confiée au capitaine de frégate Doudart de Lagrée qui avait déjà exploré le Cambodge, Francis Garnier lui étant adjoint comme second.

Ils partirent en 1866 et parvinrent au Yunnan après avoir

1. *Op. cit.*

constaté que le Mékong n'était pas navigable et ne constituait nullement la voie de pénétration cherchée; mais au passage ils apprirent que le fleuve Rouge, le fleuve du Tonkin, était navigable à partir d'un certain point. Doudart de Lagrée mourut sur ces entrefaites et Fr. Garnier, resté seul, rentra par le Yang Tsé Kiang et Changhaï.

Il proposa aussitôt de reconnaître le fleuve Rouge : « Un protectorat exercé directement comme au Cambodge, disait-il, ou tout au moins une complète liberté commerciale obtenue dans les ports du Tonkin... On ne voit pas d'autre moyen pour sortir de l'impasse où nous acculerait une timidité sans excuse, aussi bien que des scrupules par trop naïfs ».

Une occasion se présenta. Un commerçant français, Jean Dupuis, installé à Han Kéou, avait reconnu le fleuve Rouge qu'il trouva navigable jusqu'à Lao Kay. Un maréchal chinois, combattant les rebelles du Sud de la Chine, lui ayant commandé des armes, il les livra par cette voie. Un aviso l'avait protégé contre les pirates, mais cette opération avait été peu goûtée des autorités annamites, qui se mirent à molester les Français à Hanoï. L'Amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, fut alors sollicité d'intervenir, à la fois par Dupuis et les autorités qui voulaient l'expulser. Il envoya sur place Fr. Garnier en lui laissant toute latitude. Garnier tenta vainement de négocier; il était clair qu'il fallait en venir aux actes. Et, comme les missionnaires l'avaient édifié sur la faiblesse des forces locales, il décréta d'autorité la libre navigation du fleuve et somma les Annamites de désarmer la citadelle d'Hanoï. Sur leur refus, il la prit d'assaut. Puis, pour assurer ses communications avec la mer, il entreprit dans le delta des opérations qui tiennent du prodige.

« Dès lors, les nôtres, dit M. Oct. Homberg<sup>1</sup> ne laissent pas à l'adversaire le temps de se ressaisir et le frappent à coups redoublés avec la furie joyeuse de jeunes chefs de vingt ans ». Tout le pays tombe en notre pouvoir en moins d'un

1. *La France des cinq parties du monde.*

mois. « Depuis le temps où les cavaliers de Lasalle enlevaient les villes allemandes à la pointe de leurs sabres, on n'avait jamais vu semblable épopée ». Maître du pays Fr. Garnier se mit à l'organiser, nommant des mandarins, recrutant des auxiliaires, prévoyant tout. Il se trouvait, comme il l'écrivait à un ami, « avec une province de deux millions d'âmes sur les bras »; il se mit cependant à l'administrer. En même temps, il préparait un traité de commerce et de protectorat. Malheureusement, dans une attaque de Pavillons noirs — appelés par les mandarins — il fut tué.

Son audacieuse entreprise allait être abandonnée. Certes, la joie et la fierté causées par ces succès avaient été grandes en France, au lendemain de 1870; cependant le Ministère de Broglie se trouvait un peu embarrassé de sa conquête. L'amiral Dupré ne défendit pas énergiquement auprès du gouvernement l'œuvre de Garnier; l'officier qui alla remplacer celui-ci au Tonkin, et qui n'avait jamais eu pour lui de sympathie, n'était pas un homme d'action; il abandonna le pays conquis, rendit même aux Annamites la citadelle d'Hanoï et chassa Jean Dupuis. Par le traité signé à Saïgon en 1874, l'Annam renonçait à toute prétention sur la Cochinchine — renonciation bien superflue — et promettait d'ouvrir ses ports et le fleuve Rouge; par contre, il lui était fait remise de l'indemnité due depuis 1862, et on lui donnait quelques navires et des canons-fusils; de sorte que le gouvernement de Hué put prendre figure de vainqueur. Les marchandises de Dupuis, mises sous séquestre, furent pillées et des représailles terribles frappèrent les indigènes chrétiens et même les habitants du Tonkin qui nous avaient soutenus. En réalité, nous avions eu le peuple entier avec nous, mais les mandarins nous demeuraient hostiles.

Bien entendu, dès 1876, l'Annam reniait ses engagements et faisait appel à l'Empereur de Chine, invoquant la suzeraineté toute théorique de ce pays.

En 1880, en effet, la Chine déclarait ne pas reconnaître le traité de 1874 et protestait contre notre présence au Tonkin.

Mais la France entrait dans cette ère de renaissance coloniale qu'inaugurait le personnel politique parvenu aux affaires au début de 1879. Gambetta était ministre des Affaires Etrangères. Il répondit fermement à la Chine; la garnison d'Hanoï fut renforcée; on décida de pratiquer une politique plus énergique, de surveiller les Pavillons noirs qui ne cessaient leurs méfaits au Tonkin, de reprendre en mains les douanes, sans toutefois faire de conquête.

Malheureusement c'était se leurrer, surtout avec les faibles forces qui se trouvaient sur place. Le capitaine de vaisseau Rivière, homme de beaucoup de finesse et d'une grande intelligence avait pris le commandement. Il fut tout de suite en désaccord avec les mandarins; comme ceux-ci renforçaient la garnison de la citadelle, Rivière en demanda l'accès et fut bientôt conduit à s'en emparer.

Le gouverneur de la Cochinchine, Le Myre de Villers, se trouvait devant une initiative qu'il n'avait pas souhaitée, mais était prêt à profiter des avantages acquis. Le gouvernement hésita d'abord, et refusa les renforts demandés. Mais la Chine armait et entrait en campagne sans déclarer la guerre. Avec quelques centaines d'hommes qu'on lui avait envoyés, Rivière dut à son tour, pour assurer ses communications avec la mer, occuper le delta. Il tint bientôt toute une région minière « dont on avait grande envie disait-il, mais qu'on hésitait à prendre ». Il se trouva malheureusement en face des troupes de Pavillons noirs parfaitement armées et fut blessé. De nouveau il devenait urgent de choisir une politique.

Jules Ferry était au pouvoir depuis peu et se montrait décidé à agir. Il allait pendant deux ans, avec une inlassable énergie et un ardent patriotisme, soutenir la guerre sur terre et sur mer, et mener sans répit une lutte diplomatique, et en France même, une lutte parlementaire.

Il demanda des crédits « pour nous établir solidement au Tonkin, et pour affermir aux yeux de tous notre résolution de nous y maintenir ». Les crédits furent votés à la nouvelle de la mort de Rivière, à l'unanimité.

Trois mille hommes furent alors envoyés. Le Dr Harman,

ancien compagnon de Fr. Garnier fut nommé commissaire général au Tonkin; les forces navales étaient en même temps sérieusement renforcées et un homme de premier ordre, l'amiral Courbet, mis à leur tête.

Les principaux points du delta furent occupés, et un débarquement exécuté par l'escadre à Thuan-An. L'Annam signa un traité de protectorat où notre installation au Tonkin était spécifiée plus nettement qu'en 1874. Un résident devait être installé à Hué.

Mais la lutte n'était pas terminée; au Tonkin nos ennemis se montraient nombreux et bien armés; il fallait combattre. Le commissaire civil fut rappelé; l'amiral Courbet, investi de ses pouvoirs, prit en même temps le commandement des forces de terre et de mer.

Devant les difficultés menaçantes, l'opinion en France était inquiète. J. Ferry fit magnifiquement le procès de la politique d'abstention. « Un pays ne grandit pas, dit-il, quand il hésite devant les moindres difficultés ».

L'empereur d'Annam Tuduc, était mort (1883) et son successeur refusait de reconnaître le Protectorat. Courbet s'empara de Sontay et en fit une base d'opérations; il bombardait peu après les forts qui défendaient la rivière de Hué. L'Annam capitula (1884).

Le traité de Hué qui porte cette date, établit définitivement notre protectorat sur l'Annam et le Tonkin en termes très nets: il demeure le fondement de notre domination. Le protectorat sur les deux pays offrait cependant quelques différences: en Annam, nous avions seulement un résident à Hué, les mandarins restaient à la tête des provinces et l'administration demeurait indigène, sauf en ce qui concernait les douanes et les travaux publics; au Tonkin, où les mandarins nous avaient toujours été hostiles, des résidents étaient placés auprès d'eux, et ils pouvaient être renvoyés sur demande des autorités françaises. Il y avait également des nuances quant à la perception des impôts et à l'emploi des ressources.

La Chine cependant soutenait, au Nord du Tonkin,

les Pavillons noirs et les renforçait de troupes régulières. Le corps expéditionnaire fut porté de 9.000 à 25.000 hommes et des officiers de l'armée de terre prirent la direction des opérations (général Millot et généraux Brière de l'Isle et de Négrier). Nos troupes s'emparèrent bientôt de Bac-Ninh, Hung-Hoa, puis Tuyen-Quan. La Chine reconnut, au Traité de Tien-Tsin, le protectorat de la France sur l'Annam, et promit de retirer ses troupes.

Malheureusement, un incident survenu à Bac-Lé tandis que les Chinois se retiraient, et qui sans doute aurait pu être évité, vint rallumer la guerre. L'amiral Courbet détruisit alors la flotte chinoise et l'arsenal de Fou-Tchéou. Il proposait de porter la guerre sur les côtes même de Chine; le gouvernement, craignant des complications internationales, limita son action à Formose, qui était sans intérêt et où nos forces devaient s'user.

L'Angleterre interdisait en effet à nos navires de se ravitailler dans les ports britanniques; mais elle nous donnait par là le droit de poursuivre la contrebande de guerre. Le riz y fut compris et dès lors le blocus du riz devait assurer notre succès.

Cependant, il fallait combattre. D'excellentes troupes chinoises nous étaient opposées et assiégeaient Tuyen-Quang (où s'illustra le sergent Bobillot). Nos forces entreprirent sur Lang-Son une marche qui devait être une opération décisive. La ville fut prise et elles allèrent débloquer Tuyen-Quang.

Les pourparlers avec la Chine furent entrepris quand se produisit un incident qui devait avoir non pas sur la campagne mais sur la politique française, de graves répercussions : après un retour offensif des Chinois, le général de Négrier, qui commandait la colonne, ayant été blessé l'officier chargé du commandement intérimaire avait cru devoir prescrire une retraite précipitée, qui ne paraissait nullement nécessaire. Le traité préparé n'en devait pas être modifié; mais en France l'opinion était devenue nerveuse; elle trouvait que cette guerre avec la Chine, qui avait nécessité des renforts successifs, durait trop

longtemps. La retraite de Langson fut le prétexte que saisit l'opposition : le parti colonial, à la tête duquel était Clemenceau, renversa J. Ferry.

L'émotion qui se répandit alors dans le pays est bien curieuse; Jules Ferry fut accusé de « haute trahison » et considéré comme un criminel. Cette émotion s'explique sans doute par les pertes subies, si loin de la mère patrie, et par les souffrances des troupes, que révélaient les lettres des soldats; elle n'en est pas moins déplorable. Le 30 mars 1885 J. Ferry tombait, en même temps que l'on apprenait que la Chine avait cédé.

La paix fut signée : elle comportait l'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises, et la renonciation de la Chine à sa suzeraineté sur l'Annam. La frontière fut alors tracée (1885-87).

Mais nous n'en avons pas fini avec l'Annam, qui était loin d'accepter la situation.

Le général de Courcy tenta d'imposer au roi une convention qui instaurait un protectorat beaucoup plus étroit, encadrant l'administration et l'armée par des contrôleurs et des officiers français. Le pays se souleva et le roi prit la fuite. Pour rétablir l'ordre, il fallut faire venir des troupes du Tonkin; et elles durent pendant des années mener une lutte meurtrière contre les rebelles dans un pays inconnu et boisé. Le gouvernement français n'entra d'ailleurs pas dans les vues du général de Courcy.

Au Tonkin, la lutte contre les Pavillons noirs et les pirates se prolongea également jusqu'en 1886.

Enfin le pays fut occupé et pacifié. On se préoccupa dès lors de la politique indigène à suivre. Il fut institué une résidence générale de l'Annam et Tonkin, rattachée aux Affaires Etrangères. Le protectorat devait utiliser l'administration relativement perfectionnée de l'Annam, les seuls services des douanes et des travaux publics étant entre nos mains, au moins au début. Paul Bert fut nommé résident général.

Au Cambodge, nous avons voulu imposer des réformes

dans l'administration; des rébellions éclatèrent; des opérations furent entreprises (1885-86) mais le climat, qui éprouva beaucoup les troupes, les fit abandonner momentanément.

### 3. — *L'union indo-chinoise.*

La France possédait en 1886 la façade de son Empire d'Extrême-Orient. Elle allait de 1886 à 1896 le pacifier et l'organiser : les opérations militaires nécessaires au Tonkin, les réformes fiscales, les tentatives d'organisation administratives, enfin les explorations au Laos et les négociations avec la Chine, le Siam et l'Angleterre occuperont cette période, à la fin de laquelle le terrain sera préparé pour la création de l'Union Indo-Chinoise.

Les premières années furent assez difficiles; la Métropole discutait encore les moyens d'action; il fallait agir sans argent ni soldats; six résidents s'y usèrent. Ce fut seulement en 1894, lorsque fut créé le Ministère des Colonies, que les choses allèrent mieux.

Dans la complexité de l'œuvre accomplie, il est difficile d'apporter quelque clarté : nous parlerons successivement de la pacification du Tonkin et de nos démêlés avec la Chine, de la question du Laos, enfin de nos tentatives d'organisation administrative et financière.

La lutte en Annam contre les rebelles, à la tête desquels était l'ancien roi caché dans les forêts, se poursuivit jusqu'en 1885; le roi fut alors livré et le calme régna.

Au Tonkin, les pirates chinois, qui avaient de tout temps donné des inquiétudes aux autorités, sévissaient plus que jamais; le Haut-Tonkin leur était en fait abandonné; dans le delta, les digues n'étaient plus entretenues. Nos troupes d'autre part avaient été réduites. Cette situation se prolongea encore plusieurs années.

Cependant en 1891, M. de Lanessan divisa le Haut Tonkin en territoires militaires. Galliéni, alors colonel, fut

un des commandants de territoire d'alors et porta à sa perfection la méthode qu'il avait déjà appliquée au Soudan. Nous eûmes à combattre à cette époque un chef pirate redoutable, le De Tham, contre lequel Gallieni obtint des succès décisifs (1893-96).

La Chine concourut elle-même dans les dernières années au rétablissement de l'ordre; elle venait d'être vaincue par le Japon et sauvée par l'Europe. On sait que les différentes Puissances en tirèrent avantage (1897-98).

L'Allemagne avait débarqué à Kiao-Tchéou et s'était fait céder à bail ce point. La Russie reçut Port-Arthur et l'Angleterre Wei Hai Wei. La France eut par sa part Kouang Tchéou Wan, qui n'était pas très heureusement choisi, n'étant pas un débouché intéressant; mais elle obtint en même temps le droit de construire le chemin de fer du Yun Nan.

Puis vint la révolte des Boxers (1900) qui ne fut pas suivie de la dislocation de l'Empire du Milieu, telle que les Européens la prévoyaient avec quelque imprudence. Cependant, en 1901 nous pûmes envoyer au Yunnan des missions d'ingénieurs et le chemin de fer fut concédé à une compagnie française.

La question du Laos s'était déroulée dans le même intervalle. Le Laos est constitué par la vaste région, parcourue par le Mékong, qui s'étend en arrière de l'Annam et du Tonkin et sur le versant occidental de la chaîne annamitique. Longtemps les chefs du pays avaient payé tribut, tantôt au Siam, tantôt à l'Annam.

Le Siam venait de marquer une offensive politique, en intervenant dans l'administration à Luang-Prabang. Nous ne pouvions l'admettre.

Pavie, notre vice-consul à Luang-Prabang (1887) allait parfaitement défendre nos intérêts. Pavie est un exemple de ces Français aventureux qui, à eux seuls et par goût, accomplissent une œuvre immense. C'était un modeste agent des P. T. T. qui, en construisant des lignes, avait pris goût à l'exploration. Il se révéla comme un homme de

plus remarquables et leva par itinéraires la carte de vastes régions.

Au Laos, il réalisa la jonction entre le Mékong et le Tonkin, mais fit plus : il avait pris, dans le pays où les Siamois, brutaux, étaient détestés, une influence considérable et s'était fait aimer; il travailla à soumettre le royaume à notre influence. Pavie parvint d'abord à conclure avec le Siam en 1889 un arrangement maintenant le *statu-quo*, et fit reconnaître le pays par de nombreuses missions; mais il eut bientôt à lutter contre le Siam, qui vraisemblablement poussé par l'Angleterre, n'observait pas le traité. Malgré ses efforts à Bangkok où il avait été nommé ministre, l'attitude du Siam était devenue intolérable en 1893 et le conflit faillit éclater. Le Siam toutefois, s'inclina devant un ultimatum; par le traité signé en 1893, il renonçait à la rive gauche du Mékong, reconnaissait la souveraineté de l'Annam, et par conséquent de la France, sur le Laos ainsi délimité; il donnait en gage le port de Chantaboun.

Les traités ultérieurs, de 1904 et 1907 avec le Siam, ont consacré un état de choses définitif. Le Siam a abandonné ses droits de suzeraineté sur les territoires de Luang-Prabang et la rive droite du Mékong, et le Cambodge est rentré en possession des provinces cédées au Siam (Siemroap, Battambang et Sisophon). La France, renonçait à exercer son influence sur d'autres régions et rendait le port de Chantaboun.

Le Laos, que la France doit à Pavie, offre un magnifique exemple de conquête morale et d'action intelligente.

L'organisation administrative et financière du pays, sa mise en valeur, ont depuis 1886 fait l'objet des soins de la Métropole.

C'était une œuvre délicate, dont nous avons déjà éprouvé les difficultés en Cochinchine et au Cambodge. C'est en effet toute la question du passage de la vieille civilisation extrême-orientale, à la civilisation moderne. Les Japonais l'ont résolue chez eux; il est plus difficile à des occidentaux de la résoudre dans un pays qui ne peut être pour eux une colonie de peuplement.

Paul Bert, à son arrivée en Annam, fit au peuple des déclarations généreuses, qui n'étaient que l'expression de la politique traditionnelle et naturelle de la France, et qui eurent le plus heureux effet, puis il entreprit d'organiser le pays.

Il institua au Tonkin, pour rapprocher l'autorité du peuple un conseil de notables, consultatif; il fonda l'Académie Tonkinoise, pour recruter des mandarins et former des lettrés; il instaura l'enseignement du guoc-ngu et du français. Il créa enfin des Chambres de commerce, un comité permanent agricole, industriel et commercial. Les Messageries fluviales assurèrent les transports sur le fleuve Rouge. Malheureusement Paul Bert mourut à la tâche, fin 1886, et son œuvre, battue en brèche par les mandarins, demeura sans lendemain. Il aurait fallu pouvoir lui trouver un successeur digne de lui et doué du même esprit généreux et actif. La plupart de ses idées cependant, devaient être réalisées plus tard.

Alors (1887) fut tenté le premier essai d'union indo-chinoise : la Cochinchine et le Cambodge relevaient déjà du Ministère de la Marine et des colonies. L'Annam et le Tonkin furent détachés du Ministère des Affaires Etrangères et rattachés au même Ministère, pour former l'Indo-Chine française. Elle avait à sa tête un gouverneur général, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil supérieur.

Le gouverneur général avait sous son autorité directe le Tonkin; des résidents généraux étaient placés au Cambodge et en Annam, pays de protectorat; la Cochinchine avait un lieutenant-gouverneur. Chaque pays disposait d'un budget autonome, tandis qu'un budget commun s'appliquait aux dépenses militaires, aux douanes, aux P. T. T.

Cette réforme centralisatrice fut âprement discutée alors, surtout par la Cochinchine qui était plus riche, plus développée et dont les colons jouissaient de plus grandes libertés. Elle ne survécut pas au ministère qui l'avait instituée; il ne resta que l'apparence d'un gouvernement général et le budget de la Cochinchine continua à être gaspillé par le conseil colonial.

Une nouvelle tentative fut faite en 1891. Le gouverneur général reçut des pouvoirs étendus; et ce régime devait demeurer en vigueur vingt ans. Le budget général, toutefois ne fut pas rétabli alors. (Il ne devait revivre qu'en 1898).

L'œuvre de Lanessan, qui fut pendant trois ans (1891-1894) un gouverneur vigoureux, marqua dans cette période.

Le Cambodge, après des tentatives restées vaines, était demeuré à l'abandon, quoique protégé depuis vingt années. Lanessan réussit à imposer au roi les premières réformes.

En Annam, nous n'avions, du point de vue administratif, qu'une situation assez précaire; le pays vivait sur des subventions de la France. Il fut procédé à une réorganisation financière sérieuse. Au Tonkin, des réformes de même ordre furent plus faciles.

Le Laos récemment acquis, avait été soumis à un protectorat un peu spécial, que justifiait l'état de fait: le pays demeura partagé entre les petits princes indigènes. Il vivait alors de subventions des autres colonies de l'Union.

En Cochinchine, malheureusement, on ne remédia pas encore à la situation.

L'année 1897, qui est celle de l'arrivée de M. Doumer, marque le début d'une nouvelle période.

Un changement s'était d'ailleurs produit dans l'opinion française; elle avait compris l'intérêt de nos colonies d'Extrême-Orient et devait le comprendre chaque jour davantage. Le Comité de l'Asie française, fondé en 1901 par Eugène Etienne, l'y aida grandement.

M. Doumer, devait rester cinq ans en Indo-Chine. Doué d'une prodigieuse activité, énergique et réalisateur; il parcourut le pays presque seul et sans appareil, pour se rendre compte de tout, avec simplicité et dédain du protocole, ces traits des caractères vraiment forts. Son rapport du 22 mars 1897, paru peu de temps après son arrivée, contenait tout son programme.

L'œuvre administrative de M. Doumer se caractérise par deux traits essentiels: tendance à l'administration directe, centralisation.

M. Doumer réorganisa d'abord le gouvernement général

tel qu'il le concevait. Son rôle était, pensait-il, de « gouverner partout et de n'administrer nulle part ». En conséquence, le gouverneur général fut déchargé des fonctions de chef du Protectorat du Tonkin; un résident fut à nouveau nommé. Le conseil supérieur de l'Indo-Chine fut rétabli auprès du gouverneur général (1897); il était formé de fonctionnaires français, des présidents des Chambres de commerce et d'agriculture et de deux mandarins. Il était chargé de discuter le budget général. Enfin, les services généraux de l'Union furent créés à nouveau.

Le rétablissement du budget général constitue sans doute la plus saillante de ces réformes, en raison de l'importance qu'il prit. Il fut créé malgré les protestations de la Cochinchine et doté de ressources considérables demandées à trois régies : régies de l'opium, de l'alcool et du sel. Ces créations, qui ne furent pas sans amener quelques troubles — surtout la régie de l'alcool — ont été depuis lors très discutées. La régie de l'opium devait être supprimée comme conséquence du traité de Versailles; les autres ont été maintenues, mais leur fonctionnement largement amélioré.

Les différents pays de l'Union subirent des réformes importantes.

Au Tonkin, le résident général fut investi de toutes les attributions du fonctionnaire indigène qui était jusque-là chef de l'administration, et qui fut supprimé. Des délégués furent placés auprès des mandarins provinciaux, et ceux-ci furent peu à peu éliminés; des percepteurs français furent chargés de faire rentrer les impôts directs dans les centres importants.

En Annam, une œuvre analogue fut poursuivie mais avec des ménagements. La perception de l'impôt fut confiée à l'administration française.

Au Cambodge, le résident général devint le vrai chef du gouvernement et de nombreux changements furent réalisés.

Le Laos, unifié, reçut un résident général.

Les ressources que procura la réforme financière permirent d'entreprendre des travaux publics de toute nature; un

programme d'ensemble fut tracé à l'exécution duquel on travaille encore aujourd'hui. L'outillage scientifique ne fut pas davantage négligé : l'école de médecine fut alors fondée. Enfin des travaux de défense furent entrepris.

Bref, en 1902 au départ de M. Doumer l'Indo-Chine apparaissait transformée.

Le successeur de M. Doumer, tout en continuant son œuvre, s'attacha à pratiquer une politique indigène attentive; peut-être n'était-ce pas inutile après la vigoureuse poussée de modernisation due au précédent gouverneur général, et après le développement donné aux régies, qui soulevait de vives protestations. M. Beau donna spécialement ses soins à l'Instruction publique.

Cette politique indigène amena elle-même une réaction après le départ de M. Beau; des incidents assez graves qui se produisirent en Annam furent attribués à sa politique libérale. D'heureuses réformes furent d'ailleurs accomplies dans différents domaines.

Enfin en 1911, fut nommé M. A. Sarraut. Le pays commençait à se développer économiquement. Le moment semblait venu d'orienter les colons vers les riches cultures, de développer la production du riz par des travaux hydrauliques agricoles. M. Sarraut fut investi d'une nouvelle autorité : il était « dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indo-Chine française » et ses arrêtés, approuvés par le ministre, devaient remplacer dorénavant les décrets. Le Conseil supérieur fut transformé en Conseil de gouvernement. D'importants décrets réorganisaient en même temps l'autorité administrative dans les différents pays de l'Union.

Une mise au point des questions financières fut entreprise, et en même temps, une heureuse politique indigène fut pratiquée, « basée solidement, dit M. A. Sarraut au conseil de gouvernement en 1912, sur les principes de l'association et l'exercice loyal et sincère du Protectorat ».

M. A. Sarraut réussit pleinement et l'on doit se féliciter du tour heureux pris par notre administration, dans les années qui précédèrent la guerre. Lorsque celle-ci éclata, malgré les intrigues nouées par nos ennemis, on n'eut à

réprimer que des agitations localisées et de peu de gravité. L'Indo-Chine fournit à la fois à la France des troupes et des ouvriers.

Les réformes n'avaient pas cessé d'être poursuivies; elles portaient surtout sur la législation et l'instruction publique. Très tardivement, en 1927, une inspection générale du travail fut créée. Peut-être avait-on beaucoup tardé : il est facile de se convaincre qu'aux colonies une des premières prescriptions des gouverneurs devrait viser le contrat de travail; parfois des indigènes se sont détachés de nous parce que dans les débuts les employeurs européens ne payaient pas ou traitaient mal leurs ouvriers.

Dans les différents pays de l'Union, la modernisation de l'administration s'était poursuivie après la guerre :

Au Tonkin, en 1921-23 furent réorganisés le régime communal et le régime judiciaire : des mandarins judiciaires furent créés.

L'Annam qui, défendu par ses traités, avait conservé une administration archaïque vit enfin, à la mort du roi, en 1925, s'ouvrir une ère nouvelle. Le résident supérieur fut appelé à diriger le gouvernement et les finances furent réorganisées.

Au Cambodge également, le système fiscal fut modernisé.

On ne saurait malheureusement préciser ici le sens et la portée de chacune de ces réformes, qui tendent toutes à amener peu à peu à la conception moderne de l'Etat, ces peuples de vieille civilisation extrême-orientale.

Ce n'est pas là tâche facile; c'est même une œuvre singulièrement délicate, et sans doute la France a-t-elle commis des erreurs. Une des principales fut certainement l'installation de petits fonctionnaires — des régies surtout — qui sont loin d'avoir la finesse des populations jaunes qu'ils doivent administrer : ce qui cause le plus de mal à la cause de la France, croyons-nous, c'est le contact entre ce petit fonctionnaire assez rude, et parfois sans grande instruction, et le secrétaire du mandarin ou l'indigène instruit; à cet état de choses on peut remédier en partie en laissant les rouages inférieurs de l'administration, à

un personnel indigène, contrôlé comme il convient. Cependant, ces contacts ne peuvent jamais être évités complètement, et ce sont bien ces difficultés, nées du profond fossé qui sépare les deux races, qui avaient fait hésiter, en 1865, le gouvernement français.

Peut-être aussi, au cours de la mise en valeur du pays, a-t-on parfois imprudemment parlé de « matériel humain » et laissé croire aux peuples indigènes qu'ils étaient, comme ils s'en sont plaints, « exploités » par les Européens. La présence d'une élite chaque jour plus développée doit nous mettre en garde contre une attitude qui a causé à une autre Puissance coloniale les plus graves embarras.

On ne saurait, en terminant, rappeler toutes les formes par lesquelles a passé l'organisation de l'autorité et de la représentation, dans chacun des pays de l'Union depuis 1897. Il suffit de noter la forme dernière à laquelle on est arrivé (1928).

Le gouverneur général a auprès de lui un conseil de gouvernement, qui n'a plus d'autre rôle que de l'assister.

Un grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indo-Chine est formé surtout de délégués des assemblées locales françaises et indigènes.

En Annam, fonctionnent des Assemblées provinciales et une Chambre des représentants du peuple; au Tonkin et au Cambodge des Assemblées consultatives.

En Cochinchine, existe toujours le Conseil colonial.

Enfin, en pays de Protectorat, en face des Assemblées consultatives indigènes, ont été créés des Conseils des intérêts français économiques et financiers.

## II. — LA CHINE<sup>1</sup>.

Les premiers rapports des Puissances chrétiennes avec la Chine, datent du lendemain de la redoutable invasion mongole du XIII<sup>e</sup> siècle; on envoya alors comme ambassa-

1. Bibliographie. — G. Soulié de Morant : *L'épopée des Jésuites français en Chine*.

deurs auprès des empereurs mongols des Dominicains et des Franciscains, dont le rôle fut plus diplomatique que religieux. Néanmoins, des missions purent demeurer en Chine jusqu'à la fin de la dynastie mongole.

Les Ming (montés sur le trône de Chine en 1368) se montrèrent d'abord nationalistes et chassèrent les étrangers. C'est au *xvi<sup>e</sup>* siècle seulement que les Portugais, venus par mer, apparaissent sur les côtes; leurs missionnaires fondent un évêché à Macao. On sait que François Xavier fut en Chine en 1552 et y mourut. L'ordre des Jésuites y apparut à son tour en 1575. Les premiers Jésuites avaient été des Italiens; mais les Français prirent vite dans la mission une place importante. C'est un Français, le Père Alexandre de Rodes, qui fut pris comme arbitre en quelque sorte, entre les divers ordres religieux qui étaient en rivalité. Les Jésuites en effet avaient su plaire, en se présentant surtout comme lettrés et savants, et laissant la religion au second plan. Au contraire, les Franciscains et les Dominicains espagnols, combattant ouvertement les croyances des Empereurs et des Sages, avaient pris par là une attitude assez dangereuse. Ils étaient d'ailleurs en rivalité ouverte avec les Jésuites. Cette mésentente se doubla bientôt d'un conflit de nationalités : la séparation du Portugal, qui se détacha de l'Espagne en 1640, vint opposer les Jésuites, principalement Italiens et Français soutenus par le Portugal, aux Dominicains espagnols.

Le Père Alexandre de Rodes conclut favorablement aux Jésuites; et il en résulta une première conséquence heureuse pour la France : le Saint-Siège décida la nomination d'évêques français, qui pussent demeurer neutres entre les Espagnols et les Portugais. Malheureusement, la faiblesse de notre marine — comme il devait arriver souvent — nous mit dès ce premier jour en infériorité : nos vaisseaux n'avaient pas encore abordé ces mers, et les Portugais ne voulurent pas transporter nos évêques; comme il leur répugnait d'emprunter les navires des Hollandais hérétiques, ces évêques, (ce sont ceux dont il a été parlé à propos de l'Indo-Chine) durent gagner la Chine par terre.

Ce n'est pas que nos explorateurs et nos commerçants n'eussent jamais, jusque-là, songé à la Chine; dès 1600, les Malouins avaient fondé une « Compagnie pour les Moluques et le Japon »; elle équipa deux navires dont l'un sombra et l'autre n'alla que jusqu'à Sumatra. Nous avons dit déjà qu'en 1604, un projet de Compagnie française des Indes fut formé; mais les Hollandais refusèrent de construire les navires de puissant modèle qui lui étaient nécessaires et les chantiers français ne savaient pas encore faire de tels bâtiments. C'est sans doute pour la même raison que différentes autres tentatives échouèrent encore, et que la grande Compagnie des Indes orientales de 1664 n'alla pas jusqu'en Chine. Notre marine ne devait aborder ce pays qu'en 1699.

Après le dernier des Ming, la religion chrétienne, combattue par l'islamisme, tomba en grande défaveur et les missionnaires furent chassés. Cependant, quelques Jésuites, grâce à leur qualité de savants, se maintinrent à la cour : de ce nombre fut un Français éminent, le P. Verbiest qui avait réformé le calendrier et occupait les fonctions de « Directeur des observations du ciel souverain » (dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle). Il sut se rendre indispensable : on lui demanda même de fabriquer des canons et des mousquets, auxquels les Mandchous durent en partie leur succès sur les Nationalistes chinois.

C'est l'époque de la grande faveur des Jésuites français. Donnant des leçons de mathématiques à l'Empereur Krangsi, ils s'introduisirent dans la familiarité du souverain; ils aidèrent même à la signature du traité sino-russe de 1689, premier accord passé par la Chine avec une Puissance occidentale. La mission française obtint enfin du pape, en 1700, son autonomie complète tant au temporel qu'au point de vue de la hiérarchie ecclésiastique : un Provincial français fut mis à sa tête.

Louis XIV, qui combattait les Jésuites en France, mais savait les utiliser à l'étranger — Gambetta, plus tard, devait s'inspirer de cette politique, — profita de ces heureuses dispositions et organisa une importante mission

« scientifique » pour accroître en Chine (et au Siam) notre prestige. Composée de mathématiciens, elle partit en 1684, fut présentée par le P. Verbiest et bien accueillie à la Cour,

Bien entendu, les Jésuites ne se désintéressaient pas de la religion chrétienne : ils obtinrent que la liberté du culte fût reconnue, avec des considérants qui attestent chez l'Empereur une rare hauteur de vues : les pratiques chrétiennes étaient autorisées, dit le décret « attendu que les cultes lamaïque, bouddhique et autres le sont ». Et l'Empereur envoya, le dimanche, des représentants à l'Eglise chrétienne comme dans les temples des autres cultes. Cet empereur, Krang-si, qui devait régner jusqu'en 1722, paraît avoir été un homme tout à fait remarquable à tous égards et ne cessa d'en donner des preuves.

Il allait, en effet, se trouver bien curieusement en conflit avec Rome sur la question religieuse.

Ce fut ce qu'on appela la querelle des rites, qui au fond ne fut qu'une forme de la lutte sourde qui se poursuivait entre les Jésuites et les Monarchies catholiques latines, où leurs ennemis étaient tout-puissants : Dominicains en Espagne, Jansénistes en France.

Les Jésuites avaient eu l'habileté, pour réussir en Chine, d'affecter un grand libéralisme dans la pratique de la religion; ils avaient évité de s'attacher à ce qui pouvait heurter les sentiments intimes des jaunes : en particulier, ils ne considéraient pas que les sacrifices faits en l'honneur de Confucius ou à la mémoire des ancêtres devant l'autel familial, fussent incompatibles avec la qualité de chrétien; ils toléraient ces « rites ». C'est là ce dont leurs adversaires s'emparèrent pour les accuser de tolérer des pratiques païennes. On vit alors l'empereur Krang-si lui-même, envoyer au pape une véritable consultation philosophique sur les rites chinois. Il exposait :

— que le T'ïenn des Chinois, c'est-à-dire le Ciel adoré en Chine, lui paraissait s'identifier au Dieu des Chrétiens;

— que les cérémonies pratiquées en l'honneur de Confucius n'avaient nullement le caractère de prières, mais d'hommages.

C'est à cette sorte d'identification des religions dans l'esprit de l'empereur, qu'il faut évidemment attribuer sa tolérance. Les conséquences en furent immenses; le catholicisme se répandit dans toute la Chine, et de nombreux enfants de l'empereur, à la fin de son règne, étaient sur le point d'adopter le christianisme. Peut-être une conversion quasi-générale aurait-elle pu se produire. En serait-il résulté de grandes modifications dans l'évolution de la Chine, et un accroissement important de l'influence française? A voir le développement ultérieur du nationalisme chinois, il est permis d'en douter.

Malheureusement les bonnes dispositions de Krang-si, qui envoya à trois reprises des missionnaires comme ambassadeurs au pape, furent contrariées par l'attitude de la cour de Rome : celle-ci se fixa dans une intransigeance doctrinale bien peu habile, et l'Empereur libéral finit par en prendre ombrage.

Son successeur Young-Tching, fut à son tour indisposé contre les chrétiens. Ce n'est pas qu'il fût un sectaire ni un tyran. Au contraire, dit Voltaire<sup>1</sup>, « il surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public ». Mais le développement de cette religion nouvelle, l'influence prise par les étrangers dans ses Etats l'inquiétaient. Précisément les disputes entre missionnaires des divers ordres avaient déjà produit au Tonkin des effets fâcheux; l'Empereur apprit qu'il y avait à Canton des Européens qui passaient pour n'être pas de la même religion que ceux de Macao : des protestants. Bref, en 1724, il interdit l'exercice du christianisme, sans d'ailleurs prononcer aucune parole offensante à l'égard des missionnaires; mais il les expulsa, à l'exception toutefois des « peintres et des horlogers » qui furent conservés à la Cour. Le P. Amiot décrit quelques-uns de leurs travaux : « la fameuse horloge des veilles qui, en Europe même, passerait pour une merveille... la célèbre machine du val de Saint-Pierre, pour fournir aux plus variés et aux plus agréables jets d'eau...; en genre de verre-

1. *Siècle de Louis XIV.*

rie, les ouvrages du meilleur goût et de la plus difficile exécution... enfin un lion automate qui fait une centaine de pas, comme un lion ordinaire. » Les peintres étaient nombreux, comme les horlogers, et leur travail plaisait beaucoup. D'autres s'occupaient de médecine : le P. de Fontaney avait introduit dans le pays l'écorce de quinquina, récemment découverte. Un Père servait d'interprète pour les relations avec la Russie.

La mission subsista même, entretenue par la France après la suppression de l'ordre des Jésuites (1773). Il y avait encore des Jésuites français à la Cour en 1787 lors de l'ambassade du Chevalier d'Entrecasteaux qui, grâce à à eux, fut bien accueilli.

Cependant, depuis longtemps, la propagande religieuse des simples missionnaires n'était plus tolérée, et tous les étrangers furent expulsés en 1814.

L'ancienne mission française ne fut reconstituée qu'en 1843 et dans la région de Changhaï seulement.

La Chine entraît alors dans la période des traités. La France, qui revendiquait alors le rôle de fille aînée de l'Eglise, ne s'en tint pas aux questions commerciales, et réclama la protection de la religion. Dans le traité conclu en 1844, elle obtint la faculté, pour les chrétiens, de bâtir des églises dans les cinq ports ouverts aux Européens, et peu après, un rescrit autorisait la pratique de la religion chrétienne par les Chinois; la propagande, toutefois, demeurait interdite aux missionnaires.

Sur ces entrefaites, éclata la révolte dite des Traé p'ing (de Traé p'ing T'iènn wang, roi céleste de la paix suprême, titre que se donnait leur chef). Une première intervention française se produisit en 1855, pour aider les autorités; puis les vexations subies par les étrangers amenèrent les interventions franco-anglaises de 1856 et 1860. On notera d'ailleurs la différence entre la politique de l'Angleterre et celle de la France, la première ne poursuivant que des buts commerciaux, la France au contraire préoccupée surtout de protéger le catholicisme. Ces mêmes divergences devaient apparaître en Corée, lorsque fut esquissée plus tard

une politique tendant à mettre à la tête de ce pays un prince catholique, sous la protection de la France. Les traités qui suivirent les interventions de 1856 et 1860, et particulièrement la convention sino-française, accordaient aux chrétiens la plus large tolérance. Le général Montauban songea alors à faire reprendre par les Jésuites l'œuvre du xvii<sup>e</sup> siècle; il projetait de construire une université, bref de profiter des circonstances pour étendre le rayonnement de la France. Le gouvernement de Napoléon III, peu favorable aux Jésuites, ne s'y prêta pas.

L'œuvre des religieux français, non pas seulement des Jésuites, mais aussi et surtout des Lazaristes, et aussi des religieuses, n'en continua pas moins à se développer. Les Lazaristes, au début du siècle actuel, comptaient 700.000 catéchumènes chinois, les Jésuites, 400.000.

De nombreuses maisons d'éducation furent ouvertes, et même, en 1925, un Institut supérieur d'Industrie et de commerce, fondé à Tien Tsin par les Jésuites.

La situation prépondérante, comme protectrice des chrétiens, que la France tenait du traité de 1860, avait été reconnue en 1888 par une Circulaire du Saint-Siège, adressée à toutes les missions; des Edits du Gouvernement chinois en 1891 et 1895 confirmèrent les privilèges de la France et, en 1899, notre Ministre Stephen Pichon obtenait même un rescrit assimilant comme rang et insignes les évêques, procureurs et simples missionnaires aux Vice-Rois ou Gouverneurs, aux hauts fonctionnaires et aux sous-préfets (rescrit qui fut aboli en 1908).

Malheureusement, la France se heurtait de plus en plus aux intrigues de l'Italie pour lui enlever le rôle de protectrice des Chrétiens.

Enfin, la proclamation de la république chinoise en 1911 et le développement du nationalisme ont arrêté sans doute pour longtemps, les progrès du christianisme dans le monde jaune.

Il convient de mentionner, parmi les manifestations de notre action en Chine, le chemin de fer du Yunnan. C'est en

effet un des deux exemples de voies ferrées parties de colonies françaises pour s'avancer en pays étranger. (L'autre est constitué par le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abbeba). Il a de ce fait une importance particulière, qui eût été bien plus considérable encore sans la récente évolution de la Chine.

Le chemin de fer du Yunnan, lorsque le projet en fut conçu, en 1897, semblait en effet devoir ouvrir aux relations avec l'Indo-Chine un bloc de quinze millions de Chinois, et les faire entrer dans la sphère d'influence économique du Tonkin. D'autre part, il nous permettait de devancer au Yunnan les Anglais qui avaient projeté d'atteindre cette partie de la Chine en partant de la Birmanie. Il pouvait enfin être prolongé jusqu'au Se-Tchouen occidental et jusqu'au haut-bassin du Yang Tse Kiang, régions dépourvues de toute communication rapide avec la mer. On voit combien l'entreprise était intéressante.

Mais elle était malaisée. La construction de la ligne, qui escalade les hauts-plateaux du Yunnan nécessita des constructions d'œuvres d'art dépassant tout ce qui avait été fait à l'époque. Et, bien entendu, elle coûta très cher; les dépenses estimées à l'origine à 70 millions, étaient évaluées en 1909 à 166 millions. L'affaire, à son origine était une entreprise toute privée. Cependant le gouvernement français, la jugeant d'intérêt national se préoccupa de l'aider, et c'est l'Indo-Chine qui assura la plus grande partie des fonds nécessaires. De 1897 à 1901, huit lois successives furent votées pour permettre la continuation des travaux (dont la dernière est la loi du 14 mars 1909 autorisant l'Indo-Chine à emprunter 53 millions pour achever le chemin de fer). La Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, constituée en 1901, exploite depuis cette date et émet des obligations avec la garantie de l'Indo-Chine et de la France.

## CHAPITRE X

### LES TERRITOIRES SOUS MANDAT

#### I. — LE MANDAT

Dans la séance de la Conférence de la Paix du 24 janvier 1919, il fut décidé que les Colonies de l'Allemagne ne lui seraient pas restituées. On repoussa l'internationalisation, mais aussi l'annexion pure et simple par les Alliés; on définit le régime qui devait prendre le nom de « Mandat ».

Les nations qualifiées seraient chargées de la tutelle des peuples qui habitent les territoires précédemment occupés par l'Allemagne ou ses alliés; elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires, au nom de la Société des Nations.

Le mandat reçut des caractères différents selon les peuples auxquels il devait s'appliquer. On distingua trois types :

— Le type A vise « certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman ». Elles ont atteint, dit l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations, « un degré de développement tel que leur existence, comme nations indépendantes, peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules ». « Les vœux de ces communautés, dit le même texte, doivent être pris d'abord en considération, pour le choix du Mandataire ».

— Le type B vise d'autres peuples et spécialement ceux de l'Afrique centrale dont le degré de développement « exige que le mandataire assume l'administration du territoire » mais sous certaines conditions.

— Le type C vise des territoires tels que le Sud-Ouest

africain, et certaines îles du Pacifique austral, « qui, par suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur éloignement des centres de civilisation... ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du mandataire, comme une partie intégrante de son territoire », sous réserve de garanties prévues dans l'intérêt de la population indigène.

La France a reçu :

- Un mandat du type A, sur la Syrie et le Liban.
- Des mandats du type B, sur une partie du Togo et une partie du Cameroun.

Le mandat du premier type paraît assez clairement défini. Les peuples qui en font l'objet constituent des « nations indépendantes » d'après l'Article 22 du Pacte; les individus sont des nationaux. La Puissance mandataire « guide leur administration ». Cependant, on ne s'est pas trouvé d'accord avec les populations, lors de l'organisation des Etats syriens, sur la portée de la tutelle, — car c'est bien là le point délicat dérivant du Pacte, et qui n'a pas été suffisamment précisé.

Le mandat du type B est entouré, tout d'abord, de conditions très étroites. La Puissance mandataire est astreinte à un certain nombre d'obligations positives et négatives.

Elle doit :

— Assurer « la prohibition d'abus, tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool;

— Garantir la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs;

— Assurer enfin aux autres membres de la Société des Nations, des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce.

Il lui est interdit « d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales, ou de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire ».

L'article 9 de la charte du mandat type B, stipule que « ces contrées seront administrées selon la législation, de la

Puissance mandataire, comme partie intégrante de son territoire ». Il en découle pour cette Puissance :

— Le droit d'administration proprement dit, qui lui permet d'organiser le territoire, et de le constituer en unions douanières, fiscales ou administratives, avec ses colonies voisines ou protectorats limitrophes.

— Le droit de législation, qui lui permet d'appliquer le système législatif de ses colonies, ou tel autre plus conforme aux besoins du pays.

— Le droit de juridiction, qui lui permet d'organiser la justice.

Mais ici se pose, dans toute son ampleur, la question de la souveraineté.

L'Allemagne a renoncé à sa souveraineté sur ses anciennes colonies. Mais à qui a passé cette souveraineté? Les Puissances mandataires en sont-elles investies, ou non? La question est assez importante, car le statut des peuples placés sous mandat en découlera : les indigènes du Togo ou du Cameroun seront sujets français ou non, suivant que la France sera investie ou non de la souveraineté sur ces pays. Or, l'article 22 du Pacte de la Société des Nations ne fixe pas ce point, et les raisons tout accidentelles, en sont assez curieuses : les articles du Pacte étaient rédigés par des juristes, d'après des directives que jetais sur le papier le Conseil suprême; il paraît que, pressés par le temps, à la veille du départ du Président Wilson pour l'Amérique, les rédacteurs se bornèrent à insérer dans le Pacte les directives elles-mêmes, sans en dégager les conséquences juridiques. On s'y est efforcé depuis lors, mais sans se mettre d'accord.

L'article 22, dans ses premiers paragraphes concernant tous les mandats, dit seulement « qu'il confie la tutelle de ces peuples aux nations développées qui sont les mieux à même... » et qui « exerceront cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société. »

Est-ce à dire que la Société des Nations entendait s'attribuer la souveraineté dont était dépossédée l'Allemagne? On est d'accord pour admettre que de tels droits ne lui

ont jamais été attribués. Il semble bien en effet qu'on ne doive pas perdre de vue l'article 119 du Traité de Versailles, aux termes duquel l'Allemagne a renoncé à ses possessions, non pas en faveur d'une « Société des Nations », mais des principales Puissances alliées et associés. La Société des Nations n'a donc pas acquis de droits de souveraineté.

La thèse la plus logique serait celle-ci, qui, d'ailleurs, a été formulée : La souveraineté passe, en vertu de l'article 119 du traité de Versailles, aux cinq Puissances victorieuses. Comme ces Puissances se sont partagé la tâche à remplir vis-à-vis de ces colonies, elles se sont évidemment partagé la souveraineté. A quoi l'on oppose que le mandat reviendrait alors à une annexion, et que l'annexion a été écartée. De plus, l'article 9 de la charte des mandats B distingue, en effet, les territoires sous mandat de ceux qui « relèvent de la *propre* souveraineté de la Puissance considérée ». On a donc, jusqu'ici, refusé de reconnaître la souveraineté au mandataire, mais on a admis que les indigènes soumis au mandat pouvaient acquérir la nationalité du mandataire individuellement et par un acte de leur volonté.

Puisque ces peuples ne sont pas « sujets » des Puissances mandataires, il a fallu chercher pour eux une désignation. L'Angleterre, la France, la Belgique ont adopté les qualifications suivantes : « protégé britannique, originaire du Territoire sous mandat X...; indigènes du Togo ou du Cameroun protégés sous mandat français; ressortissants du Ruanda-Urundi, etc..... »

Quel que soit le type du mandat, les Puissances sont tenues de rendre compte de leur gestion à la Société des Nations par un rapport annuel.

En ce qui concerne notre pays, la Commission permanente des mandats a constaté avec satisfaction — ce sont là ses propres termes — que la France remplissait avec conscience toutes ses obligations de Puissance mandataire. Elle l'a plusieurs fois félicitée des efforts accomplis par elle pour développer, au Togo et au Cameroun, l'assistance médicale indigène.

II. — LA SYRIE ET LE LIBAN<sup>1</sup>

La Syrie, le Liban et la Palestine étaient les régions de l'Empire ottoman où l'influence française s'était le plus développée. Depuis l'époque (1828) où les Lazaristes fondaient le collège d'Antoura, qui est resté le meilleur établissement d'instruction du Levant, elle n'avait fait que s'étendre. A la veille de la guerre nos écoles — au nombre de douze cents — étaient fréquentées par 25.800 garçons et 15.200 filles, soit 40.000 enfants. Il existait à Beyrouth sous la domination ottomane, une faculté de médecine; une Ecole de Droit avait été créée en 1913 pour former avec la Faculté de médecine, une Université française; pour les lettres, les Jésuites avaient ouvert leur Faculté orientale.

Ce n'est d'ailleurs pas sur de simples raisons d'influence intellectuelle que la Société des nations a été conduite à placer la Syrie sous mandat. Cette province, avec le Liban, avait toujours été animée vis-à-vis de Constantinople d'un esprit séparatiste très net, qui s'était même manifesté entre 1910 et 1913 par l'élection d'une assemblée nationale.

Bref le pays dont nous étions chargés comprenait la côte, des frontières de Palestine au Nord d'Alexandrette, et s'étendait jusqu'à l'Euphrate sur une région appartenant à la Haute-Mésopotamie : nous occupions l'antique Palmyre et, sur les bords de l'Euphrate, Rakaa où jadis Haroun er Rachid reçut les ambassadeurs de Charlemagne.

La région côtière est parcourue par deux chaînes parallèles, le Liban et l'Anti-Liban, jadis boisées, aujourd'hui effroya-

## 1. Bibliographie :

G. Hanotaux et A. Martineau, *op. cit.* T. III. *Levant* par M. Dehéraïn et M. de Caix. Publication officielle : *La Syrie et le Liban sous l'occupation et le Mandat français* (1919-1927).

blement dénudées. Dans les vallées se trouve rassemblée la terre végétale. Tout ce pays semble être bien différent de ce qu'il fut dans l'antiquité : la région de la mer Morte, en effet (en Palestine) où s'élevait autrefois la ville fameuse de Jéricho, est aujourd'hui stérile; et les plaines arrosées par l'Oronte, réputées jadis pour leur fertilité, sont changées en marécages. Cependant, la région d'Antioche paraît offrir encore de l'intérêt.

La population de la zone impartie à la France s'élevait à deux millions et demi d'habitants environ, et était des plus hétérogène. Ses principaux éléments sont constitués par des Sémites, auxquels se sont mêlés les Hittites du Nord et les Philistins du Sud; toutes les nations de l'Orient sont venues s'y ajouter au cours des âges.

Aujourd'hui, l'on trouve cette population mélangée à Beyrouth et dans le Liban; l'élément arabe domine à Damas; l'élément turc se rencontre à Alep et Alexandrette; enfin les Nosairis (Alouites) dans l'Etat de ce nom, et les Ismaïlis, qui portent encore l'ancien costume persan, complètent cet ensemble.

Les trois quarts de cette population sont musulmans de nuances diverses; les chrétiens, qui forment le dernier quart, sont divisés en un bien plus grand nombre encore de sectes; les Ismaïlis pratiquent un culte païen, qui a des adeptes en Perse et dans l'Inde.

Enfin, la France se trouva, en Cilicie, en face de la haine séculaire qui divise les Turcs et les Arméniens chrétiens.

Il suffit de cet aperçu pour comprendre que la politique du mandat, telle qu'elle était prescrite par la Société des Nations, — ou peut-être telle que nous l'avons comprise, — était bien délicate à pratiquer, et que seule une ferme tutelle convient à un tel pays.

De fait, rien ne peut donner l'idée de la difficulté de l'œuvre que la France eut à poursuivre en Syrie; — lors de l'occupation et de la pacification d'abord, en raison des difficultés du pays et du climat et en même temps de l'attitude des Arabes plus ou moins soutenus par l'Angleterre; — ensuite, lorsqu'il s'agit de réorganiser le gouvernement des popu-

lations syriennes, et toute l'administration. Au départ des Turcs et des Allemands, en effet toutes les colonnes de l'Etat s'étaient effondrées; tout était à refaire, et non pas à l'usage d'une population primitive, mais d'habitants civilisés comme nous-mêmes.

Jamais, au cours des siècles, pareille tâche ne s'était imposée à une Puissance européenne. Cette remarque d'ailleurs, s'applique à l'œuvre de l'Angleterre en Palestine, comme à celle de la France en Syrie.

### 1. — *L'occupation.*

La France avait obtenu de l'Angleterre, en 1912, une déclaration de désintéressement relative à la Syrie.

Pendant la guerre, ce furent surtout des troupes anglaises qui tinrent le Levant; cependant la France participa aux opérations par l'envoi d'un détachement, dit « de Palestine-Syrie », comptant 7.000 hommes et, d'une mission militaire au Hedjaz, auprès du roi Hussein.

Les accords franco-anglo-russe du 19 février 1916 et franco-anglais du 16 mai suivant, vinrent confirmer et préciser les arrangements antérieurs.

Deux sphères d'influence étaient créées : celle de la France avait pour base la Syrie; celle de l'Angleterre la Mésopotamie. Dans chacune d'elles, on distinguait deux zones : une première qui pourrait être d'administration directe, une seconde que l'on peut appeler zone arrière ou intérieure, où l'on admettait l'existence d'Etats arabes protégés (la zone arrière de la sphère d'influence française comprenait Mossoul). La Palestine était internationalisée, par accord entre les Puissances et le Chérif de la Mecque, Hussein. L'intervention de celui-ci s'expliquait sans doute par un accord passé entre lui et l'Angleterre à l'automne 1915, et qui paraît avoir été ignoré de la France en 1916. D'après cet accord, les Etats arabes prévus devaient comprendre, en zone française, Damas et Alep, comme il était entendu avec la France; mais les Anglais s'étaient

gardés d'y faire figurer Bagdad, ancienne capitale arabe au premier chef, cependant. Par contre, l'extension de la zone française vers le Nord était prévue jusqu'à Civas et Karpout. Les Anglais détachaient enfin Acre et Caïffa, de la Palestine à internationaliser, pour les ranger dans leur première zone.

C'est en effet sur ces bases que devait s'effectuer la répartition des territoires, la guerre finie.

Quand la Turquie, vaincue en Palestine, signa l'armistice de Moudros (octobre 1918) les forces britanniques occupèrent le pays jusqu'aux crêtes du Taurus au Nord; et ce ne fut pas sans un certain regret, semble-t-il, que l'Angleterre aborda l'exécution des accords de 1916. Elle semblait considérer que ces accords ne correspondaient plus à la situation de fait, qui pourtant ne différait en rien de ce qui pouvait être prévu en 1916.

Le maréchal Allenby attendit, pour entrer à Damas, l'arrivée du fils du chérif de la Mecque, l'émir Fayçal; il l'y installa, et de lui-même, étendit l'autorité de ce prince sur la Bekaa, c'est-à-dire sur la région comprise entre le Liban et l'Anti-Liban. Mossoul fut considérée comme ayant passé dans la zone arrière britannique, et ce point fut confirmé par le Conseil des Alliés les 21 et 23 mai 1919. Il ne fut plus question non plus d'internationaliser Jérusalem, qui fut englobée dans la première zone anglaise.

Bref, les frontières Est et Sud de notre sphère furent définies par l'accord franco-britannique du 20 décembre 1920.

Dans cette Syrie réduite elle-même, tant que dura l'occupation des troupes anglaises, notre installation fut pénible. Notre premier représentant, M. Georges Picot, ne portait que le titre de « principal conseil politique » du commandant des forces, et l'on affectait de le reléguer au second plan; on retardait le retour des religieux français; on laissait subsister le blocus sur les côtes de Syrie tout en le levant à Caïffa. Fayçal molestait les partisans de la France, et provoquait des pétitions contre nous. On tenta de s'entendre avec lui à Paris, au printemps de 1919; ce fut en

vain, il repoussa tout ce qui ressemblait à un mandat, alors qu'au contraire le Liban demandait à être séparé de la Syrie et réclamait le mandat français.

L'Amérique de son côté, suivant des principes qui lui étaient chers, prit l'initiative d'une Commission, chargée d'étudier la situation sur place. La France et l'Angleterre refusèrent de prendre part à une telle enquête, ce qui n'empêcha pas la Commission de conclure que l'unanimité des Arabes (sauf en quelques districts du Liban) répudiaient le mandat français. On ne doit pas trop s'étonner de cette affirmation si manifestement contraire aux faits : quiconque a connu le rôle joué par la Mission américaine installée à Beyrouth, laquelle voyait avec mauvaise humeur se développer l'influence française, se l'expliquera.

Il était urgent pour la France de faire occuper par ses troupes le territoire qui lui revenait; il est même permis de penser qu'elle avait beaucoup tardé à le faire : une fois de plus, notre pays fit son effort outremer tardivement et le fit insuffisant. La convention concernant la relève ne fut signée que le 15 septembre 1919; le général Gouraud, nommé Haut-Commissaire, débarqua en Syrie le 21 novembre avec les troupes.

Celles-ci devaient remplacer des effectifs anglais beaucoup plus importants et se heurter à de graves difficultés, provenant à la fois du pays, des Turcs et des Arabes. Sans prévoir tout ce qui devait arriver, on aurait dû connaître, un an après la fin de la guerre, les conditions dans lesquelles cette relève devait s'opérer. L'effectif envoyé fut trop faible, et surtout manqua des moyens nécessaires, voire du matériel télégraphique, alors qu'on ne savait où mettre l'immense matériel de la guerre. Il y eut là des négligences inexcusables.

Notre corps d'occupation dut aussitôt faire face à des menaces dans deux directions : à l'Est du fait de l'émir Fayçal; au Nord, en Cilicie, du fait des Turcs.

Fayçal s'appliquait toujours à ruiner l'influence française; il se fit même proclamer roi de Syrie, le 8 mai 1920. On dut enfin recourir à la force; en juillet nos troupes occupaient

Damas après une courte lutte et Fayçal était expulsé ; on sait que les Anglais en ont fait un roi de l'Irak.

En Cilicie, où la Turquie n'avait pas désarmé, la garde des montagnes du Taurus était une charge impossible avec les quelques bataillons dont nous disposions, qui ne pouvaient être ravitaillés en raison des pluies, dans un pays sans routes où les roues des voitures s'enfonçaient dans un sol argileux. Nos postes durent être successivement abandonnés ; les garnisons de Marache et d'Ourfa, en particulier, furent contraintes de se retirer en plein hiver dans les conditions les plus pénibles.

Notre autorité en Cilicie fut rétablie dans le pays l'année suivante, au printemps 1921, par la prise d'Aïn Tab. C'est pour des raisons de haute politique que la Cilicie fut restituée à la Turquie, par l'accord d'Angora du 21 octobre 1921.

C'est le lieu de dire un mot de cette question arménienne, qui s'est présentée sous un aspect si délicat en Cilicie, et qui a été si mal comprise en France. Pour quiconque est allé sur place, elle est beaucoup plus claire.

Les Arméniens constituent, sans nul doute, une des plus belles races blanches du monde, et des mieux douées à tous égards. On sait que depuis la fin du *xix<sup>e</sup>* siècle, ils avaient commencé à envahir pacifiquement les campagnes de la partie orientale de l'Asie Mineure. Le paysan turc réagissait parfois, et c'est ce qu'on appelait les massacres d'Arménie, dont l'Europe chrétienne s'indignait fort, parce que les Arméniens sont chrétiens, et qui ont été très exagérés. En Cilicie, après la guerre, la lutte éclata entre les deux populations, et quoique les Arméniens fussent largement en minorité — 50.000, contre 300.000 Turcs, — ils eurent la prétention, conjointement avec les Grecs, de constituer un État arménien à l'abri des baïonnettes françaises. Les Puissances s'étaient, au début, prêtées à ce jeu, que l'accord franco-turc vint mettre à néant. D'où l'irritation des Arméniens et Grecs quand, à la fin de 1921, nous évacuâmes la Cilicie.

Enfin, le mandat sur le Liban et sur la Syrie, telle que

celle-ci était dès lors constituée, nous fut confirmé par la Société des Nations en 1922; mais ce n'est qu'après les approbations tardives de l'Italie et des Etats-Unis, survenues seulement en 1924, que la France put exercer sa mission sans restriction diplomatique.

L'ère des difficultés n'était d'ailleurs pas close. On eut d'abord à purger le pays des bandits, et à le mettre à l'abri des rezzous de Bédouins. Puis éclata, en 1925, la révolte du Djebel Druse, qui s'étendit à Damas, citadelle du vieil Islam xénophobe, où nous n'avons jamais été que tolérés, et même au Liban-Sud. Des bandes, soudoyées par les partis panarabistes de Transjordanie, de Palestine et d'Egypte, tentèrent d'étendre le mouvement. Les désordres durèrent toute une année, revêtant un caractère de particulière gravité à Damas. Cette ville fut enfin encerclée, et le mouvement écrasé en juillet 1926. Même après cette date, des bandes, formées en Transjordanie, tentèrent encore quelques incursions sur le terrain syrien.

On peut mesurer les difficultés qu'eut à vaincre la France pour rétablir la tranquillité dans le pays : au Nord, guerre dans le Taurus, puis complications politiques en Cilicie, où Turcs et Arméniens étaient en état de guerre ouverte; à l'Est, lutte contre l'émir Fayçal, puis révolte des Druses; enfin, répression des manifestations du panarabisme et du soulèvement de Damas. Et cependant, la France est parvenue à faire régner le calme dans le pays en sacrifiant pas mal de ses enfants dans le seul intérêt, on peut bien le dire, des populations syriennes.

## 2. — Réorganisation administrative.

La France, aussitôt installée au Levant, a fait un immense effort pour mettre sur pied dans ces anciennes provinces turques les rouages de la vie moderne.

La tâche était des plus ardues. Il faut bien comprendre, en effet, que tous les textes légaux se trouvaient devenus caducs du fait de la disparition de la souveraineté turque,

et que la guerre avait achevé de tout désorganiser. Le régime qu'avaient connu les populations de Syrie était d'ailleurs, par plusieurs côtés, bien imparfait, et il convenait de le moderniser. Il est impossible de décrire l'œuvre qui fut accomplie, car l'étude de chaque grand service public offre un domaine immense, qui comporterait un long et fastidieux exposé.

Les règles générales suivies furent les suivantes : laisser les services, reconstitués ou nouveaux, intégralement syriens, avec directeurs syriens, mais placer auprès de ceux-ci des « inspecteurs », techniciens compétents, pour les guider au moins dans la période de début.

On aperçoit aussitôt que la question du personnel allait se poser; il se trouvait encore un peu partout, et même chez les chefs de service, des hommes hostiles aux Français; ce fut un peu la guerre civile dans toutes les administrations, et la France dut souvent soutenir ceux qui l'avaient servie : c'eût été une raison suffisante pour ne pas abandonner tout de suite la direction des services aux Syriens si divisés.

La Justice, les Finances, les Douanes, les P. T. T. étaient les services essentiels, qui devaient retenir d'abord notre attention.

La réorganisation de la Justice, par exemple, était hérissée de difficultés spéciales. Il existait déjà dans l'empire ottoman, depuis 1879, une justice « civile », la loi religieuse continuant à s'appliquer en matière de statut personnel; mais il y avait aussi des Tribunaux mixtes (pour les procès entre sujets ottomans et étrangers) et des Tribunaux consulaires.

La Justice civile fut réorganisée, et l'on se préoccupa d'améliorer son fonctionnement. On aura une idée de la complexité de ce travail, en notant qu'il fallut créer une cour d'appel dans chacun des Etats que l'on constituait. De plus, les magistrats manquaient pour remplir ce cadre. Le barreau ne manquait pas moins.

Il s'agissait d'une juridiction purement indigène, quoique civile. Pour les étrangers, le régime capitulaire ayant cessé d'être appliqué, il fallut créer des tribunaux spéciaux

pour les affaires où ils sont parties. Les tribunaux civils ordinaires furent déclarés compétents, mais dans ces affaires la direction des débats et l'instruction sont confiés à des magistrats français.

Cette œuvre si complexe était achevée en 1923 et 1924. (On ne parlera pas des tribunaux d'exception que l'on dut constituer en raison des désordres, les premières années.)

La réorganisation des Finances était des plus périlleuses parce que l'on n'était pas, en cette matière, sur une table rase, loin de là.

Il fallait dresser un budget d'intérêt général ayant ses ressources propres (et qui reçut, au début, des subventions du Gouvernement français) et les budgets des divers Etats, qui d'abord ne purent s'alimenter.

Il fallait régler, avec l'Angleterre, la question de la Dette ottomane créée en 1881, et où la part de la France était de 40%. On dut lui affecter des revenus propres.

Certaines régies — comme celle des tabacs — venaient se greffer sur cette question; de sorte que la réglementation à promulguer nécessitait des pourparlers délicats.

Enfin, la question monétaire se posa : pendant l'occupation anglaise, la livre égyptienne avait été substituée à la livre turque. La France créa, avec quelques imprudence peut-être, une livre syrienne, valant 20 « francs », et divisée en cent piastres; mais dès 1919, le franc ayant commencé à baisser, il fallut envisager un change pour chaque opération. On imagine les difficultés de tout ordre et de tout instant qui en résultèrent, et la mauvaise humeur de la population contre la France. Il reste à se demander si la réforme s'imposait, surtout au moment où elle fut faite.

C'en est assez pour faire comprendre les difficultés de cette œuvre. Que l'on réfléchisse seulement aux pourparlers qui sont nécessaires pour réaliser, en matière de correspondance postale, l'accession d'un nouvel Etat aux Conventions de Berne.

Il convient cependant de mentionner les résultats obtenus en matière d'enseignement.

La réforme de 1913, qui avait créé dans l'empire ottoman l'enseignement primaire obligatoire, n'avait guère reçu d'application. Elle fut reprise et complétée. Dès 1926, 39.000 élèves fréquentaient 552 écoles officielles. D'autre part, la population scolaire des écoles privées qui, en 1913, atteignait 50.000 élèves environ, se montait à la même date à 98.000 (dont 10.000 fréquentaient les écoles des consulats étrangers).

On sait que, dès avant la guerre, l'enseignement secondaire et supérieur était organisé en Syrie; il a été facile de compléter leur organisation, et l'on peut dire que la Syrie ne le cède aujourd'hui à aucun Etat européen. L'Université française Saint-Joseph, subsiste d'ailleurs, à côté des facultés purement syriennes, ainsi que l'Université américaine.

### 3. — Réorganisation politique.

L'organisation du gouvernement, dans le cadre du mandat, ne fut pas moins pénible; l'exposé fait plus haut de la mosaïque que forment ces populations, le donne à penser.

Après la victoire de 1918, tandis que la Palestine formait ce qu'on appela la zone Sud du Territoire occupé, la Syrie littorale constitua la zone Nord (dévolue à l'administration militaire française), et la Syrie intérieure, la zone Est, remise à l'administration chérifienne. Un peu plus tard, la Cilicie prit le nom de zone Nord, et la Syrie littorale, le nom de zone Ouest.

En 1920, après que l'émir Fayçal eût été chassé de Damas, fut créé l'Etat de Damas; mais le vilayet d'Alep, ayant réclamé son indépendance, fut érigé également en Etat. Il est vrai que ces deux villes n'ont rien de commun avec les villes de la côte; Damas, au pied du versant oriental de l'Anti-Liban, tourne le dos à la Syrie littorale, et regarde vers l'Est. Ancienne capitale arabe, elle est imprégnée de l'esprit vieil Islam. Alep, grande ville commerçante, gravite naturellement dans l'orbite de la Turquie d'Asie, et regarde vers le Nord. Non seulement elles n'ont rien de

commun avec la côte, mais elles diffèrent profondément l'une de l'autre et leurs intérêts sont divergents. Ce n'est pas tout : Alexandrette, qui est un port, et très voisin de la Turquie, a toujours manifesté un certain particularisme; on en fit un sandjak rattaché à Alep, mais doté de son autonomie administrative. La région de Lattaquié enfin, habitée par des populations très particulières, fut détachée du sandjak de Tripoli pour former l'Etat indépendant des Alaouites.

Le Liban avait vu, dès le 1<sup>er</sup> septembre 1920, proclamer son indépendance. A la vérité, le Liban chrétien ne cessait depuis bien longtemps, de revendiquer son autonomie. La Conférence de Constantinople en 1861, en avait fait une province distincte qui devait être administrée par un chrétien, assisté d'un Conseil, et relevant directement du sultan. La révolution jeune turque de 1908 avait réagi contre ce séparatisme; il n'est donc pas étonnant que le Liban ait revendiqué une indépendance reconnue dès longtemps. Le nouvel Etat, qui prit le nom de Grand Liban eut pour capitale Beyrouth, dont le vilayet fut dissous, et qui, à la vérité, est une ville moitié chrétienne, moitié musulmane. Il s'étendait d'ailleurs depuis Baalbek et Tripoli au Nord, jusqu'à la frontière de la zone anglaise, et n'offrait pas, dans sa composition, l'unité et la netteté que l'on serait tenté d'imaginer.

Telles sont les données sur lesquelles l'organisation administrative, qui a été maintes fois remaniée, devait s'appuyer.

Elle avait à prendre pour base la déclaration de Mandat du 24 juillet 1922 rédigée par la Société des Nations, en vue de définir le Mandat.

Cet acte donne pour objet au mandat, d'élaborer un statut organique, préparé d'accord avec les autorités indigènes et de « favoriser les autonomies locales ».

Dans la Syrie divisée comme elle l'était, une première difficulté surgissait : on avait dès le premier abord créé, dans un pays qui n'est ni bien grand, ni bien peuplé, quatre ou cinq petits Etats : mais ces Etats ne pouvaient être absolument étrangers l'un à l'autre. Quoiqu'on en dise,

un grand nombre de services devaient leur être communs : les douanes tout d'abord; les P. T. T.; les chemins de fer; les régies enfin, au moins au début, destinées à garantir la partie de la Dette ottomane qui incomberait à la Syrie. Il fallait donc des services communs, un budget commun et le tout ne va pas sans une autorité commune ou fédérale et cette autorité, c'était tout naturellement, ce devait être le Haut-Commissaire français.

La France s'est fait scrupule de le comprendre ainsi, et de ce fait, s'est jetée dans de graves embarras.

L'organe fédéralisant ne fut d'abord qu'un conseil consultatif : le Commissariat gérait les services communs; il cessa de le faire en 1922 et créa un Conseil fédéral; en même temps les services furent, autant que faire se pouvait, passés aux différents Etats; le budget général fut supprimé, mais remplacé par un budget des recettes à répartir et un budget de fonds de concours, pure question de mots. Le Liban avait toujours refusé d'ailleurs d'entrer dans la Fédération; et l'on s'y était prêté.

Peu après, les Etats de Damas et d'Alep (à majorité sunnite) étaient fondus en un seul, pour former l'Etat de Syrie. La question du fédéralisme en fut simplifiée, mais il ne semble pas que la question des services communs ait été définitivement réglée. Il est bien certain qu'en un tel pays, la France, en n'organisant pas un pouvoir central ferme, en n'exigeant pas le maintien des services communs, se crée à elle-même des embarras, et encourage le désordre; ce désordre, on le lui reprochera et personne ne lui saura gré de ses scrupules.

Il en fut de même dans les Etats.

Chacun d'eux reçut dès le début un gouverneur indigène, (sauf le Grand-Liban, qui compte des Maronites, des Musulmans, et l'Etat des Alaouites). Il fut créé d'abord un Comité Consultatif. Puis les Conseils élus virent le jour (en 1923) dans les Etats de Damas, d'Alep et des Alaouites et aussitôt ces conseils, que leur texte constitutif ne qualifiait plus nettement de consultatifs, se crurent souverains.

Beaucoup d'esprits sages — car il en existe en Syrie, — continuaient à penser et à nous dire, qu'il convenait, dans l'intérêt même de ce pays si divisé, de continuer à faire sentir notre autorité. On pouvait estimer aussi que cette importation brusque des principes de gouvernement de l'Occident, avec toutes les libertés qu'ils comportent, aurait de fâcheux effets.

Nous avons poursuivi pourtant et développé cette politique d'émancipation. M. Henry de Jouvenel, en 1928, après avoir installé à Damas un gouvernement national provisoire, sanctionnait une déclaration ministérielle où s'affirmaient : la transformation du mandat en traité et l'admission de la Syrie — unifiée — dans la Société des Nations.

Puis une assemblée constituante élue se réunit; le parti nationaliste fit voter aussitôt un texte établissant le régime parlementaire, proclamant la souveraineté nationale et passant sous silence les prérogatives du mandat. Résolu à maintenir l'autorité dont la France était investie par la Société des Nations, le Haut-Commissaire fut conduit à dissoudre cette assemblée.

Sous réserve « des droits et des devoirs de la Puissance mandataire », les constitutions suivantes ont cependant été proclamées :

Le Grand Liban est un Etat unitaire, indépendant, formant une République, et qui a son drapeau. Le pouvoir exécutif est confié à un Président élu, qui l'exerce avec l'assistance de Ministres; le pouvoir législatif est exercé par une seule Assemblée dite Chambre des Députés.

L'« Etat de Syrie » est dit indépendant et souverain; il constitue une République parlementaire, ayant un drapeau. Le pouvoir exécutif est confié à un Président élu, le pouvoir législatif à une Chambre des Députés.

Le sandjak d'Alexandrette est doté d'un régime spécial dans l'Etat de Syrie. Le mutessarif et le conseil administratif du sandjak sont, à cet effet, investis de pouvoirs plus larges. Ce conseil est composé de membres élus et de mem-

bres nommés. Le sandjak a son budget propre, qui est voté par le conseil administratif.

Le « Gouvernement de Lattaquieh » est dirigé par un gouverneur désigné par le Haut-Commissaire. C'est un gouvernement autonome, ayant son drapeau. Le gouverneur exerce le pouvoir réglementaire. Il est assisté d'un conseil représentatif composé de membres élus ou nommés. Le gouverneur soumet à ce conseil les actes législatifs.

Le Djebel Druse est constitué également en « Gouvernement autonome », assez analogue, et ayant aussi son drapeau. Le gouverneur, désigné par le Haut-Commissaire, est assisté d'un conseil de gouvernement, composé de notables nommés. C'est une constitution un peu plus proche du gouvernement direct.

Enfin, une Conférence des Intérêts communs, a été créée. Elle dresse le compte des recettes et dépenses d'intérêt commun.

Il semble bien que ce ne soit là qu'une étape, et que dans un avenir assez proche le mandat doive être remplacé par un traité. C'est le développement normal de la politique pratiquée depuis 1928, et c'est aussi le but poursuivi par les nationalistes syriens depuis le jour où la Grande-Bretagne a conclu un traité avec l'Irak.

Il va sans dire qu'un tel traité doit assurer à la France, en compensation des sacrifices en hommes et en argent qu'elle a consentis pour la Syrie, certains avantages; d'autre part ce pays, livré à lui-même, courrait sans doute bien des dangers, et son intérêt est de conserver le concours de la France. Au surplus le traité ou plutôt les traités conclus entre la Grande-Bretagne et l'Irak prévoient que les gouvernements se concerteront « sur toute question de politique extérieure qui pourrait affecter leurs intérêts communs ».

Le Liban désire lui aussi conclure un traité, mais beaucoup moins pour affirmer son indépendance à l'égard de la France que pour obtenir d'elle qu'elle protège cette indépendance contre les Etats voisins.

## III. — LE TOGO

Le Togoland fut formé d'une « tranche » si l'on peut ainsi dire de cette côte des Esclaves dont la partie centrale est devenue le Dahomey.

C'est donc la même côte bordée de lagunes, puis une zone de forêts marécageuses; en arrière un pays plus accidenté, et enfin des plateaux d'altitude moyenne.

Les Portugais s'étaient établis dans cette région dès le xv<sup>e</sup> siècle et toutes les Puissances coloniales vinrent y chercher des esclaves. Mais il est curieux de constater que ce sont les Français qui créèrent sur cette côte les premiers établissements. Ouidah avait été fondée au xvii<sup>e</sup> siècle par la compagnie des Indes occidentales, et Colbert y avait fait édifier un fort pour la protection des commerçants.

Un siècle plus tard, en 1767, on voit nommer à ce comptoir un administrateur qui devait chercher à étendre ses relations sur la côte. Mais la Révolution survint et tout fut abandonné momentanément. Avec la Restauration, les Français recommencèrent à fréquenter ces parages, et conquièrent auprès des chefs indigènes une situation qui devait plus tard nous permettre de fonder la colonie du Dahomey. Ce fut à partir de 1857 que nous songeâmes à créer des établissements durables. En 1865 des maisons de commerce françaises s'installaient à Porto-Seguro et Anecho.

Les Allemands n'apparurent qu'après 1870; des commerçants de Hambourg vinrent fonder des factoreries aux mêmes points, et se mirent à traiter de leur côté avec les chefs noirs. Une canonnière vint même, un certain jour, les soutenir contre la concurrence d'un Anglais.

Les Anglais de la Côte de l'Or, en effet, tentèrent alors d'assurer le Togo à l'Angleterre. C'est l'explorateur allemand Nachtigal qui, en 1884, intervint activement au nom de l'Allemagne et fit hisser, en plusieurs points, le pavillon allemand. Anecho fut cependant placée sous le protectorat de la France, mais devait être échangée plus tard contre les comptoirs allemands de la côte de Guinée.

C'est après le congrès de Berlin (1885), que le Togoland fut constitué, enclavé entre la Côte de l'Or anglaise et le Dahomey français. Les Français surent ensuite devancer les Allemands dans l'arrière-pays, de façon à relier le Dahomey à la Côte d'Ivoire. La frontière Nord du Togoland fut fixée en 1897.

Ainsi constitué, le Togo était une colonie de 1.032.000 âmes, de population noire facile et relativement travailleuse.

Dès les premiers jours de la guerre de 1914, la zone côtière fut envahie par les Français et les Anglais, et deux colonnes furent formées pour s'emparer de l'intérieur. Quinze jours après, les troupes allemandes s'étaient rendues, après avoir seulement fait sauter les ouvrages d'art de la voie ferrée. Les deux pays se partagèrent aussitôt la colonie. Un commissaire de la République fut nommé, dans la partie échue à la France, le 4 septembre 1916.

Au début de 1919, la France se vit attribuer officiellement la partie qu'elle occupait, et l'administration lui en fut confirmée par le Conseil de la Société des Nations le 20 juillet 1922.

Cette partie comprend les deux tiers de la colonie, peuplée de 747.000 âmes.

La France aussitôt, se mit à l'œuvre et, sous l'œil soupçonneux de la Société des Nations, accomplit une œuvre remarquable.

L'Allemagne s'était largement installée au Togo; on y voyait de beaux bâtiments à l'usage des colons, mais elle s'était désintéressée des indigènes. A la tête de la colonie, elle avait un gouverneur assisté d'un conseil de fonctionnaires et de colons.

La France s'est, au contraire, beaucoup préoccupée des indigènes, tout en donnant une impulsion nouvelle à la mise en valeur du pays.

Elle a fait une politique indigène extrêmement libérale. Dans le conseil d'administration figurent aujourd'hui des indigènes. Dans les circonscriptions ont été créés en 1924 des conseils de notables, élus. Il a été créé un conseil

économique et financier, composé d'Européens et d'indigènes élus. Ceux-ci sont admis enfin dans la Chambre de Commerce et dans diverses Commissions. En 1928, ont été créées des communes mixtes, administrées par un conseil d'Européens et d'indigènes (selon le type envisagé en 1891 pour certaines escales du Sénégal). Les chefs de canton ou de village sont désignés par les chefs de famille.

Il ne faudrait pas croire que ce soient là de vains gestes, destinés à produire de l'effet : c'est seulement l'application d'une politique que nous suivons partout. On constate d'ailleurs que, dans les conseils, les indigènes désignés comprennent parfaitement leur rôle, et s'occupent des questions qui leur sont soumises, comme les conseillers généraux d'un département de France gèrent les intérêts de leur région.

La justice, que nous avons organisée, s'inspire des mêmes principes : le chef du village est juge conciliateur; au-dessus de lui, existe un tribunal de subdivision ou de cercle, présidé par le chef de cercle, assisté de deux notables indigènes ayant voix consultative; enfin un tribunal d'appel. La coutume est appliquée par ces diverses juridictions. Les administrateurs disposent de pouvoirs disciplinaires; mais le fouet et la bastonnade, maintenus sous la domination allemande, ont été supprimés.

Le régime du travail a été étudié avec grand soin; les dispositions qui le concernent ont été condensées dans l'arrêté définitif du 19 mai 1928. Au chemin de fer, en particulier, les indigènes travaillent six mois; bien nourris et soignés, on constate que loin de fuir les chantiers, ils viennent spontanément s'embaucher.

L'enseignement a été remarquablement développé; les Allemands y consacraient de 2 à 3 % de leur budget, et nous, 6 à 7 % (1.886.000 en 1929). Il existe des écoles primaires de villages et régionales, ces dernières délivrant le certificat d'études; plus une école complémentaire dans la capitale. On compte 22 écoles de village et 6 écoles régionales.

L'assistance a fait l'objet d'au moins autant de soins. Les Allemands avaient construit de très beaux hôpitaux pour les blancs, mais n'avaient pas construit d'établissements hospitaliers pour les indigènes. Il a été constitué un service mobile d'assistance et 6 circonscriptions médicales, ayant chacune un hôpital indigène et plusieurs dispensaires. Le budget de l'Assistance atteignait 6 millions en 1929. L'Allemagne possédait une mission pour étudier la maladie du sommeil. La mission française a pris la suite de ses travaux et a lutté victorieusement contre un foyer découvert en 1927.

Enfin l'œuvre administrative proprement dite n'a pas été négligée.

Le système fiscal a été refondu suivant les principes des autres colonies d'Afrique.

Le régime des terres a été abordé. On a défini le domaine public, puis l'assiette de la propriété, en distinguant :

— Les terres vacantes et sans maîtres, constituant la plus grande partie des territoires et devenues domaines de l'Etat;

— Les espaces sur lesquels les indigènes avaient un droit d'usage, situés généralement autour des villages et considérés comme formant des « réserves indigènes »;

— Enfin les propriétés des individus ou des collectivités indigènes.

On se trouvait dans certaines régions en présence de races prolifiques à l'étroit sur leur territoire. On les a installées sur des terres vacantes : vingt villages florissants ont été ainsi créés dans les dernières années.

— Enfin, l'équipement du pays a été activement poussé : un nouveau wharf a été construit en 1925; un gros effort a porté sur les routes et sur la voie ferrée; celle-ci doit, dans l'espace de cinq ans, atteindre un développement de 300 kilomètres et reliera alors le Togo à notre colonie de la Haute-Volta, assurant à cette dernière un débouché sur la mer.

## IV. — LE CAMEROUN

Le Cameroun n'avait sur l'océan qu'une façade de 200 kilomètres mais s'étendait jusqu'au Tchad.

La forêt équatoriale couvre toute la partie méridionale sur 150.000 kilomètres carrés; au delà c'est la savane.

Mais, ce qui caractérise le Cameroun, c'est un massif montagneux volcanique auquel rien n'est comparable dans l'ouest Africain, pas même le Fouta Djalon; le point culminant, parfois couvert de neige, atteint 4.500 mètres. L'aspect de ces montagnes est extrêmement beau; tantôt on aperçoit d'anciens cratères, transformés aujourd'hui en lacs, tantôt des ruisseaux se précipitent dans de sauvages vallées, parmi les roches chaotiques. Des plateaux étagés recouvrent la plus grande partie du pays et le relie à une zone littorale basse et sablonneuse, mais étroite.

La côte offre le port naturel le mieux partagé qui se rencontre en Afrique, des colonnes d'Hercule au cap de Bonne Espérance : Douala.

Les côtes du Cameroun avaient été visitées dès le xv<sup>e</sup> siècle par les marins portugais. Le nom du pays provient sans doute du nom donné par eux à la principale rivière du pays : rio dos Camoroës (rivière des crabes).

Après les Portugais, les Anglais fréquentèrent cette côte et c'est l'un d'eux qui, vers 1845, acheta à un indigène un territoire où devait s'élever Victoria.

C'est en 1868, qu'un armateur allemand fonda à Douala une maison de commerce. Les explorations de divers voyageurs allemands : Dorth en 1855 au sud du Tchad, Nachtigal de 1869 à 1873 sur le Moyen Logone, Flegel ensuite de 1879 à 1885 sur la Bénoué, firent connaître aux Allemands l'intérieur du pays. Mais c'est en 1884 que Nachtigal, nommé Commissaire allemand au Cameroun, vint proclamer que l'hinterland était placé sous le protectorat de son pays, devançant de peu le Consul anglais.

De nombreuses expéditions s'efforcèrent ensuite d'élar-

gir le territoire. Les frontières furent peu à peu fixées, en particulier, du côté des possessions françaises, en 1908. On sait qu'en 1911, la cession faite par la France d'antennes vers le Congo et l'Oubangui permit à l'Allemagne d'atteindre les grands fleuves.

Vint la guerre.

La conquête fut effectuée par des troupes franco-anglaises; le territoire envahi dès les premiers jours, et Douala occupée en septembre 1914. Yaoundé, sur les plateaux, était le réduit des Allemands; des colonnes convergentes se dirigèrent vers ce point, mais les opérations furent pénibles, et des combats nombreux et violents marquèrent l'année 1915. La ville succomba enfin; les troupes allemandes s'éoignèrent et se réfugièrent dans la colonie espagnole de Muni.

Après la prise de Douala un condominium franco-anglais avait assuré l'administration du pays. Le partage intervint ensuite, dès que le pays fut complètement occupé. Rendu effectif le 4 mars 1916, il fut consacré, après la paix par la déclaration franco-anglaise du 10 juillet 1919. Les territoires cédés à l'Allemagne en 1911, firent purement et simplement retour à la France, pour reprendre place dans ses possessions.

La zone du Cameroun proprement dit, attribuée à la France, grande comme les quatre cinquièmes de celle-ci, compte environ 2 millions d'habitants. Elle fut administrée dès 1916 par un Commissaire de la République qui fut d'abord le Général commandant les forces françaises; peu après, Lucien Fourneau fut nommé Commissaire civil.

Le Conseil suprême avait, au printemps de 1919, confirmé à la France l'administration de cette zone. Enfin, dans sa séance du 20 juillet 1922, le Conseil de la Société des Nations a définitivement attribué à notre pays un mandat sur le Cameroun, analogue à celui que nous possédons sur le Togo.

L'effort de la France, pour faire honneur à ses méthodes, fut, ici comme au Togo, considérable.

Tout ce qui touche à la politique indigène a été déve-

loppé dans un esprit remarquablement libéral, dont les Allemands ne s'étaient guère souciés.

La justice est rendue aux indigènes par des tribunaux de race, présidés par les chefs de circonscription, assistés d'assesseurs indigènes. Près du tribunal de première instance est institué un tribunal d'homologation des jugements importants de ces tribunaux de race.

L'enseignement comprend, comme au Togo, des écoles primaires de village et régionales; son budget est de 1.200.000 francs, alors qu'il ne recevait en 1913 que 30.000 marks. Il n'y avait alors que quatre écoles officielles; le principal rôle était joué par les Ecoles confessionnelles, qui comptaient 41.500 élèves.

Au budget de la santé publique sont consacrés trois millions et demi de francs. La lutte contre la maladie du sommeil avait été entreprise énergiquement mais tardivement. La France a fait un effort considérable à son tour, et consacré à cette lutte cinq millions en 1929. La mission dirigée par le D<sup>r</sup> Jamot et onze médecins spécialistes, a obtenu des résultats remarquables.

L'esclavage a disparu; le portage est en grande partie supprimé.

Dans le domaine économique, la France continue l'œuvre de l'Allemagne.

Le port de Douala n'était doté que d'un wharf insuffisant. On entreprit la construction du quai, et une première étape a été achevée en 1928. Elle comprend 1.400 mètres de quai et de boulevards maritimes, qui seront continués par 300 mètres de quai en eau profonde. La France aura effectué là des travaux qu'attendent encore les ports de beaucoup de ses colonies.

Elle a continué la construction de la voie ferrée du centre, destinée à relier à la côte la riche région des plateaux; commencée en 1922 au kilomètre 180, cette ligne avait atteint le kilomètre 308 en 1927. Les travaux ont été dirigés par le Génie militaire. La main-d'œuvre fut facilement recrutée; les chantiers comptèrent jusqu'à 6.000 travailleurs et l'organisation de leur existence matérielle comme de l'as-

sistance médicale, fut si parfaite que la mortalité n'excéda jamais 0,60 % et fut en moyenne de 0,51 % de l'effectif, inférieure à celle des villages indigènes.

Le réseau routier fut également poussé. En 1921, une seule route existait. Un réseau fut projeté, partant de Yaoundé, terminus du chemin de fer, pour se diriger vers l'Est d'une part, vers le Nord d'autre part. La route de Bangui, longue de 650 kilomètres, a été ouverte en 1928. Au total le réseau n'aura pas moins de 4.000 kilomètres. Il a été construit par une moyenne de 4.000 travailleurs relevés tous les 3 mois, et qu'il n'a pas été difficile de recruter.

Tous ces travaux ont été effectués sur les ressources du budget et de la caisse de réserve. C'est un fait qu'il faut noter, au moment où toutes nos colonies appellent de leurs vœux des emprunts destinés aux Travaux publics, et qui en tous cas atteste une heureuse gestion financière.

La question domaniale n'avait guère jusqu'à nous, été abordée. La terre était à peine sortie du stade de la propriété collective et, d'autre part, une faible partie des terres était occupée. La question a été traitée comme au Togo.

Un régime d'exploitation des forêts, rationnel et sage a été également fixé.

Nous ne nous étions pas étendus, en étudiant les grandes Colonies noires, Afrique Occidentale Française et Afrique Equatoriale Française, sur les méthodes d'administration. Les territoires sous mandat nous ont offert l'occasion de donner un aperçu de l'œuvre de la France en Afrique et de l'esprit dans lequel elle comprend la colonisation.

## CHAPITRE XI

### LE FRANÇAIS EST-IL COLONISATEUR?

#### I. — HISTOIRE COMPARÉE

C'est un dicton courant : Le Français n'est pas colonisateur. Le lecteur étranger en doutera, après avoir parcouru l'histoire de ces empires qu'à deux reprises — fait sans exemple — la France sut édifier, sans même être affranchie de ses préoccupations européennes.

Mais les Français eux-mêmes ont la fâcheuse coutume de se considérer comme peu aptes à l'œuvre coloniale et d'admirer béatement ceux qu'ils croient passés maîtres en la matière; ils pensent surtout aux Anglais. Cependant, les méthodes de ceux-ci, qui sont bien différentes des nôtres, ne semblent pas avoir, à l'usage, que des avantages. Néanmoins les Anglais ont réalisé le plus puissant empire colonial du monde et nous ne nous demandons pas comment ils y sont parvenus; dans notre ignorance, nous sommes disposés à voir en eux non seulement des modèles, mais des précurseurs. On verra ce qu'il faut en penser.

D'autres Puissances d'ailleurs les ont précédés, et une étude de l'œuvre comparée des différentes nations européennes nous montrera que les Français n'ont été devancés, sur la plupart des terrains, par personne et ont toujours honorablement figuré sur les mers du globe.

Ce sont *l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud* qui devaient solliciter d'abord l'attention des Européens. L'Espagne et le Portugal devaient se partager ces terres nouvelles.

L'Espagne fut en effet une des premières, parmi les grandes Puissances, à posséder une force maritime importante. Elle avait occupé les Canaries dès 1405; mais on peut rattacher cette expédition à l'action que les Aragonais poursuivaient depuis le XIII<sup>e</sup> siècle sur les côtes de l'Afrique septentrionale. C'est en 1472 que Christophe Colomb aborde en Amérique et prend possession de Cuba. Les Espagnols vont dès lors s'installer sur toutes les terres qui bordent le golfe du Mexique, s'établir sur le continent méridional, et, débordant sur le Pacifique, coloniser ce continent presque tout entier au XVI<sup>e</sup> siècle. Leur puissance aux colonies ne cessera de croître jusqu'à la fin de ce siècle, favorisée par l'éclat des règnes de Charles-Quint et de Philippe II; mais précisément ces souverains ruineront la marine espagnole et tariront les ressources de leur pays.

Le Portugal cherchait de son côté la route des Indes vers l'Occident, et ses navires abordent presque en même temps que ceux de l'Espagne, sur les côtes de l'Amérique du Sud; ils arrivent aux bouches du Maranhao en 1499-1500. C'est alors que le Portugal s'élève au rang de grand Etat; sa puissance maritime se développe au cours du siècle; Rio de Janeiro est fondée en 1567.

La France ne devait pas être en mesure de lutter, en Amérique, contre les deux premières Puissances maritimes du temps. Elle tenta cependant de se faire une place dans ces terres nouvelles : c'est sous François I<sup>er</sup> que Jean Ango et les armateurs de Dieppe et de Rouen cherchent eux aussi la route des Indes; ils ont de fréquentes rencontres avec les Espagnols et les Portugais et se résignent mal à être éliminés à priori, sous le prétexte que le pape a partagé entre les deux Puissances, l'empire des Indes occidentales. On connaît le mot de François I<sup>er</sup> : « Le soleil luit pour moi comme pour les autres; et je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui m'exclut du partage ».

Coligny, avec une colonie protestante, tente de s'installer au Brésil en même temps que les Portugais, ainsi qu'en Floride. Ces colons français sont dans la baie de Rio en 1555, en Floride en 1562. Malheureusement, c'étaient là

des entreprises privées et trop faibles, qui succombèrent sous les coups des Portugais d'une part, des Espagnols, d'autre part.

*L'Orient*, avant même la découverte de l'Amérique s'était ouvert aux navigateurs. C'est au moment où la poussée turque ferma à l'Europe les routes de terre de l'Asie, que l'on rechercha une voie maritime (seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle).

Sur ce terrain, nous devons être franchement devancés.

Le Portugal était le pays le mieux placé pour se lancer, le long des côtes d'Afrique, à la recherche de cette route, quoiqu'il n'eût pas alors une marine supérieure à celle des peuples du Nord : Normands, Anglais, Ecossais.

Ses progrès en effet, furent lents et ses marins mirent un siècle et demi à contourner l'Afrique, en marquant des étapes de cabotage : ils doublent le cap de Bonne Espérance en 1486; Vasco de Gama touche l'Inde en 1498. Dès lors les Portugais fréquentent activement ces marchés, et Lisbonne est devenue, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, l'entrepôt des produits de l'Orient.

La Hollande entrera en scène un peu plus tard, quand le Portugal sera absorbé par l'Espagne (en 1580) et que le port de Lisbonne lui sera fermé. (Les Portugais se rejettent alors sur le Brésil, et s'étant maintenus au Congo et à l'Angola, enverront de là des noirs à leurs colonies d'Amérique : c'est ce qui explique la présence d'un élément noir important au Brésil).

C'est la politique de Philippe II qui avait fait des provinces néerlandaises un groupe national nouveau. Tout de suite, les marins hollandais se montrèrent actifs, prirent dans le Nord la place des Hanses et, quand ils ne purent plus venir prendre à Lisbonne les denrées de l'Orient pour les transporter dans le Nord, ils se résolurent à aller à la source.

Ils cherchent d'abord la route des Indes Orientales vers le Nord-Est et ne la trouvent pas. Le véritable chemin leur est indiqué par un des leurs, qui avait résidé à Lisbonne,

et ils tentent leurs premiers voyages en 1595, 1597. Les Portugais leur donnent la chasse; les marins hollandais parviennent cependant à s'établir en plusieurs points, notamment à Ceylan. La compagnie hollandaise des Indes Orientales est fondée en 1602; et la belle époque de l'expansion néerlandaise est marquée par les années de 1608 à 1611, où l'Angleterre est en proie à la guerre religieuse et la France à la fois troublée à l'intérieur et occupée à lutter contre la Maison d'Autriche (fin du règne de Henri IV).

En 1616, les Hollandais entrent en rapport avec la Chine et le Japon; en 1652, ils fondent sur la route des Indes Orientales la colonie du Cap.

Mais dans la seconde moitié du siècle, la Hollande, à qui ces possessions demandaient peut-être une dépense de forces exagérée pour elle, va être supplantée par l'Angleterre et la France, que Colbert a dotée d'une belle marine.

Les Français avaient songé eux aussi, à l'Orient dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle.

Deux navires de Jean Ango étaient partis pour les Moluques et la Chine en 1532; ils doublèrent le Cap de Bonne Espérance et parvinrent jusqu'à Sumatra, trente ans seulement après les Portugais; mais, les capitaines étant morts, l'expédition tourna court.

Les tentatives vers l'Orient ne furent pas renouvelées au xvi<sup>e</sup> siècle. C'est en 1600, que Henri IV essaie de lutter contre les Hollandais, crée une première compagnie des Indes Orientales, et tente un établissement au Cap de Bonne Espérance; mais nous ne pûmes pas alors soutenir la lutte contre les Hollandais.

Dès que Richelieu inaugura sa politique coloniale, il tenta de faire une place à la France dans les Iles de la Sonde; des expéditions furent organisées, plusieurs compagnies des Indes Orientales successivement créées; mais nous devions échouer encore. Cependant, l'attention de la France s'était fixée sur une escale du voyage : la grande Ile de Madagascar; des marchands normands avaient fondé une compagnie de Madagascar, que Richelieu reprit et renforça en 1642.

Nous sommes parvenus ainsi au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle et il n'a pas encore été parlé de l'Angleterre, cette Puissance que nos dernières générations ont pris l'habitude de considérer comme la devancière et l'éducatrice de tous les peuples en matière coloniale. Il est permis de constater, en tous cas, qu'elle n'a devancé personne et apparaît même comme bonne dernière.

C'est de même une étrange illusion que de croire que l'Angleterre, — parce que nation insulaire, — devait « fatalement » devenir maîtresse des mers. Avant 1550 l'Angleterre est encore un pays de paisibles agriculteurs et rien ne fait prévoir son avenir maritime.

Les Anglo-Saxons n'ont en réalité, commencé qu'au xvi<sup>e</sup> siècle leur éducation de navigateurs et de commerçants; ils ont fondé leur empire colonial, aux dépens des autres Puissances, notamment de l'Espagne, de la Hollande et de la France.

La part prise par eux aux découvertes fut des plus faibles : on voit seulement Henri VII envoyer, en 1498, à la recherche du passage du N. O. un Vénitien qui aborde à Terre-Neuve. Ce fut tout.

L'Angleterre était persuadée d'ailleurs qu'il n'y avait plus de place à prendre dans les Amériques. Mais alors elle entreprit une autre politique : elle commença tout simplement la contrebande, qu'il s'agisse des marchandises ou du transport des noirs. L'Atlantique est bientôt couvert de ses corsaires et de ses flibustiers, et c'est ce qui lui vaut d'être attaquée par la fameuse armada espagnole en 1588; mais l'armada est détruite.

Dès lors, débarrassée des Puissances latines, l'Angleterre formera à l'aurore du xvii<sup>e</sup> siècle, le projet de se partager avec la Hollande le commerce du monde : elle aura l'Atlantique, et la Hollande l'Orient.

En même temps elle va devenir industrielle : quand Philippe II par son intolérance religieuse amène la fermeture des fabriques des Pays-Bas, elle se met à tisser la laine; Elisabeth crée une Banque Royale pour faciliter les échanges.

L'Angleterre va dès lors grandir, tandis que les peuples continentaux seront absorbés par la politique des frontières.

Cependant jusqu'en 1650, sa situation sur mer ne pourra faire prévoir son brillant avenir. Sur un seul terrain, elle prend, avant cette date, une place importante : c'est dans *l'Amérique du Nord*, qu'elle va coloniser en quelque sorte malgré elle, et jusqu'en 1640 seulement.

Les premiers établissements anglais y avaient été créés uniquement en vue du négoce, en 1606, aux points de la côte où avait abordé Raleigh; deux compagnies s'y fondèrent : les compagnies de Londres et de Plymouth, qui devaient donner naissance à deux territoires, la Virginie et la Nouvelle-Angleterre. Ces compagnies avaient le privilège de l'exploitation du pays contre redevance; on cherchait surtout semble-t-il, de l'or, et l'on n'en trouva pas; mais, comme au Canada, il apparut que le pays pouvait être cultivé. Cinq cents fermiers partirent; mais ils n'en entraînent pas d'autres et les colonies semblaient comme nos propres « habitations » du Canada, devoir demeurer pauvres d'habitants.

Quand les troubles religieux et les exils forcés vinrent peupler ces territoires entre 1618 et 1637, ce furent des tentatives toutes pareilles à celles de nos protestants, mais elles réussirent, sans doute grâce au climat plus favorable, et aussi parce que le terrain était libre.

C'est plus tard seulement que le gouvernement anglais s'aperçut qu'il pouvait tirer des profits de ces contrées, et qu'il recommença à octroyer des privilèges pour leur exploitation, en 1660 et 1682.

L'immigration anglaise s'était d'ailleurs réduite à partir de 1640, et l'on vit surtout arriver après cette date d'autres Européens : Hollandais, Suédois, Français même.

Tels furent les débuts des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, des futurs Etats-Unis. Ils ne sont pas plus brillants que ceux de nos établissements du Canada, et ne sont pas antérieurs.

Faut-il rappeler ce qu'avait été l'action de la France dans le même temps?

La côte de Terre-Neuve était depuis longtemps fréquentée par nos pêcheurs, et nos traitants de pelleteries remontaient le Saint-Laurent, si bien qu'Henri IV, envoyait à la Nouvelle-France en 1598 le sieur de la Roche comme lieutenant-général du roi. Puis c'est la première tentative de Chauvin et Pontgravé à Toudoussac, qui échoue, et l'apparition de Champlain (1603); l'installation de nos premières « habitations » en Acadie et leur développement sous l'impulsion de Pontrevert; enfin la fondation de Québec (1608) suivie d'une reconnaissance étendue du pays par Champlain qui atteint les grands lacs. En même temps, nous avons formé un projet de mise en culture du sol — politique nouvelle en matière coloniale, — et conçu un véritable plan de colonisation.

On sait que les querelles religieuses et l'attitude des Jésuites ruinèrent ces premières tentatives vers 1613 et les exposèrent aux premiers coups des Anglais.

Mais Richelieu reprenait l'œuvre ébauchée. La compagnie des cent associés devait particulièrement s'occuper de la Nouvelle France; et, en 1632, après la paix de Saint-Germain, Champlain entreprenait de reconstituer notre colonie du Canada.

C'est donc au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle seulement, que l'Angleterre se sent de force à se tailler une large place dans le monde, simplement en s'emparant des colonies fondées par les Puissances qui l'avaient précédée.

Les Puissances coloniales sont alors l'Espagne, la Hollande, la France, dont la jeune marine commence à se montrer dans toutes les mers.

L'Angleterre commencera par dépouiller l'Espagne — en s'appuyant sur la France —, puis son alliée du siècle précédent, la Hollande.

En 1651, elle renforce considérablement sa marine par l'Acte de navigation, qui réserve à ses navires toutes les importations en Angleterre (mesure qui provoquera l'irritation de la Hollande); et, de plus en plus puissante sur mer, elle organise en grand le pillage des Antilles espagnoles.

Cromwel, devenu protecteur en 1653, comprend quelle source de richesses peuvent constituer les colonies et prend la décision d'en donner à son pays; grâce à l'appui de la France il acquiert de l'Espagne la Jamaïque en 1655; puis après la paix de Bréda, Saint-Christophe et Antigoa. L'Angleterre prend ainsi pied aux Antilles en succédant à l'Espagne.

Quant à la Hollande, la campagne des Français de 1672 marque la fin de l'âge d'or pour cette Puissance; forcée de s'occuper des affaires du continent, elle abandonnera à l'Angleterre et à la France l'empire des mers.

L'Espagne et la Hollande, mises ainsi hors de cause, l'Angleterre se tournera contre la France, la dernière rivale à redouter, et qui grâce à Colbert, est devenue une compétitrice sérieuse et a pris de l'avance en Amérique du Nord, aux Indes, aux Antilles même.

L'opinion anglaise exigera une lutte sans merci contre la France; elle obligera les Stuarts à abandonner l'ancienne alliance, pour se rapprocher de la Hollande contre la France; sous Guillaume III, la politique de l'Angleterre sera dictée beaucoup plus par l'intérêt de la question coloniale que par le souci de protéger les protestants.

« Pendant <sup>1</sup> toute la guerre de la ligue d'Augsbourg, les bateaux anglais combattirent avec âpreté nos corsaires. La guerre de la Succession d'Espagne fut entamée par Guillaume III, moins à cause des provocations du gouvernement français, que des grands avantages maritimes que nous donnait le testament de Charles II. Elle eut à la fin un caractère tout commercial... et se termina par la prise de la moitié de nos colonies. Tel est bien le côté britannique des événements qui préparèrent pendant trente-cinq ans les stipulations de 1713. »

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre va continuer à grandir; l'unité du pays a été réalisée, l'industrie prospère; les compagnies de commerce et notamment celles des Indes se développent.

1. Marcel Dubois, *op cit.*

L'Angleterre vise au développement de son trafic. Les colonies conservées par le Portugal, lui sont ouvertes depuis le traité de Methuen; après celui de Vienne (1739) elle recommencera ses attaques contre l'Espagne. Enfin, elle va poursuivre la lutte contre la France pour réduire la puissance coloniale de celle-ci : les historiens anglais eux-mêmes le reconnaissent. La tactique de l'Angleterre sera de nous jeter dans les complications européennes, pour nous affaiblir et détourner nos forces de nos colonies.

Deux guerres seront successivement entreprises contre la France, parce que les progrès de notre marine et l'extension de notre empire colonial inquiéteront l'Angleterre :

La guerre de la succession d'Autriche d'abord (1739-1748), qui ne se déroule pas suivant les vœux du pays : en 1745, l'Angleterre doit se défendre jusque dans son île; elle arrête une affaire mal engagée et signe le traité d'Aix-la-Chapelle.

Mais elle se prépare à reprendre la lutte et la guerre de sept ans devait voir son triomphe aux Indes et au Canada. L'Angleterre allait sortir victorieuse d'une telle lutte dans des continents lointains, parce qu'elle pouvait y consacrer toutes ses forces, tandis que la France avait à soutenir la guerre sur le continent contre la Prusse.

D'ailleurs cette attitude de l'Angleterre ne devait pas être sans provoquer des réactions en Europe même; c'est une première fois l'incursion de Ch. Ed. Stuart en 1745 (au cours de la guerre de Succession d'Autriche); et c'est, au cours de la guerre d'Amérique, la ligue de 1780.

Il n'est nul besoin de rappeler les événements qui suivirent et comment, sous la Révolution et l'Empire, l'Angleterre profite à nouveau de nos troubles intérieurs, puis des guerres continentales où est entraîné Napoléon. On ne peut s'empêcher de donner un souvenir aux plans grandioses de Napoléon, qui rêva de rétablir sur tous les continents la puissance coloniale de la France, et de renverser à notre profit l'état de chose résultant d'un siècle de guerres.

L'Angleterre, attentive à poursuivre sa politique et sentant la valeur de l'enjeu, devait consacrer à cette lutte pour

l'hégémonie du monde jusqu'à ses dernières ressources et finalement triompher.

En 1815, elle avait ajouté à ses possessions : les comptoirs de Guinée, le Cap, les Seychelles, l'Île de France, Ceylan, le Bengale, le Mysore, Delhi, la Nouvelle Hollande, la Tasmanie.

Le XIX<sup>e</sup> siècle devait continuer à voir le développement de la puissance coloniale anglaise, aux dépens d'autres nations ou d'États indépendants.

C'est d'abord la conquête de l'Afrique australe, qu'ont peuplée des colons hollandais.

Jusqu'en 1840, l'Angleterre n'avait guère occupé que la côte méridionale du Cap : c'était pour elle une station commerciale et militaire sur la route des Indes. En cinquante années, elle s'avancera jusqu'au Zambèze, à travers des régions habitées par des noirs, mais aussi à travers le pays des Boers. La guerre des Boers est de 1900; c'est à eux que les Sociétés anglaises achetaient à bon compte les territoires qui devaient devenir les plus riches domaines miniers du monde : ceux de la de Beers et ceux des mines d'or.

C'est, pendant le même temps, l'emprise progressive sur l'Égypte, rénovée et modernisée par la France de 1798 à 1860; l'influence anglaise y remplacera peu à peu la nôtre, pour aboutir à l'acte de désintéressement de la France de 1904, et au protectorat anglais, ainsi qu'à l'annexion à peine déguisée du Soudan égyptien. C'est de l'histoire contemporaine.

Enfin la France verra, après la dernière guerre, l'Angleterre prendre sa place dans cette Palestine où depuis des siècles elle était gardienne du Saint-Sépulcre et protectrice des chrétiens et où la langue anglaise, aujourd'hui, tend à remplacer le français jusque-là si répandu.

Tel fut le développement de la puissance coloniale anglaise qui ne peut être cité à aucun point de vue comme un « modèle » de colonisation. La France peut être autrement fière de l'œuvre accomplie par elle à deux reprises, grâce au seul héroïsme de ses fils, ou bien au rayonnement pacifique de son génie.

Nous ne voulons pas analyser ici les méthodes de colonisation des différents peuples.

On peut dire cependant, pour s'en tenir au présent, que l'Angleterre semble toujours avoir eu en vue, avant tout, la mise en valeur du pays à son profit, donnant peu d'attention aux populations. L'action de l'administration française au contraire s'exerce toujours en vue du mieux-être des indigènes. La différence est très apparente aux confins des colonies voisines des deux Puissances en Afrique.

L'Allemagne semblait avoir emprunté aux Anglais et aux Français. Elle avait surtout donné un remarquable développement aux grands travaux d'intérêt général.

## II. — LE FRANÇAIS EST-IL COLONISATEUR?

Après ce bref résumé, la question se pose tout naturellement : pourquoi donc a-t-on pu dire que le Français n'était pas colonisateur?

Sans doute est-ce là encore un des traits de notre caractère : quand nous ne réussissons pas d'emblée quelque chose, nous désespérons tout de suite et nous déclarons que nous ne sommes pas faits pour tel genre d'entreprises.

Nous oublions de nous demander si la tâche affrontée n'était pas difficile pour tout le monde et si, n'ayant pas eu l'avantage de nous établir dans les colonies des autres, nous n'étions pas singulièrement handicapés par rapport à ceux que bénévolement nous avons considérés comme des maîtres.

Pourtant il est bien vrai qu'un très petit nombre de Français s'expatrient, fût-ce pour gagner les colonies au climat salubre et qui sont éminemment des colonies de peuplement. L'exemple du Canada est concluant : nos possessions d'Acadie, du Canada, de Louisiane ont été en réalité submergées par les colons anglo-saxons — ou allemands, — qui avaient peuplé les colonies anglaises d'Amérique (Ici, nous l'avons dit, les Anglais avaient fait œuvre per-

sonnelle). Dans l'Afrique du Nord nous avons eu la chance de voir se joindre à nous d'autres populations latines qui, en Algérie tout au moins, se sont fondues avec les Français d'origine; le nombre de ceux-ci est relativement restreint, malgré la proximité de l'Afrique du Nord et malgré les événements exceptionnels qui au cours du XIX<sup>e</sup> siècle y sont conduit des colons de France.

Il est évident que notre pays, dont la population ne s'accroît pas, est, pour coloniser, dans des conditions moins favorables que les États de l'Europe centrale, qui n'ont à offrir que des terres pauvres à une population constamment croissante.

Ceci dit, il peut être utile de rechercher si le Français est ou n'est pas, par ses qualités et ses défauts, moins apte à coloniser que d'autres peuples.

*Il aime l'aventure* cependant. Après la lecture de notre histoire coloniale, ce n'est plus à démontrer. Les explorations de l'Amérique du Nord, de la Guyane et du Brésil, n'offrent-elles pas mille exemples de ces romans d'aventures extraordinaires vécus par des Français exilés ? C'est le P. Marquette et d'Iberville, le fondateur de la Louisiane, et tous ces jeunes officiers ou marchands qui sont à peine connus et les égalèrent peut-être. En Afrique noire, les voyages de René Caillié resteront des modèles inégalés d'explorations, entreprises par un jeune homme livré à lui-même et sans aucun secours; les missions et les randonnées de nos officiers coloniaux, au travers du continent africain, ont offert plus récemment et pendant des années des exemples multiples de cet amour de l'inconnu. D'autres Français ont parcouru le Maroc, pays d'accès difficile, en raison du caractère des populations : Segonzac et de Foucault, et aussi cet extraordinaire explorateur qui ne voyagea pas, Mouliéras, mais qui envoyait dans le Maroc inconnu des indigènes intelligents et sûrs, et, se complaisant à les suivre en imagination, écrivit l'ouvrage le plus précieux que nous ayons eu sur le Rif. En Indo-Chine, il est banal de citer Doudart de Lagrée et Fr. Garnier; mais le proto-

type du Français aimant le risque n'est-il pas ce modeste employé des Postes et Télégraphes, qui prit goût à l'exploration, en construisant des lignes télégraphiques et qui est devenu un de nos plus éminents coloniaux, Auguste Pavie?

Le Français, non seulement se plaît à la vie aventureuse, mais ressent profondément le charme des pays découverts : faut-il insister sur l'attirance qu'exerce sur nos jeunes officiers l'existence souvent solitaire dans les postes du Haut-Tonkin, du Laos, ou du Soudan, ou même du Sud-Algérien et des rudes paysages de l'Atlas?

Un peuple qui possède ce goût de l'aventure et de la vie libre est apte au premier chef à coloniser.

*Le Français colonise avec son cœur; il aime les indigènes :* il est donc tout à fait désigné pour réussir auprès des populations autochtones.

Il est parfaitement exact que, même en opérations militaires et même en pays jaune, on voit le jeune Français sympathiser avec les indigènes, avec les habitants paisibles, s'entend. Lors de l'expédition de Chine de 1900, des Européens très divers se sont plu à le constater : c'était toujours le soldat français que l'on voyait prendre sur ses genoux les bébés chinois et jouer avec eux, sous le regard confiant des parents.

En général les indigènes, grands et petits, sentent cette sympathie, et c'est pourquoi, au cours de notre histoire coloniale, nous avons obtenu si souvent des résultats extraordinaires par notre seule action politique.

Notre conquête morale de l'Inde, notre Protectorat du Decan surtout, œuvre d'un seul officier aidé de quelques soldats, en forment les exemples les plus magnifiques. Nos progrès pacifiques dans l'Afrique du Nord, au milieu de populations autrement difficiles, en sont une autre preuve. C'est le cas de rappeler enfin notre action dans les pays du Levant, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la grande Guerre, et les sympathies que nous conservons aujourd'hui encore en Egypte.

Notre attitude vis-à-vis de l'indigène est essentiellement

différente de celle de tel peuple qui a pour les « natives » un éloignement de principe. Quiconque a vu des troupes de différentes nations exercer des occupations simultanées ou successives, pendant et après la guerre n'en saurait douter. Le Français est familier et si confiant, qu'il oublie même de redevenir ferme quand il le faudrait.

*Enfin nous ne manquons pas de souplesse d'esprit.* Nous ne sommes pas butés à des méthodes simplistes qui, un jour ou l'autre, se trouveront défailtantes. Nous étudions avec notre brillante imagination de Français, mille solutions : il est curieux de relire à cet égard les discussions de Bugaud et de ses lieutenants, relativement aux méthodes de colonisation en Algérie ; et s'il s'agit de politique indigène, reportons-nous simplement aux débats relatifs à l'indigénat algérien dans les premières années de ce siècle, et enfin à nos discussions, conjointement avec nos protégés annamites, — discussions que domine notre bonne foi, — sur l'administration de l'Indo-Chine.

*Mais le Français est-il organisateur et administrateur ?* Car, reconnaître ou conquérir un pays, s'y implanter, gagner le cœur des habitants n'est pas tout : il faut administrer ceux-ci.

Ici, le côté primesautier de notre caractère nous sert et nous dessert à la fois.

Nous sommes organisateurs, du moins au début de notre action, parce qu'organiser, aux premières heures, veut dire improviser, et que dans l'improvisation le Français excelle. Mais il faut constater que beaucoup de nos grands coloniaux, même parmi les officiers, firent mieux. Lorsqu'on voit Faidherbe prendre en mains l'organisation de la colonie naissante du Sénégal et lui donner la vie en quelque sorte, se préoccupant à la fois de la pacification du pays et de la création d'une capitale, du développement économique, des travaux publics, de l'instruction des noirs enfin, ne se comporte-t-il pas en administrateur complet ? Quand Francis Garnier tout jeune officier, se trouve avoir brusquement

la charge du Tonkin, ne sait-il pas pourvoir à tout le nécessaire? Paul Bert un peu plus tard, dans ce même Tonkin, ne sait-il pas concevoir un régime administratif complet, dont il est l'âme et que malheureusement il n'a pas le loisir de mener à bien? Faut-il citer ce que tout le monde connaît aujourd'hui? Le gouvernement de Madagascar par Galliéni et celui du Maroc par le maréchal Lyautey? Et l'œuvre de ces grands gouverneurs, M. Roume en A. O. F., M. Doumer en Indo-Chine, à côté desquels on pourrait citer encore beaucoup d'autres?

Souvent on rencontre, dans un cercle lointain, un homme isolé qui ne voit presque jamais son gouverneur général ni les chefs des services publics, et qui a réussi dans tous les domaines, avec des moyens infimes, des réalisations surprenantes : il a su par exemple construire le tronçon qui intéresse son territoire, d'une route en projet ; il a transformé en maçons des indigènes nus, armés de sagaies, et construit des ponts de pierre alors qu'autour de lui on en est aux échafaudages provisoires; dans tous les domaines, il a affirmé de même sa personnalité.

Que dire enfin du ministre qui fut pendant plus de vingt ans leur inspirateur, leur guide, leur soutien, et le créateur de nos Unions de colonies, qui joignait l'ampleur de la pensée à la vigueur dans la réalisation : Eugène Etienne?

Ceci dit, reconnaissons que *notre absence de méthode* nous a souvent nui dans l'organisation et l'administration des pays neufs.

Le Français improvise magnifiquement. Il n'organise pas ensuite méthodiquement.

Tout d'abord, travers bien latin, nous prenons organisation politique pour organisation administrative, car nous sommes des politiciens : notre premier soin est de rechercher la forme politique la meilleure à donner à un pays, avant de nous demander si nous l'avons doté des rouages nécessaires à la vie sociale.

La Syrie offre un exemple très net de ce travers : il semble que nous nous soyons retrouvés dans le goût des Syriens pour la politique, et nous nous sommes aussitôt

complus à rechercher avec eux les formes de gouvernement qui pourraient convenir à l'in vraisemblable mosaïque de peuples qui forment le territoire sous mandat.

Administrer un pays consiste à le doter des textes réglementaires qui organisent la vie sociale, et des services qui en assureront l'application; ensuite à veiller au bon fonctionnement de ces services.

Nous créons peu à peu et assez facilement les services nécessaires aux colons; trop souvent pourtant, nous nous sommes bornés à transporter au delà des mers, les institutions de France, sans nous demander si elles conviennent à ces pays neufs. C'est là le résultat de cette tendance singulière à l'assimilation qui domina notre politique aux époques révolutionnaires : après 1789, après 1848, après 1871. Nos institutions coloniales en sont demeurées profondément viciées. Mais ceci concerne seulement la vie des Européens.

Quant aux indigènes, le problème offre des aspects plus variés. En arrivant, le peuple colonisateur tend forcément à substituer à l'ordre de choses établi un ordre nouveau plus en harmonie avec le monde moderne. Souvent, il peut commencer par appliquer des méthodes d'administration patriarcales. Pendant cette période de début, les règles administratives propres au pays s'élaborent peu à peu. En pays noir, l'adaptation se fait assez bien; en pays arabe, en Algérie, le moment où il fallut passer de cette phase patriarcale à la phase d'administration normale, souleva des difficultés redoutables. En Indo-Chine, nous avons fait, suivant les régions et les époques, des tentatives très différentes; le problème était difficile; petit à petit cependant nous sommes arrivés à assurer une administration régulière dans tous les États de l'Union. C'est en Syrie que l'absence de méthode s'est manifestée de la façon la plus éclatante; au départ des Turcs et des Allemands, toutes les colonnes de l'Etat s'étaient effondrées; tous les rouages nécessaires à la vie sociale et aux affaires faisaient défaut; tout était à concevoir à nouveau. On a souri parfois de voir, à la fin de la grande guerre, les pléni-

potentiaires allemands apparaître suivis d'une douzaine « d'experts » rangés en ligne; or nos premiers gouverneurs auraient dû précisément arriver en Syrie, accompagnés d'un état-major composé de techniciens experts, pouvant mettre sur pied rapidement tous les services; nous ne l'avons pas compris nous sommes montrés par là inférieurs à la tâche qui nous était impartie; les populations s'en sont hautement plaintes.

Nous avons mis le même retard dans nos colonies à pourvoir *les services techniques* d'hommes compétents et instruits. On cite une colonie d'Afrique, qui n'avait encore comme directeur des Travaux Publics, alors qu'on y faisait de grands travaux, qu'un ancien employé subalterne; ailleurs le même service n'a vu mettre à sa tête un ingénieur sortant de l'Ecole polytechnique, qu'en 1928, alors que chacun de nos départements, pour de petits travaux courants, compte plusieurs de ces ingénieurs. Sans doute, il fallait créer des cadres coloniaux, parce que le statut des fonctionnaires de France ne permettait pas à l'Etat de les envoyer d'office aux colonies; mais on s'en est avisé avec beaucoup de retard.

Ceci nous amène à parler du choix des hommes et du recrutement.

Nos petits travers, sensibles en France dans toutes les administrations publiques, sont bien connus; insouciance, manque d'exactitude et de rigueur font sourire dans la Métropole; aux colonies, les mêmes défauts ont des conséquences plus graves et sont d'un exemple déplorable pour les indigènes. Il faudrait que le fonctionnaire aux colonies fût parfait. Or c'est un lieu commun, que de dire que les Français envoient, et surtout ont envoyé dans leurs colonies les jeunes gens qui en France ne seraient bons à rien.

Ce n'est en effet pas du tout un travers propre à l'époque actuelle : quand, en 1816, le colonel Schmalz part pour tenter une mise en valeur du Sénégal, il se plaint vivement des collaborateurs qu'on lui impose : on lui envoie un sieur de Verdun, fils de l'Intendant de la maison de Monsieur, frère du Roi, lequel est expédié au Sénégal, dit le ministre

Dubouchage lui-même « à cause de sa mauvaise conduite, se livrant à l'ivrognerie et à la mauvaise compagnie. » On cite encore un jeune Bouvard, fils d'un membre de l'Académie des sciences, lequel ayant les plus graves « sujets de plaintes contre ce fils » avait obtenu d'en être débarrassé et de le faire affecter au Sénégal.

C'est, il est vrai, toute la question du *recrutement des fonctionnaires coloniaux* qui se pose. Sans doute, quand une puissance acquiert brusquement de vastes colonies, est-elle prise au dépourvu. Mais la France n'a jamais fait sérieusement l'effort qu'il fallait. Alors qu'en 1843, en Algérie, elle enlevait aux officiers des bureaux arabes l'administration des indigènes, qu'a-t-elle fait pour recruter les administrateurs civils? Rien. Le résultat fut que dans les premières années de ce siècle, l'opinion s'émut enfin de l'insuffisance de ce cadre. Comment se recrutaient les fonctionnaires de l'ordre administratif en Algérie? au petit bonheur. La Commission des affaires musulmanes réclama alors la création d'une section de l'Afrique du Nord à l'Ecole coloniale. Le projet avorta, on ne sait par suite de quelles influences, et vient seulement d'entrer dans la voie des réalisations.

Quand la République commença de réaliser son domaine colonial actuel, elle créa une École coloniale; mais pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas été tout de suite une « grande école » réservée à des jeunes gens ayant une forte instruction générale? Ce fut, au contraire, une Ecole de tout jeunes gens de peu d'instruction. Son recrutement, jusqu'en ces dernières années, ne pouvait que frapper par sa médiocrité.

Alors que nous faisons sortir de nos grandes écoles militaires des officiers dont la plupart achèveront leur carrière dans des grades moyens, comment pouvons-nous être moins exigeants pour des hommes qui auront à exercer seuls, les délicates fonctions d'administrateurs.?

L'Ecole coloniale doit être une de nos plus grandes Ecoles; il serait bon d'ailleurs qu'elle demandât, chaque année à l'exemple de nombreuses autres carrières, à l'Ecole polytechnique, école de haute culture, quelques-uns des élèves sortants.

Nous ne nous sommes pas préoccupés davantage d'assurer le recrutement des magistrats coloniaux, par exemple. La section de la magistrature, à l'Ecole Coloniale, n'est pas encore parvenue à recruter le nombre de candidats annuellement prévu : une dizaine. Une dizaine, sur les milliers de licenciés que fabriquent nos facultés de droit.

Ce travers se retrouve dans l'absence d'organisation matérielle. Tel peuple tombe dans l'excès contraire; soit, ne l'imitons pas, mais installons-nous convenablement : c'est une nécessité pour la santé de nos agents, et en même temps nous en imposerons davantage aux indigènes. Or il est classique de rencontrer un administrateur qui habite avec sa famille, sous les tropiques, une maison de planches couverte de tôle ondulée.

Voilà des travers auxquels nous pouvons remédier et d'ailleurs de sérieux progrès se manifestent chaque jour en ces matières.

Mais y a-t-il en nous, Français, de plus graves lacunes qui nous rendraient peu aptes à coloniser? Faut-il croire que le génie français, dont l'intellectualité est l'essence, n'est ni pratique ni réalisateur?

L'emballement irréfléchi et le défaut de patience tour à tour, qui sont des défauts propres à notre tempérament, ont trop souvent il est vrai caractérisé notre action.

Rien n'est plus curieux que de voir les Français décider *a priori* qu'ils s'établiront ici ou là. Après la perte des Antilles, on songe à peupler la Guyane, sans avoir sérieusement étudié les conditions de vie dans le pays, et, chose plus grave, on y laisse arriver des milliers de colons sans prendre les dispositions indispensables pour les recevoir. Et quand nous éprouvons des difficultés, en partie du fait de notre imprévoyance, nous nous décourageons brusquement.

C'est à la suite de l'échec de notre essai de colonisation au Maranhao, c'est-à-dire au Brésil, sous le climat le plus impitoyable du monde, que Sully déclarait ne pas croire que les Français eussent « la persévérance, ni la prévoyance nécessaires » (pour coloniser).

Richelieu dans son testament politique dit à peu près la même chose : Il doute — après tous les efforts que pourtant il avait faits — de notre réussite en matière de colonisation, « l'humeur des Français, dit-il, étant si prompte, qu'elle veut la fin de ses désirs aussitôt qu'elle les a conçus ».

Or une exploitation coloniale quelconque et à plus forte raison l'installation d'une population blanche aux colonies, est une œuvre de longue haleine, même dans un pays tempéré.

Il faut, pour illustrer ce qui précède, lire dans le détail l'histoire de nos premières installations à l'île de France. En 1721, quand notre compagnie des Indes décida d'y créer un mouillage, c'était une terre déserte et inhospitalière, de nature volcanique, tout en savanes et en forêts. C'est aujourd'hui une terre fertile, aux cultures riches, peuplée malgré sa faible étendue (1800 kmq.) de 380.000 habitants en partie blancs.

Mais que furent les débuts? On y transporte de l'île Bourbon douze habitants avec un aumônier et un chirurgien, et ces quelques colons se trouvent aux prises avec le climat : pluies effroyables et vents terribles, puis ils ont à défendre leurs cultures contre les rats qui pullulent. « Cette terre, écrit le premier gouverneur, de Nyon, est le plus affreux désert du monde et je suis bien triste de vous en avoir donné une haute visée ».

Pendant le sol est fertile; il donne deux récoltes par an de maïs ou de blé, — on ne songe pas encore à la canne à sucre. On persistera. On enverra de la main-d'œuvre noire, et des jeunes filles pour fonder des familles. Mais bientôt on se plaint qu'il y ait trop de fonctionnaires (déjà!); on compte 180 habitants et 1.000 noirs, dont beaucoup au lieu de travailler, réfugiés dans les bois, rôdent autour des habitations en quête de mauvais coups. Les gouverneurs se découragent. Maupin écrit en 1830 : « Je crois que Dieu a répandu sa malédiction sur ce coin de terre; ce n'est que désobéissance et brutalité. La moitié des hommes y sont des loups qui cherchent à se déchirer et à se détruire... » Il doute de la valeur de l'île : « excepté quelques maïs, un

peu de vin, des patates, on ne tirera jamais rien de cette terre. Elle n'a que l'écorce; le fond n'y vaut rien. Je proteste que ma prophétie s'accomplira. Ceux qui ont vanté la bonté et la fertilité de cette île ont plongé la compagnie dans un abîme et par cascade tous ceux qu'elle a envoyés dans ces belles idées ». Cependant en 1735, débarquait un homme énergique, Mahé de la Bourbonnais; aussitôt la colonie prend figure et son magnifique avenir se dessine. Les Français sans doute, ont montré dans ce début pénible toutes leurs faiblesses; mais il s'est trouvé bientôt parmi eux, un homme capable de mener à bien l'œuvre ébauchée.

Qu'on relise encore les débuts de la mise en valeur de la Mitidja algérienne, qui est pourtant proche de la France : on verra que pour en faire la riche terre de culture qu'elle est aujourd'hui, dans quelques-unes de ses parties au moins, il a fallu près d'un siècle d'efforts.

Nous entreprenons maintenant un peu partout des travaux d'aménagement de toute nature — appropriations de vastes territoires ou grands travaux publics, qui sont infiniment plus pénibles; et l'on constate encore que nous tentons ces mises en culture avec des capitaux trop réduits. Nous nous mettons à construire des chemins de fer à travers la forêt tropicale avec des moyens matériels trop faibles, qui nous conduisent à consommer un matériel humain considérable. Toutefois en ces dernières années, des idées plus saines se sont fait jour à cet égard, du fait d'échecs répétés dont l'opinion s'est émue.

*Notre esprit d'individualisme* n'est pas un moindre travers dans les pays neufs. Plus qu'ailleurs l'homme seul, en possession seulement d'un petit capital, est voué à l'échec. C'est l'éternelle histoire du « petit colon » que l'on retrouve partout, en Algérie même comme à Madagascar, installé sur un lopin de terre et qui sombre, dès que surviennent deux mauvaises années consécutives. C'est pourquoi le colon militaire, l'ancien soldat de la conquête qui reste dans le pays réussit si rarement, quoi qu'aient tenté dans ce sens des hommes comme Bugeaud et Galliéni.

D'autres Puissances nous ont indiqué la bonne méthode : il faut que des sociétés foncières importantes prennent en mains la colonisation d'un domaine, et y installent des fermiers. Mais quel est le Français qui consentira à dépendre d'une société?

Ne parlons même pas des illusions du petit commerçant ou de l'artisan qui part seul, s'imaginant qu'il « fera fortune » sans effort et même sans travailler, parce que les indigènes, croit-il, travailleront pour lui. L'ouvrier agricole ou l'artisan qui arrive d'Espagne, d'Italie ou de l'Europe centrale a moins d'illusions, moins de besoins aussi, et réussit plus facilement, même dans nos colonies.

Mais si dans l'avenir les Français sont davantage guidés, s'ils arrivent à se débarrasser de ces travers, ils réussiront magnifiquement parce que, l'ère des illusions franchie, leur énergie et leur initiative les serviront et parce qu'ils ont pour coloniser, les qualités les plus belles, celles du cœur.

Ce qu'ils ont fait récemment au Maroc, dans l'Afrique noire, dans les territoires sous mandat, surtout enfin en pays jaune où nous méconnaissions notre œuvre, suffit à le prouver et à donner espoir aux jeunes générations.

Peut-être aussi, nous prenons-nous à douter de nous-mêmes en ce début du xx<sup>e</sup> siècle, parce que nous sommes en face d'un empire colonial à ses débuts, qui est l'œuvre des cinquante dernières années. Nous sommes dans cette période où se trouvaient les premiers gouverneurs de l'Île de France qui se décourageaient; prenons espoir en regardant ce qu'est devenue cette colonie. Regardons encore l'Indo-Chine, mais non pas pour répéter à tout propos que nous n'y avons pas réussi. Nous y sommes depuis une trentaine d'années à peine : ne nous étonnons pas de n'avoir pas encore résolu tous les problèmes.

Mais considérons tout ce que nous avons fait dans nos colonies en cinquante années, et demeurons pleins d'espoir.

## APPENDICE

### LES GRANDS TRAVAUX A L'ÉTRANGER

Nous n'avons pas voulu seulement écrire dans ce volume l'Histoire de la colonisation française au sens restreint du terme, mais donner une idée de ce que fut l'expansion française dans le monde.

Nous avons déjà parlé de notre action intellectuelle au Levant et en Extrême-Orient.

Dans les cinquante ou quatre-vingts dernières années, notre action fut considérable dans des domaines variés. Pour en donner une exacte idée, il faudrait citer les Sociétés de toute nature, Sociétés industrielles ou de Banque que les Français ont fondées en Turquie, en Egypte, à Tanger; mais surtout les grands travaux publics exécutés par des Français en pays neufs mais indépendants. Il a été parlé déjà des plus marquants de ces travaux : le canal de Suez, les chemins de fer de Djibouti à Addis-Abbeba, et du Yunnan, qui offrent cette particularité de partir de colonies françaises pour s'enfoncer en pays étranger, et présentent à cet égard un intérêt particulier.

Il serait injuste de ne pas y ajouter le canal de Panama, conçu lui aussi par des Français; enfin de nombreuses lignes de chemins de fer, et les ports créés et exploités par des Sociétés françaises. Non seulement de telles entreprises constituent pour un peuple la forme la plus tangible de l'expansion de son génie, mais elles doivent nous intéresser spécialement parce que, le plus souvent, elles ne forment pas des œuvres anonymes, mais offrent au contraire de magnifiques exemples de cette initiative individuelle du Français que nous nous plaisons à mettre en relief ici.

#### I. — LE CANAL DE PANAMA

Cette partie de l'isthme qui réunit les deux continents américains et qu'on nomme le Darien semble avoir toujours appelé les Français et toujours ils ont songé à percer l'isthme en cet endroit.

Champlain, qui avait débuté dans la carrière de marin par un voyage dans le golfe du Mexique écrivait en 1600 :

« Un petite rivière vient des montagnes et descend à Portovella, laquelle est à quatre lieues de Panama. L'on peut juger, si ces quatre lieues de terre étaient coupées, l'on pourrait venir de la mer du Su à celle de delà ».

Au début de la colonisation des Antilles, des aventuriers qui s'étaient installés au Darien furent rappelés. Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, des Français s'y portent à nouveau : il y eut même en 1750 un « Commandant de la rivière du Tigre ». Il est probable que la fièvre jaune empêcha la colonisation de s'y développer. Le pays resta à la Colombie. Mais l'idée du percement de l'isthme persista.

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, tant en France qu'aux Etats-Unis, on s'en préoccupa.

Les Français avaient toujours envisagé l'exécution du canal à Panama; une concession avait été obtenue du gouvernement colombien de qui relevait cette partie de l'isthme, en 1838. Guizot fit étudier sérieusement le projet en 1843 par des ingénieurs qui choisirent la baie de Limou, pour point de départ du canal. En 1847, le gouvernement français obtint la concession d'un chemin de fer traversant l'isthme de Panama à Colon, mais ne la conserva pas. La ligne fut cependant ouverte en 1855.

Les Etats-Unis de leur côté avaient étudié la question et ces travaux avaient abouti en 1876 à un projet empruntant le Nicaragua, où un lac assez étendu pouvait être utilisé.

Le gouvernement français reprit alors la question; un comité fut formé, dont F. de Lesseps fut nommé Président et qui fit étudier à nouveau l'emplacement de Panama et l'isthme de Darien. Deux ans plus tard une loi colombienne accordait à un syndicat français la concession du canal. Celle-ci fut cédée à la Société civile internationale du canal inter-océanique, dont F. de Lesseps alors âgé de 73 ans consentit à prendre la présidence. La Société fit examiner encore par un congrès international les deux solutions du Nicaragua et de Panama; celle-ci quoiqu'un peu plus chère fut recommandée à une grande majorité. Le coût du projet était alors évalué à 1.070 millions de francs or et le coût de la solution du Nicaragua à 770 millions.

Pour des raisons que l'on aperçoit mal, peut-être pour ne pas effrayer le public, l'évaluation de la solution de Panama fut successivement réduite : par une commission technique à 843 millions et par les premiers entrepreneurs à 512 millions. Cette sous-estimation devait être une imprudence fatale qui se répéta plus tard, au moment de l'abandon des travaux, et c'est d'ailleurs tout ce que l'on devait plus tard reprocher à M. de Lesseps. L'esti-

mation, par les entrepreneurs, du cube à extraire fixée à 75 millions de mètres cubes était entachée d'une grossière erreur, puisqu'en 1904 quand la concession fut cédée aux Etats-Unis il avait été extrait déjà 62 millions de mètres cubes.

Il s'agissait de l'exécution d'un canal à niveau comme Suez. Mais le terrain était bien différent : il fallait couper une chaîne de 1.300 mètres d'épaisseur, draguer et aménager des cours d'eau qui en descendaient de part et d'autre.

Il est curieux de noter qu'alors un des membres du congrès de 1879, Godin de Lépinay, un Français, avait formulé la proposition suivante :

« Vous avez devant vous, disait-il, un massif épais de 2 kilomètres environ, le massif de la Culebra, dont le point culminant est à 100 mètres environ au-dessus de la mer. Sa distance à l'Atlantique est à peu près double de sa distance au Pacifique. Les terrains descendent en pente douce du massif de la Culebra vers l'Atlantique, par la vallée de l'Obispo, affluent de gauche du Chagres, puis par la vallée du Chagres. Ils descendent de même du côté du Pacifique par la vallée du Rio-Grande. Si vous faites un canal à niveau, vous avez à creuser une tranchée dont le fond sera à 9 mètres au-dessous de la mer... Les difficultés seraient immenses en tout pays, mais dans une contrée tropicale, empoisonnée, elles seront presque surhumaines. Vous avez un moyen de réduire énormément votre tâche. Barrez le Chagres et le Rio-Grande aussi près de la mer que possible... Retenez les eaux à 24 mètres au-dessus de la mer et établissez des écluses permettant de descendre du lac ainsi formé au niveau de la mer et vice versa.

« Vous n'aurez presque rien à faire dans les vallées du Chagres et du Rio-Grande. Votre tranchée le long de la vallée de l'Obispo et à travers la Culebra sera diminuée de 24 mètres de profondeur.

« Votre œuvre sera énormément allégée ».

C'est textuellement le programme qui devait être réalisé par les Etats-Unis après la reprise par eux de l'affaire.

Néanmoins la solution du canal à niveau avait prévalu.

La société procéda au premier emprunt, de 400 millions. F. de Lesseps crut pouvoir faire cette émission sans réclame, en s'adressant directement et simplement au public qui, pensait-il, le connaissait, l'avait suivi dans l'exécution de Suez et avait confiance en lui. Il essuya un échec et il semble que cet incident aurait pu donner à réfléchir. Cependant, par la suite, on trouva les premiers capitaux.

Mais bientôt surgirent des difficultés de tout ordre.

Et d'abord le climat : la fièvre jaune régnait dans l'isthme à l'état endémique; elle fauchait le personnel européen dont 15 à 20 % seulement lui échappaient. Tous les ingénieurs furent suc-

cessivement frappés et c'est ainsi qu'un jeune homme, ingénieur des Ponts-et-Chaussées sortant de notre Ecole Polytechnique, M. Philippe Bunau Varilla qui devait être plus tard l'âme de l'achèvement du canal, se trouva directeur général des travaux à vingt-six ans.

D'autre part des difficultés techniques plus grandes qu'on ne pensait étaient apparues. Les travaux offraient deux points noirs : la coupure de la Gulebra et les dragages de la vallée du Chagres. Mais la coupure de la Gulebra était inquiétante au premier chef : la difficulté provenait de l'existence, à la partie supérieure des collines à couper, de terres argileuses molles qui pendant la saison des pluies « coulaient » dans la tranchée et détruisaient le travail fait. Or, la saison des pluies dure huit mois, pendant lesquels, au cours des premières années, le travail devait cesser complètement.

Différentes entreprises se refusèrent successivement ou firent faillite. Dans la partie la plus élevée, longue de 1320 mètres, on n'avait abaissé l'altitude moyenne que de 3 m. 91 en trois ans.

Il semble alors que, comme précédemment à Suez, l'effort de nos jeunes ingénieurs eux-mêmes réussit à obtenir des résultats meilleurs. Ils formèrent avec des hommes ayant été employés déjà au canal une nouvelle entreprise qui travailla utilement; elle sut aller assez vite pendant la saison sèche et consolider les résultats acquis avant les pluies; d'autre part, elle se mit à attaquer à la drague la tranchée supérieure elle-même, en créant à l'altitude nécessaire des bassins artificiels.

Les commissions d'enquête envoyées par le gouvernement français en 1885 et 1886 avaient constaté que le travail avançait.

Cependant il apparaissait bien que vouloir creuser un canal à niveau était une chimère; et l'on en venait à l'idée du canal à écluses. Cette conception avait toujours été écartée parce que l'on considérait qu'elle engageait l'avenir de façon définitive : on ne pensait pas qu'il fût possible dans la suite de transformer un canal à écluses en canal à niveau. Cette objection avait été cependant vivement combattue dès ce moment par l'ancien ingénieur du canal M. Ph. Bunau Varilla, qui ne voyait pas d'impossibilité à cette transformation.

Soucieux d'aboutir, il présenta alors comme solution provisoire un projet de canal à 40 mètres au-dessus du niveau de la mer, qui fut considéré comme réalisable. Le projet prévoyait l'enlèvement de 30 millions de mètres cubes de déblais ou de 42 millions pour faire un peu mieux. Il était estimé environ 400 millions.

Une commission nommée alors envisagea même un projet plus parfait : un canal à 25 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer.

Malheureusement c'est le côté financier de l'entreprise qui allait faire tout abandonner.

Non sans difficultés la Compagnie avait obtenu l'autorisation d'émettre des obligations à lots. On estimait qu'il fallait 400 millions pour les travaux eux-mêmes, 200 millions pour payer jusqu'à l'achèvement les intérêts des sommes empruntées; enfin le tirage des lots et l'amortissement exigeait 120 millions : au total c'étaient 720 millions à demander à l'épargne. Fractionnée, l'émission eût peut-être réussi; on a fait remarquer assez justement que le public avait fourni régulièrement jusque-là 150 millions environ par an. On s'arrêta néanmoins à l'émission globale qui offrait en outre un danger : la Compagnie devait dès le lendemain constituer intégralement le fonds de tirage des lots. Or, comme elle ne demandait à la souscription que le versement de 60 francs (par obligation émise à 360 francs), elle pouvait se trouver dans l'embarras. C'est ce qui se produisit; il ne fut placé que 800.000 titres sur 2 millions et la Compagnie aurait dû immobiliser plus qu'elle n'avait reçu. Elle dut cesser ses paiements et fut mise en liquidation le 14 décembre 1888.

Il est profondément triste d'avoir à constater qu'alors la France abandonna le canal.

Il semble que, la Compagnie étant défailante, le gouvernement français aurait pu faire un effort direct, seul ou avec d'autres Puissances, pour tenter au mieux la solution du canal à écluses qui lui était offerte, et qui était réalisable puisqu'elle fut réalisée plus tard.

Malheureusement tout contribua à émouvoir l'opinion — et l'on sait combien l'opinion française est émotionnable — et à effrayer les gouvernements.

La Chambre tout d'abord, impressionnée, avait refusé de voter une loi prorogeant les échéances de la Compagnie, ce qui eût au moins permis d'attendre que les projets proposés aient mûri.

Les liquidateurs ensuite ne crurent pas à la possibilité de réaliser le projet de canal à écluses à 40 mètres au-dessus du niveau de la mer pour 400 millions. Ils estimaient le coût d'un canal à écluses, d'ailleurs plus parfait, à 580 millions et la somme à prévoir en plus pour intérêts et frais généraux, à 319 millions. L'opinion, devant ces chiffres sans cesse croissants, fut définitivement effrayée.

La politique, pour comble, s'empara de l'affaire. Les publicistes de combat comme les députés de l'opposition représentaient Panama comme une escroquerie. Des poursuites furent même engagées. On ne put d'ailleurs reprocher à F. de Lesseps que de n'avoir pas évalué assez cher le coût du canal à écluses

envisagé en 1888, ce contre quoi M. Ph. Bunau-Varilla, l'auteur du projet s'élève vivement, estimant que la Cour alors confondit son premier projet avec celui de la Commission envisageant un canal à 25 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, et naturellement plus cher. Une condamnation intervint cependant (1893) mais fut cassée.

Un autre procès suivit celui des administrateurs et entrepreneurs : il visait des scandales parlementaires. Malheureusement, un fait au moins, des plus fâcheux, vint donner quelque consistance aux bruits lamentables qui coururent alors : un ministre des Travaux Publics s'était fait donner un « pot de vin » pour autoriser l'émission à lots.

C'était pour la France l'enterrement définitif de l'œuvre commencée. Personne n'osa plus proposer de la reprendre.

Une compagnie nouvelle avait cependant été fondée sur l'initiative du liquidateur, en 1894. Elle ne disposait que de 60 millions, somme bien insuffisante; elle travailla quatre ans et abaissa de 10 mètres le niveau supérieur de la tranchée de la Culebra. Avec le recul du temps, il semble que le budget français aurait pu faire l'effort nécessaire (évalué à 162 millions) pour achever ou tenter d'achever la coupure de la Culebra. On aurait alors pu — ou bien abandonner en cas d'échec — ou bien, en cas de réussite, poursuivre l'achèvement du travail à coup sûr; et dans ces conditions on eût peut-être trouvé à nouveau des capitaux.

Malheureusement l'agitation se prolongeait dans le pays; deux Commissions d'enquête avaient été nommées, dont la seconde déposa son rapport en 1898. Le mot de Panama fut définitivement discrédité dans l'opinion.

En 1901 il se trouva cependant un Ministère qui songea à reprendre la question et finalement y renonça.

La Compagnie nouvelle offrit alors aux Etats-Unis de leur vendre l'affaire. Toutefois, on paraît avoir hésité d'abord de part et d'autre, et d'ailleurs il fallait que le gouvernement colombien autorisât une telle cession. Il y consentit en 1901.

L'hésitation des Etats-Unis s'expliquait : l'opinion s'y était toujours montrée favorable à la solution du Nicaragua.

C'est alors que rentra en scène un des hommes qui avaient travaillé avec le plus d'énergie à la réussite de l'œuvre, l'ingénieur Ph. Bunau-Varilla. M. Bunau-Varilla qui avait des amis aux Etats-Unis se jeta dans le débat avec l'ardente volonté de faire triompher la conception française; il entendait démontrer que le projet français de canal à écluses était exécutable, en obtenant qu'il fût exécuté. Il réussit à créer un flottement dans l'opinion américaine et obtint la constitution d'une Commission dite « du canal

isthmique ». Celle-ci devait en 1902 se prononcer en faveur de la reprise de l'affaire de Panama, d'ailleurs pour des raisons financières et par considération du travail déjà fait, plutôt que pour des raisons d'ordre général. Elle n'émettait enfin cet avis favorable que sous deux conditions : que la reprise de l'affaire ne coûterait pas plus de 200 millions (or ou 40 millions de dollars), que la Compagnie pourrait produire un titre net de propriété, et qu'un traité satisfaisant interviendrait avec la Colombie.

Le vote des Chambres américaines fut obtenu assez péniblement et ne l'aurait sans doute pas été malgré les efforts déployés par M. Bunau-Varilla, si les éruptions du Mont-Pelé et du volcan du Nicaragua, le Momotombo, n'étaient venues démontrer assez à propos le danger de la solution du Nicaragua.

Il restait à négocier avec la Colombie. On sait que l'on n'y parvint pas et que ce fut une révolution des habitants de la région de l'isthme, donnant naissance à une « République de Panama » qui permit d'aboutir le 3 novembre 1903. M. Bunau-Varilla fut le premier représentant officiel du nouvel Etat à Washington et c'est grâce à ses efforts que les pourparlers purent aboutir. Il eut à lutter dans cette période contre les notables de la République de Panama eux-mêmes, inexpérimentés, et naïvement jaloux les uns des autres et de leur ami français. Au cours de la campagne entreprise pour convaincre l'opinion américaine, comme dans ces premiers jours de l'Etat de Panama, les Américains purent admirer chez un Français à l'étranger des qualités de ténacité et de savoir faire qu'ils sont trop portés à nous dénier.

Le gouvernement américain leva enfin l'option qui lui avait été consentie le 4 janvier 1902 par la Compagnie nouvelle du canal; le contrat fut signé à Paris le 22 avril 1904, au prix convenu de 40 millions de dollars.

L'œuvre fut poursuivie avec des moyens plus puissants, que les progrès de la machinerie avaient permis de réaliser entre temps, et dans de meilleures conditions sanitaires, les Etats-Unis étant parvenus à lutter victorieusement contre la fièvre jaune dans la région.

C'est un canal à écluses à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer qui a été réalisé, d'ailleurs pour une somme assez élevée; mais les ingénieurs américains se sont plu à rendre hommage au travail fait par la France avant leur intervention.

## II. — CHEMINS DE FER ET PORTS

Sous la III<sup>e</sup> République, des travaux nombreux et importants ont été exécutés par des sociétés de capitaux français, ou simplement par des ingénieurs français, à l'étranger. Il y eut là un magni-

fique effort d'expansion dont l'opinion française ne se rend peut-être pas suffisamment compte aujourd'hui.

De 1890 à 1905 surtout, les Français ont été à la tête de toutes les grandes entreprises de chemins de fer : soit dans les pays neufs et en particulier en Amérique du Sud, soit dans les pays d'Europe demeurés en retard comme la Turquie, soit enfin en Chine. Ils n'ont pas cessé de tenir une très grande place dans la construction des ports. Cette heureuse manifestation de notre activité a tenu pour une part à ce que la France disposait de capitaux considérables, qu'elle employait volontiers à l'étranger; mais pour une part aussi à la valeur incontestée de nos ingénieurs qui partout s'est affirmée.

### 1<sup>o</sup> *Les chemins de fer.*

Il a été parlé déjà des lignes de Djibouti à Addis-Abbeba et du Yunnan, remarquables en ce qu'elles partent de colonies françaises pour s'avancer en territoire étranger. Toutes deux appartiennent à des sociétés françaises.

L'Amérique du Sud et spécialement la République Argentine, à l'époque de son développement intensif, ont offert un champ magnifique à l'activité des Européens. Nous n'avons pas construit en Argentine moins de trois réseaux, qui sont également la propriété de sociétés anonymes françaises.

La plus ancienne et la plus importante est la *Compagnie française des chemins de fer de la Province de Santa-Fé*.

La construction des premières lignes du réseau remonte à l'année 1883, et fut entreprise à la suite d'un accord passé entre le gouvernement provincial de Santa-Fé et la Maison John Meiggs et fils de Londres. En 1888, la province de Santa-Fé concéda à la Société française de Fives-Lille l'achèvement de lignes en construction et leur exploitation pendant cinquante-cinq ans; 500 kilomètres de voie nouvelle devaient être construits d'autre part. La Société de Fives-Lille cédait peu après ses droits à la « Compagnie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé », qui se constituait. A la fin de l'année 1892 l'ensemble du réseau prévu, comptant 1.311 kilomètres, était livré à l'exploitation.

En 1900, la Compagnie de Santa-Fé cessait d'être soumise à l'autorité provinciale et devenait, à la suite d'accords laborieux, propriétaire de son réseau, dont elle poursuivait le développement. Les lignes exploitées atteignaient, en 1914, 1.900 kilomètres; les travaux d'extension ont pu être repris en 1925 et actuellement il est exploité 2.055 kilomètres.

Le réseau dessert deux régions très différentes et toutes deux intéressantes : la zone Sud consacrée aux cultures des régions

tempérées, et la zone forestière du Nord où l'on exploite spécialement un arbre de ces régions propre à divers usages, le *quebracho*.

Les recettes brutes de la Compagnie, remarquablement administrée et dirigée, ont passé de 12 millions de piastres papier en 1908-1909 à 22 millions en 1918-1919.

La *Compagnie générale de chemins de fer dans la Province de Buenos-Aires* a été constituée à Paris en 1905. Dans l'espace de cinq années elle a construit un réseau ferré de 1.267 kilomètres qu'elle exploite actuellement.

Cette compagnie dessert une région agricole très riche, dont les produits peuvent être transportés facilement aux trois grands ports de Rosario, Buenos-Aires et La Plata. En particulier elle approvisionne la ville de Buenos-Aires, dont la population atteint maintenant 2.200.000 âmes. C'est à cette heureuse situation qu'elle doit des recettes particulièrement élevées, qui ont atteint, en 1928-1929, 18.000.000 de piastres.

La *Compagnie des chemins de fer de Rosario à Puerto-Belgrano* a été constituée à Paris en 1906; la ligne principale a été livrée à l'exploitation en 1910; elle coupe du Nord au Sud une partie de la province de Santa-Fé et toute la province de Buenos-Aires, et mesure 793 kilomètres. Elle est à voie de 1 m. 676 comme celles des compagnies anglaises établies dans la même région. Elle a été ultérieurement reliée au port de Bahia-Blanca. L'exploitation, favorisée par un matériel puissant a donné, en 1928-1929, 6.700.000 piastres de recettes brutes.

En Chine, en dehors même du chemin de fer du Yunnan, les capitaux français et les ingénieurs français ont pris une part importante à l'exécution des grands travaux par les Européens.

En matière de voies ferrées, nous avons obtenu d'abord, de moitié avec les Belges, la concession de la grande ligne de Pékin à Han-Kéou. L'affaire a été favorisée par des capitaux franco-belges et la construction exécutée par des ingénieurs français et belges. L'exploitation a donné rapidement des résultats tels que le gouvernement chinois s'est empressé de racheter la concession, dès la dixième année.

C'est également une société franco-belge qui a construit la ligne de Honan-Fou à Kaï-fong-fou, englobée actuellement dans la grande ligne de Si-ngan-fou à la mer.

Enfin, une dernière ligne (à voie de 1 mètre), qui relie Taï-yeun-fou, capitale de la province du Chan Si, à la grande ligne Pékin Han-Kéou, a été entièrement exécutée par des ingénieurs français, avec des capitaux français. La concession, obtenue par la Banque Russo-Chinoise en 1902 a été rétrocédée à la « Compagnie française de construction et d'exploitation de chemins de fer

en Chine ». Le tracé a été établi dans une région montagneuse très difficile et l'établissement de la ligne fait le plus grand honneur aux ingénieurs chargés de la construction. Le prix en a été élevé; mais elle traverse des terrains houillers et anthracifères dont elle écoule le charbon dans la grande plaine du Tchéli et jusqu'à Pékin et Tientsin; aussi l'exploitation en est-elle rémunératrice. La Compagnie exploite en régie pour le compte du gouvernement chinois.

En Europe même de nombreuses lignes ont été construites soit par les soins de groupes financiers français, soit seulement par des ingénieurs français. La « Régie générale des chemins de fer » a joué dans ces entreprises un rôle particulièrement important.

En Turquie la ligne dite Jonction Salonique-Constantinople, et les lignes de Smyrne-Aïdin, Smyrne-Cassaba, Moudania-Brousse sont en partie à capitaux français; le chemin de fer de Damas-Hamah et prolongements, construit par des Français, formait une société anonyme ottomane, qui depuis 1929 a été transformée en société anonyme française. Les « Chemins de fer orientaux » en Turquie d'Europe ont été également construits par des Français.

Enfin, en Espagne, en Portugal, en Autriche même, plusieurs lignes ont été construites par des Sociétés françaises : les chemins de fer de Madrid à Saragosse, par la Maison Rothschild, les chemins de fer du Nord de l'Espagne par la maison Pereire; les lignes de Beïra-Alta et de Madrid-Cacerès par des groupes français; les chemins de fer autrichiens par la Maison Rothschild.

## 2<sup>o</sup> Les ports.

Le rôle joué par la France dans la construction des grands ports est tout aussi important. Plusieurs maisons françaises y ont pris une part des plus actives, et en tout premier lieu M. Hildevert Hersent puis ses fils, et MM. Schneider et C<sup>ie</sup>.

Un des plus remarquables exemples de ces travaux est le port de Rosario (en République Argentine), construit de 1902 à 1920 par MM. Hersent, la Société Schneider et C<sup>ie</sup>, et la Société concessionnaire (française). Celle-ci dispose de la concession pour quarante années et d'immenses travaux d'extension sont envisagés.

En Argentine encore, le port de Mar del Plata (1910) et celui de Bahia-Blanca (Puerto Belgrano) (1913) ont été construits par divers groupes français.

En Uruguay, le port de Montevidec.

Au Brésil, Pernambuco (1909-1919), œuvre de la Société de constructions des Batignolles, Rio Grande do Sul (1909-1916) et Bahia (1919) dus à divers ingénieurs;

Au Pérou, le port de Callao (1869-1875) concédé pour cinquante ans, et, à Arica, de nombreux appontements métalliques construits par M. Eiffel.

Au Chili enfin, on peut mentionner les cales de radoub de Talcahuano.

En Chine même, Port-Arthur a été construit par la Société de Fives-Lille. Il est devenu, depuis la guerre russo-japonaise, la propriété du Japon.

Dans le proche Orient, les Français ont construit :

En Turquie, les quais de Constantinople (1890), les ports de Smyrne (1875-1880), de Beyrouth, d'Alexandrette;

En Egypte, les ports d'Ismaïlia et de Port-Saïd, aux deux têtes du canal de Suez, qui font partie de l'entreprise et ont été créés en même temps; le grand brise-lames du port Est d'Alexandrie;

En Grèce, les ports de Patras (1884-1890), de Salonique (1896-1904) exploité par une société concessionnaire, du Pirée, commencé en 1924. La Société des Ponts et travaux en fer et MM. Vitali ont en outre collaboré au canal de Corinthe.

Enfin, en Europe proprement dite, on doit signaler :

En Belgique, de très importants travaux maritimes au port d'Anvers, dus à l'entreprise Couvreur et Hersent; le port de Heyst, le canal de Gand à Terneuzen (1863-1888);

En Espagne, le port de Bilbao; la grande digue extérieure du port de Valence (1902);

Au Portugal, le port de Leixoes (1883-1894) et celui de Lisbonne (1887-1900) construit par MM. Hersent, et qui leur fut concédé jusqu'en 1908. Au moment de la reprise par l'Etat portugais, il fut créé un impôt qui fut appelé par le populaire « impôt Hersent »; il serait encore perçu, paraît-il, et désigné toujours de ce nom, quoique devenu sans objet. Le port de Madère est également de construction française;

En Italie, d'importants travaux ont été effectués à Gênes et à Livourne;

En Roumanie, nous avons construit le port de Constanza (1898).

En Russie, le port de Reval (1913-1917).

Enfin les très importants travaux du port polonais de Gdynia ont été concédés en 1924 à la Société de construction des Batignolles, MM. Schneider et C<sup>ie</sup> et MM. Hersent.

Plusieurs de ces ports sont encore exploités par des sociétés anonymes françaises : c'est le cas de Rosario et de Bahia-Blanca (en Argentine), de Rio Grande do Sul (au Brésil). L'exploitation du port de Rio-de-Janeiro, construit par des Anglais, avait été

conçédée pour quinze ans à une société française qui est devenue brésilienne.

La Compagnie du port de Beyrouth, construit par des Français, et dite Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts, était ottomane; elle a été transformée en société française en 1926.

La Société franco-hellénique du port de Salonique a été de même transformée en société française en 1928.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

---

GABRIEL HANOTAUX et ALFRED MARTINEAU. — *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*, 6. vol. in-8°. En cours de publication.

GEORGES HARDY. — *Histoire de la colonisation française*.

SAINTOYANT. — *Les colonies françaises sous l'ancien régime*, 2 vol. *La colonisation française pendant la révolution*, 2 vol. *La période napoléonienne*, 1 vol.

OCTAVE HOMBERG — *La France des cinq parties du monde*.

ALBERT DUCHÊNE. — *La politique coloniale de la France. Le ministère des colonies depuis Richelieu*.

ALBERT SARRAUT. — *La mise en valeur des colonies françaises*.

MAXIME PETIT. — *Les colonies françaises*. Petite encyclopédie coloniale, 2 vol.

Divers auteurs. — *Notre domaine colonial*. (Série de notices).

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
INTRODUCTION . . . . .	7
PREMIÈRE PARTIE	
L'EMPIRE COLONIAL DE L'ANCIEN RÉGIME	
CHAPITRE PREMIER. — LES CONCEPTIONS COLONIALES DE LA MONARCHIE. . . . .	11
I. — Progrès et déclin de notre premier empire colo- nial. . . . .	12
II. — Les « Vieilles Colonies » . . . . .	28
CHAPITRE II. — LES AMÉRIQUES. . . . .	35
I. — Le Canada et la Louisiane. . . . .	35
II. — Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon. . . . .	54
III. — Les Antilles . . . . .	57
IV. — Le Brésil et l'Amérique du Sud . . . . .	67
V. — La Guyane . . . . .	70
CHAPITRE III. — L'INDE ET L'OCÉAN INDIEN. . . . .	78
I. — Les îles de l'Océan Indien. . . . .	78
II. — L'Inde . . . . .	86
DEUXIÈME PARTIE	
LA MÉDITERRANÉE	
CHAPITRE IV. — L'AFRIQUE DU NORD . . . . .	113
I. — La conquête de l'Algérie. . . . .	117
II. — Le Protectorat tunisien . . . . .	128
III. — Le Protectorat marocain. . . . .	137
CHAPITRE V. — LE LEVANT ET L'ÉGYPTE. . . . .	155
I. — Le Levant. . . . .	155
II. — L'Égypte . . . . .	167
III. — Le canal de Suez. . . . .	178

## TROISIÈME PARTIE

## L'EMPIRE COLONIAL DE LA FRANCE MODERNE

CHAPITRE VI. — L'ŒUVRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE . . . . .	187
I. — 1815-1870. . . . .	187
II. — La Troisième République . . . . .	193
III. — Les « Unions de Colonies ». . . . .	199
CHAPITRE VII. — LE MONDE NOIR. . . . .	201
I. — L'Afrique occidentale française. . . . .	201
II. — L'Afrique équatoriale française. . . . .	229
CHAPITRE VIII. — LE MONDE POLYNÉSIE ET L'OcéAN INDIEN . . . . .	240
I. — La Côte des Somalis . . . . .	240
II. — Madagascar . . . . .	242
III. — L'Océanie et le Pacifique . . . . .	252
CHAPITRE IX. — LE MONDE JAUNE. . . . .	258
I. — L'Indochine. . . . .	258
II. — La Chine . . . . .	281
CHAPITRE X. — LES TERRITOIRES SOUS MANDAT. . . . .	289
I. — Le mandat. . . . .	289
II. — La Syrie et le Liban . . . . .	293
III. — Le Togo. . . . .	307
IV. — Le Cameroun. . . . .	311
CHAPITRE XI. — LE FRANÇAIS EST-IL COLONISATEUR? . . . . .	315
I. — Histoire comparée . . . . .	315
II. — Le Français est-il colonisateur? . . . . .	325
APPENDICE. — LES GRANDS TRAVAUX A L'ÉTRANGER . . . . .	337
I. — Le canal de Panama . . . . .	337
II. — Chemins de fer et ports. . . . .	343



